



RESUCONTU IN EXTENSO 2025 COMPTE RENDU IN EXTENSO 2025



MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028



**4^{ta} SESSIONE STRAURDINARIA DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA
24 è 25 di LUGLIU di u 2025**

**4^{ème} SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
24 et 25 JUILLET 2025**

1^{ma} ghjurnata / 1^{ère} journée



4^{ta} SESSIONE STRAURDINARIA DI U 2025
24 è 25 di LUGLIU di u 2025
4^{ème} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025
24 et 25 JUILLET 2025

SUNTA di u GHJOVI u 24 di LUGLIU 2025
SOMMAIRE du JEUDI 24 JUILLET 2025

Ouverture de la séance des questions orales à 10h25

Présidence : Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse
Secrétaire de séance : Mme Sandra MARCHETTI

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

Question n° 2025/E4/042 - Infrastructures de gestion des déchets dans le cadre de la mise en œuvre du PTPGD, posée par M. Jean-Martin MONDOLONI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »

9

et

Question n° 2025/E4/052 - Pression touristique et gestion des déchets : quelle stratégie pour la Corse ?, posée par M. Louis POZZO di BORGO au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

11

Réponse commune aux deux questions orales de M. Guy ARMANET, *Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse*
M. Jean-Martin MONDOLONI, droit de réponse

13

Monsieur Guy ARMANET

18

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

18

Monsieur Guy ARMANET

19

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

21

Question n° 2025/E4/044 - Conservatoire du Littoral , posée par Monsieur Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu ». Réponse de M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse	21
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	23
Question n° 2025/E4/046 - FIP, Où va l'argent ?, posée par Mme Serena BATTESTINI au nom du groupe « Core in Fronte » Réponse de M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif en charge du Budget et des Finances de la Collectivité de Corse	24
Question n° 2025/E4/050 - Rapport de l'UNESCO, vers une gestion durable du Golfe de Portu , posée par Mme Antonia LUCIANI au nom du groupe « Fà Populu Inseme » Réponse de M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse	25
Question n° 2025/E4/043 - Place des territoires ruraux dans la future architecture institutionnelle de la Corse , posée par Mme Paule CASANOVA-NICOLAI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse » Réponses de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse et de M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse	27
Question n° 2025-E4/045 - L'énergie et les problématiques structurelles insulaires , posée par M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu » Réponse de M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse	29
Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente, préside la séance.	30
Question n° 2025/E4/047 - Crédit d'impôts en Corse : une autre réalité , posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in Fronte » Réponse de M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif en charge du Budget et des Finances de la Collectivité de Corse	34
	35
	38
	40
	43
	45

Question n° 2025/E4/051 - Quel avenir pour la filière ovine-caprine ?, posée par Mme Paula MOSCA au nom du groupe « Fà Populu Inseme » Réponse de M. Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, Président de l'Office du Développement Agricole et Rural de la Corse	47
Question n° 2025/E4/049 - Par una chjäificazioni nant'à l'A.S.E., posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in Fronte » Réponse de Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge du Social et de la Santé	48
Question n° 2025/E4/048 - Pà fà campà a noscia agricultura : una nicissaria prutizioni contru à i malatii, posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte » Réponse de M. Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, Président de l'Office du Développement Agricole et Rural de la Corse	49
Prise de parole : Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	51
Ouverture de la séance publique à 12 h 20	54
Mme Sandra MARCHETTI, Secrétaire de séance, appel nominal des conseillers	55
Discours de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	57
Suspension de séance 12h30 / Reprise 14h50	59
<u>PUNTU D'ATTUALITÀ - SCAMBII NANTU À A RIFORMA CUSTITUZIUNALE, IN SEGUITU À A RIUNIONE DI U 22 DI LUGLIO IN PARIGI.</u>	
<u>POINT D'ACTUALITÉ - ÉCHANGES SUR LA RÉFORME CONSTITUTIONNELLE, SUITE À LA RÉUNION DU 22 JUILLET À PARIS.</u>	
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	63
M. le Président Gilles SIMEONI	65

Prise(s) de parole :	
M. Jean-Martin MONDOLONI	74
M. Paul-Félix BENEDETTI	78
M. Saveriu LUCIANI	82
M. Pierre GHIONGA	86
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	87
M. Romain COLONNA	91
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	95
M. le Président Gilles SIMEONI	99
 RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /	
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE	
 Raportu n° 128 : Appruvazione di u pruccessu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 26 è 27 Ghjugnu di u 2025	
Rapport n° 128 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 26 et 27 juin 2025	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	104
 VOTE RAPPORT	104
 ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRITORIU /	
AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE	
 Raportu n° 202 : Revisione parziale di u pianu d'assestu è di sviluppu durevule di a Corsica (PADDUC) : dibattitu d'orientazione annantu à u perimetru, à a metudulugia è à u calendariu	
Rapport n° 202 : Révision partielle du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) : débat d'orientation relatif au périmètre, à la méthode et au calendrier	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse	105
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS, avis du CESEC	112
Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2025/E4/030) par M. François SORBA, <i>rappiteur</i>	118

<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	118
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	120
Mme Paola MOSCA	123
M. Paul-Félix BENEDETTI	126
M. Jean-Marc BORRI	128
M. Jean-Michel SAVELLI	130
M. Jean-Martin MONDOLONI	132
M. Pierre GHIONGA	134
M. Romain COLONNA	135
M. Jean-Noël PROFIZI	138
M. Jean-Jacques LUCCHINI	138
M. Pierre POLI	140
M. Hyacinthe VANNI	141
M. Georges MELA	143
Mme Marie-Anne PIERI	145
M. Saveriu LUCIANI	146
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	151
M. Julien PAOLINI, en réponse aux interventions	154
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	165
Suspension à 19h40 / Reprise à 21h05	
<u>AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>	
Raportu n° 204 : Cummemurazione di l'avenimenti d'Aleria di u 1975	
Rapport n° 204 : Commémoration des évènements d'Aleria de 1975	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Madame Bianca FAZI, Conseillère exécutive	167
M. Joseph SAVELLI, Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	169
Mme la Présidente MAUPERTUIS, Avis du CESEC et Assemblea di a Giuventù	169
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Madame Charlotte TERRIGHI	170
Monsieur Paul-Felix BENEDETTI	172
Madame Nadine NIVAGGIONI	173

Monsieur Saveriu LUCIANI	176
Madame Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	179
Monsieur Jean-Martin MONDOLONI	180
Madame Paola MOSCA	181
Madame la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	182
Madame Bianca FAZI, en réponse aux intervenants	184
 Examen et vote amendements	 186 à 187
VOTE RAPPORT	187
 <u>ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRORIU /</u>	
<u>AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE</u>	
 SEGUITA - Raportu n° 202 : Revisione parziale di u pianu d'assestu è di sviluppu durevule di a Corsica (PADDUC) : dibattitu d'orientazione annantu à u perimetru, à a metudulugia è à u calendariu	
 SUITE - Rapport n° 202 : Révision partielle du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) : débat d'orientation relatif au périmètre, à la méthode et au calendrier	
 Examen et vote des amendements	 188 à 194
 Suspension à 22h15 / Reprise à 22h30	
 Suite examen et vote amendements	 195 à 200
 <i>Prises de parole :</i>	
M. Jean-Martin MONDOLONI, explications de vote	200
M. Julien PAOLINI, en réponse	201
 VOTE RAPPORT	 202
 <u>DEROGATION TEMPS DE TRAVAIL ORDINAIRE DES PERSONNELS DU SECRETARIAT GENERAL DE L'ASSEMBLEE DE CORSE</u>	
 VOTE	 202
 Suspension de la séance à 22h40	

La séance des questions orales est ouverte à 10 h 25 sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Per piaciè, pigliate e vostre piazze, emu da principià.

Salute à tutti, Cari cunsiglieri esecutivi, O Sgiò Presidente, Cari cunsiglieri territoriali, emu da principià cum'è sempre per e dumande à bocca.

Première question orale qui sera posée par Jean-Martin Mondoloni pour « Un soffiu novu ».

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

Question orale N° 2025/E4/042 déposée par M Jean-Martin MONDOLONI au nom du groupe « Un Soffiu Novu » : infrastructures de gestion des déchets dans le cadre de la mise en œuvre du PTPGD.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Mme la Présidente.

Monsieur le Président,

Lors de la réunion de la CCES (Commission de Consultation d'Évaluation et de Suivi) du Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets du 10 juillet dernier à Bastia, vous avez officialisé, et ce n'est pas sans ambiguïté, le soutien de l'exécutif territorial au CTV (centre de tri et de valorisation) de Monte.

Une position qui n'a pas manqué de rassurer les élus locaux, soucieux de voir ce dossier indispensable, au regard notamment de la loi de transition énergétique en matière de réduction des déchets destinés à l'enfouissement et de leur valorisation énergétique, enfin gérés de façon pragmatique.

Dans le sillage des prescriptions du plan, l'OEC a présenté l'étude relative à la mise en place d'une filière de transformation des CSR issus de Monte dans le cadre d'une SPL (société publique locale) au capital très majoritairement détenu par la Collectivité de Corse et dont la mise en place concomitante au démarrage du CTV de Monte permettrait de réduire de façon très significative leurs coûts de production.

Vous avez également demandé à être associé au comité de pilotage du CTV du Grand Ajaccio, ce à quoi les élus du SYVADEC et de la CAPA présents se sont engagés.

L'implantation de 2 CTV près des agglomérations qui génèrent le plus de déchets relève du bon sens. Faire obstacle, pour quelque raison que ce soit – pour quelque raison que ce soit - au CTV du grand Ajaccio reviendrait à priver tout un territoire d'un exutoire et en condamnerait un autre, le Valinco, à continuer à enfouir les déchets non triés, le tout dans un contexte de flambée de la fiscalité et de surcoûts insoutenables pour les intercommunalités.

En effet, la TGAP dont le coût à la tonne enfouie est de 65 € avant la réfaction de 20 % obtenue par le sénateur Panunzi, se verra majorée dès cette année d'un surcoût de 5 € pour chaque tonne de déchets dépassant l'objectif de réduction de moitié de l'enfouissement par rapport à 2010. Ce qui représente pour les collectivités un surcoût de plus de 240 000 € par an.

D'un triple point de vue économique, technique et environnemental, les 2 CTV s'imposent. Il ne faut plus tarder, il ne faut plus tergiverser, ni attendre, mais rentrer dans le champ de l'action.

D'où notre question Monsieur le Président :

Confirmez-vous devant cette assemblée les 3 engagements que vous avez pris devant la CCES du 10 juillet, à savoir votre adhésion sans ambiguïté au CTV de Monte, votre volonté de porter le projet de la construction de l'unité de traitement des CSR qui va avec et votre participation active et constructive au COPIL du CTV du grand Ajaccio ?

Les territoires du Fiumorbu et du Valinco qui ont trop longtemps jouer la solidarité en subissant les désagréments de l'enfouissement des déchets de toute la Corse ainsi que les intercommunalités sont en droit de savoir.

Je vous en remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc je me tourne vers l'exécutif, Guy ARMANET, président de l'Office de l'environnement, va vous répondre.

Pardon, je crois que nous avions décidé en commission permanente hier que deux questions successives étaient posées, puisqu'il y en a une qui traite aussi des déchets, abordée par Louis Pozzo di Borgo sous l'angle de la pression touristique, mais néanmoins c'est toujours une question déchets.

Vous n'êtes pas d'accord ? Ah ben, c'est nouveau alors, parce qu'hier il avait été convenu...

M. Guy ARMANET

Cela avait été demandé, mais je pense qu'il est préférable, par rapport au temps de parole, d'y répondre séparément.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Mais les temps de parole sont ceux que vous souhaitez en cumulant y compris les 2 réponses.

Maintenant si vous avez fait 2 réponses distinctes... C'est parce que hier on a pris une décision en commission permanente, à vos demandes d'ailleurs. Donc c'est juste pour respecter cela.

Vous pouvez répondre conjointement ? Très bien.

Donc, Louis Pozzo di Borgo, vous avez la parole.

Question orale N° 2025/E4/052 déposée par M Louis POZZO DI BORGO au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : pression touristique et gestion des déchets – quelle stratégie pour la Corse ?

M. Louis POZZO di BORGO

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse, Monsieur le Conseiller exécutif,

À l'approche de la saison touristique, les questions liées à la gestion des déchets dans les zones à forte affluence refont surface dans le débat public.

Le député du Cismonte, François-Xavier Ceccoli, a ainsi annoncé son intention de déposer une proposition de loi visant à instaurer ce qu'il qualifie de « taxe sur les déchets touristiques ».

Dans un premier temps, il convient de rappeler que la gestion des déchets repose sur un partage de compétences clairement défini.

- La Collectivité de Corse est compétente en matière de planification, à travers l'élaboration du Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets.

- La collecte relève quant à elle des intercommunalités,
- Tandis que le traitement est assuré soit par le SYVADEC, auquel adhèrent la majorité des intercommunalités, soit directement par certaines communautés de communes qui n'en sont pas membres.

En effet, la Communauté d'agglomération de Bastia – et je pourrais également citer les actions engagées en ce sens par la Communauté de communes de l'isula-Balagna ou du Sud - a mis en œuvre des mesures concrètes et responsables pour faire face à la pression touristique en matière de déchets.

Elle a instauré, d'une part, une redevance spéciale, correspondant à 40 centimes d'euro par nuitée, réglée par les établissements hôteliers et reversée à la CAB. Mais surtout, elle a introduit une contribution spécifique sur les meublés de tourisme (Airbnb, Abritel, etc.), calculée de façon progressive selon la typologie du logement - du studio au T5 - allant de 200 à 700 euros par an.

Ces recettes nouvelles viennent alimenter directement le budget dédié à la collecte et au traitement des déchets, permettant ainsi de rétablir une forme d'équité fiscale.

Car lorsqu'on est un professionnel, on ne doit pas contribuer uniquement en fonction de la surface, mais bien en fonction du volume de déchets réellement produits. Et lorsqu'on est un particulier, on ne devrait pas supporter la charge de gestion des déchets générés par des activités commerciales et touristiques.

C'est cela, l'équité fiscale : une juste répartition de l'effort, fondée sur le principe pollueur-payeur.

Voilà un exemple d'action locale, cohérente et immédiate, loin des effets d'annonce parisiens.

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse, pouvez-vous nous indiquer quelle est aujourd'hui la vision de l'Exécutif en matière de gestion des déchets, en particulier dans les zones touristiques ?

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Conseiller.

Donc je repasse la parole au président de l'Office de l'environnement, pour un temps de parole donc équivalent à 2 réponses.

M. Guy ARMANET

À ringrazià vi, Cara Presidente.

Donc je répondrai distinctement aux deux questions et je commencerai donc par répondre à « Un soffiu novu », à Jean-Martin Mondoloni qui pose une question sur les infrastructures de gestion des déchets en Corse.

Ce qui nous oppose souvent mais qui se vérifie à chaque fois que l'on est ici présents dans cet hémicycle, et c'est la politique certainement qui nous appelle à avoir des points divergents sur les sujets, mais encore plus divergents lorsque ce sont des propos qui ont été tenus et qui par ailleurs ne correspondent pas tout à fait à la réalité.

Quoi qu'il en soit, je vais vous répondre de la manière la plus directe, étant donné que je l'ai toujours fait et que je continuerai de le faire. Nous nous sommes effectivement rencontrés, et je vous remercie pour votre question, mais nous nous sommes rencontrés dans le cadre du suivi du plan, la commission de CCES.

Cette commission qui s'est tenue à Bastia a permis non seulement de consolider les volumétries que nous avions préalablement définies dans le plan, elles nous ont permis aussi d'avoir un débat beaucoup plus général, vous l'avez évoqué, et dans votre question il y a trois points auxquels je vais répondre très précisément.

Comme à chaque fois dans ce genre de réunion, le CTV de Monte s'est invité à la discussion et j'ai pris une position qui est toujours la même et qui est constante en la matière et qui a notamment été rappelée dans le communiqué de presse qui expliquait les raisons de notre absence à la cérémonie de pose de la première pierre, qui en fait ne s'est pas tenue pour diverses problématiques.

Alors oui, le plan territorial de prévention de gestion de déchets de la Corse, le PTPGD, approuvé le 24 juillet 2024, prévoit certes la possibilité de créer un tel centre, je le rappelle, indispensable pour sortir de la logique du tout enfouissement, que vous avez rappelé, et respecter les objectifs posés par la loi française et européenne en la matière. Donc, il n'y a pas de discussion sur le sujet.

Et je vais un pas plus loin, toujours dans le même axe, ce centre doit nous permettre de détourner près de 60 000 tonnes de déchets de nos centres d'enfouissement et de les valoriser en Corse. Deuxième point très important, je le réaffirme ici.

Mais le plan prévoit également tant en son principe qu'en son dimensionnement, que cette création doit être intégrée dans une mise en œuvre globale, c'est ce que j'ai rappelé au CCES.

Nous avions appelé de nos vœux que cette politique globale qui prévoit plusieurs sous-chapitres soit intégrée et prise en compte, non seulement par le SYVADEC mais par l'État.

Je les rappelle brièvement : diminution des entrants, soutien à l'économie circulaire, priorité donnée au tri à la source, le juste dimensionnement du centre de tri, la création de centres territorialisés des déchets résiduels non polluants, et notamment la création d'un nouveau centre tel que celui de Palasca, la définition partagée d'une trajectoire budgétaire soutenable tant pour les intercommunalités que pour les citoyens.

Et aujourd'hui ce n'est pas le cas puisque, après Monte, le coût va continuer d'augmenter, et ce sont les services du SYVADEC qui donnent ces chiffres, de 3 % par an, après l'ouverture du centre.

Donc vous l'avez compris, nous avons défini une priorité dans le plan. Elle se met en œuvre, mais il reste quand même un bout de chemin à parcourir et par le SYVADEC et par l'État.

D'ailleurs, à cet effet, la Collectivité de Corse a également proposé, par exemple le 23 janvier 2023, lors d'une réunion en préfecture, et je l'ai rappelé au CCES, entre toutes les parties, un conventionnement avec le SYVADEC pour assurer la cohérence des choix faits par celui-ci par rapport au PTPGD, ceci sans préjudice d'une éventuelle évolution de la gouvernance en matière de gestion des déchets. On avait été loin dans les propositions qu'on avait faites. Aucune réponse ne nous a été fournie à ce jour, ni l'État, ni le SYVADEC. Dont acte, on continue d'avancer sur le sujet.

D'ailleurs, permettez-moi aussi de rappeler, et je l'ai dit aussi en CCES, les derniers exemples en date, dont la proposition faite par l'État de déduire la part de financement du centre de tri de Monte, assurée par le PTIC, soit 35,9 millions d'euros, qui viendraient imputer à la Collectivité de Corse, alors même que celle-ci n'a pas été associée à sa définition. Vous l'avouerez, il y a quelque chose qui ne fonctionne pas.

On ne peut pas nous dire d'un côté « vous ne participez pas au financement de Monte », et l'État nous dire derrière, « tout compte fait, vous allez y participer puisque l'on va récupérer sur le PTIC la somme que l'on a

investie « pour vous », au niveau de Monte ». Donc on est toujours devant la politique du fait accompli. C'est gênant.

Et cette politique du fait accompli n'est pas acceptable, ni sur la forme, ni sur le fond.

Le Conseil exécutif de Corse appelle l'ensemble des parties à revenir à de plus justes positions, et notamment sur le centre de Monte, et on appelle de nos vœux de pouvoir se retrouver pour continuer d'échanger sur le sujet.

Et enfin, je terminerai en vous disant qu'on sera extrêmement attentifs, notamment sur la partie rivière Golu, et sur les terres agricoles qui sont autour, et on restera fortement impliqués quant au devenir de cet endroit. C'est le premier point.

Sur la valorisation énergétique, on a évoqué bien évidemment le fait que, et conformément à sa délibération de son conseil d'administration en date du 12 avril 2023, l'Office de l'environnement de la Corse pilote une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage visant à déterminer les possibilités de création d'une filière énergétique associant la biomasse issue des activités forestières et des CSR produits en Corse. Il y a en effet une double urgence à mener cette action.

Certains financements européens et étatiques soutenant le projet public de ce type ne seront plus disponibles au 15 septembre 2025.

Donc oui, on est dans l'urgence, oui, le rapport que j'ai présenté à la CCES atteste d'un accompagnement par notre AMO, le groupe ANTEA, en phase de finalisation, et nous serons à même probablement de présenter quelque chose de construit sur le sujet.

Néanmoins, nous entendons et quelquefois partageons les oppositions, les craintes, les interrogations à ce type de valorisation, et on en est tous bien conscients. Mais on rappellera aussi que cette obligation, elle est imposée par les textes, et qu'on n'y échappera pas, puisque nous devrons effectivement nous acquitter de ce qu'il y aura à faire.

Je terminerai sur le dernier point qui est le CTV d'Aiacciu, mais deux mots pour en terminer. Ce projet sera porté sous le couvert d'une SPL, qui sera en charge en sa qualité de concessionnaire de l'ensemble de l'opération. Elle associera intercommunalités et communes d'accueil, sous le couvert d'une SPL, je le redis, et enfin, ce sont bien évidemment les objectifs d'assurer la valorisation énergétique de 70 % des déchets.

Nous avons donc aujourd'hui un projet qui est ficelé, et il est important de préciser que les compensations financières des coûts de production accordées par la commission de régulation de l'énergie, la CRE, au projet de production d'électricité en zone non interconnectée (ZNI), font état d'un équilibre financier, voire d'un exercice bénéficiaire sur 30 ans. La CRE garantit donc aujourd'hui un achat d'électricité à 280 euros le kilowatt, qui nous fera être dans cette disposition-là, excédentaire, le laps du temps du projet, c'est-à-dire 25 ou 30 ans.

Sur le CTV d'Aiacciu, par le biais de la question que vous me posez, vous avez écrit que nous souhaitions être associés ardemment au projet, ce sont les propos que vous écrivez dans votre présentation. J'ai envie de vous dire, oui, bien sûr, on souhaite être associés, mais je rappellerai en toute modestie que concernant ce projet du CTV d'Aiacciu, nous considérons qu'avec l'organisation du comité de pilotage qui s'est tenu le 18 juin entre l'État et la Capa, sans avoir associé la Collectivité de Corse et l'Office de l'Environnement, le compte n'y est pas. Le compte n'y est pas.

Je ne sais pas comment nous devons traduire ce manque de concertation ou ce manque d'invitation, mais sinon, un manque de défiance ou un manque de volonté de concertation, qui nous appelle à émettre des réserves sur le déroulé du projet, même s'il est inscrit au plan, je me dois de le rappeler, c'est un ou deux centres de tri et le plan fixe la règle et on n'y déroge pas.

Mais je considère que dans la manière dont on s'y est pris, cela pose une incompréhension forte et je pense que l'approche n'est pas la bonne. Et je vous le dis très tranquillement, le compte n'y est pas et il n'y aura pas de Monte 2.

Nous n'allons pas revivre ce que nous avons vécu, et d'ailleurs je crois même que la personne qui m'a interpellé au CCES évoquait une certaine cacophonie, mais lorsqu'on parle de cacophonie, essayons de ne pas entretenir de choses qui pourraient être compliquées à gérer par la suite et par vous et par nous.

D'ailleurs, je me ferai écho d'un courrier du préfet en date du 25 juin qui nous a alertés sur la saturation prévisible des capacités d'enfouissement en Corse-du-Sud à l'horizon 2031. L'installation de Vighjaneddu ne disposera à cette échéance que d'une capacité d'accueil de 25 000 tonnes.

Donc avant d'aller un pas plus loin et de projeter un autre centre de tri, le préfet nous dit qu'il faudrait envisager peut-être un autre centre

d'enfouissement de petite capacité, mais qu'il faudrait se mettre au travail pour y arriver.

Et enfin, en toute modestie aussi, je rappellerai que si on considère que Monte c'est 100 000 tonnes, que la valorisation c'est 30 000 tonnes, si je fais la simple addition, on va se retrouver autour de 130 000 tonnes, et aujourd'hui on a une production de déchets en Corse de 143 000 tonnes. Donc il faudra peut-être étudier les choses, il faudra les mesurer, il faudra les poser, on va certainement parler de plus petites unités avec un flux entrant différent, mais quoi qu'il en soit cela se fera sur les bases d'une discussion saine et apaisée à tous les niveaux.

Nous avons construit un plan, nous souhaitons le mettre en route et c'est ce que nous faisons, sans aucune ambiguïté, mais nous demandons à avoir aussi la possibilité de participer à ce genre de choses et d'essayer de le construire.

Je ne serai pas bien plus long, juste un rappel sur les tonnages de la CCES, parce que c'était quand même l'objet du rapport, c'est 215 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés que l'on produit aujourd'hui, 81 890 tonnes de DAE et 162 000 tonnes de DBTP. Juste ces quelques chiffres-là pour terminer mes propos.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Présidente. 30 secondes.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Attendez 2 secondes, s'il vous plaît. Votre temps de parole avait été complètement utilisé, donc vous n'avez pas droit de réponse.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Je peux au service de la jurisprudence Benedetti, s'il vous plaît, avec calme et pondération.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Une minute !

M. Jean-Martin MONDOLONI

Bien. Pour dire très simplement et très rapidement qu'au terme de cette réponse un peu dilatoire à laquelle je m'attendais, qui convoque en réalité, Président, plus d'éléments de forme que de fond, on ne comprend pas réellement si vous souhaitez être proactif concrètement ou si vous continuez à pratiquer une espèce d'attentisme un peu sournois qui, ramené à l'urgence de ce sujet, finit par friser à l'irresponsabilités.

Vous dites que vous êtes devant la politique du fait accompli, vous cultivez et on le regrette, sur ce sujet, la politique des projets inaboutis.

M. Guy ARMANET

Je ne peux pas vous laisser dire ça. Vous mélangez les 2 sujets.

Sur Monte, j'ai été très clair, il n'y a aucune ambiguïté sur mes propos. Nous l'avons dit, nous l'avons répété et vous avez fait allusion notamment au CCES d'une fin de phrase que le président a pu dire dans son communiqué, dans notre communiqué que nous avions fait, mais vous avez occulté toute la première partie qui consistait à dire ce que j'ai répété, que Monte faisait partie du PTPGD qui s'inscrivait dans une logique.

Et vous faites allusion, sur le dernier point, en disant « vous continuez d'entretenir l'ambiguïté » ; excusez-moi du peu, vous ne nous conviez pas à la première réunion sur le CTV d'Aiacciu, c'est votre choix, mais qui entretient l'ambiguïté ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

La question est posée.

Question suivante de Saveriu LUCIANI...

M. Guy ARMANET

Scusate, je n'ai pas répondu à Louis Pozzo di Borgo

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

On va faire le point tout de suite, dans le calme et la sérénité.

La jurisprudence Benedetti n'existe pas, donc ça, c'est réglé, premier point, c'est terminé, on n'en parle plus mais pour cette année, ni pour les 3 années à venir ou les 2 et demi qui restent. Ça c'est clair, sous ma présidence, il n'y a plus de jurisprudence, il n'y a que le règlement que vous avez voté à l'unanimité.

Concernant l'exécutif, votre demande a été, je le dis très sereinement, d'avoir une réponse commune, hier en commission permanente, D'accord ? Donc du coup, vous voulez faire 2 réponses séparées ce matin, il n'en demeure pas moins que vous avez quand même un temps, y compris en cumulant les 2 réponses qui est... Il n'y a que le Président de l'exécutif qui peut répondre autant qu'il le souhaite. Et votre réponse, première réponse, a largement dépassé le temps, largement, y compris en cumulant les 2.

Donc, vous avez la possibilité de répondre je ne vais pas vous l'enlever, mais voilà qu'on le sache maintenant. On ne va pas faire une session dans un contexte où tout le monde a demandé, tous les groupes ont demandé des doublements de temps de parole pour la plupart des dossiers. On a 12 dossiers, donc on peut aller jusqu'à dimanche, moi je n'ai pas d'obligation, ce n'est pas un problème, mais ça veut dire qu'il n'y a plus de règlement intérieur.

Voilà. Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Guy ARMANET

À ringrazià vi, Cara Presidente.

Donc merci à Louis Pozzo di Borgo pour la question au niveau touristique et sur la stratégie que l'on peut adopter au niveau de la Corse.

Vous avez raison de le préciser, Monsieur le Président, et je crois savoir que la communauté d'agglomérations s'est attachée à renforcer l'efficacité de sa redevance spéciale en l'élargissant en nuitées touristiques, en hôtellerie de meublés et de tourisme. Je crois que c'est la règle et c'est la loi. Et effectivement, toutes les intercommunalités dignes de ce nom peuvent le faire sans aucune problématique et sans aucune ambiguïté.

De manière concomitante, l'Office de l'environnement de la Corse soutient les porteurs de projets des collectivités.

Je ne reviendrai pas sur le fait que nous souhaitions contractualiser des projets d'objectifs et de moyens avec toutes les intercos. Aujourd'hui, on est à l'arrêt parce qu'effectivement, on n'arrive pas à remplir toutes les conditions. Néanmoins, je me dois de vous dire qu'on continue d'accompagner les projets et notamment je ne citerai que la Castagniccia-Casinca, puisqu'on a accompagné dernièrement à hauteur de 600 000 € et je pense que c'est un exemple pertinent. Ça veut dire que près de 4 M€ ont déjà été déployés aux intercommunalités de Corse pour le déploiement d'opérations programmées en rapport avec la compétence et la prévention de la collecte des déchets.

Donc, c'est un soutien sans faille que l'on continuera d'apporter aux intercos et que l'on se doit effectivement de construire.

En fait, la production aujourd'hui, si on devait ramener ça à la production des déchets ménagers et assimilés, les taux progressent effectivement et on se rend compte, et il me plaît à le dire à chaque fois que les choses se présentent, qu'on devrait s'attaquer à la CAB et à la CAPA parce qu'elles sont en fait celles qui produisent le plus de déchets.

Et quand on regarde les chiffres, eh bien on s'aperçoit qu'aujourd'hui et la communauté des communes du sud d'ailleurs, le Président n'est pas là mais j'en ferai état un instant, qui cumule aujourd'hui à elle seule la production des déchets par habitant de 1,187 tonne, alors que Bastia en produit 427 kilos et Ajaccio 475 kilos par habitant.

Donc cette intercommunalité-là, qui est je crois gérée par le vice-président en charge des déchets qui n'est autre que le président du SYVADEC a fort à faire en termes de tri, et je crois qu'il y a à se poser quelques questions de fond afin d'essayer de trouver des solutions pertinentes que l'on pourrait construire et on se tient à disposition pour pouvoir le faire.

Donc, dans ces conditions, le plan territorial d'action en faveur de l'économie circulaire prendra effectivement tout son sens et nous apporterons notre soutien financier à travers les différentes aides qu'il y aura à déployer.

Et je livrerai simplement mon avis : je crois que nous avons un effort commun à faire en termes de collecte des bio-déchets et de redevances incitatives, et je pense qu'il faudrait qu'on ait des intercos sud Corse, CAB, CAPA, où l'on puisse peut-être faire des zones-test pour mettre en œuvre ces 2 projets-là.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Concernant le Conservatoire du littoral, normalement c'était Pierre Poli, on a rectifié. Donc vous voulez la faire quand même ? Donc, j'avais raison, c'est bien Saveriu Luciani.

Question orale N° 2025/E4/044 déposée par M Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu » : Conservatoire du littoral.

M. Saveriu LUCIANI

Merci, Présidente. Oui, initialement, c'était Pierre POLI.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,
Monsieur le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse,

Le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL), communément appelé « Conservatoire du littoral » a été créé en 1975. Établissement public, il mène une politique d'acquisition foncière d'espaces naturels littoraux à des fins de conservation.

La gestion des sites est par la suite confiée à des collectivités territoriales ou des associations de protection de la nature, qui ont pour mission de veiller à la protection et à la sauvegarde de ce patrimoine paysager, naturel et environnemental.

Propriétaire de 19 % du littoral français, le Conservatoire du Littoral protège en Corse plus de 21 000 hectares répartis sur 62 communes pour un tiers du littoral de l'île. Pour la petite histoire, le plus grand site, tous territoires confondus, se trouve en Corse : il s'agit du site de l'Agriate, en Cismonte, avec plus de 6 000 hectares protégés.

La politique d'acquisition foncière de l'établissement en Corse est ainsi pleinement établie. Elle sera renforcée d'ici 2050, ce dernier prévoyant ainsi d'acquérir plusieurs dizaines d'hectares supplémentaires, confirmant par là même son rôle clé dans la lutte contre la pression foncière et la spéculation immobilière.

Or, l'organisme et ses missions de service public sont aujourd'hui menacés. En effet, le projet de loi de finances 2026 envisage la fusion ou suppression de près de 30 % de ses agences ou organismes consultatifs, le Conservatoire du Littoral étant malheureusement concerné par ces perspectives de coupes budgétaires.

A l'heure où l'on fête les 50 ans de cet acteur prépondérant dans la lutte contre l'urbanisation et la privatisation de nos côtes, de nombreux élus - maires, présidents d'intercommunalités, association des élus du littoral- mais encore associations, scientifiques ou experts s'indignent d'une telle éventualité et se mobilisent, réaffirmant l'impérieuse nécessité de pérenniser le Conservatoire du Littoral, de consolider ses missions et ses moyens d'intervention.

Aussi, Monsieur le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse, il est évident qu'en tant que nationalistes corses, nous nous inscrivons dans une perspective historique dont les engagements militants, les sacrifices et les combats accompagnent le toujours de notre démarche politique. Nous refuserons sans réserve, comme tant d'autres, la suppression de cet organisme.

L'inquiétude est sur nos tables, et le risque de fusion ou de disparition de l'établissement présente une menace immédiate pour notre terre et notre patrimoine.

Quelles seraient alors les solutions, au-delà des discussions institutionnelles actuelles avec l'Etat, concernant l'exercice effectif des compétences et missions du Conservatoire du Littoral ainsi que concernant l'avenir de ses agents ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

C'est à nouveau le Président de l'Office de l'environnement qui va vous répondre.

M. Guy ARMANET

À ringrazià vi, Cara Presidente.

À ringrazià vi, per a vostra dumanda chì mi pare assai impurtante.

En préambule de mes propos, permettez-moi de rappeler que vous avez fait référence aux 50 ans de vie du Conservatoire du littoral, j'aurais voulu rappeler aussi que le mois prochain, ce seront les 50 ans d'Aleria et comme l'histoire se répète souvent, je vais faire référence à Edmond Simeoni.

Edmond Simeoni écrivait dans un tweet de février 2018 : « Comme pour les forêts, demain pour les citadelles et pour la liberté, un jour l'État devra nous rendre toutes les terres du Conservatoire du littoral. 18 000 hectares pour 200 km de littoral ».

Un bien qu'il considérait inaliénable, et nous partageons bien évidemment ce point de vue.

Je referme cette parenthèse, mais tout ça pour vous dire que, bien sûr, nous n'avons pas le droit d'abandonner le Conservatoire du littoral au milieu du gué.

Vous avez évoqué les deux axes, et notamment le premier qui consiste à dire qu'on est défavorable à ce qu'il disparaisse, parce que pour la Corse, de tout temps et de tous les combats – vous l'avez rappelé – la défense de notre terre et de notre littoral sont importantes, et on ne peut pas abandonner ni les agents, ni les personnels, ni l'institution. Donc on est bien évidemment contre le fait qu'il soit absorbé par l'OFB. C'est le premier axe, donc on se tiendra effectivement extrêmement proche de la situation.

Et vous avez évoqué le deuxième sujet qui est en train de se construire à Paris, le projet d'autonomie, où je dois rappeler que le Conseil exécutif de Corse s'est positionné à plusieurs reprises en faveur du rattachement du Conservatoire du littoral à la Collectivité de Corse, et dans une délibération, notamment à l'Assemblée de Corse, qui est celle de l'*« Autunumia »*, du 5 juillet 2023, que je rappelle, ou encore en séance du 22 septembre 2024, à l'occasion de l'approbation de la convention-cadre des partenariats.

Et si ma mémoire est bonne, Paul-Félix Benedetti avait fait une intervention ce jour-là, en évoquant le sujet et en disant « pourquoi ça ne revient pas directement à la Collectivité de Corse ? »

On s'inscrit pleinement dans cette logique-là, on sera extrêmement attentifs, et on ne laissera pas, bien évidemment, le Conservatoire du littoral disparaître sans que l'on soit actif, voire interactif, sur le sujet.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Je n'ai pas pour habitude de commenter ni les questions, ni les réponses, mais je souhaiterais en ce moment précis de remise en cause du Conservatoire de du littoral rappeler tout le travail remarquable qui a été réalisé par le Conservatoire du littoral pour la protection de nos côtes, de l'espace terrestre, mais aussi de l'espace marin le plus proche.

Et je voudrais rendre hommage à ses personnels qui souvent sont très exposés aussi. Rendre hommage, c'est déjà considérer peut-être qu'il ne sera plus là et je n'ose l'imaginer.

Donc, il y a encore beaucoup de travail à faire et je crois qu'aujourd'hui, encore plus qu'hier, la préservation de notre littoral, qui nous est très envié par ailleurs, mérite notre plus grande attention.

Merci.

Donc, nous passons maintenant à la question suivante, qui est complètement différente : induve sò passati i soldi di i FIP ?

Question orale N° 2025/E4/046 déposée par Mme Serena BATTESTINI au nom du groupe « Core in Fronte » : FIP, où va l'argent ?

Mme Serena BATTESTINI

Sgiò Prisidenti di l'esecutivu,

Core in Fronte par son action le 25 juin 2025, a dénoncé les pratiques de Vatel Capital, de ses dirigeants et de leurs prête-noms locaux. Depuis plusieurs années, ce fonds d'investissement s'accapare du foncier et des biens immobiliers en Corse par des pratiques opaques, contestables et cumulant des avantages au nom de la Corse et des Corses.

Vatel, comme tous les Fip corses font bénéficier leurs souscripteurs d'avantages fiscaux généreux au nom de la Corse (30 % actuellement ; 50 % précédemment).

Les gestionnaires de Vatel investissent ces fonds dans des sociétés en visant des projets à très forte pondération immobilière (hôtels, résidences, EPHAD...). Ces investissements bénéficiant du crédit d'impôt corse, ils récupèrent 30 % des investissements de l'immobilier, ce qui représente des millions d'euros parfois.

Mais Vatel va plus loin, en surinvestissant les projets, ils détournent l'esprit des Fip qui impose « une limitation de 30 % d'investissement par fonds » dans un projet.

En cumulant plusieurs fonds, ils deviennent ainsi ultra-majoritaires. Le système leur a également permis d'investir directement dans 4 entreprises sans porteur de projet, juste avec une complicité sur place.

En qualité de « sachant », ils ne sont pas sans savoir que les entrepreneurs ne pourront pas rembourser les projets car les taux d'intérêt des fonds écrasent la rentabilité d'un projet malgré les crédits d'impôt.

Vatel accuse les chefs d'entreprise d'incompétence et que les règles étaient connues ? Alors pourquoi ce phénomène de dépossession se multiplie ? Ainsi, une dizaine d'entreprises sont passées sous leur contrôle et une dizaine d'autres sont menacées à court terme.

Pour cette gestion, les FIP perçoivent une rémunération de 3,5 % sur les fonds investis.

En tout, uniquement pour Vatel, ce sont 185 M€ levés et investis.

Rien qu'en tant que gestionnaire, sans retour sur investissements, les bénéfices générés sont énormes.

Les chefs d'entreprises corses ne sont là que pour leur obtenir les permis de construire et les insérer dans l'environnement : une fois le projet terminé, la prédateur commence et les contraintes et les taux travaillent, les tenailles se referment, la bête est ferrée...

Les Fip ont-ils été créés pour devenir majoritaires et constituer des groupes immobiliers ?

Que vont devenir tous les actifs que les fonds gérés par Vatel possèdent ?

Pourquoi bénéficient-ils des crédits d'impôts corses (sur des fonds défiscalisés) ?

... Et pendant que la Région dépasse les 1.000 M€ de dettes, il est possible qu'à eux seuls, les coûts des Fip en 20 ans représentent 20 % à 30 % de la dette de la Corse !

Pouvez-vous saisir, au nom de la Collectivité, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour faire cesser les agissements de ce groupe prédateur ?

Pouvez-vous rompre tous les partenariats hôteliers de la CdC, des satellites de la CdC, des structures financées directement par la CdC avec les établissements devenus propriété de Vatel Capital ?

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Allora, ghjè Gilles GIOVANNANGELI, u Presidente di l'ADEC, chì v'hà da risponde

M. Gilles GIOVANNANGELI

À ringrazià vi, Madama a Prisidenti.

Madame la Conseillère, d'abord, deux thématiques qui seront abordées aujourd'hui sur l'investissement des entreprises, la question des FIP et tout à l'heure sur le crédit d'impôt, c'est quand même deux thématiques qui se rejoignent sur des dispositifs qui sont importants et qui peuvent être aussi, et qui sont aussi normalement des dispositifs de soutien à l'économie.

Concernant les FIP, Fonds d'investissement de proximité, une dénomination qui est plutôt vertueuse en soi et qui consiste à permettre à des particuliers d'investir, notamment dans les PME, sur des projets d'investissement et de production. Avec des modalités de mise en œuvre qui sont relativement strictes, notamment le fait de devoir passer par des sociétés de gestion agréées par l'AMF, vous l'avez rappelé, avec des principes de déontologie dont vous avez aussi parlé, et d'autre part sur le fait que les montants levés, c'est important aussi, doivent être investis dans une temporalité très réduite, 18 mois, ce qui explique aussi, certainement, le fait que, compte tenu du tissu économique de la Corse et d'un tissu de TPE majoritaire, ces FIP aujourd'hui peuvent paraître aussi en décalage avec les besoins de notre économie.

Néanmoins, moi je veux d'abord rappeler qu'un certain nombre de FIP, et vous l'avez dit, ont été très bénéfiques à l'économie de la Corse, je pense notamment au FIP qui a été porté par Femu Qui, parce que, ce qui est important là, c'est la démarche, la déontologie, le côté éthique de l'accompagnement qui est mis en place, le partenariat avec l'entrepreneur dans une démarche d'accompagnement financier, qui se fait aussi, bien sûr, en relation avec la place bancaire, et je ne vais pas citer d'exemple, mais on pourrait citer des entreprises qui ont eu une belle réussite grâce à l'intervention des FIP.

Mais ça c'était pour la première génération, j'ai envie de dire, de FIP. Et après est arrivée une deuxième génération collée à un modèle, à un phénomène de spéculation accélérée, notamment à partir des années 2010, où on retrouve une dérive de ces outils-là, majoritairement, et vous l'avez aussi rappelé, gérés par des sociétés extérieures, où l'on se retrouve effectivement dans une vision spéculative, prédatrice souvent de l'économie, en utilisant aussi des démarches relativement opaques, et qui manquaient notamment de loyauté, et qui ont profité y compris de la méconnaissance des entrepreneurs, avec des systèmes de coûts exorbitants, que ce soit des coûts de gestion, des intérêts, et des coûts de sortie. Avec en plus des TPE, dont je vous disais précédemment, qui portent des projets d'investissement, qui généralement doivent s'amortir sur un temps long, excédant largement le temps d'intervention des FIP, qui est lui de

8 ans, et qui devrait normalement financer des investissements de plus court terme.

Tout cela conduit aux difficultés que vous avez cités, à savoir qu'on se retrouve avec des entreprises qui ont du mal, à la sortie du fonds, à rembourser le capital investi, qui ont payé des intérêts et des coûts de gestion relativement lourds, et qui donc, en quelque sorte, ont à payer deux fois l'intervention du FIP sur le projet d'investissement, et qui se retrouvent, pour certaines d'entre elles, en situation de dépossession de leur entreprise.

C'est une démarche qui est absolument condamnable aujourd'hui.

Vous avez cité l'investissement dans l'immobilier touristique, notamment, et on le voit de manière fréquente, mais aujourd'hui, on se retrouve aussi face à un problème qui est en train, y compris désormais, de toucher les terres à potentialité agricole.

C'est pour cela qu'avec un certain nombre d'entre vous, nous étions à Patrimoniu il y a quelques semaines, pour soutenir un agriculteur qui était dans cette situation.

Comment peut-on sortir de cette situation ?

Alors, vous avez raison, on saisira l'AMF, mais là aussi avec un principe de réalité et de réalisme, mais il faut absolument le faire compte tenu de ce que nous considérons ensemble, comme des manquements à la déontologie.

Mais, en même temps, nous, nous avons travaillé et nous continuons à travailler avec l'ADEC, avec l'ATC, avec l'ODARC, à l'identification des entrepreneurs qui seraient aujourd'hui en situation de difficulté, pour mettre en place, en relation avec les chambres consulaires, avec les experts-comptables, avec la place bancaire, des solutions de financement, pour éviter le phénomène de dépossession et de prédatation de ces entreprises.

Enfin, je terminerai par vous dire que, vous le savez, c'est un sujet que nous avons abordé, la question de la création d'une banque publique d'investissement corse, qui doit être, pour nous, le levier qui permettra de trouver une solution à l'investissement corse, notamment par la captation de l'épargne corse.

Mais ça doit se faire aussi, et on pense que ça doit se faire aussi, dans une logique de règles édictées, et c'est pour cela que l'autonomie, la démarche

d'autonomie opérationnelle, sur des questions comme le financement et la fiscalité de l'entreprenariat, est essentielle dans la démarche que nous portons.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Avà ghjè una dumanda ch'hà da esse fatta da « Fà populu insieme », ma ùn so micca qual'hè, nant'à u rapportu di l'UNESCO.

Antonia Luciani, avete a parolla.

Question orale N° 2025/E4/050 déposée par le groupe « Fà Populu Inseme » : rapport de l'UNESCO, vers une gestion durable du golfe de Portu.

Mme Antonia LUCIANI

Merci, Mme la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

Il y a quelques jours, un article de *Corse-Matin* titrait : « *L'Unesco met la pression sur la Corse* », à propos du Golfe de Portu et de la réserve naturelle de Scandula.

Cet article faisait état d'une menace imminente d'inscription du site de Scandula sur la liste du patrimoine mondial en péril, avec tout ce que cela impliquerait en termes d'image, de responsabilité, et de défiance envers la gestion insulaire.

Je sais que des mesures concrètes de préservation, de régulation et de concertation ont été engagées par l'Office de l'environnement ces dernières années, mais également en lien avec les communes, ou encore le Parc et les socioprofessionnels ; nous avons d'ailleurs eu l'occasion d'en parler récemment lors de l'examen du projet de décret.

Pour autant, les inquiétudes demeurent, alimentées par des prises de position nationales ou médiatiques et de nombreux Corses s'interrogent aujourd'hui légitimement sur le devenir de ce site emblématique, en termes de

maintien de la biodiversité, de préservation de l'environnement, mais également de régulation de la fréquentation.

Monsieur le Président de l'Office de l'Environnement, pouvez-vous nous dire quel est l'état de cette potentielle inscription sur la liste du patrimoine mondial en péril ?

Pourriez-vous nous rappeler également les actions concrètes qui ont été mises en place ?

Mais surtout nous dire si vous comptez les renforcer, afin de garantir la préservation du Golfe de Portu, cela permettrait de rassurer les partenaires internationaux, mais aussi l'ensemble des Corses très attachés à ce site patrimonial et à cette reconnaissance de l'UNESCO, ainsi que les habitants des villages de la région qui aujourd'hui s'interrogent sur le devenir de la réserve de Scandula.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Ghjè u Presidente di l'Uffiziu di l'Ambiente chì v'hà da risponde.

M. Guy ARMANET

À ringrazià vi, Cara Presidente.

À ringrazià vi dinò per a vostra dumanda à bocca chì mi pare assai impurtantissima di pudè spiegà vi oghje induve no simu è cosa no vulemu fà.

Je commencerai par le début et j'ai en ma possession le rapport de l'Unesco qui a fait tant débat... Alors je regarde Xavier Luciani, parce que j'ai vu qu'il avait communiqué, il avait fait un petit tweet un peu humoristique entre « scandalu » et « Scandula ». Et je connais votre préférence et votre habitude pour ces choses-là, donc je l'ai pris avec beaucoup de recul et avec beaucoup d'humour.

Mais néanmoins, on se parle ici d'affaires très sérieuses, « année d'inscription sur la liste du patrimoine mondial en péril : néant ». Voilà.

Donc, après je m'interroge souvent des fois de comment est-ce qu'on peut d'un rapport, qui nous inquiète, bien sûr que Scandula nous inquiète, bien que l'Unesco nous inquiète, même si ce sont 2 choses complètement différentes.

Mais oui, on est très inquiets. Mais je me demande quel intérêt on a à rajouter de l'huile sur le feu sur des sujets comme ça, alors qu'il n'y a pas vraiment la nécessité de le faire. Mais bon, ça appartient au domaine du journalisme et de la politique, certainement.

Mais je vais vous répondre de manière très pragmatique.

Oui, c'est un emblème pour la Corse.

Oui, c'est un sujet préoccupant.

Oui, on doit travailler d'arrache-pied.

Mais qu'en est-il vraiment sur ce site ? Il n'y a aucun plan de gestion depuis 2012.

La directrice de l'UNESCO, Madame Azoulay, est donc venue nous rencontrer en mars 2023. Et nous avons mis avec elle en place un plan d'action, que je vais d'ailleurs décliner tout ou partie, mais qui consistait à mettre en route rapidement et construire les choses comme elle nous l'avait demandé.

Donc, bien évidemment que les vifs débats médiatiques qui ont depuis des années alimenté Scandula, on sait très bien la fréquentation touristique, les bateliers, les balbuzards, je vous en passe les meilleurs.

Mais de manière très claire : Scandula, le gestionnaire, c'est le Parc. L'UNESCO, c'est l'Office de l'Environnement. Je pense qu'il faut dissocier les choses, il faut être très clair. Néanmoins, l'Office de l'Environnement se doit d'avoir un regard extrêmement attentif sur Scandula, et c'est ce qu'il fait.

Donc, même si ce sont deux choses dissociées, on doit les construire et les mener de front.

Qu'est-ce qu'on a fait ? Suite à la venue de madame Azoulay, qu'est-ce que la Collectivité de Corse via l'Office de l'Environnement a fait ?

Trois objectifs :

1. la révision du décret.
2. la création de la réserve naturelle de Corse.
3. la consolidation de l'ensemble des dispositions au sein du plan de gestion du site de l'UNESCO.

Premier point : ce n'est pas l'État qui a demandé la révision du décret, c'est l'Office de l'Environnement, c'est une délibération de l'Assemblée de Corse qui a demandé à l'État de réviser le décret. Il faut le dire et le marteler et le répéter. C'est de notre initiative.

Donc, l'enquête publique qui s'est organisée en début d'année 2025 a confirmé la justesse de notre position unanime de l'Assemblée de Corse, exprimée dans sa délibération du 28 février 2025.

L'avis favorable rendu en avril recommande explicitement l'intégration de nos propositions, notamment sur la protection renforcée sur les nids de balbuzard.

On a été plus loin que le décret, je le dis et je le redis à cette Assemblée, et nous avons instauré de fait des licences et des quotas pour les activités commerciales sur le secteur.

Deuxième point : création de la réserve naturelle maritime de Corse, qui nous était demandée aussi par l'UNESCO. Dès juillet 2020, notre Assemblée a acté la création d'une réserve naturelle de Corse. Elle est en route. J'espère que nous l'approverons ensemble avant fin 2026, de manière très concrète. 70 000 hectares ! 70 000 hectares !

C'est un acte de maîtrise politique et pour le concrétiser, l'Office de l'Environnement a bien sûr mis en route une méthode, et je salue le travail des équipes de l'Office de l'Environnement et des différents comités de pilotage qui se sont tenus, notamment avec les maires. Je crois qu'on en est à 6 sur zone. Nous avons rencontré les maires, et tous les acteurs professionnels et les activités de pleine nature également.

Il a été acté des règles de limitation des usages.

À ce titre, nous avons sans délai mis en place une mesure transitoire pour la saison 2025 en attribuant des fanions d'identification aux socioprofessionnels qui se sont acquittés de la taxe Barnier en 2024. Nous allons éviter les effets d'aubaine et les effets de bord, parce que comme on sait que dans la construction pour l'obtention d'une licence, il faudra être à jour de sa taxe Barnier de 2024, il ne pourra pas y avoir de création de société en 2025 pour pouvoir obtenir une licence. C'est bordé. Les fanions seront distribués avant la fin du mois d'août.

Troisième point, la consolidation de l'ensemble des dispositions au sein du plan de gestion du site UNESCO.

Entre 1983 et 2019, le site UNESCO n'avait pas de gestionnaire désigné. C'est l'Office de l'Environnement par convention signée avec l'État qui en est devenu attributaire. Cette convention a d'ailleurs été dénoncée l'année dernière puisque l'État, en quelque sorte, fixait les règles et la Collectivité de Corse investit pour le titre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Nous disons : l'Etat met 1 au pot/la Collectivité de Corse met 1.

Et nous devons travailler de concert pour que les choses fonctionnent ainsi.

Tous les éléments que je suis en train de vous donner ont été transmis à l'UNESCO en ce début de juillet 2025 pour témoigner de tous les avancements. Ils ont été repris dans le rapport qui a été rendu par l'UNESCO en 14 points.

Je ne vais pas tous les reprendre, ça serait trop long, mais vous dire que nous accueillerons avec plaisir une mission conjointe d'experts internationaux et de l'UNESCO à l'été 2026, afin qu'elle puisse se rendre véritablement compte de la situation sur le terrain et des efforts déployés pour subvenir à nos fins sur le secteur.

Pour conclure, si le bien n'est pas inscrit à la liste du patrimoine mondial en péril, et je viens de vous en donner lecture, les inquiétudes sont légitimes. On ne va pas faire comme s'il ne se passait rien.

Le travail est devant nous, nous devons l'accélérer, l'accentuer, et non seulement nous devons le conforter, mais je vous rappelle que nous avons comme objectif de récupérer aussi le label de Berne qui a été perdu maintenant il y a quelques années.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Avà, ci hè da esse una dumanda à bocca nant'à a piazza di i territori ind'è a prussima archittettura instituzionale di a Corsica.

C'est Mme Paule Casanova-Nicolaï, pour « Un soffiu novu ».

Question orale N° 2025/E4/043 déposée par Mme Paule CASANOVA-NICOLAI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse » : Place des territoires ruraux dans la future architecture institutionnelle de la Corse.

Mme Paule CASANOVA-NICOLAI

Monsieur le Président,

Depuis plus de trois ans maintenant, nous sommes engagés dans un processus de discussion avec l'État pour la dévolution d'un nouveau statut.

Si la Collectivité de Corse, à la fois région et département, et à statut particulier, est l'interlocutrice privilégiée du Gouvernement, elle n'est pas, comme on se plaît à le dire, une collectivité unique. Il faut également tenir compte des 360 communes et 19 EPCI qui composent notre île.

Les deux associations des maires ont certes participé à plusieurs réunions dites de Beauvau, et pourtant, le bloc communal peine à trouver sa place dans ce processus qui semble ne concerner que les compétences, les pouvoirs et les moyens de la Collectivité de Corse.

L'association des maires de Corse-du-Sud a produit, il y a quelques mois, une contribution visant à permettre aux territoires ruraux de s'insérer dans la démarche ; contribution qui envisageait notamment :

Un plan de rattrapage rural pour que des investissements soient ciblés sur les infrastructures, la santé, l'éducation et les mobilités rurales, via la mise en place d'un fonds insulaire de péréquation, alimenté notamment par les ressources nouvelles que l'on espère dans le cadre du nouveau statut, tout comme la création de deux ou trois pôles ruraux, par parallélisme des formes avec les deux statuts de métropole qui s'esquisSENT pour Ajaccio et Bastia.

La perspective, au titre du principe de subsidiarité, de subdéléguer aux intercommunalités ou à ces éventuels pôles ruraux, des compétences de proximité pour que celles-ci soient exercées au plus près des administrés, palliant ainsi le vide laissé par les départements.

La restauration de la clause de compétence générale pour les communes de Corse.

La création d'une fiscalité adaptée et spécifiques aux territoires ruraux avec des exonérations ciblées visant à soutenir l'investissement local.

Et enfin l'inscription dans la future loi organique d'un droit fondamental d'accès aux services publics essentiels sur tout le territoire insulaire.

Pour nous, le statut qui se dessine doit garantir l'équité territoriale. Si le pari du contrat avec les territoires n'est pas pris dès le départ, il est voué à l'échec. L'objectif ne doit pas être idéologique, mais avant tout opérationnel.

Sur ces différents points, nous souhaiterions, Monsieur le Président, connaître votre position à l'heure où nous apprenons que la séquence constitutionnelle visant à inscrire la Corse dans la loi fondamentale commencera à la fin du mois avec le passage du projet de loi en Conseil des Ministres.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Qual'hè ch'hà da risponde à Madama Casanova ? Avete a parolla, o Sgiò Presidente.

M. Julien PAOLINI

Bonjour, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillers de l'Assemblée de Corse, Madame la Conseillère,

Vous avez raison, la question de la place des territoires ruraux, notamment des territoires de montagne et de l'intérieur est une préoccupation centrale à aborder dans le cadre du futur statut de la Corse.

L'autonomie que nous on défend, que nous appelons de nos vœux, ce n'est pas celle de la Collectivité de Corse.

L'autonomie que nous défendons, c'est l'autonomie de la Corse et donc de l'ensemble de ces territoires. Elle prend donc nécessairement en compte les 360 communes, les 19 intercommunalité et va bien sûr bien au-delà.

L'autonomie que l'on prône, ce n'est pas une autonomie de façade qui se résumerait finalement à une recentralisation technocratique de l'ensemble des compétences, par exemple, et des moyens sur une collectivité, ou encore même à une réorganisation administrative qui voudrait que les 2 communautés d'agglomération actuelles légèrement étendues, deviennent des métropoles, laissant finalement de côté, au bord de la route, la quasi-totalité des territoires de l'intérieur et de montagne.

J'avais même parlé de 2 supers entités qui regrouperaient l'ensemble des richesses ou la quasi-totalité des richesses et du développement économique de l'île et de l'autre côté un no man's land au centre de la Corse.

Je rappelle d'ailleurs que la volonté du Conseil exécutif, c'est de soutenir et de continuer à soutenir les territoires les plus fragiles au travers de sa politique d'aide aux communes qui n'a pas d'équivalent en France. C'est un choix politique. Le statut d'autonomie intégrera forcément le bloc communal puisqu'il est au cœur, vous l'avez rappelé, de la démocratie locale et de l'histoire de notre île.

Donc, on parle de la future architecture institutionnelle. On aura bien sûr à réfléchir à une nouvelle architecture institutionnelle, d'autant plus si demain, la compétence permettant, je dirais, ce découpage administratif, est confiée à la Collectivité de Corse. On aura à en discuter ensemble et on aura à en discuter bien sûr avec les principaux concernés, les maires et les présidents d'intercommunalités.

Je pense qu'il y a trois principes qui peuvent guider ce nouveau pacte avec les territoires. Premier principe : réfléchir sur l'exercice des compétences. Aujourd'hui, je l'ai dit, l'échelon communal, c'est l'échelon de proximité indispensable. Pour autant, on voit bien que si on regarde la carte intercommunale, je crois que c'est partagé par de nombreux élus, elle est aujourd'hui peu cohérente, elle a été construite sur une logique purement démographique, elle nous a été imposée d'en haut, sans prise en compte des réalités historiques, culturelles, économiques de nos territoires. Beaucoup d'EPCI aujourd'hui peinent à exercer leurs compétences. On le voit ne serait-ce que sur la compétence de prévention et de lutte contre les incendies, une compétence pourtant essentielle. Nous devons donc réfléchir aux difficultés liées à l'exercice et à l'enchevêtrement des compétences, notamment sur les compétences partagées.

Concernant la clause de compétence générale, on va être clair sur le sujet, c'est l'objet de votre question, elle doit être préservée. Pour les communes corses, elle leur garantit une capacité minimale à agir. On pourrait imaginer aussi que l'aménagement du territoire relève de la Collectivité de Corse, mais que sa mise en œuvre opérationnelle, notamment dans l'intérieur et en montagne, pourrait être contractualisée aux intercommunalités et aux communes.

Il en va de même pour les politiques sociales de gestion de l'eau, je rappelle le combat qu'on a mené pour que la compétence eau puisse continuer à

être exercée par les communes et surtout que les communes puissent être dotées de compétences réelles et des moyens associés.

Vous le savez, sans ressources, il n'y a pas de pouvoir. Donc, ce pacte avec les communes c'est le deuxième principe, elle doit se faire dans le cadre d'une logique de péréquation alimentée par des ressources nouvelles liées à un nouveau pacte fiscal et financier avec les territoires. C'était d'ailleurs l'objet de la déclaration solennelle signée notamment par les les présidents des 2 associations des maires le 23 février 2024, qui prévoyait expressément les modalités de transfert à définir dans un cadre d'un nouveau pacte budgétaire et fiscal financier à conclure avec l'État en associant les communes, les intercommunalités et bien sûr, en disposant au préalable des données de l'État qu'on attend toujours, sur notamment les recettes et les dépenses.

Donc, une fiscalité qui soit adaptée aux réalités rurales. On pourrait imaginer, par exemple, des exonérations pour soutenir l'investissement des entreprises ou encore pour les ménages qui font le choix courageux de s'installer dans l'intérieur.

Et enfin, troisième principe, le droit d'accès aux services publics essentiels. Donc, cela signifie un maillage effectif de santé, de mobilité, d'accès à l'eau, de numérique. Et pour ça, il faudra probablement un plan d'investissement supplémentaire exceptionnel, notamment pour rattraper les retards infrastructuraux dans de nombreux territoires.

Madame la Conseillère, vous l'avez compris, l'enjeu n'est pas seulement institutionnel, il est éminemment politique. La future autonomie de la Corse, ce n'est pas l'autonomie d'une collectivité, d'une entité administrative isolée, c'est celle d'un peuple organisé en collectivité, solidaire et fier de ses richesses et de sa diversité.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Question suivante.

Question n° 2025-E4/045 posée par M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu » : L'énergie et les problématiques structurelles insulaires,

M. Saveriu LUCIANI

Merci, Présidente.

Monsieur le Président de l'exécutif, Monsieur le Président de l'Agence de l'urbanisme et de l'énergie.

Comme tous les ans, en tous les cas depuis quelques années, la Corse va être confrontée à un pic de consommation électrique en haute saison lié à la pression démographique avec un afflux touristique important couplé à la hausse, constante d'année en année, de la population résidente et au réchauffement climatique. Ce contexte conduit notamment à une sollicitation toujours plus accrue des systèmes de climatisation particulièrement énergivore.

Cette surconsommation, à très court terme, si l'on prend en compte la puissance disponible sur l'île à cet instant, fait courir un risque de coupure réseau, voire à un black-out général, tel que ceux vécus, parfois localement, dans un passé récent.

La direction d'EDF, dans sa communication de fin juin, à l'instar de celle de 2024, se veut rassurante, mais pas tant que ça, expliquant qu'une « marge de secours » est prévue, à base de groupes électrogènes, mais incite tout de même les usagers à limiter la consommation entre 19 heures et 21 heures, une application est d'ailleurs mise en service depuis.

En outre, dans le trépied énergétique corse, une partie de la production électrique provient des 4 barrages et est liée à l'utilisation de la ressource en eau. Son usage ne se limite pas à cette production, mais regarde aussi l'irrigation agricole (droits d'eau de l'OEHC sur l'ensemble de ces barrages) et l'alimentation en eau potable, notamment sur les régions ajaccienne et bastiaise.

Dans un contexte de changement climatique aggravant, cette gestion devient problématique, en période d'étiage et de périodes de sécheresses répétées. Elle relève désormais d'un véritable numéro d'équilibriste, je parle pour EDF bien sûr, au nom de la garantie de l'accès à l'eau pour tous, dans des moments de pic de consommation qui sont eux-mêmes sujets à se démultiplier dans un avenir proche.

Notre modèle électrique basé sur un triptyque : centrales thermiques, importations par câbles et hydraulique, montre ses limites, avec une dépendance marquée aux interconnexions italiennes, une moindre fiabilité de l'hydroélectricité avec cette pluviométrie incertaine, l'accroissement exponentiel de la population et des usages dans tous les domaines, notamment la climatisation, l'explosion du numérique et des services associés, la dynamique des ventes de voitures électrique, par exemple au 1^{er} semestre 2025, + 35% Allemagne et + 57% en Italie, l'obligation légale de décarboner les mobilités lourdes, l'obligatoire électrification des navires à quai et, pour finir, la sortie du gaz de ville pour 16 000 abonnés à Ajaccio et 12 000 à Bastia qui passeront à l'électricité.

À ce stade, après ce rappel rapide, il paraît indispensable d'aborder l'aspect démographique, car l'évolution de la population permanente corse est à prendre en compte de manière urgente, car au-delà de l'afflux incontrôlé, cela engendre évidemment des demandes et des besoins toujours plus importants au fil des ans.

Le principal projet de la PPE, ancienne version puisque l'actuelle n'est toujours pas disponible, est la centrale du Ricantu qui viendra remplacer celle du Vaziu et fonctionnera au biocarburant, moins polluant - mais non moins dépendant - que le dispositif actuel. Néanmoins, si première pierre a été posée, la livraison et le lancement opérationnel ne sont prévus qu'à horizon 2027.

Or, force est de constater que la puissance produite sera sensiblement identique à la centrale actuelle... Objectivement, à ces dates, les inquiétudes seront identiques et les questions tout aussi prégnantes, et nous serons encore loin de l'objectif d'autonomie énergétique...

Depuis 2018, dans l'intervalle, le monde de l'énergie a complètement changé de paradigmes, et nous constatons que tous les autres territoires insulaires ont anticipé avec des PPE 2033 validées, contrairement à la Corse qui attend encore un décret pour 2028.

Si pour l'heure, nous laisserons de côté le débat général autour de l'enjeu de l'autonomie énergétique, je reviens à l'actualité bien sûr, vous l'avez compris, nous devons engager une réflexion essentielle dans des délais rapprochés, au regard des évolutions de la nouvelle géopolitique mondiale.

En conclusion, Monsieur le Président, dans l'attente d'une nouvelle PPE et d'une signature, les accès à la ressource électrique et à la ressource en eau sont-ils, pour 2025, garantis jusqu'à la fin de la saison estivale ?

Comment envisagez-vous de répondre aux défis structurels des années à venir, soit à court-moyen terme, face au risque évident de dégradation de la capacité du territoire à satisfaire nos défis économiques et sociaux, et plus globalement les besoins d'une démographie en constante augmentation ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Vi hà da risponde u presidente di l'agenzia di l'urbanisimu.

M. Julien PAOLINI

Merci, Monsieur le Conseiller.

Comme vous le soulignez, l'approvisionnement en électricité de la Corse repose sur un trépied : Premièrement, les centrales thermiques de Lucciana et du Vazziu, les liaisons électriques avec l'Italie et la Sardaigne, SACOI et SARCO et les énergies renouvelables, notamment hydrauliques pour 2/3 et photovoltaïque pour le tiers restant.

Je rappelle que le système électrique de la Corse dispose d'une puissance garantie d'environ 720 mégawatts avec les centrales et les liaisons avec l'Italie, auxquelles on ajoute une puissance cumulée d'environ 280 mégawatts, ce qui nous amène à peu près à 1000 mégawatts, 280 mégawatts, c'est pour les filières renouvelables notamment, comme je l'ai dit, solaire, éolien et hydraulique.

On a bien sûr de forts aléas de consommation, au-delà de la capacité de production, qui sont liés à l'utilisation, vous le savez, du chauffage en hiver et plus récemment de la climatisation en été. Donc toujours un peu moins de chauffage en hiver et toujours un peu plus de climatisation en été, ce sont les effets du réchauffement climatique.

Le risque en matière de sécurité d'approvisionnement, c'est surtout en périodes de pointe, soit les pointes hivernales, soit les pointes estivales.

La pointe hivernale, on constate ces dernières années qu'elle se stabilise autour de 280 mégawatts, en raison probablement des hivers doux et des campagnes de sensibilisation des programmes d'économie d'énergie.

En revanche, la pointe estivale augmente : elle a atteint 441 mégawatts en 2024, donc au pic de la saison estivale 2024 et en juin 2025, on a même atteint déjà 420 mégawatts. C'est relativement haut en dehors de la haute saison touristique, c'est rare d'avoir de tels chiffres. Probablement en raison des fortes chaleurs et aussi à la multiplicité des usages de l'électrique, développement de la clim, je l'ai dit, ou des véhicules électriques.

Je rappelle que la problématique estivale, elle est renforcée par rapport à celle hivernale en raison de moyens qui sont indisponibles l'été, par exemple, la liaison SARCO, elle est limitée en période estivale, la liaison avec l'Italie et le recours à la grande hydraulique, vous le savez est réduit également en raison de la baisse de la ressource et des contraintes d'usage des grands barrages.

Dans ce contexte, des actions ont été menées par EDF notamment avant la saison estivale, pour sécuriser le parc. Il y a eu des opérations de maintenance sur les centrales thermiques, notamment celle du Vaziu qui est vieillissante, des interconnexions et les équipements hydrauliques ont été sécurisés, on a des niveaux de disponibilité optimales à l'entrée de la période estivale. Les retenues d'eau, elles, sont remplies, en tout cas, elles sont correctement remplies, à l'exception de Sampolo, et le déstockage a démarré fin juillet pour répondre à la demande. C'est ce qu'on fait habituellement.

À cela s'ajoute 52 mégawatts de groupes électrogènes qui sont mobilisables en moins de 15 minutes en cas d'urgence, en cas de pointes de consommation, et cela depuis le 1^{er} juillet.

Concernant notre autonomie énergétique, elle est actuellement d'environ 1/3 et si les prévisions de la PPE sont réalisées, ils devraient doubler à l'horizon 2028, donc à très court terme.

En matière de prospective, dans les prochaines années, à très court terme : remplacement du Vaziu, je vous en avais parlé, par la nouvelle centrale du Ricantu au biocarburant, l'arrivée de SACOI 3, donc le câble dont la puissance va être augmentée, ça, c'est pour 2030 ; le projet de STEP de Lugo-di-Nazza, autant de leviers qui vont nous permettre de sécuriser durablement le système d'ici les 5 prochaines années.

Dans l'attente de ces nouveaux équipements, il faut poursuivre les efforts avec 2 leviers : le développement des ENR, notamment du photovoltaïque, avec des objectifs importants dans la PPE et le renforcement des opérations de rénovation des bâtiments ou encore par exemple de l'éclairage public.

Des actions donc qui sont directement liées à la PPE, vous l'avez dit, nous attendons le décret du Gouvernement depuis 2 ans, depuis mars 2023, pour le coup on ne peut pas nous accuser d'être en retard. Ce décret doit être signé sans délai. On a interpellé une nouvelle fois le gouvernement. Le ministre Marc Ferracci, lors de sa dernière venue en Corse, s'était engagé à le publier avant l'été. Suite à nos derniers échanges, il nous assure que le décret sera arrêté en septembre pour être mis à l'enquête publique tout de suite derrière. Et donc, on pourrait espérer qu'il soit promulgué avant la fin de l'année.

Concernant la démographie, je vous propose que cette question-là soit traitée cet après-midi, notamment dans le cadre de l'examen du PADDUC. Je vous remercie.

Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente, préside la séance.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi, Cunsiglieru esecutivu.

Passemu un'altra dumanda a bocca.

Question n° 2025/E4/047 posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in Fronte » : Crédit d'impôts en Corse : une autre réalité.

Mme Véronique PIETRI

Sgiò Prisidenti di l'esecutivu,

Le Crédit d'Impôt pour Investissement en Corse (CIIC) a été créé par la loi rectificative de finances de 2002. C'est un dispositif fiscal avantageux pour les personnes et sociétés voulant investir en Corse.

S'il a été présenté comme un outil pour soutenir le développement économique de la Corse, en compensant les handicaps liés à l'insularité et en encourageant l'investissement productif, la réalité est bien plus complexe.

Dans un contexte de dépendance économique persistante, ses effets réels peuvent aller à l'encontre de ces objectifs, en renforçant certaines logiques extérieures.

Certes, ce dispositif a permis à de nombreuses petites et moyennes entreprises d'investir, de se moderniser, potentiellement de créer des emplois et de pérenniser, malgré la réalité d'un marché explosé, certaines activités.

Dans le cadre d'une économie marquée politiquement du sceau de la souveraineté, il aurait pu être un possible levier d'aménagement économique de notre pays. Demain, avec des compétences fiscales propres, nous pourrions l'adapter aux véritables besoins et réalités de notre économie.

Aujourd'hui, force est de constater que ce crédit participe à un assujettissement systémique...

D'une part, nombre d'entreprises corses concernées subissent de graves retards de versements allant jusqu'à 3 ans, ce qui met en grave danger leur trésorerie et leur capacité d'investissement. Ce blocage fonctionnel pénalise gravement notre tissu économique déjà bien vulnérable. À ce sujet, nous nous associons aux maires qui se mobilisent ce jour, qui font une action pour dénoncer les dysfonctionnements des services comptables de l'Isula et de Borgu.

D'autre part, l'absence de tous critères propres à conditionner l'investissement en Corse et les règles permettant à tout agent économique d'avoir la liberté de vendre et d'acheter des biens, des services et des capitaux,

font que le dispositif « CIIC » profite beaucoup plus à des sociétés extérieures et sans réel ancrage avec la Corse.

Présentes en force dans les secteurs de l’immobilier et de l’hôtellerie, mais aussi dans la résidence de tourisme para-hôtelière, ces sociétés déstructurent l’équilibre communautaire, social, culturel et économique de notre Peuple.

Cette situation interpelle. Elle oblige à une réaction forte de notre part pour combattre là, comme sur d’autres espaces et secteurs, la subordination économique et la substitution française de peuplement.

Dans ce contexte, tenant compte que la Chambre de Commerce et d’Industrie et que la Chambre des Métiers seront prochainement intégrées à la Collectivité de Corse, nous demandons que cette dernière, réagisse énergiquement.

Outre interroger naturellement les services étatiques français sur les retards infligés et sur lesquels il faudra impérativement répondre, il faudra également réfléchir à tout autre rôle opérant et efficace pour répondre aux exigences de soutien positif à notre économie.

Nous souhaiterions aussi connaître le nombre des intervenants extérieurs ayant profité du dispositif qui semble, ce nombre, hors norme.

Pour cela nous nous adressons à l’exécutif en ces termes : face à cette situation préoccupante voire dramatique, que comptez-vous concrètement faire pour garantir d’un côté les intérêts de la Corse et des entreprises qui s’y rattachent véritablement et de l’autre, empêcher la mise en coupe réglée du marché corse par des logiques exogènes et leur main basse sur le marché corse ?

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Allora, vi hè da risponde u presidente di l’ADEC.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Merci, Madame la Présidente.

D'abord, je crois qu'il s'agit d'affirmer, vous l'avez fait, le côté indispensable aujourd'hui du crédit d'impôt pour le soutien à l'économie de la Corse, le soutien aux entreprises et particulièrement aux TPE corses, qui peuvent bénéficier jusqu'à 30 % du crédit d'impôt, ce qui leur permet, dans un contexte souvent difficile, de pouvoir financer leur investissement.

Quelques chiffres, et vous en avez cités. D'abord, suite à la rencontre, dans le cadre de la cellule de crise économique, avec les services de la DRFIP et du directeur régional des finances publiques, les chiffres qui nous ont été donnés montrent que plus de 5 500 entreprises à fin 2023 avaient bénéficié du crédit d'impôt. C'est un volume d'à peu près plus de 100 millions d'euros qui ont été mobilisés au titre de ce crédit d'impôt. 95 %, c'est aussi des éléments de réponse, de ces entreprises ont leur siège social en Corse, 5 % sont hors de Corse, sur plus de 5 500, ça fait quand même un volume d'environ 300 entreprises, ce qui n'est pas négligeable, et c'est aussi pour participer à la réponse.

Donc un système qui, pour nous, est vertueux, a une face vertueuse, mais qui comporte, et vous l'avez signalé aussi, une autre face bien plus sombre, notamment qui a participé aussi à une dérive spéculative, j'en parlais tout à l'heure sur les FIP, on est à peu près dans les mêmes temporalités, on voit bien qu'à partir des années 2010, avec l'accélération de la spéculation, on a aussi eu des démarches d'optimisation du crédit d'impôt par des structures souvent extérieures, sur le principe de la création de sociétés à objet unique, de constitution de patrimoine résidentiel, dédié à la location para-hôtelière.

C'est un phénomène qui a existé et sur lequel nous avons travaillé, et rappelez-vous, il faut rendre hommage aux députés nationalistes de la Corse, en particulier à Jean-Félix Acquaviva, qui en 2019, je crois, ont fait voter à l'Assemblée nationale la suppression du crédit d'impôt pour ces constructions para-hôtelières dédiées à la location touristique.

C'est une avancée notable qui n'a pas tout réglé sur les démarches spéculatives, mais en tout cas, en a neutralisé un bon nombre.

Deuxième aspect de la complexité du crédit d'impôt aujourd'hui dans son application, c'est justement l'interprétation de l'administration fiscale, que nous avons rencontrée, sur laquelle, avec les acteurs, nous l'avons interpellée, concernant son interprétation des modalités d'application du crédit d'impôt,

notamment sur l'aspect d'investissement initial, qui est retenu aujourd'hui comme porte d'entrée de l'utilisation de ce crédit d'impôt, et qui, du point de vue de l'administration fiscale, ne rend éligibles que les investissements de création ou d'extension, excluant toute logique de modernisation de l'appareil productif.

Je vous donne un exemple qui est souvent cité, mais qui est assez parlant. Si demain, nous avons une entreprise familiale d'hôtellerie, ou un hôtel familial en Corse, qui veut rénover pour s'adapter au marché et aux normes, aujourd'hui, il ne peut pas bénéficier du crédit d'impôt. Si ce même hôtelier désire vendre, notamment à un investisseur extérieur à la Corse cet hôtel, cet investisseur ou acquéreur pourra bénéficier du crédit d'impôt, ce qui nous paraît complètement anormal, et nous l'avons dit aux services fiscaux. Nous considérons que c'est un sujet d'interprétation qui peut être amoindri ou modifié.

Deuxième débat, et vous l'avez fort bien dit aussi, et nous l'avons soulevé auprès du directeur régional des finances publiques, la question des délais d'intervention et de mobilisation du crédit d'impôt, avec d'abord une iniquité territoriale, puisque les délais ne sont pas les mêmes aujourd'hui dans le Cismonti ou dans le Pumonti, il y a un vrai problème sur le Pumonti. La réponse de l'administration fiscale a été de faire un effort sur ce sujet-là, et force est de constater que les premiers retours que nous avons des entrepreneurs aujourd'hui montrent une vraie amélioration sur le traitement des dossiers ces dernières semaines.

Donc ça, c'est le retour de terrain dont nous bénéficions à ce jour, mais bien sûr, il faut continuer dans ce sens.

Vous voyez là que c'était pour la première, je dirais, un manque d'égalité territoriale. Il y a un deuxième manque d'égalité, c'est celui des entreprises ou investisseurs externes à la Corse, qui, eux, notamment en France, peuvent bénéficier aussi du crédit d'impôt grâce à une instruction faite par l'administration fiscale du département où se situe le siège social de l'entreprise, et qui, donc, bénéficient en plus d'un avantage sur la rapidité du traitement de ces dossiers.

Tout ça pour vous dire que, finalement, en termes de solutions, nous avons, vous l'avez aussi abordé, deux chemins : soit celui de la continuité du chemin actuel, celui de la dépendance, de la demande permanente au Gouvernement de prolongation de ce dispositif qui est indispensable, je le répète, à l'économie de la Corse, avec la nécessité de l'adaptation, de négocier en permanence les notions d'interprétation ; soit nous avons un autre chemin, celui de la responsabilité, celui qui consiste, dans le cadre de l'autonomie et du pouvoir législatif, notamment du pouvoir fiscal, à adapter les règles, à prévoir

des règles de financement, notamment des entreprises, qui soient en faveur de l'appareil productif, en faveur de l'emploi local, et bien sûr en faveur de l'équité territoriale.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora dumanda à bocca di Paola Mosca.

Question n° 2025/E4/051 posée par Mme Paula MOSCA au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : Quel avenir pour la filière ovine-caprine ?

Mme Paola MOSCA

À ringrazià vi.

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse, Monsieur le Président de l'ODARC.

La récente controverse autour de la révision du cahier des charges de l'AOP Brocciu a mis en évidence des tensions compréhensibles au sein de la profession, mais surtout, elle a permis de remettre en lumière un enjeu fondamental : la fragilité croissante de la filière laitière insulaire, et plus largement, la nécessité de repenser l'avenir de l'élevage ovin et caprin en Corse.

Le Brocciu n'est pas un produit comme un autre. Il incarne un savoir-faire traditionnel précieux, reconnu par une AOP mais enraciné bien au-delà dans notre patrimoine agro-pastoral. Il est le fruit d'un lien profond entre des territoires, des femmes et des hommes ainsi que leurs bêtes, qui perpétuent ces gestes depuis des générations.

Monsieur le Président de l'ODARC, vous avez récemment réuni à Altiani, les organisations professionnelles, la Chambre d'Agriculture de Corse, les associations et ainsi que vos services, afin de dresser un état des lieux partagé et d'esquisser les bases d'un plan de relance de la filière.

Ainsi, Monsieur le Président, que pouvez-vous nous dire sur cette rencontre ?

Quelles pistes concrètes peuvent aujourd’hui être envisagées, en lien avec les acteurs du terrain, pour accompagner la relance de la filière, soutenir l’installation et la transmission et garantir un avenir au Brocciu, dans le respect de son identité et de son lien à sa terre ?

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Vi hà da risponde u presidente di l’ODARC.

M. Dominique LIVRELLI

Merci, Madame la présidente.

Merci ? Madame la conseillère pour cette question.

La filière ovine-caprine corse est au cœur des préoccupations de l’ODARC et j’ai plusieurs fois eu l’occasion de le rappeler dans cette Assemblée.

Comme vous le soulignez, dans le contexte de tension autour de la modification du cahier des charges de l’AOP Brocciu, j’ai souhaité rassembler l’ensemble des acteurs de cette filière à Altiani, non pas pour aborder ce sujet qui doit être débattu entre les différents collèges de l’organisme de défense de l’AOP Brocciu, mais pour partager un constat, définir une vision globale et poser les bases d’une stratégie commune de développement au sein de cette filière.

Cette réunion a permis à chacun de s’exprimer dans un débat apaisé et constructif que ce soit l’interprofession laitière, la Chambre régionale d’Agriculture, l’OS Corse, la Coopérative Corsia, le syndicat AOP Brocciu, le Gruppamentu di i pastori corsi, l’Association Régionales des Eleveurs Ovins, Casgiu Casanu et l’Associu di i capraghji corsi.

Bien évidemment, ont été abordées les questions du revenu de l’éleveur, de la problématique de l’attractivité du métier, de la formation, de la valorisation des produits, que ce soit le lait, le fromage mais également la viande, le problème du foncier, le coût de l’aliment et des intrants.

De même, des réflexions ont été menées sur la nécessité de s’interroger sur le manque d’impact du doublement de la prime du 1^{er} pilier de la PAC et d’une manière générale, des aides allouées à cette filière que ce soit

au niveau du collectif, avec environ 2 millions d'euros par an mais aussi au niveau de la modernisation des exploitations, malgré des taux de subvention au maximum de la réglementation.

Mais le constat a également été établi sur la nécessité de sortir du catastrophisme et de partager une vision entre les différents acteurs : fermiers, apporteurs et laitiers, afin de mettre en place une stratégie réellement globale et adaptée par tous les types d'opérateurs et ce, de façon transparente et claire.

A cet effet, une nouvelle réunion sous le même format se tiendra à Altiani le 31 juillet afin de dessiner les pourtours de cette stratégie commune et la méthode à mettre en place afin de réellement acter un changement d'approche au sein de cette filière.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Dumanda a bocca chì vene, hè da esse fatta da Véronique Pietri.

Question n° 2025/E4/049 posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in Fronte » : Par una chjarificazioni nant'à l'A.S.E.,

Mme Véronique PIETRI

Sgiò Prisidenti di l'esecutivu,

I Servizi di l'Aiutu Sociali à a Zitiddina (ASE) ani par scopu di metta in opara azzioni in u quadru di a pulitica di prutizzioni di a zitiddina, par privenzioni, signalamentu di situazioni piriculosi o risichi di piriculu è di prutezzioni.

Si sà chì i due modi par maiò parti sò l'intarvinzioni in a famiglia è l'aiutu finanziariu, è a siconda tocca à i misuri di piazzamentu fora di a famiglia.

Sti misuri sò di a responsabilità di i puteri amministrativi è ghjudiziarii. A missioni ingaghja a Dirizzioni di Prumuzioni di a Saluta (DPSPS) è a Dirizzioni di l'Azzioni di Prussimità (DASP).

In Corsica hè u Prisidenti di l'Esecutivu chì hè guaranti di a pulitica publica di a prutizzioni di a ziteddina pà a quali c'hè un insemi di misuri.

Sta prisintazioni fatta, si cunnoscini assai prublemi chì in Francia toccani assai ziteddi.

Sti ziteddi, in u quadru di stu schema d'aiutu sò cunfruntati à capacità è cundizioni d'accolla missi à mali ; fuga è abandonu di a famiglia d'accolla ; Prustituzioni ghjuvanili è usu di droga.

Stu sistema hè divintatu incompattibili in cù i dritti fundamintali di i ziteddi.

Voli dì chi i ziteddi piazzati chì duvariani essa prutetti sò lasciati soli soli incù pussibuli cunsiquenzi gravi in a so vita cutidiana, com'è prustituzioni, abusi sessuali incù usu di prudutti impiditi. È a lista di tutti sti tralasceri o malfatti hè bedda longa. Hè un scandalu statali.

È in Corsica ?

Si sà chì da anni ci sò stati mancanzi di mezi umani è saziatura di capacità d'accolla par i ziteddi. Si sà dinò chì ci sò inchiesti puliziarii e ghjudiziarii par sparizioni di ziteddi o pà abusi sessuali.

Si parla assai di reti organizati di prustituzioni è di droga.

Si sà chì pochi tempi fà, l'ARS hè cummandatu un istudu nant'à a prustituzioni di i ghjovani chì metti in rilieu una situazioni critica da a quali ùn ci voli à metta da cantu u funziunamentu attuali di l'Aiutu Succiiali à a zitiddina.

Vi dumandemi dunqua : S'è vo ci pudeti dà una prisentazioni pricisa di l'ASE in Corsica, di i so capacità, di i so limiti è di i so prublemi ?

Ci pudeti dà a rialità di i fatti dilituosi chì pudariani cuncirnà l'ASE ?

Pudeti pricisà s'è ci devi essa un controlu da l'autorità cumpetenti nant'à l'ASE ?

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, ghjè Bianca Fazi chì vi hà da risponde.

Mme Bianca FAZI

À ringrazià vi, Madama a presidente.

Cara collega,

Vous conviendrez que faire une présentation précise de l'Aide Sociale à l'Enfance en moins de 4 minutes n'est pas un exercice aisés. Je serai donc synthétique mais je suis bien évidemment à votre disposition pour en reparler plus largement avec vous.

Nous aurons notamment un débat dans le courant de l'année 2026, lors de la présentation du bilan du schéma de protection de l'enfance voté en 2021 et que vous connaissez parfaitement.

La préoccupation principale de l'ASE est de garantir la sécurité, le développement et le bien-être des mineurs en danger ou en risque de l'être. Ils sont placés sous l'autorité du Président du Conseil exécutif.

Je vous précise tout de même que c'est la Protection Judiciaire de la Jeunesse, qui dépend du ministère de la Justice, qui prend en charge plus spécifiquement l'enfance délinquante.

Depuis la fusion, et le changement d'échelle qui en a découlé, nous avons été amenés à revoir notre organisation et à décider d'un effort financier conséquent notamment pour renforcer les actions de prévention jusque-là peu investies par les anciens départements. C'est pourquoi nous avons travaillé sur les actions innovantes comme les 1000 premiers jours des enfants, la crèche préventive et l'accompagnement à la parentalité.

Depuis 2018, le budget de l'enfance a doublé, et s'élève en 2024 à 31 millions d'euros. Parmi les difficultés auxquelles nous faisons face : la complexification des situations, la prise en charge de mineurs à double vulnérabilité, la précarité, mais également l'augmentation des mineurs non accompagnés et des jeunes majeurs, placés par l'Etat.

La Collectivité de Corse accompagne environ 1400 enfants ou jeunes majeurs, dont 434 sont placés, en famille d'accueil, il y en a une soixantaine sur le territoire, ou en établissements, en Corse ou sur le continent. Et pour suivre ces enfants au quotidien, les services de l'ASE comptent aujourd'hui 200 agents dont je salue l'engagement. Nous avons d'ailleurs renforcé cette direction depuis 2020, plus 23 agents.

Mais vous avez raison, la politique publique de protection de l'enfance est à « bout de souffle » comme en témoignent les deux rapports du défenseur des droits et de la Commission d'enquête de l'Assemblée Nationale du début d'année, qui mettent en évidence que cette crise structurelle concerne tous les territoires.

L'Etat, malgré cette réalité, n'augmente pas la dotation aux collectivités en charge de cette compétence de premier rang, alors même que la protection de l'enfance se trouve impactée par les manquements d'autres politiques portées par l'Etat dont dépend le sort des mineurs à protéger : la justice, l'éducation nationale et la santé.

Dans votre question, vous citez un rapport qui met en avant des situations préoccupantes de prostitution et de consommation de drogue par les mineurs en Corse, ce qui doit nous interpeller collectivement, notamment, sur la marchandisation du corps ! Cette réalité illustre surtout une évolution sociétale.

Ce rapport précise que sur les cinq dernières années, sept mineurs confiés à l'ASE auraient été identifiés en situation de prostitution ou en risque de l'être.

Il évoque le phénomène de prostitution en Corse, les différentes formes qu'elle peut prendre, et son évolution dans les pratiques : location d'appartements Airbnb, contreparties matérielles non-financières et contacts via les réseaux sociaux, où rodent par ailleurs des prédateurs comme on l'a encore vu ce week-end...

Lorsque ce rapport a été publié, nous travaillions déjà sur une meilleure coordination des intervenants dans le champ de la protection de l'enfance et nous avions identifié le besoin de formation des travailleurs sociaux de la Collectivité afin d'améliorer le repérage des mineurs en situation de prostitution.

Dès sa publication en avril 2025, les services de l'ASE ont contacté les auteurs du rapport, Mme PERETTI-NDIAYE et Aubry PRIEUR afin d'échanger plus précisément sur cette question et élaborer un projet de formation pour 2026.

Je tiens à souligner que les problématiques de consommation de drogue et de prostitution ne concernent pas spécifiquement les mineurs de l'ASE qu'il ne faudrait pas stigmatiser, mais malheureusement, concernent toutes les franges de la société, et pas que les jeunes !

Il résulte des statistiques 2024 de la Protection Judiciaire de la Jeunesse qu'une quinzaine de mineurs seulement sur les 200 suivis étaient connus des services de l'ASE et concernent plutôt des atteintes aux personnes et très peu une consommation de drogue ou de faits de prostitution.

Même s'il est vrai que ces enfants suivis par l'ASE et en danger ou en risque de l'être sont à l'évidence plus vulnérables que d'autres et plus exposés à ces dérives, en ce sens ils doivent pouvoir bénéficier d'une attention particulière.

Dans le cadre de l'observatoire corse de la protection de l'enfance, nous recueillons, avec la création du Comité des enfants, la parole des enfants confiés. Nous sommes dans une démarche participative car vous voulons favoriser leur épanouissement dans un contexte de confiance et de projection vers l'avenir.

Enfin, si j'ai bien compris, vous évoquez des contrôles qui pourraient être réalisés par l'Etat ? Je pose la question car nous n'avons pas la compétence.

Je vous rassure, des inspections-contrôles régulières dans les structures et dans les familles d'accueil sont menées par nos agents formés pour ce faire et assermentés à cet effet, selon une programmation pluriannuelle.

Les contrôles sont conjoints avec les services de l'État et/ou la PJJ uniquement lorsque l'établissement a une double habilitation de la Collectivité et de la Préfecture.

Au-delà de cette obligation légale de contrôle, la Collectivité s'inscrit dans une logique d'accompagnement qualitatif et quantitatif de la prise en charge des enfants qui passe par l'accompagnement régulier et soutenu des ESSMS, notamment afin de limiter les fugues.

En conclusion, nous réaffirmons ici notre engagement à protéger chaque enfant confié à notre responsabilité, en renforçant les moyens financiers et humains, les contrôles, et la transparence de notre action.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, Cara presidente. Allora avà l'ultima dumanda à bocca.

Question n° 2025/E4/048 posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte » : Pà fà campa a noscia agricultura : una nicissaria prutizioni contru à i malatii,

Mme Marie-Claude BRANCA

Sgiò Cunsiglieri in carica di l'agricultura,

Dumani ci prisintareti un rapportu annant'à à malatia d'Aujeszky chì tocca i purcedda è i signara.

Ma ùn hè a prima volta chì si parlarà, quì in st'Assemblea, di malatii chì toccani l'animali o a vegetazioni. Ramintemuci par esempiu a febbra catarrali, a pesta purcina, a Xylella fastidiosa ed altri.

Attualmenti si parla monda di a DNC, « La Dermatose Nodulaire Contagieuse » chì tocca i vacini.

Pà avali ci hè sulamenti un vaccinu ma ùn hè tantu sicuru è in certi casi t'hà effetti negativi annant' à a fecondità di l'animali. I du misuri imposti da u Statu francesu sò di tumbà tutta a banda ancu sì un solu animali hè toccu è l'isulamenti di l'animali.

Dapoi qualchì tempu si sa chì ci sò i casi di DNC in Sardegna è in Savoia. Sì a malatia ghjungħji in Corsica, incù l'ubbligazioni di tumbà tutti l'animali saria un scumpientu pà l'addevu corsu.

I rispunsevuli agriculi corsi ani dumandatu à u Statu di metta in ballu una misura d'intirdizioni d'impurtazioni pà a statina, u tempu di metta in anda veri misuri di prutizioni.

Prima, u Statu ùn ha rispostu nudda po hè ricusatu dindu chì tutti i rigioni francesi devini essa trattati di a stessa manera è chi sta misura hè impussibuli. Ùn si pò accittà chì l'agricultura corsa ghjà à a malavia sighi missa ancu di più in priculu par via di a tralascera è u disprezzu di u Statu.

Dopu à misuri d'urgenza dumandemu dinò a missa in ballu di misuri serii di tracciabilità di l'animali è di i vegetali chì entrini in Corsica pà pugnà di prutegħha l'agricultura chì hè in priculu è devi ritruvà a so piazza à u centru di a noscia suciità.

Sapemu sgiò Prisidenti chì v'impignet a prò di l'Agricultura corsa ma quì ci voli di movasi prestu è energicamente :

Seti d'accusentu pà agiscia incù forza in unioni incù tutti l'attori agriculi è pulitichi di manera à uttena da u Statu un ingagiamentu scrittù è misuri forti di prutizioni ?

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Vi hà da risponde Dumè Livrelli, u presidente di l'ODARC.

M. Dominique LIVRELLI

À ringrazià vi.

Comme vous le soulignez très justement, ce n'est pas la première fois que nous abordons la problématique sanitaire agricole dans cette Assemblée, que ce soit en matière de protection des végétaux ou de santé animale.

Nous faisons toujours le même constat : la Collectivité de Corse au travers de l'ODARC met en place et finance des plans de lutte contre les maladies, met en œuvre les conditions pour développer la production de plants en local comme pour les oliviers par exemple, incite par le biais des aides à la plantation de nouveaux vergers, à l'utilisation exclusive de ces plants, intervient pour équiper les exploitations de moyens de lutte comme pour la PPA avec les plans biosécurité porcine et intervient même en complément, voire même en substitution de l'Etat pour accompagner les exploitations touchées par ces problèmes sanitaires.

On citera par exemple les différentes aides inhérentes à la FCO dont le dernier acte est de cofinancer les vaccins pour l'année 2025 pour l'ensemble des éleveurs ovins.

Mais le volet prévention dont la prérogative relève pleinement de l'Etat, fait toujours défaut.

Anticiper les crises par une surveillance renforcée, mettre en place des contrôles systématiques de toutes les introductions de plants ou d'animaux, voire stopper les autorisations d'importation d'animaux vivants en cas de risques avérés comme c'est le cas actuellement pour la DNC, ce programme n'est malheureusement toujours pas à l'ordre du jour.

Et aujourd’hui, le risque que fait peser l’introduction incontrôlée de bovins dans un contexte aussi menaçant est inacceptable ! En tant que président de l’ODARC, je demande solennellement un moratoire sur l’importation de bovins en Corse et ce, jusqu’à fin septembre. En effet, les obligations de contrôle et de quarantaine promises pas l’Etat ne sont ni suffisantes et pire, même pas respectées. Dans ces conditions, nous ne pouvons accepter d’attendre, impuissants, que cette maladie débarque en Corse par le bateau !

De plus, cette préoccupation majeure que vous soulevez touche non seulement à l’avenir de notre agriculture, mais plus largement à l’équilibre sanitaire, environnemental et économique de notre île.

Dans ce contexte, la vigilance constitue le premier point d’importance dans la lutte contre ces menaces récurrentes.

Il ne saurait y avoir de réponse efficace sans une veille permanente, structurée et partagée. À ce titre, il nous semble indispensable de renforcer les liens avec nos voisins méditerranéens, qui, comme nous, sont exposés à ces mêmes risques. Il en va d’un effort collectif et transfrontalier.

C’est pourquoi nous proposons la création d’un observatoire transfrontalier, à la fois scientifique, technique et opérationnel. Cet observatoire pourrait prendre la forme d’un lieu de coordination et d’anticipation, chargé, pour chaque risque identifié, d’élaborer un protocole clair d’actions, afin de garantir une réactivité immédiate, ciblée et efficace. Il s’agirait là non pas d’une simple instance consultative, mais bien d’un outil stratégique, capable de répondre aux premières agressions avec rigueur et discernement.

Dans le cadre de la maladie d’Aujeszky, de la trichinellose, je tiens à souligner que les services vétérinaires des laboratoires d’analyses de la Collectivité de Corse exercent une surveillance rigoureuse de l’ensemble de la filière porcine. De la même manière, la tuberculose bovine fait l’objet d’un suivi attentif et constant par les mêmes services.

Je souhaite également rappeler que les équipes de lutte antivectorielle ont été systématiquement mobilisées lors des épisodes passés et liés à la *Xylella fastidiosa* comme à la fièvre catarrhale ovine. Ces interventions démontrent que nous disposons d’une capacité d’action opérationnelle, qu’il convient aujourd’hui de consolider, de pérenniser et de coordonner à une échelle plus large. La lutte contre les bio agresseurs se doit d’être ajustée aux risques émergents.

La Corse, vous l'avez rappelé, est régulièrement confrontée à des risques sanitaires d'origine animale, végétale, mais aussi humaine. L'exemple du Chikungunya, dont les premiers cas ont été enregistrés récemment, en témoigne avec éloquence. Sans céder à l'alarmisme, il est de notre devoir de tirer les leçons de ces épisodes pour renforcer nos capacités d'anticipation.

Notre île, située au cœur du bassin méditerranéen, est plus que jamais à la croisée des circulations, des flux, mais aussi des risques renforcés par le changement climatique. Cette position géographique, qui est aussi une richesse, impose une responsabilité partagée et une mobilisation de tous les acteurs : agriculteurs, vétérinaires, scientifiques, élus et services de l'État.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le demander dans cette Assemblée, la Corse doit être considérée comme un territoire « sentinelle » permettant de « guetter » pour avertir dès que possible de l'arrivée éventuelle d'une maladie en le signalant et d'autre part, de « protéger » en tentant de s'y opposer notamment compte tenu de notre insularité.

Ainsi, oui, nous sommes déterminés à agir avec force, en étroite union avec nos voisins méditerranéens, le monde agricole, les représentants politiques de notre territoire mais également les services de l'Etat afin d'entériner la mise en œuvre de mesures fortes de protection et de prévention.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Allora, prima di tuttu, vuleria ringrazià i traduttori chì sò incù noi, i vogliu ringrazià per u so aiutu, ci hè Petr'Antone Beretti, Philippe Perraut, Marie-Hélène Giammarchi, per i dui ghjorni hen, Jean-Pascal Graziani, Marie-Ange Geronimi. À ringrazià vi assai per u vostru travagliu.

Vulerebbe fà una cumunicazione dinò.

Cum'è l'avete amparata sta settimana, si n'hè andatu à l'eternu Prete Joseph Fini, chì ghjera l'anzianu Direttore di l'insignimentu cattolicu in Corsica, anzianu dinò Direttore di Saint Paul in Aiacciu. Era professore di filosuffia, è po avia responsabilità tamante dinò à cantu à u vescu, i varii veschi mentre anni è anni. Vulerebbe chè no avessimu una pensata per ellu, di sicuru, è po pè quelli chì sò cattolichi ancu una preghera, ognunu face cum'ellu vole.

Eccu.

Vulerebbe dinò dì vi chì ci hè a creazone di un novu gruppù ind'è a nostra Assemblea.

Donc un nouveau groupe est constitué, j'ai reçu la demande officielle. Il avait été déjà annoncé par Pierre Ghionga, le groupe s'appelle « Un'altra strada ». Il est composé de 2 personnes : Pierre Ghionga et Charlotte Terrighi, ici présente.

Je ne sais pas encore qui sera président... C'est bon, on connaît le président apparemment, il n'y a pas de surprise, il n'est pas là, donc c'est Pierre Ghionga qui est président, voilà conformément à l'article 19 de notre règlement et ce groupe a le temps de parole qui est octroyé dans l'article 54 aux groupes de moins de 10 personnes. Donc, il bénéficiera d'un temps de parole de 10 minutes au total.

Nous allons faire l'appel.

Mme Sandra MARCHETTI, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

La séance est ouverte à 12 h 18 sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

O Sgiò Presidente di l'esecutivu,
Signore è signori i cunsiglieri esecutivi,
Signore è signori i cunsiglieri di l'Assemblea di Corsica.

Sta sessione s'apre in un contestu induve e questioni interne à a Francia è e quistione europee s'intreccianu. Una sessione chì sarà ricca chì ci permetterà prima à l'estate, e vacanze d'estate, pè quelli chì e piglieranu, di discorre nantu à u PADDUC, i trasporti è l'infrastruttura è nantu à l'ultima riunione di l'eletti corsi in Paraggi marti sera.

Simu ghjungi, a sapete, à un puntu impurtante di a nostra storia istituzionale.

Dapoi parechji mesi, noi, eletti, simu impegnati in un prucessu di dialogu è di neguziazione cù u Statu, à fin' di definisce un novu statutu. Stu prucessu, ch'emu sempre vulsatu custruttivu, francu, s'inserisce in una dinamica più larga, quella di i territorii d'Europa chì cercanu à acciuncià d'una parte convergenza ecunomica è d'un antra parte, ricunniscenza di e so particularità.

Il y a seulement deux mois de ça, en introduction de session, je vous faisais état d'un document officiel dans lequel le Commissaire Raffaele Fitto explicitait la nécessité d'agir en faveur des îles face aux difficultés qu'elles subissent de par leur simple isolement géographique.

Il s'avère que nous sommes aujourd'hui, au niveau européen, à la croisée des chemins. En Europe, les débats autour du futur budget pluriannuel post-2027 se précisent.

Alors que mercredi 16 juillet, le commissaire européen au Budget, Piotr Serafin, et la présidente de la Commission européenne, Ursula Von der Leyen, ont proposé un cadre financier pluriannuel de 2 000 milliards d'euros, la présentation de la structure de ce plan - pour la programmation à venir, 2028-2034, a déclenché une vague de réactions et confirmé beaucoup d'inquiétudes.

Derrière les discours d'harmonisation et de compétitivité, de défense, de sécurité, ce sont des signaux alarmants qui émergent quant au sort réservé

aux régions, aux réalités locales et notamment quant à la place réelle qui sera accordée aux territoires les plus vulnérables – et notamment, parmi eux, les îles.

Nous devons le dire avec clarté : la perspective d'un resserrement budgétaire, à l'échelle européenne, et d'une recentralisation nationale pour la gestion des crédits aura des conséquences directes sur la politique de cohésion, sur l'ensemble des financements destinés au développement régional, et sur la politique agricole commune. Dans ce scenario, indiscutablement, les îles seront perdantes.

Alors que l'insularité appelle des réponses ciblées, différencierées, la standardisation croissante des instruments européens, telle qu'elle est prévue au moment où on se parle, ne peut être la solution et menace de marginaliser davantage nos territoires.

Mais au-delà des chiffres, il y a des réalités concrètes : celle de l'insularité vécue par 20 millions d'Européens. Nous savons combien les contraintes propres aux îles – en matière de transport, d'énergie, d'accès aux soins ou encore d'opportunités économiques – requièrent une politique cohérente, ambitieuse, et pleinement adaptée.

C'est cette parole que j'ai dernièrement portée non seulement au Comité des Régions mais aussi au Parlement européen le 15 juillet dernier, en tant que Présidente de la Commission des îles de la CRPM, et, plus récemment, auprès de la fondation Schuman. J'y ai systématiquement rappelé que la reconnaissance formelle des spécificités insulaires ne saurait suffire si elle n'est pas suivie d'effets dans les arbitrages politiques et financiers. Les fonds structurels sont mobilisés, mais ils sont soumis à des règles standardisées, parfois déconnectées des particularismes géographiques, culturel, économiques des îles, comme la Corse.

Et dans ce contexte tendu, notre responsabilité est grande. Car dans le cadre du projet d'autonomie qui est le nôtre, fondé sur la confiance et la responsabilité, il faut s'assurer que la déclinaison et les outils soient à la hauteur de l'ambition. Nous ne pouvons pas penser d'un côté l'autonomie sans penser priorités, compétences, ressources, et sans réinsérer ce débat dans le contexte actuel européen.

Ce qui est en jeu, ce n'est pas seulement une reconnaissance institutionnelle. C'est aussi une reconnaissance humaine et territoriale. Une reconnaissance de ce que nous sommes, ici, sur une terre d'histoire et de volonté. Une île reconnue dans sa singularité, mais aussi une île au cœur d'une Europe qui, parfois, nous regarde sans nous voir.

Si pour 2028, nous attendons beaucoup de l'Europe, depuis 2022 nous attendons beaucoup d'un processus institutionnel visant à prendre la pleine mesure de notre réalité politique, économique, sociale et culturelle. La tenue du dernier Comité Stratégique de ce qui aura été le processus de Beauvau, initié – rappelons-le – dans un contexte de crise sans précédents, après l'assassinat d'Yvan Colonna, aura permis de faire prévaloir l'accord politique obtenu après plusieurs mois de travaux, entre 2022 et 2024, ici et à Paris. Le 30 juillet prochain, le gouvernement devrait donner officiellement le top départ pour la révision constitutionnelle. Il le fera sur la base des écritures constitutionnelles votées dans cet hémicycle. Cela était, de notre point de vue, non négociable. Le déni démocratique ne peut être la constante réponse de l'Etat vis-à-vis de la Corse. Et là où les forces rétrogrades cherchent, à chaque étape de ce long chemin, à nous rapporter en arrière, nous opposons, et nous opposerons, de manière systématique, notre ligne claire et déterminée.

La ligne de ceux qui affirment qu'une évolution institutionnelle est nécessaire pour permettre à cette terre et à ce peuple d'envisager une trajectoire de développement plus harmonieuse et respectueuse de notre identité et de notre environnement.

La ligne de ceux qui ont fait le choix de la démocratie et continuent de croire qu'on ne peut constamment bafouer le projet validé par les Corses. La ligne de ceux qui font le pari un peu fou de l'audace pendant que certains s'enlisent dans le conservatisme et les visions archaïques.

A cette heure, je le sais, nous le savons, rien n'est acquis, rien n'est joué. A partir du 30 juillet, la partie se jouera ailleurs, ce qui explique l'esprit d'extrême vigilance qui nous anime.

Nous ne nous laisserons pas déposséder d'une histoire et d'un projet qui sont les nôtres. Nous attendent, donc, vous l'aurez compris, des semaines et des mois de négociations, mais aussi de pédagogie, certainement complexes et difficiles, à l'échelle européenne mais aussi française.

Mais, comme je le disais en ouverture, en élus responsables, nous irons convaincre et nous nous opposerons à toute tentative de retour en arrière. Alors que nous nous apprêtons à célébrer les 50 ans d'Aleria, il me semble que nous le devons à ceux qui se sont réveillés il y a plus d'un demi-siècle quand tant d'autres nous voulaient endormis et serviles.

Nous le leur devons, comme nous le devons à ceux qui viendront.

À ringrazià vi.

O Sgiò Presidente, s'è vo vulete piglià a parolla.

Dunque, nurmalamente, avemu previstu, in cummissione permanente, un dibattitu nant'à ciò ch'ellu s'hè passatu, cum'è d'abitudine, quand'è n'andemu à u costrat, quand'è n'avemu una reunione per via di issu pruccessu, à nantu à l'evuluzione istituziunale, un dibattitu in l'assemblea.

Eiu vi prupongu, sò meziornu è mezu, vi prupongu di fà passà issu dibattitu à u principiu di u dopu miziornu s'è vo site d'accordu.

Femu cusi? D'accordu.

Allora, s'è vo site d'accusentu, s'è u Presidente vole aghjustà qualcosa? Innò. Passemu avà à a pausa trà miziornu, più di miziornu, è 2 ore è mezu. Và bè? O 2 ore s'è vo vulete. Ma ci vole à esse quì. Sò 1 ora è mezu. Allora, dimu 2 ore. À 2 ore venimu quì perchè chì avemu assai travagliu. D'accordu?

À dopu.

La séance est suspendue à 12 h 35 et reprise à 14 h 50.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, comme annoncé ce matin et voulu par la commission permanente et conformément à l'usage que nous avons adopté depuis le début du processus relatif à l'évolution institutionnelle de la Corse, nous allons faire un point de débat, un retour aussi sur la façon dont les choses se sont passées, puis chaque groupe pourra s'exprimer à hauteur de 5 minutes maximum.

**PUNTU D'ATTUALITÀ - SCAMBII NANTU À A RIFORMA
CUSTITUZIUNALE, IN SEGUITU À A RIUNIONE
DI U 22 DI LUGLIU IN PARIGI**
**POINT D'ACTUALITÉ - ÉCHANGES SUR LA RÉFORME
CONSTITUTIONNELLE, SUITE À LA RÉUNION
DU 22 JUILLET À PARIS**

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Deux mots peut-être avant de passer la parole au président de l'exécutif, pour rappeler alors à ceux ici présents et à ceux qui nous écoutent, que l'ouverture du processus dit de Beauvau, même si les réunions aujourd'hui ne se passent plus à Beauvau, a débuté le 21 juillet 2022, donc presque jour pour jour, avec la réunion de mardi, donc il y a 3 ans à la suite de l'assassinat d'Yvan Colonna.

S'en sont suivies plusieurs réunions avec le ministre Darmanin sur différentes thématiques.

Je rappelle que le 5 juillet 2023, nous avons adopté ici une délibération demandant un statut d'autonomie pour la Corse. Le 23 septembre qui a suivi ici même, était présent le président de la République qui a souhaité que ce processus non seulement continue, mais aboutisse à un nouveau statut. Je ne reprendrai pas l'ensemble de la déclaration du président de la République. Il a demandé aussi aux élus de la Corse et de cet hémicycle en particulier de converger, nous étions assez surpris à l'époque de cette demande puisque la délibération du 5 juillet précédent avait fait déjà l'objet d'une convergence très forte, en tout cas de la part des groupes nationalistes, majorité et opposition.

Nous avons travaillé en Conférence des présidents pendant environ 6 mois, d'octobre 2023 jusqu'au mois de mars. Nous avons convergé en relation, par ailleurs, au cours de deux réunions importantes à Beauvau, sur un texte que l'on a appelé « écritures constitutionnelles » de la manière la plus simple et la plus claire possible. Ce sont ces écritures constitutionnelles qui ont été votées à une très large majorité, une quasi-unanimité, vous le savez, au sein de cet hémicycle, même si sur certains alinéas il y avait une divergence de vue.

Donc la convergence a eu lieu. Le vote a eu lieu le 27 mars 2024. Ces écritures ont été transmises au président de la République et au Gouvernement.

Puis la vie politique française a connu quelques vicissitudes, retournements. Il y a eu, vous le savez, la dissolution, de nouvelles élections, deux gouvernements nouveaux.

La ministre Vautrin a hérité du dossier, elle nous a rendu visite, nous avons eu des échanges avec elle. Ensuite, changement à nouveau de gouvernement, gouvernement Bayrou et c'est le ministre Rebsamen qui a hérité de ce dossier.

Le ministre Rebsamen est venu nous rencontrer dès sa prise de fonction. L'échange a été, vous le savez, positif, ouvert. La délégation de l'Assemblée de Corse l'a rencontré, le Président de l'exécutif, bien évidemment aussi. Il nous a reçus, il s'est engagé à nous recevoir en formation de comité stratégique en avril. C'est ce qui est arrivé le 25 avril dernier où il a fait montre d'une grande ouverture aussi vis-à-vis non seulement du processus, mais au-delà de la situation singulière de la Corse dans la République. Il s'est engagé alors à nous recevoir avant la césure estivale et à la suite du rendu de l'avis du Conseil d'État.

Cet avis du Conseil d'État est tombé en début de semaine, cette semaine. D'abord, il y a eu des échos suite à la réunion de sections du Conseil d'État. En début de semaine, l'avis du Conseil d'État en formation plénière a été rendu. Il nous a été communiqué par le ministre Rebsamen à Paris mardi 22, donc avant hier. C'est sur la tenue de cette réunion et de ses conséquences et de la poursuite du processus que nous allons pouvoir débattre.

Je vais donner la parole au président de la République, parce qu'il est le chef de la délégation, lorsque nous nous rendons... Je crois que ça résoudrait beaucoup de problèmes d'ailleurs. Il y aura une accélération certainement des choses ! Donc, Monsieur le Président de l'exécutif, je vais vous passer la parole, vous voyez que je vous veux du bien !

Donc. Je vous passe la parole en tant que chef de la délégation des élus de la Corse comme il avait été institué au début de ce processus, il y a 3 ans.

Donc voilà, Monsieur le Président, j'interviendrai au cours du débat.

Merci.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, Madame la Présidente de l'Assemblée nationale !....

Merci, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse.

Vous avez rappelé la chronologie générale. Je serai comme vous nous y avez invités et que comme nous nous y sommes engagés, concis et factuel, puisque l'objet de la prise ou des prises de parole d'aujourd'hui est simplement, conformément à l'usage que nous avons mis en œuvre et place, de permettre à l'ensemble des élus de l'Assemblée de Corse et au-delà des élus de l'Assemblée de Corse, à l'ensemble des Corses qui suivent les débats de notre institution, de savoir, par-delà les différentes retranscriptions médiatiques, de savoir ce qui s'est dit, ce que nous avons dit et ce qui s'est décidé lors de la réunion qui s'est tenue mardi dernier.

Donc rappeler que nous avons été invités, l'ensemble des élus composants la délégation de la Corse, dans la formation récurrente depuis le début du processus, avec l'adjonction à l'initiative du ministre Rebsamen, de Louis Pozzo di Borgo, en sa qualité de président de la Communauté d'agglomération de Bastia dans la mesure où la CAPA est représentée par son président. À cette exception près, la délégation a été identique à ce qu'elle a toujours été depuis le début des échanges dans le cadre du processus dit « de Beauvau », et nous étions au complet, à l'exception du sénateur Panunzi qui s'était excusé pour son absence.

L'objet de cette réunion était le suivant, je cite la lettre du ministre Rebsamen : je souhaite que nous évoquions ensemble le projet de loi constitutionnel. La rédaction de celui-ci sera éclairée de l'avis du Conseil d'État autour duquel je vous propose d'échanger. Donc l'objet principal mais non exclusif de cette réunion dîner était bien de prendre connaissance d'abord de l'avis consultatif du Conseil d'État, d'échanger ensuite sur le contenu de cet avis et enfin, de décider dans quelle mesure les préconisations consultatives du Conseil d'État avaient à être intégrées ou pas dans le projet d'écritures constitutionnelles, étant précisé que le calendrier annoncé par le ministre est le suivant, vous le connaissez, mais je le répète, que tout le monde l'ait bien à l'esprit : réunion que nous allons évoquer maintenant le mardi 22 juillet ; formulation définitive de la rédaction du projet d'écritures constitutionnelles inscrit à l'ordre du jour du Conseil des ministres de mercredi prochain, 30 juillet et à l'issue de ce Conseil des ministres, transmission du projet d'écritures constitutionnelles vers les deux bureaux de l'Assemblée nationale et du Sénat pour que les deux assemblées puissent inscrire l'examen du projet de révision

constitutionnelle portant statut d'autonomie de la Corse à l'ordre du jour de leur débat parlementaire.

Je rappelle là encore pour mémoire, que nous sommes donc dans la phase conclusive du processus de révision, une phase conclusive qui, après la saisine des deux assemblées, doit conduire à une procédure en deux temps.

Dans un premier temps, deux débats distincts, un débat devant l'Assemblée nationale et un débat devant le Sénat, avec la nécessité pour l'Assemblée nationale et pour le Sénat de voter un texte identique de projet de révision constitutionnelle. Ce vote doit intervenir à la majorité simple. Ça, c'est la première phase de la procédure.

Si cette première phase est réussie avec un accord entre les deux assemblées sur un texte identique et un vote majoritaire de chacune des deux assemblées, on passe à la deuxième phase de la procédure de révision constitutionnelle, la convocation d'un congrès, congrès de Versailles, qui réunit l'Assemblée nationale et le Sénat, et le texte ayant fait l'objet d'un vote identique pour les deux assemblées est soumis à nouveau à vote et il est adopté s'il requiert non plus une majorité simple, mais une majorité de 3/5^{ème} des votants.

Voilà donc l'enjeu de la réunion de mardi dernier, discuter de l'avis consultatif du Conseil d'État et des conséquences à tirer de cet avis, notamment sur la formulation de la rédaction du projet d'écritures constitutionnelles.

Nous avons été reçus par le ministre qui nous a remis trois catégories de documents que, sauf information contraire que je n'ai pas, nous avons découverts en cette occasion. Je dis cela pour que les choses soient claires, en tout cas, en ce qui concerne le conseil exécutif et pour avoir échangé avec la présidente de l'Assemblée de Corse, je sais que c'est la même chose pour elle et pour les élus de la majorité territoriale, nous n'avions pas eu connaissance de ces documents en amont de la réunion.

Le premier document, c'est un projet d'exposé des motifs par le Gouvernement de la révision constitutionnelle. Le deuxième document, c'est un projet d'écritures constitutionnelles, un projet de révision reprenant à l'identique le texte de l'accord signé au moment de la dernière réunion de mars 2024 avec le ministre Darmanin. Et le troisième document, c'est une proposition du Conseil d'État de projet d'écritures constitutionnelles modifié. Ça, c'est le cœur de la discussion. C'est en cette occasion que nous avons découvert les propositions du Conseil d'État.

Ce que je voudrais dire tout de suite et que les choses soient claires à titre liminaire, c'est que ce projet modifié d'écritures constitutionnelles n'est pas tout l'avis du Conseil d'État, il est une partie de l'avis du Conseil d'État. Et au moment où nous avons échangé mardi soir, nous n'avions pas l'avis du Conseil d'État, nous avions simplement sa proposition de modification des écritures. Je le dis parce que c'est important, parce que d'abord, il est extrêmement difficile d'interpréter un projet d'écritures constitutionnelles, même si certains aspects n'ont pas besoin d'être approfondis, en tout cas en ce qui nous concerne, pour comprendre qu'ils sont inacceptables, en tout cas par rapport et à nos objectifs, et au projet qui a été validé.

Mais au-delà de ça, lorsqu'il y a des dimensions techniques importantes, c'est très difficile de mesurer, y compris les raisons pour lesquelles le Conseil d'État a préconisé un certain nombre d'évolutions, lorsqu'on n'a pas le texte intégral de l'avis. Nous n'avons pas eu le texte intégral de l'avis.

Donc nous avons émis, et cette réserve, et cette demande. J'anticipe un peu, nous avons demandé, les élus, j'ai demandé, la présidente de l'Assemblée de Corse, mais cette demande a ensuite été partagée par l'ensemble des élus participant à la discussion, premièrement, bien sûr que le texte intégral de l'avis du Conseil d'État nous soit communiqué. Nous avons demandé que le texte intégral de l'avis du Conseil d'État nous soit communiqué, ce qui n'est pas le cas, sauf erreur de ma part, au moment où je parle, en tout cas en ce qui me concerne, nous sommes jeudi, je n'ai pas encore reçu le texte intégral de l'avis du Conseil d'État, ce que je regrette, mais en tout cas nous avons demandé qu'on nous le communique. Il a été fait droit à cette demande.

Deuxième remarque, que l'on soit d'accord ou pas avec cet avis du Conseil d'État, il existe, il est important, il émane de la plus haute juridiction administrative française, nous avons demandé, j'ai demandé, la présidente de l'Assemblée de Corse a demandé et à la fin de la réunion, nous avons demandé ensemble, tous les élus, que cet avis soit rendu public, ce qui n'est pas obligatoire. Le Gouvernement peut choisir de ne pas rendre public l'avis du Conseil d'État. Il appartient au Gouvernement de décider s'il le rend public ou pas. Nous avons souhaité que ce document soit rendu public. Nous pensons qu'il est conforme à la logique démocratique, qu'il soit versé au débat et que les arguments invoqués par le Conseil d'État puissent être, d'une part, connus, d'autre part, débattus et éventuellement critiqués.

Sur cette deuxième demande également, le ministre Rebsamen a fait droit à nos observations.

Donc, premièrement, l'avis intégral du Conseil d'État devrait être communiquée dans les heures ou dans les jours à venir à l'ensemble des élus. Deuxièmement, il devrait être rendu public à notre demande, dans les deux cas.

Cela étant précisé un mot simplement sur, dans quel cadre juridique intervient le Conseil d'État lorsqu'il est sollicité sur un projet de loi constitutionnel ? Le Conseil d'État n'a pas le pouvoir de modifier le projet de loi, son avis est purement consultatif. Le pouvoir constituant, c'est-à-dire le congrès à intervenir, est souverain, ça veut dire que ni le Conseil d'État, ni le Conseil constitutionnel, demain, ne peuvent exercer quelques contrôles ou censures que ce soit sur l'écriture constitutionnelle qui sera votée par le Congrès si le congrès décide de la voter. C'est important.

Par contre, si la révision constitutionnelle est votée et que la Constitution est modifiée, il y aura derrière une loi organique pour la Corse et le Conseil constitutionnel, s'il est saisi, aura à vérifier la conformité de cette loi organique avec la Constitution révisée et notamment avec l'article ou le titre concernant la Corse. C'est important de le rappeler parce que ça veut dire qu'il faut être extrêmement attentif à la rédaction de la modification constitutionnelle, notamment pour qu'elle permette à la loi organique d'aller où nous souhaitons qu'elle aille.

Ceci étant rappelé, en ce qui concerne le Conseil d'État, son avis est uniquement consultatif et il est là pour éclairer le Gouvernement, notamment s'il considère qu'il y a un certain nombre de principes qui appellent des aménagements du projet de loi qui est soumis à son appréciation. C'est dans ce cadre-là que le Conseil d'État est intervenu.

L'avis du Conseil d'État, il ne m'appartient pas, à ce stade, de le rendre public puisque la règle est que c'est au Gouvernement de le faire. Je ne l'ai pas en totalité. Mais le projet d'écriture qui nous a été communiqué mardi, fait partie de l'avis. Donc, on ne peut pas le distribuer tant que le Gouvernement ne l'a pas fait. Moi, je vais respecter les règles, je ne vais pas rentrer dans le détail de ce qui avait été proposé par le Conseil d'État mais je vais quand même en dire quelques mots car j'ai le droit de le faire.

En quelques mots et sans être caricatural, le conseil exécutif estime, je vais peser mes mots, que le projet d'écritures modifié par le Conseil d'État est extrêmement en retrait par rapport au projet d'écritures qui a été validé le 14 mars 2024.

Il est non seulement extrêmement en retrait, mais disons-le clairement, il fait exploser l'ensemble de l'écriture constitutionnelle validée en ce

qu'il remet directement en cause quelques fois, ou en ce qu'il ouvre des brèches juridiques permettant de remettre directement en cause tous les points que nous considérons comme fondamentaux.

Donc, disons-le clairement, cet avis consultatif est pour nous dans sa portée, dans son argumentation, dans la logique juridique et disons-le très clairement politique qui le sous-tend, il est totalement inacceptable par rapport à notre démarche historique et par rapport à l'accord et au projet d'écritures constitutionnelles que nous avons validé.

Je dis une dimension juridique mais aussi une dimension politique, très clairement, on connaît la qualité de juriste des membres du Conseil d'État, on connaît l'importance du Conseil d'État dans l'ordonnancement institutionnel français, on sait aussi que cette juridiction, historiquement a toujours été le plus souvent globalement conservatrice. Elle l'a été encore à l'occasion de cet avis consultatif, même si le ministre Rebsamen et le Gouvernement considèrent que l'avis ouvre des perspectives intéressantes. Indépendamment de cela, je maintiens l'analyse que je viens de développer, c'est un projet d'écritures modifié qui est en retrait totalement et qui fait exploser les équilibres que nous avons essayé de trouver.

Donc, quelle a été ma position, la position du conseil exécutif de Corse, la présidente de l'Assemblée de Corse vous l'a dit ce matin, celle de la présidente de l'Assemblée de Corse, et je laisserai le groupe « Fà populu insieme » s'exprimer ? Ma position, ça a été de dire, premièrement, il y a un projet d'écritures qui a été validé le 14 mars 2024, lors de la réunion conclusive avec Gérald Darmanin. Ce projet d'écritures constitutionnelles a été soumis, avant que nous ne le signions, à l'approbation du président de la République. Vous vous rappelez pour celles et ceux qui étaient là que le ministre Darmanin, lorsque nous sommes arrivés à un projet d'écritures qui semblait convenir aux uns et aux autres, avant de le signer, le ministre Darmanin a dit : « je dois consulter le président de la République ». Il est parti une demi-heure environ, un peu plus peut-être. Il est revenu et a dit « le président de la République valide ce projet d'écritures. Je peux engager le Gouvernement, après avoir consulté le Premier ministre ». Le ministre Darmanin a signé et nous avons signé, en tout cas pour ceux qui ont signé. Pour nous, c'est ce projet d'écritures-là qui nous engage et pas un autre.

Deuxième remarque que j'ai faite et que je renouvelle ici aujourd'hui, dans le périmètre de l'accord conclu, au même titre que la signature de ce projet d'écritures constitutionnelles, figurait et figure explicitement l'engagement du Gouvernement de transmettre en l'état de l'écriture validée, le projet au Parlement.

C'est-à-dire que lorsque nous avons signé et que nous avons pris un accord autour du texte que nous avons signé, cet accord comprenait non seulement l'engagement à respecter ce texte, mais également l'engagement du Gouvernement à ne plus modifier ce texte jusqu'à ce qu'il soit transmis au Parlement. Ce que nous avons dit très clairement, c'est que l'avis est consultatif, vous saviez que vous alliez consulter le Conseil d'État, quel que soit le contenu de l'avis consultatif, qu'il soit bon, qu'il soit mauvais, qu'il soit neutre, l'engagement qui nous lie à tous, c'est que le texte que nous avons signé le 14 mars doit être transmis en l'état au Parlement. Ça, c'est la première chose.

La deuxième chose, j'allais dire à titre subsidiaire et superfétatoire, sur les quelques éléments qui nous ont été transmis et sur lesquels je ne reviens pas pour ne pas alourdir le débat, j'ai essayé de faire la démonstration que juridiquement et politiquement, eh bien, bien évidemment le compte n'y était pas y compris par rapport à ce que nous avions signé.

Je vais prendre deux exemples très simples : la notion de peuple qui est une notion fondatrice pour tous les nationalistes. Nous avons accepté que la notion de peuple qui pose non seulement en Corse, mais partout ailleurs, des problèmes constitutionnels indépassables, ne figure pas dans la Constitution. Je dis partout ailleurs, parce que par exemple, la Constitution ne parle pas de peuple kanak, y compris aujourd'hui, elle parle d'une population, elle parle d'un peuple dans l'accord, mais pas dans la Constitution elle-même. Toujours est-il, nous avoir accepté « communauté ». Il y a eu des bruits selon lequel l'avis de section qui a eu lieu le mardi, qui est une sorte de préavis du Conseil d'État, n'avait pas validé la notion de « communauté » proposée par le président de la République lui-même qui s'est engagé devant votre Assemblée, à ce que soit proposée la notion de « communauté » au vote du Congrès, « communauté historique, linguistique, culturelle, ayant un lien singulier avec sa terre ».

Donc, cette notion de peuple à communauté, de communauté à population dans l'avis de section et puis dans l'avis d'assemblée plénière, le jeudi, on le voit non pas dans l'avis intégral parce que celui-là ne nous a pas été communiqué, mais dans le projet d'écritures, comme l'avait dit ou laissé entendre les journalistes mieux informés que nous, eh bien la « population », terme déjà inacceptable pour nous, était devenu simplement « les habitants ». Comme je l'ai dit au ministre, heureusement qu'il n'y a pas un étage supérieur parce qu'à la fin on finissait par ne plus rien être du tout. Et donc ça, ce n'est pas possible.

Deuxième exemple : le lien singulier de ce peuple ou de cette communauté à sa terre.

Si nous avons choisi cette rédaction, c'est bien parce que le projet d'écritures constitutionnelles et demain, la Constitution révisée doit constitutionnaliser le lien entre les Corses et leur terre. Cela, nous l'avons validé, je le rappelle, pas les nationalistes, pas les nationalistes et Pierre Ghionga, à part Josepha qui n'a pas voté, en tout cas, pas les nationalistes qui ont voté et Pierre Ghionga qui a voté y compris la délibération du 5 juillet 2023, cette notion de constitutionnalisation du lien entre les Corses et leur terre a été votée à l'unanimité, y compris le groupe de droite. Et pourquoi l'avons-nous votée à l'unanimité ? Parce que nous souhaitons que la Constitution révisée permette à la loi organique d'organiser un statut de résident, limité selon la restriction posée par l'État à la dimension immobilière, mais un statut de résident.

Si demain la Constitution ne consacre pas et ne constitutionnalise pas le lien entre les Corses et leur terre, eh bien, le risque est grand que la loi organique qui reconnaîtrait et mettrait en place un statut de résident, lorsqu'elle sera appréciée par le Conseil constitutionnel qui lui, peut le faire lorsqu'il va juger de la conformité de la loi organique à la Constitution, si la Constitution ne fait pas référence à un lien singulier entre les Corses et leur terre, le statut de résident qui organise une mise en œuvre particulière du droit de propriété, eh bien risque d'être balayé. Donc je ne prends que ces deux exemples, mais il y en a beaucoup d'autres.

Nous avons dit, premièrement, l'accord, c'est la transmission en l'état, c'est un avis consultatif. Vous le savez et vous savez qu'il interviendrait et donc, il faut transmettre en l'état, c'est l'engagement qui a été pris par l'État, le Gouvernement, le président de la République.

Deuxièmement, s'il le fallait, nous vous démontrons que cette proposition du Conseil d'État remet en cause de façon fondamentale le contenu, la portée et les objectifs de l'accord que nous avons validé ensemble.

Autour de cette argumentation qui vaut pour la totalité de la proposition du Conseil d'État, il y a eu de la part du ministre pendant la négociation deux phases distinctes sous le contrôle des élus qui y ont participé. Assez rapidement, le ministre a convenu que l'alinéa premier était bouleversé par la proposition du Conseil d'État dans des conditions telles qu'il était indispensable de maintenir l'alinéa premier et donc de ne rien changer.

Je rappelle l'alinéa premier : « la Corse est dotée d'un statut d'autonomie au sein de la République qui tient compte de ses intérêts propres liés à son insularité méditerranéenne et à sa communauté historique, linguistique, culturelle, ayant développé un lien singulier à sa terre ».

Donc ça rapidement, au bout d'une heure de discussion, chacun ayant avec sa sensibilité exprimé le caractère incompréhensible de la proposition du Conseil d'État, le ministre a convenu qu'il ne fallait pas modifier.

Par contre sur les alinéas 2, 3 et 4 qui sont les alinéas qui organisent, on va le dire de façon générique, le pouvoir normatif de la future Collectivité autonome, le ministre était sur une position initiale de dire : premièrement, il faut intégrer un certain nombre de propositions du Conseil d'État pour deux catégories de raisons. D'abord parce que si on garde le texte en l'état, il risque de ne pas passer au Parlement et nous, ça, vous vous en doutez, c'est un argument qu'on ne peut pas recevoir. Deuxièmement, parce que le texte clarifie un certain nombre de dispositions et même quelquefois, ouvre des perspectives nouvelles.

Là, il y a eu une discussion qui a été très longue, très longue parce que le ministre souhaitait maintenir cette position et que nous, je parle pour le Conseil exécutif, la présidente, le groupe majoritaire et les autres groupes présents s'exprimeront, en tout cas de façon générale, on va dire les groupes nationalistes représentés, la présidente de l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif, nous avons eu une position constante qui était de dire notre volonté de maintenir le texte en l'état vaut également, bien évidemment pour les raisons que j'ai évoquées, y compris pour ces alinéas-là et notamment parce qu'il y avait des ambiguïtés fortes dans la proposition du Conseil d'État, notamment sur le pouvoir législatif ou de nature législative, qui doit être reconnu à la Collectivité de Corse et qui, pour nous, est une condition sine qua non d'une véritable autonomie.

Je ne vais pas plus loin à ce stade et in fine, c'est donc cette position qui a prévalu et tant mieux. En tout cas, le ministre Rebsamen s'est engagé à la défendre et je l'espère et le pense à la faire valider par le Gouvernement le 30 juillet. Et donc normalement, sauf à ce que ce qui a été acté à la fin de la réunion de mardi, y compris par le ministre Rebsamen, avec le soutien du ministre Laurent Marcangeli qui était présent et qui a participé à toute la réunion, normalement, c'est donc le texte initial, celui qui a été validé à Paris lors de la réunion conclusive, celui qui a été entériné et voté à une très large majorité par l'Assemblée de Corse qui devrait être transmis au Parlement.

Un dernier mot, qu'est-ce qui se passe après ? Après, il y aura le débat parlementaire, bien sûr et les députés et les sénateurs, il faut le dire aussi, on ne peut pas rappeler que le constituant est souverain lorsque ça nous arrange et le contester lorsque nous craignons ses décisions, les députés et les sénateurs pourront modifier le texte, en tout cas, proposer de le modifier et décider de le modifier. À nous de les convaincre de ne pas le faire.

L'avis du Conseil d'État, à partir du moment où nous avons accepté de le rendre public, eh bien va donner des arguments certainement à celles et ceux qui veulent que la révision constitutionnelle, si elle aboutit, soit très en deçà de ce que propose le projet d'écritures de mars 2024. Mais ça, c'est le débat démocratique.

Par contre, ce que j'ai rappelé au ministre Rebsamen et ce que nous dirons aussi aux députés et sénateurs, et je propose que nous le disions ensemble, c'est que nous, l'accord, et l'engagement, et le soutien, il est sur le texte initial et au-delà du texte, sur ce qu'il permet, autorise et ouvre comme perspective. Si demain, ce que je ne veux pas envisager parce que je pense que les parlementaires Français, députés et sénateurs se mettront à la hauteur des enjeux, si demain le constituant devait décider de proposer un texte édulcoré et qui ne correspond pas à ce que nous avons accepté, y compris en termes d'équilibre et de concessions, eh bien, à ce moment-là, bien évidemment, nous reprendrons notre liberté et nous ne serons pas tenus de soutenir. Ça, nous l'avons toujours dit.

Comment s'annonce ce débat ? Important aussi de rappeler que le Premier ministre est venu ouvrir les débats mardi soir, qu'il s'est exprimé devant nous, qu'il a dit de façon forte et solennelle son engagement personnel, son engagement en qualité de chef du Gouvernement et la volonté de réussir la révision constitutionnelle sur les bases que nous avons validées ensemble. Nous aurons à continuer. Le ministère Rebsamen, depuis le début de son intervention dans ce dossier, a été un interlocuteur loyal et engagé. Nous avons, mardi dernier, franchi une étape importante.

D'autres débats nous attendent, y compris, d'ailleurs je l'ai dit l'autre soir, mais ce n'est pas le moment sans doute de l'évoquer aujourd'hui, le projet d'exposé des motifs tel que transmis mardi dernier par le Gouvernement, ne nous semble pas à la hauteur des enjeux. C'est un projet qui est provisoire, il a sans doute vocation à évoluer, y compris d'ici à la transmission au Parlement, mais il nous semble à nous inenvisageable et au demeurant contraire à l'histoire et à la réalité de ce pays que l'exposé des motifs ne réinscrive pas la proposition de révision constitutionnelle et de statut d'autonomie dans la dimension symbolique, politique, historique, linguistique, culturelle, sociale et sociétale qui justifie ce que nous avons fait, une dimension qui s'est également traduite par un conflit qu'il ne faut pas taire, mais qu'il faut au contraire assumer précisément pour y mettre un terme, le dépasser et nous engager résolument sur un chemin de paix, d'espoir et d'émancipation.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò presidente.

Avà a parolla hè à chì a vole piglià, scrivite vi è avete 5 minuti.

Jean Martin Mondoloni per « Un soffiu novu ».

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, vous avez été assez exhaustif sur la forme, donc je vais essayer de concentrer mon propos sur le fond tout en utilisant quelques éléments de forme qui en disent assez sur la façon dont s'est organisée cette soirée, puisque déjà on était surpris que nous y passions pratiquement 4 heures. Si on prend le résultat final je pense, qui était quand même hautement prévisible, je pense qu'on aurait pu passer moins de temps, mais on ne perd jamais son temps à essayer d'éclairer notamment les participants sur des sujets très techniques.

J'ai noté 7 fois au cours de cette soirée que les uns les autres ont dit, « nous ne sommes pas des constitutionnalistes », sauf que pendant 4 heures, on essayait sinon de réécrire, en tout cas, de commenter de façon d'ailleurs impromptue et en amateur que nous sommes évidemment, non pas le texte rose qui est le texte initial, mais le texte vert qui était non pas l'avis du Conseil d'État, le président l'a bien dit, mais la proposition d'écriture ou de réécriture du Conseil d'État. Donc, entre les œufs mimosas et les fraises à la chantilly, on naviguait de la feuille rose à la feuille verte pour savoir ce qui avait été supprimé, ajouté, amendé, corrigé, détruit ou enrichi.

L'état d'esprit d'abord, on a un raisonnement, un ministre très engagé, y compris, je commence par la fin, à saisir la parole qui était la sienne de transmettre rapidement, commençons par les éléments calendaires qui ont été un peu remis en cause à la fin, rapidement le texte en Conseil des ministres. Engagé résolument, y compris avec des éléments de langage qui sont ceux qu'on entend assez souvent dans cette Assemblée en parlant de vote historique, de situation qu'il fallait saisir, etc., ce dont on a évidemment parfaitement conscience. Le ministre a été dans la soirée à la fois pondéré, engagé, agacé et résigné.

Engagé, comme je vous l'ai dit, à porter ce sujet dans la continuité de ce qui s'est passé à Beauvau.

Pondéré parce qu'il s'est essayé pendant quelques minutes, presque quelques heures, à essayer de glisser du papier vert vers le papier rose ou d'imprégnier le papier rose du papier vert, autrement dit de distiller ce qui pouvait être bon à prendre dans la proposition du Conseil d'État vis-à-vis de la proposition initiale. Comme ça a duré et que les tours de table ont conduit à des coups de boutoir, en tout cas à des résistances très fortes, notamment de la majorité et de ses alliés, il s'est un peu agacé à un moment donné. Si on reprend le fil exact de la soirée, il s'est un peu agacé avec ce geste du papier rose en disant « si vous pensez que ça, ça va passer les 3/5, vous vous trompez ». Je suis intervenu à ce moment-là pour, non pas le remercier du fond, mais de rappeler qu'il était quand même temps maintenant de rentrer dans un principe de réalité, ce qu'on retarde depuis longtemps.

Et puis je l'ai trouvé résigné car au terme de ces coups de boutoir, évidemment, et dans une approche me semble-t-il stratégique et de bon aloi, en gros, il dit, « moi j'ai fait mon job, maintenant il appartient », c'est une nuance qui est de taille, « au Premier ministre et au président de la République de prendre leurs responsabilités. Moi j'ai pris les miennes, je vous ai accompagnés jusqu'à jusqu'au 23 juillet, 00 h12 », de mémoire.

Il y a une volonté, je pense que son cabinet a pris suffisamment de notes, de transmettre l'esprit de façon assez exhaustive et complète de cette soirée au Premier ministre ce jour, me semble-t-il et demain, au président de la République. C'est le Président de la République qui préside le Conseil des ministres, ce n'est pas Monsieur Rebsamen. Donc je pense qu'il va tenir son engagement. Moi je ne sais pas, entre mardi, aujourd'hui, demain et mercredi prochain, quelle est la version que retiendra le président de la République. Il faut l'avoir à l'esprit. Ça, c'est côté ministre.

Après, ce que j'ai observé côté majorité, j'ai trouvé la majorité assez rivée, assez enchaînée au texte initial avec la cohérence qui s'y attache. No comment, sauf que, mais à partir du moment où l'idée préalable était de dire « on ne bouge pas d'un millimètre », l'affaire était entendue, il y avait quand même, en tout cas ça nous a été expliqué comme tel, ça demande à être évidemment vérifié, en tout cas il y a des choses qui ne demandent pas à être vérifiées, il y avait des choses qui pouvaient enrichir, y compris l'article premier sur lequel nous sommes, vous le rappeliez, Monsieur le Président, il n'est pas inutile de le dire et de le marteler, sur lequel nous sommes tous d'accord.

L'avis du Conseil d'État dans l'article premier, évidemment, minerait la notion de peuple, de communauté pour en arriver à des habitants. Et ça, ce n'est pas l'esprit qui s'est dégagé de l'accord.

L'accord, c'était autour « d'une communauté linguistique, culturelle ayant un lien singulier à sa terre », et ça, on est tous d'accord. En revanche, y rajouter que nous bénéficiions d'une situation géophysique où est reconnue le relief montagneux, ça n'enlevait rien à ça.

La majorité a fait le choix de rester scotchée à son texte. On a jeté l'ancre là, on n'en bouge plus. On gagne quelques semaines dans cette histoire. Moi, j'aurais préféré que l'on saisisse dès à présent l'idée de l'enrichir sans tourner le dos à l'esprit initial de ce qui a fondé l'accord, et je ne crois pas qu'il soit utile, opportun ou stratégique de sortir l'accord dès lors qu'on enrichissait l'accord. Il n'était pas question de l'appauvrir à ce moment-là.

Le film a tourné assez rapidement autour de l'idée qu'il fallait rester en l'état, je fais partie de ceux, non pas qui le regrettent, mais de ceux qui pensent qu'on a manqué une occasion de l'enrichir. Maintenant, il faut qu'on ait les yeux grand-ouverts sur la suite. La suite, c'est les 10 prochains jours et après, c'est le Parlement.

Je crois que c'est un peu la volonté du ministre qu'il a voulu mettre sur la table en essayant au cours de la soirée et en s'adossant à l'avis du Conseil d'État que de rappeler que désormais, et c'est bon de le rappeler aux Corses en ce moment, en tout cas pour ceux qui nous suivent, ou en tout cas pour ceux qui s'intéressent à ce dossier, que l'évolution institutionnelle de la Corse ne dépend plus des élus de la Corse, sauf les parlementaires. Ce n'est plus ici que ça se joue. Ça se joue au Parlement. Ça se joue dans les 10 jours qui viennent dans la conviction profonde du président de la République de s'en tenir à un engagement qu'il avait pris de respecter ces écritures constitutionnelles.

J'ajoute aussi qu'il a été utile de rappeler et de préciser, parce que l'histoire doit retenir certains détails que, à l'occasion de la conclusion du processus Beauvau, nous n'étions pas d'accord, il n'y a jamais eu d'accord à Beauvau, nous n'étions pas d'accord. Mais ce n'est pas le sujet. Quand Gérald Darmanin, il est à peu près 01h30 du matin, sort de la pièce et appelle le président Macron et qu'il revient 5 minutes plus tard, il dit déjà que le président est satisfait qu'on ait trouvé un point d'équilibre, mais que le sujet de la « communauté » poserait problème. On vous le dit d'autant plus pour notre part qu'on est à l'aise avec ce sujet.

Donc, ne faisons pas comme si le texte qui a servi de point d'équilibre à nos travaux allait circuler en l'état sans être amendé, corrigé ou remis en cause par le Parlement, d'autant qu'il y a une règle que vous ne méconnaissez pas qui n'est pas seulement une règle constitutionnelle, j'allais dire consubstantielle du

Parlement, qui est celle d'amender. Le Parlement ne va pas se gêner pour amender, c'est son métier. Ça, c'est la première chose.

La deuxième chose, le Parlement va amender, infusé qu'il sera par la doctrine du Conseil d'État, c'est bien, ce n'est pas bien, mais c'est quand même une observation empirique des choses, l'avis du Conseil d'État ne va pas rester dans les corbeilles de l'Assemblée nationale et du Sénat. Il ne va pas servir forcément de repère ou de modèle, mais il va infuser. C'est la deuxième chose.

La troisième chose, le contexte géopolitique que nous ne devons pas méconnaître par défaut de géopolitique, en tout cas politique qui est celui de la rentrée, parce que certains ont quand même à un moment donné émis l'hypothèse de différer encore l'examen en Conseil des ministres, je fais partie de ceux qui disent que si on a une chance de le faire évoluer, c'est maintenant.

Pour le reste, le Parlement en son âme et conscience va maintenant trancher. Mais ne fermons pas les yeux, je reviens à ce qu'a été notre position dès le début de ces affaires, qui est de rentrer maintenant dans le champ qui n'est plus celui du champ de l'imaginaire, quand bien même cet imaginaire a pu nous conduire à nous entendre sur un certain nombre de choses, maintenant, le parlement va se saisir comme prévu de ce texte. Je le dis à la majorité, évitons les indignations de façade qui conduiraient à être faussement surpris de ce que le Parlement, non pas étouffe le texte, mais en tout cas, effectue son travail, la poutre va travailler et le texte sera inévitablement, compte tenu de la composition politique du Parlement français, inévitablement en-dessous de celui-là.

Quand j'entends dire qu'il serait inacceptable que ce ne soit pas ce texte qui soit retenu in fine, on peut s'amuser à se mettre un ruban sur les yeux, à jouer à Colin-Maillard, ce n'est pas comme ça que ça va se passer. Donc, ce n'est pas une alerte, c'est un principe de real politique qui doit maintenant nous imprégner. Ça ne nous interdit pas, j'imagine que vous n'allez pas vous en priver, d'aller faire le lobbying qui s'impose au Parlement.

Pour le reste et pour ce que je représente, on ne va pas faire un contre lobbying, on va essayer de convaincre qu'il y a réellement en Corse, une singularité de nos territoires, de ce que nous sommes consensuellement qui mérite d'être reconnu à ce niveau de l'État. Pour ce qui me concerne, je continuerai avec d'autres à faire prévaloir mes réserves sur l'octroi d'un pouvoir législatif et le Parlement va œuvrer. Et je le dis, Madame la Présidente, ça ne fait pas de nous, je cite « des gens qui nous enlissons dans le conservatisme », et de vous, des audacieux qui auraient des formules magiques à faire défendre.

Nous serons sur ce sujet, je vous rassure, Madame la Présidente, ni endormis, ni serviles.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vous vous êtes senti visés ce matin ? Vous absorbez les choses que je dis en fonction de votre représentation mentale et de là où vous êtes.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Oui, ça s'appelle de l'analyse transactionnelle.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Tout à fait et vous vous êtes senti visés. Très bien. Chacun comprendra ce qu'il en est.

Qui d'autre souhaite s'exprimer ? Paul-Félix Benedetti

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je suis arrivé au bon moment, j'ai entendu l'homme qu'il fallait entendre, Jean-Martin ! Je l'ai moins entendu l'autre soir.

Où on en est ? On est sur un accord politique majoritaire qui, bien entendu, ne fait pas l'unanimité. Mais à quelques jours des 50 ans d'Aleria, c'est un texte qui, pour nous indépendantistes, est à minima, mais c'est un texte de progrès, d'avenir, d'émancipation, de paix et en quelque forme un peu, un juste retour après les échecs passés des années 90, 2000 et même 2018.

Le maintien du texte en l'état n'est pas un caprice. Il répond à une logique fondamentalement politique.

Si on commence à modifier la virgule, le commentaire de texte superflu en précisant que la Corse est une île montagneuse, ça autorise toutes les autres subtilités modificatives qui sont à tort présentées comme des améliorations et des simplifications.

Le texte présenté par le Conseil d'État est un texte pernicieux et sournois, qui transgresse sur le fond tous les principes qui nous ont amenés à susciter et à générer le texte originel.

C'est un texte où on nous proposait un droit de tirage au cas par cas, avec la possibilité de faire des règles dans le domaine législatif ou

réglementaire, mais avec aucune possibilité de faire du législatif. C'est-à-dire l'adaptation de la règle du côté législatif, ça sous-entendait faire un règlement séparé, puisque la seule tutelle de contrôle qui nous était proposée n'était plus que le Conseil d'État. Et le Conseil constitutionnel avait disparu.

Alors la manœuvre habile était bien entendu de désacraliser le peu de fondement politique et historique qu'il y a dans l'article 1, puisqu'il n'y a pas la notion de peuple corse. Il y a des notions, je dirai, contiguës, connexes, voire parallèles avec la communauté historique. Donc de le martyriser fortement, pour nous proposer in fine de le maintenir et de laisser passer la doctrine étatique qu'il n'y a qu'un seul espace pour la loi en France, à savoir le Parlement national, qu'il ne peut pas y avoir de loi secondaire subalterne ou parallèle, que par définition, il n'y a donc pas de notion de compétences exclusives déléguées à un territoire, et donc de nier le principe même de l'autonomie qui régit plus de 300 millions d'habitants en Europe et, entre autres, toutes nos îles voisines, et je ne vais pas vous les citer parce que ce serait radoter.

Donc, on n'a pas fait de caprice. On a fait au ministre de l'explication de texte, avec des arguments politiques. A mon niveau, sans être trop technique, parce que ce n'est pas mon domaine essentiel de compétences. Mais le bon sens nous a dicté que la modification était impossible, même l'architecture de l'organisation des textes qui ramène la Collectivité de Corse, qui aurait pu être un organe délibérant, après des notions de simple règlement, c'est quelque chose qui a un sens politique, ça veut dire rester à votre place. Ça veut dire qu'il n'y a aucun parallélisme des formes et il y a aucun partage de compétences envisagé. Donc, tout ça transgressait l'accord.

Maintenant, si on n'avait pas fait partie de l'accord. Si dès le début l'accord final avait été un accord de complément d'autonomie, avec un espace réglementaire simple, je ne serais même pas allé à Paris pour défendre un état d'esprit.

Donc dans ce cadre-là, on n'a pas fait de chantage, on a imposé une réalité.

Ensuite, la 2^{ème} notion qui est évoquée, c'est que, sous-entendu, vous avez fait ça pour rien, d'ailleurs ce n'est même pas sûr que le président de la République retienne la proposition du ministre Rebsamen que vous avez secoué toute la soirée pour lui arracher l'accord. Ce qui est totalement faux. Je pense sincèrement qu'il a fait en bonne conscience et que c'est sa vision politique.

Vous pensez que le texte peut être modifié parce qu'il y a le jeu parlementaire. C'est techniquement possible. C'est moralement et politiquement impossible.

Il y a un accord politique. On ne règle pas un petit conflit de territoire en Auvergne. On traite d'un problème politique qui prend ses racines à plus de 50 ans.

Le ministre a, au cours des débats, rappelé les drames, les morts. Bien sûr, il le disait pour essayer de nous convaincre, d'accepter un consensus ce soir-là, un nouveau. On lui a dit non, parce que justement, on était déjà, entre autres pour nous, courant quand même indépendantiste connu, je dirais, au minimorum de l'accord.

Donc, ce qui va se passer aujourd'hui... Je pense que le président de la République et j'ose espérer n'a qu'une parole. La suspension de séance lorsqu'on a terminé le texte, qu'il a été soumis au président par le ministre Darmanin a duré plus d'une demi-heure. Donc, je pense qu'avant de revenir et de dire c'est bon, qu'il a tout pesé et qu'on n'était pas dans la manigance de circonstance en pensant qu'il pourrait y avoir des petits soubresauts politiciens qui permettraient de modifier le texte, ne serait-ce qu'au niveau du gouvernement.

Même si, j'en conviens, le gouvernement n'est absolument pas homogène, c'est une coalition électorale, qu'il y a, entre autres, le ministre de l'Intérieur qui aurait pu être chargé du dossier corse, qui est totalement opposé à toute forme d'évolution institutionnelle et constitutionnelle pour la Corse et probablement pour tous les autres territoires de l'espace français qui méritent une évolution.

Mais est-ce que son avis peut être prépondérant ? Je ne pense pas. Je pense qu'aujourd'hui, l'avis prépondérant, c'est l'avis des Corses. C'est la recherche d'une solution politique à un conflit générationnel qui perdure depuis trop longtemps.

Est-ce qu'à cette solution, ils vont choisir de créer un nouvel obstacle ? Des nouveaux clivages ? Une logique de rapport de force et probablement d'affrontement ? Ils connaissent les échecs patents des autres tentatives d'évolution institutionnelle qui nous ont fait reculer au niveau culturel, au niveau social, au niveau économique et très probablement au niveau mental. Parce qu'on est quand même tous prisonniers de ces logiques de revendications fortes, d'affrontements, d'opposition, toute cette énergie qu'on mobilise à autre chose que le travail collectif pour créer de la richesse.

Elles sont perdues dans des combats qui parfois sont stériles, qui parfois sont nécessaires. Et que ce soit côté opposition ou côté majorité, au sens d'une idée qu'on défend ou à laquelle on s'oppose.

Donc, cette réunion, elle a été bénéfique parce qu'elle a permis d'affirmer la recherche de la solution politique. Maintenant, on a perdu un an. On est sur un texte qu'on a validé il y a un an, on revient un an après avec le même texte, il n'y a plus du tout la même majorité au Parlement. Et très probablement lorsque le texte va arriver au Parlement en octobre, il y aura encore une autre majorité, très probable aussi. Mais est-ce que nous on doit s'adapter à ces conjonctures politiciennes ?

Moi, ce que je dis et le message que je donne à ceux qui ont des relais nationaux, qui sont probablement farouchement opposés par principe politique que je peux comprendre, c'est de choisir le texte ou pas le texte, pour ou contre, mais de ne pas chercher à vouloir faire un accord par-dessus l'accord et qui contreviendrait à nos volontés d'apaisement, ici en Corse.

Celui qui n'est pas d'accord, il n'a pas à chercher à transformer l'accord. C'est la même chose ici, lorsqu'on fait des motions et qu'un autre groupe veut la transformer et la rendre à son idée. Non. Mais souvent, on retire la motion pour qu'elle ne soit pas transgessée. Et ça a d'ailleurs été le cas, Jean-Martin, pour vous sur plusieurs motions, parce que ce n'est pas le jeu de la démocratie que de modifier un texte lorsqu'on n'est pas à l'origine et dans l'esprit du texte.

Donc le message qu'on va passer, nous, ça ne va pas être un prosélytisme béat pour aller quémander des voix.

Nous, on va demander que ceux qui sont contre se positionnent contre.

On peut très probablement perdre. Mais on peut très probablement aussi gagner une majorité, une majorité consciente qui peut concevoir que la France a besoin d'évoluer et que ce qu'on demande, c'est le quart de ce qu'a la Sardaigne depuis 1948. Et que derrière, il y a la garantie de la loi organique, qui peut être une coquille vide et où l'Assemblée nationale et le Sénat, concomitamment et de manière totalement égalitaire, ont le pouvoir de sanctionner, de minorer ou de différer.

Mais l'esprit du texte constitutionnel, c'est de laisser le champ du possible pour les générations futures d'une autonomie pleine et entière calée sur le modèle latino méditerranéen.

Celui qui est contre, de manière frontale, il aura des problèmes, parce que politiquement, ce n'est pas acceptable, parce qu'il y a un état d'esprit et transgesser l'état d'esprit, c'est un parjure.

Je le dis très sincèrement, je l'ai dit en réunion fermée en présence du ministre, je le dis aussi publiquement. Ce n'est pas une menace, c'est une manière d'exprimer un état d'esprit. On vient de loin, on a payé des lourds tributs, pour certains totalement injustes et pour d'autres, très justement. Ça dépend de quel côté on se place, c'est l'histoire qui nous jugera. Mais c'est l'histoire qui vous jugera aussi.

Et dans ces conditions-là, moi, je dis « attention ». Ne cherchons pas à faire de la politique française sur le dos de la Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui d'autre souhaite intervenir ? Saveriu.

M. Saveriu LUCIANI

Merci, Présidente.

C'est un peu délicat pour moi de prendre la parole dans la mesure où j'étais, comme ma voisine, absent de la discussion et du détail donc parisien de l'autre soir. Par contre, j'ai eu un retour des gens qui y étaient, notamment donc du président du groupe et d'un député.

Le mot que je retiendrai, avant de commencer à développer quelque peu notre position, c'est le mot « prudence ». C'est un mot que les nationalistes connaissent bien depuis très longtemps. On ne sait pas de quoi sera fait demain, ni après-demain, comme on ne savait pas il y a 30 ans, 40 ans, la même chose. C'est une question qui se repose souvent pour nous de savoir comment on va en sortir.

A l'heure où on parle, on a posé sur la table nos revendications et des écrits.

Paris, pour moi, vu de l'extérieur, de ce que j'ai retenu, c'était un test. C'était d'un côté l'État ou quelque part, une part de l'État qui nous demandait des concessions, de reculer en quelque sorte, avec l'idée de dire « regardez, si vous ne faites pas ça, on va capoter », passez-moi l'expression. Et puis de l'autre, des gens qui étaient campés sur la position comme nous, majorité comme opposition

nationaliste, sur un engagement pris, comme le disait Paul- Félix, il y a plus d'un an.

Donc un test et je ne dirai pas une réunion pour rien, parce que quelque part ça a permis de préciser les choses et notamment, j'espère pour tout le monde, du moins du côté nationaliste, de la détermination à ne pas reculer, parce que quand j'ai entendu le soir même le mot « habitant » !... J'avais dit la dernière fois « réfugié linguistique », il manque plus que de « peuple », on passe à « communauté » et « habitants », et après-demain « indiens » ou « indigénisation » du statut de la Corse. On est quand même dans un recul manifeste de non-reconnaissance par Paris, ou en tous les cas de ce qu'il en reste, puisque là aussi personne ne l'a évoqué de manière très claire, mais l'instabilité ministérielle va peser aussi dans les débats. On ne sait pas encore si après Darmanin et Rebsamen, on n'aura pas un autre ministre pour traiter des affaires indiennes... Pardon, des affaires corses.

Moi, je serai donc sur la symbolique. Au-dessus de nous, on a un individu qui, il y a 300 ans est né, en pensant qu'il allait peut-être changer ce pays ; finalement, il a été victime des Choiseul. Il y a peut-être des Choiseul à Paris, j'espère qu'il n'y en a pas en Corse. On n'est pas en 1768, on n'est pas au traité de Versailles, on n'est pas à négocier aujourd'hui une vente ou un achat quelconque d'un pays. Ce qui est sûr, c'est qu'on ne peut pas non plus être un peuple entre deux dates et aujourd'hui, on est un peuple entre 2 dates, entre l'incertitude du passé et l'incertitude prégnante du futur.

Je crois qu'aujourd'hui, entre l'époque de la royauté de Louis XV, de l'empire et des républiques, y compris de l'intermède de l'État français des années 40, on se retrouve encore à redire que tout simplement aux yeux de l'État et aux yeux mêmes du parti des Corses que nous refusons la mort, parce qu'aujourd'hui on ne se bat pas pour des écritures constitutionnelles, on se bat pour la survie de ce peuple.

Où que vous passiez dans ce pays... Je déborde un peu, parce que mon écriture c'est l'écriture, je ne veux pas rester dans la prison de l'écriture parce qu'on joue le destin d'un pays, parce que ce qu'on veut, au-delà des écritures, ce n'est pas simplement arriver, et j'espère qu'on y arrivera même si je pense que les vicissitudes des parlementaires français vont faire qu'on va certainement avoir encore du fil à retordre, c'est que au bout du bout, on sera encore à demander l'autodétermination, on sera encore à demander une évolution du statut parce qu'on ne sera pas dans le suffisant, quoi qu'on en dise, d'autant que les faits, y compris démographiques, nous contraignent à accélérer une histoire qui, pour l'instant, est en train de péricliter.

Donc, dans cette perspective-là, je tenais à le dire donc, on est prudents. On est prudents parce qu'on ne sait pas encore de quoi sera fait le gouvernement en octobre-novembre et de quoi d'ailleurs, et dans quelques jours va « accoucher », passez-moi l'expression, le Conseil des ministres.

Je dirais aussi, puisque j'ai pris quelques notes de ce que m'avait dit le député Colombani, qui sera donc au Palais Bourbon au moment de cette transmission de projet d'écritures, lui aussi s'interrogeait sur le débat avec les équilibres qui, y compris au sein du gouvernement, sont précaires.

Il y a des jeux, comme il y a des jeux en Corse certainement entre partis politiques, pourquoi ? Parce que je n'oublie pas non plus que dans 6 mois, il y a d'autres sélections, et derrière, il y a encore d'autres élections. On est dans un contexte où on va quelque part politiser à outrance la question de l'autonomie, qui d'ailleurs pour beaucoup de Corses aujourd'hui, si tant est qu'il y ait un référendum, seraient tentés de voter contre, non pas contre l'autonomie, mais peut-être contre autre chose. Un peu comme en 2003, à l'époque du référendum Sarkozy où finalement les gens ont voté contre quelque chose qui n'était pas forcément la question qui était posée.

Voilà. Donc, tout ça pour vous dire que dans cette histoire, et Paul-Félix l'a souligné, on joue plus que ce que l'on croit jouer.

On a fêté les 300 ans de Paoli, 1725 ; on aurait pu fêter toutes ces années en 5, 1755, on peut fêter bientôt 1975, on aurait pu fêter même 2015 et même 2025. Et puis au milieu, il y a aussi 2 dates que je retiendrai parce qu'elles sont celles qui portent notre histoire et qui font qu'aujourd'hui, on est ici en train d'en parler.

La première, c'est 1775.

En 1775, 6 ans après Ponte Novu, la Corse n'est pas française. Elle l'est pendant 20 ans, pour ceux qui connaissent l'histoire, sous gouvernement militaire, ce que certains ont qualifié à l'époque de « Francisata », où on a eu une répression sans nom, je passe sur les détails, beaucoup connaissent les épisodes du Niolu, d'Oletta ou d'ailleurs, ou même du Fium'Orbu plus tard. On est donc entre 2 dates là-aussi, entre l'indépendance et 89, où on sera donc intégré à la République française.

Et puis, il y a une autre date et celle-là, je pense qu'il faut la citer ici, parce que c'est un peu et beaucoup même pour cette date-là qu'on est aussi des militants, c'est 1995.

Les gens ont oublié qu'il y a 30 ans de ça, dans ce pays, il y avait des nationalistes qui s'entretuaient. Même aujourd'hui, je pense que beaucoup de familles de victimes ne savent pas pourquoi, n'en connaissent même pas les raisons. Ce qui est sûr, c'est qu'il y a 30 ans de cela, beaucoup de ces gens-là espéraient ce qu'on espère encore aujourd'hui.

Alors moi, je veux le dire aussi à la représentation de droite, je le dis aussi aux nationalistes et aux parisiens à Paris, si tant est que Paris soit homogène, quoi qu'il arrive au Conseil des ministres le 30 juillet, quoi qu'il arrive au Palais Bourbon et au palais du Luxembourg, quoi qu'il arrive dans les discussions qui auront lieu, bien sûr qu'on va faire du lobbying. Mais que tout le monde soit persuadé d'une chose, c'est qu'on ne peut pas aujourd'hui, tout en restant prudent, quand je dis « prudent », vous avez compris que c'est en regardant dans le rétroviseur, à travers le pare-brise et même sur les côtés, on ne laissera pas encore une fois brader ce pour quoi on se bat, que ça s'appelle « Ecritures constitutionnelles » ou autre chose.

Quant à la loi organique, parce que finalement le vrai match va se jouer à ce niveau-là, si tant est qu'on réussisse à peser, et moi je regrette une chose, c'est que j'ai l'impression depuis quelques années qu'on n'est pas très fort en termes de rapport de force, pour des tas de raisons que vous imaginez... Chacun y va de son communiqué, chacun y va de son satisfecit, ce qui est sûr, c'est qu'aujourd'hui à Paris, on sait pertinemment que ce qui a toujours été déterminant pour les Corses, quand ils négociaient, c'était la force du rapport de force.

Je crois que c'est maintenant, au moment des interrogations que nous avons par rapport à l'après, qu'il faut peut-être réfléchir à la manière, en tous les cas je parle pour nationalistes corses, de construire ce rapport de force, parce que les temps qui viennent et les mois qui viennent, je pense que ce sont des mois qui vont tanguer pour nous. J'espère qu'ils tangueront surtout pour Paris. Mais ce qui est sûr, c'est qu'on a intérêt, quoi qu'il arrive, à compléter un certain nombre de points, et notamment quant à notre détermination et en quelque sorte à notre vision unitaire de la revendication.

Pour terminer, deux choses.

Mardi soir, c'était peut-être la suite d'un feuilleton, mais attention, j'ai l'impression qu'en écoutant les interviews de certains, que ce feuilleton finissait un peu comme certains feuilletons télé, il allait bien se terminer. Il peut mal se terminer. Paul-Félix l'a évoqué de manière succincte, je le dis aussi de manière succincte, il peut très mal se terminer, parce que quoi qu'il arrive, je sais qu'ici, en tout cas pour ce qui nous regarde, nous ne laisserons pas le chemin de

l'autodétermination barré par un ministre, par un Parlement ou par qui que ce soit.

Je crois que la détermination nationaliste aujourd'hui, je le dis ici, en tous les cas la nôtre est pleine et entière, et on assumera bien entendu les épisodes à venir, en espérant que le feuilleton arrive à bon port.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Saveriu, à ringrazià ti. Quale hè chì vole... Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Presidente, vi ringraziu.

Dunque, u statutu d'autunumia prumessu à a Corsica, dopu à a morte d'Yvan Colonna, era 2 anni fà, sustenutu da quasi l'unanimità di l'eletti corsi. Ma st'unanimità, per contu meiu, era stabbilitu nantu una scrucuneria intellettuale. Vogliu dì chì parechji, chì si dicianu autunumisti, sò in fatti per una decentralisazione ch'o chjamu eiu Jacobine.

Dunque, videndu chì una vera autunumia pudaria esse accurdata à a nostra isula, e forze di a reazzione, in Corsica è in cunitinente, si sò messi in ballu per fà more stu futuru statutu di vera autunumia.

Allora eiu chì sò un ottimistu, dumandu à tutti quelli chì sò per una vera autunumia, aldilà di e so sperenze, di mandà oghje un messagiu forte in parigi.

Dì, iè, sta dumanda di vera autunumia hè magiuritaria in Corsica, iè, l'autunumia incù putere legislativu, statutu fiscale, statutu di cu ufficialità di a lingua corsa hè necessaria à u sviluppu economicu, suciale è culturale di a Corsica. Nò à a sparizione di l'anima corsa incù risica di spannatura di a criminalità appuntellata à un ecunumia di sfruttera di u nostru ambiente. È risicu di rinascita di a violenza pulitica, chì seria una catastroffa per u populu corsu.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Altre dumande di parolla ? Josépha.

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Postu chì l'aspettanu, ch'o pigliessu a parolla pè pudè risponde dopu...

Moi, j'ai entendu beaucoup de choses.

Je n'étais pas au repas, comme l'a souligné mon voisin, pas pour les mêmes raisons puisque j'avais rencontré le ministre lorsqu'il était venu ici dans le cadre du comité stratégique et j'avais exprimé pourquoi, parce qu'il me semblait normal de le faire, pourquoi j'avais voté contre ces écritures constitutionnelles et que donc ensuite, la suite du chemin, je dirais, de ces écritures constitutionnelles ne requerrait pas ma présence, puisque ma présence n'était pas requise pour défendre des écritures que je n'avais pas validées. Mais, lorsque le ministre s'était rendu en Corse, je lui avais expliqué les raisons de ce vote lors du comité stratégique.

Alors, j'entends beaucoup de choses sur ce qui s'est passé lors de ce dîner et j'ai entendu beaucoup d'expressions autour du fait qu'il avait fallu ferrailler dur d'ailleurs, ce sont les journalistes qui l'ont exprimé de cette manière, afin de maintenir l'équilibre qui avait été obtenu dans les écritures constitutionnelles et de maintenir l'accord qui avait été pris de transmettre ces écritures constitutionnelles telles que validées au Conseil des ministres.

Alors si déjà il a fallu ferrailler pour ça, puisque moi-même, à l'occasion de ce comité stratégique, j'avais entendu que ça, c'était un engagement qui était pris. Donc, si déjà il a fallu ferrailler 5 heures pour qu'un engagement qui avait déjà été pris soit tenu, on voit que déjà l'avis du Conseil d'État traverse et nourrit les arguments des détracteurs et puis que d'un autre côté, les divergences, les différents courants qui traversent ce gouvernement et l'instabilité qui en découle se sont déjà bien enracinés.

Alors, on sait comment ça va rentrer dans le Conseil des ministres. Ministre, on ne sait pas bien comment ça va sortir et puis surtout la suite qui sera donnée. Je pense qu'on commence à avoir l'interprétation et les arguments qui seront usés au Parlement et ensuite les interprétations qui seront faites par les juridictions, notamment celles du Conseil. On voit se dessiner un certain nombre de choses.

Mais quelque part, et vous ne serez pas étonnés, moi, Monsieur le Président, je vous ai entendu dire, et vous l'avez fait à juste titre, que l'Ecriture constitutionnelle, elle était fondamentale puisque c'est d'elle que découlerait ensuite la loi organique.

Eh bien, je vous le répète, c'est bien pour ça que je n'ai pas voté ces Ecritures constitutionnelles. Parce que les conclusions, les propositions du ministre d'affaiblir, à ce que j'ai cru entendre, par rapport à la prise en compte d'un certain nombre de préconisations, notamment du Conseil d'État, le texte constitutionnel tel que validé ici, le permet déjà. C'est-à-dire que nous sommes dans des entraves qui sont déjà posées et dans des possibilités au plus petit dénominateur commun qui sont déjà ouvertes.

Vous dites « ça ouvre des brèches », non. Il a juste élargi les brèches qui sont déjà posées, notamment sur le pouvoir normatif. Je ne parle même pas de ce qui est essentiel, parce que vous savez que moi, la constitutionnalisation du lien à la terre comme pouvant permettre de découler de véritables prérogatives sur la défense du peuple corse sur sa terre, j'y crois peu. Mais je ne vais pas y revenir, on a eu ce débat.

Également sur le pouvoir législatif, les brèches, elles sont déjà ouvertes dans les Ecritures constitutionnelles telles qu'elles ont été validées. Tout est déjà là pour tirer au plus petit dénominateur commun.

Ensuite, évidemment, qu'il allait falloir faire des concessions. Quand on est dans une négociation, il y a des concessions. Sauf qu'il n'y a pas eu de négociation véritable.

Et moi j'entends beaucoup parler d'accord. Je remercie Jean-Martin Mondoloni de rétablir un peu la vérité, même si ça me fait un peu de peine de le dire. Il n'y a pas d'accord ! Il n'y a pas d'accord. Il y a une tentative d'écrire au plus précis, ce qui peut convenir au camp d'en face et ce qui serait le plus acceptable de sa part. Au plus petit dénominateur commun ! Ensuite, il n'a qu'à descendre d'un cran et on savait qu'ils allaient le faire. On savait qu'ils allaient le faire. Mais si on est déjà au plus petit dénominateur commun, on bouge la virgule. Je vous concède, Monsieur le Président, ce ne sont pas des virgules qui ont été bougées pour le coup, mais on bouge la virgule, ça déstabilise l'ensemble.

S'il y avait eu un véritable accord politique, accord politique dont auraient découlé des Ecritures constitutionnelles, je ne dis pas que ça aurait été la panacée, mais on aurait discuté non pas de débats de techniciens, mais on aurait discuté à la hauteur politique de ce qui était l'essentiel. De ce qui était l'essentiel.

Et je l'ai beaucoup entendu et je remercie chacun des intervenants : se pose la question du rapport de force politique.

Vous avez rappelé à juste titre, Madame la Présidente, la genèse, après tant d'années de déni démocratique, de ces négociations après l'assassinat d'Yvan Colonna où étaient mobilisées, je parle de rapports de force politiques, l'ensemble des forces vives de ce pays, qu'il aurait fallu continuer de mobiliser autour de la matrice qu'était l'Assemblée de Corse. C'est un élément de rapport de force, ce n'est pas le seul, il n'aurait pas fallu user que de celui-ci, mais on aurait posé quelque chose.

Monsieur le Président, vous faisiez référence dans votre propos à la Kanaky, vous y avez fait référence rapidement. Alors moi, je ne vais pas m'étendre sur le projet d'accord de Bougival, parce qu'il y a beaucoup de choses qui restent à préciser et pour les indépendantistes, le compte n'y est pour l'heure pas en tant qu'étape vers une souveraineté pleine et entière. Le compte n'y est pas. Et puis beaucoup de choses restent à préciser, parce que là-aussi Dieu seul sait, è ancu s'ellu a sà, ellu... ce qu'il en restera à la fin.

En revanche, il y a tout de même un enseignement, même si, je le répète, toutes les préventions sont de mise à l'heure où nous parlons.

Il y a un élément : celui du rapport de force, encore une fois, dans la négociation. Parce qu'après les tentatives de passage en force, avec le 3^{ème} référendum sur l'indépendance, ce sont des rapports de force et des mobilisations qui ont poussé à la négociation.

Et vous disiez qu'il n'y avait pas, là-aussi je ne vais pas rentrer, on a déjà eu des échanges sur ce sujet, qu'il n'y avait pas la notion de peuple qui est bien présente dans les accords qui sont eux constitutionnalisés. Mais je reviens au projet d'accord de Bougival.

Il y a quand même, je le redis avec toutes les préventions nécessaires, et on verra ce qu'il en restera, dans le projet d'accord, la notion d'État de Nouvelle Calédonie de nationalité calédonienne. Ça sera peut-être à l'inverse, ça sera peut-être qu'un affichage, ça sera peut-être qu'un affichage et c'est peut-être qu'un jeu de manche de l'État français, et peut-être qu'au final il n'en restera rien. Peut-être qu'au final, il n'en restera rien.

Donc, moi, là où je m'interroge, et c'est pour ça que j'y faisais référence, c'est que comme nous, nous sommes partis à l'envers, déjà qu'on ne sait pas ce qu'il restera du projet d'accord de Bougival, ùn si sà, si ça ne sera que de l'affichage, j'en ai bien peur. J'en ai bien peur. Mais au moins, il y aura des éléments de négociation, il y aura des éléments de rupture. Mais quand on a ouvert tous les possibles au plus bas, per quì chì si hè pertutu à l'arringuerscia, ici c'est parti à l'envers, on a essayé d'écrire ce qu'on essaierait de rendre le plus

convenable possible. Qu'est ce qui va rester ? Ma question, elle est ici. Qu'est-ce qu'il va en rester ?

Donc j'en viens à conclure par le péché originel. Le péché originel, ce sont les Ecritures constitutionnelles telles que validées ici.

C'est le péché originel qui ouvre le champ à tous les possibles et qui ne demande pas beaucoup d'efforts. Le Ministre va transmettre, il tiendra peut-être parole, et puis ensuite, il sera confié le désossage, malheureusement, de ce qu'il restera au Parlement. Il sera très certainement confié au Parlement... si ça arrive, parce que vous avez tous évoqué, bien entendu à juste titre, l'instabilité ambiante.

C'est ça que nous aurions voulu comme une étape acceptable, y compris pour des indépendantistes : des négociations au plus haut pour avoir ensuite des marges. Parce que nous savons tous qu'il aurait fallu faire des concessions comme dans toute négociation.

Alors là, justement, on a laissé ouvert ce texte à tous les désossages possibles. On a laissé le soin, je le disais, au Parlement de s'y livrer, sans trop, je le dis encore, à avoir à faire d'efforts. Toutes les brèches sont déjà ouvertes. Et pour l'avis des juridictions qui devront se prononcer.

Allora, s'hè dumandatu troppu pocu, s'hè dumandatu cusì pocu. Issu rapportu di forza puliticu chì ci hà mancatu è chì hà lasciatu a piazza, una piazza troppu maiò, per ch'ellu ùn firmessi menu chè nunda.

Ciò chì hè sicura, micca un statutu di ricunniscenza di i diritti di issu populu, di i so diritti in terra soia, di sicuru. Micca una soluzione pulitica chè no bramemu.

S'ellu sbocca, serà pè u più una decentralisazione megljurata... S'ellu sbocca. Dendu qualchì scarse possibilità à l'abitenti. Un sò chì quessa mancu voi ùn ne vulete. À l'abitenti d'un pezzu di Francia cù qualchì particularità à mezu di u Mediterraniu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, quale hè chì vole piglià a parolla ? Romain Colonna, per « Fà populu insieme ».

M. Romain COLONNA

Merci, Madame la Présidente.

Je vais commencer par là où Josépha Giacometti a terminé, notamment en évoquant le péché originel qui serait les Ecritures constitutionnelles.

Cher Josépha, j'avais cru comprendre que le péché originel, pour vous en tout cas, c'était la délibération du 5 juillet « Autunumia ». Je n'avais pas compris que c'était les Écritures constitutionnelles.

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Vous n'avez pas compris... (sans micro - inaudible).

M. Romain COLONNA

Nous, nous sommes partis d'un point de référence qui était la délibération « Autunumia » du 5 juillet qui avait déjà recueilli près de 70 %. Et à partir de ces 70 %, il y a eu une négociation avec le Chef de l'État, qu'on peut contester et tout le monde a bien évidemment parfaitement le droit de la contester, mais qui nous a dit « essayez d'élargir encore le cercle politique ». Et donc, nous avons voulu, à partir de cette délibération « Autunumia », essayer encore une fois d'aller chercher le plus de convergence possible.

Ces convergences-là nous ont conduits à discuter avec toutes les oppositions et toutes les forces de cette Assemblée pour arriver à un texte très large à travers les Ecritures constitutionnelles.

Nous, nous considérons que les Écritures constitutionnelles procèdent d'un accord politique, parce que lorsque vous avez une Assemblée qui représente les intérêts collectifs nationaux du peuple corse, que cette Assemblée-là, dont nous sommes tous les dignes représentants, vote sur la seule question du pouvoir législatif à hauteur de 80 %. Je ne crois pas que sur des textes ou des enjeux aussi importants d'autres assemblées en Europe se soient prononcées sur de telles proportions.

Pour nous, 80 % des représentants légitimes du peuple corse, ça s'appelle un accord politique. Sur le seul pouvoir législatif. Sur les 3/4 du texte restant, nous avons voté à près de 98 %, l'ensemble des élus moins une élue de cette assemblée.

Donc, lorsque vous avez un texte avec des enjeux aussi importants, qui est ratifié par une Assemblée délibérante élue démocratiquement et qui vote à près de 100 % un texte, pour nous, ça procède d'un accord politique.

Lorsque nous allons à Paris mardi dernier, et là nous avons, encore une fois je le dis avec beaucoup de respect et peut-être de manière attendue, une divergence profonde avec le groupe de droite, et notamment avec ce qu'a dit Jean-Martin Mondoloni lorsqu'il dit, « nous sommes rentrés » ou « vous rentrez dans une discussion, d'un point de vue, c'était une discussion technique... », et nous pensons, nous, bien au contraire, que cette discussion, elle avait une dimension fondamentalement - fondamentalement - politique.

Et qu'est-ce qui s'est passé mardi à Paris ? Partant du compromis que nous avions réussi à trouver dans cette Assemblée à hauteur de 80 % sur le pouvoir législatif et à hauteur de près de 100 % sur tout le reste du texte, la question n'était pas, effectivement, en tant que constitutionnalistes que nous ne sommes pas, de savoir si nous pouvions ajouter tel ou tel mot dans le texte des Écritures constitutionnelles. La question était, politiquement, savoir si le gouvernement allait continuer à s'engager auprès du chef du Gouvernement, auprès du chef de l'État d'ici quelques jours, à proposer la version issue du compromis que nous avions patiemment élaborée pendant plusieurs mois.

Et l'avantage d'un compromis, et je le dis très clairement, c'est qu'une fois que le compromis est intervenu et qu'il a été sanctionné par le vote, qu'il a été sanctionné par le vote d'une Assemblée délibérante, la question, elle est très simple, soit on est pour, soit on est contre. Soit on est pour, soit on est contre.

Jusqu'au compromis, on peut tenter d'infléchir, on peut tenter d'influencer à la marge, on peut tenter d'accroître, de réduire la portée du texte, mais une fois que le compromis a été validé démocratiquement par cette Assemblée délibérante, soit on est pour, soit on est contre.

Et nous, la position qui était la nôtre, c'était de défendre non pas de manière figée le texte, mais de défendre le vote de cette Assemblée. D'autant plus que moi, en ma qualité de président de groupe, nous avions parlé avec les élus du groupe que j'ai l'honneur de présider, l'immense honneur de présider, les 31 élus + moi, les 32 élus de ce groupe m'avaient donné mandat clairement, et je parle sous le contrôle de tous les élus, pour maintenir le vote tel qu'il avait été sanctionné démocratiquement par cette Assemblée.

Quelques jours avant, nous étions à Corti, parce que nous appartenons pour la plupart d'entre nous à une formation politique dont je salue la présence du secrétaire national, François Martinetti, nous étions à Corti, « Femu a

Corsica, des militants, nous étions réunis en cunsiglio naziunale, qui est l'une des instances de ce parti, les militants de « Femu a Corsica », des hommes et des femmes venues de toute la Corse un dimanche, auxquels nous avions dit que nous allions monter à Paris, quel était l'enjeu de la réunion, nous ont donné mandat pour nous dire : n'allez pas en-dessous du texte que vous avez validé à l'Assemblée de Corse.

Et nous, pas plus que quiconque dans cet hémicycle, mais pas moins, nous ne faisons pas de la politique pour nous.

Nous faisons de la politique parce que nous avons été mandatés par un corps électoral, par le peuple corse et par des militants qui nous font confiance. Donc, lorsque nous montons à Paris, nous montons dans ces conditions.

Et l'une des interventions que nous avons eu à assumer devant le ministre à Paris était de dire, et je la refais très volontiers à ce micro, de dire que mardi à Paris, devant le ministre, nous n'étions pas devant le Parlement français. Nous n'étions même pas à l'Assemblée de Corse. Nous étions les représentants de l'Assemblée de Corse dans notre diversité, face au Gouvernement et avec l'ensemble des élus de la Corse.

Pourquoi je dis ça ? Parce que vouloir mardi, face au ministre, commencer, au prétexte que ce que nous avons voté à l'Assemblée relèverait, je reprends votre mot très cher Jean-Martin, de l'imaginaire... Moi, ça ne relève pas de l'imaginaire ! Ça relève de votes démocratiques de cette Assemblée. Ça ne relève pas de l'imaginaire. Ça relève de votes démocratiques de cette Assemblée qui ont été patiemment élaborés après des décennies d'histoire institutionnelle, politique, sociale, économique, culturelle, linguistique et souvent très conflictuelle, trop conflictuelles.

Donc, lorsque nous montons à Paris, nous essayons de faire valoir ces intérêts-là auprès du gouvernement pour maintenir un accord non pas technique, ni même un accord constitutionnel, exclusivement un accord politique. Exclusivement un accord politique et il s'agissait pour nous de parachever à Paris la première phase qui a duré longtemps, trop longtemps à notre goût, de négociations avec le gouvernement.

Si le ministre Rebsamen, dont je voudrais saluer la position à ce micro au nom du groupe, transmet, et nous savons qu'il va le faire puisqu'il s'est engagé à le faire, l'intégralité de la proposition telle qu'elle a été sanctionnée démocratiquement dans cet hémicycle, en accord avec le ministre Darmanin qui parlait au nom du chef de l'État, que le chef de l'État et le chef du Gouvernement

retiennent cette position, va s'engager alors une seconde phase qui, celle-ci et seulement celle-ci, concerneera parfaitement le Parlement.

Et je voudrais dire, et nous le disons très sereinement, très tranquillement, le Parlement français est parfaitement souverain, parfaitement souverain pour juger et voter, voire amender ce projet de loi qui sera déposé dans quelques jours.

Mais dire cela et dire que le Parlement est souverain, cela fait-il de nous ou du Parlement des ennemis de fait de la Corse ou de ce Parlement-là ? Bien évidemment que non.

Nous, nous nous disons simplement que dans la seconde phase de négociation, dans la mesure où nous avons réussi à convaincre sur un texte de compromis le ministre Darmanin, qui n'était pas le plus partisan de l'autonomie, où nous avons réussi à convaincre le chef de l'État, où nous avons réussi à convaincre François Bayrou, où nous avons déjà réussi à convaincre une partie de la représentation parlementaire, pourquoi devrions-nous aujourd'hui partir défaitiste, partir perdant, partir dans le doute le plus absolu en disant « de toute nous n'allons pas réussir à avoir les 3/5^{ème}, donc il faut encore abaisser notre niveau de revendication puisque ce qui est acceptable ne correspond pas aux Ecritures constitutionnelles ».

Nous, nous disons très clairement, et Monsieur le Président de l'exécutif, nous tenons, je ne peux pas le dire plus clairement, à votre entière disposition avec le groupe « Fà populu insieme », à vous accompagner dans la négociation, pour aller rencontrer les parlementaires, pour essayer de les convaincre et dire qu'il y a un enjeu politique fondamental pour régler les affaires de ce pays, pour améliorer la vie des Corses et pour assurer la pérennité du peuple corse sur sa terre.

Donc, nous, le but n'est pas de dire, et je terminerai là-dessus, qu'on va de fait être pragmatiques et revenir à une position qui serait la position initiale de la droite. Parce que Jean-Martin, vous dites, et je respecte parfaitement votre propos, que notre proposition n'est pas acceptable en l'état pour le Parlement. Mais réfléchissons à l'inverse, est-ce que vous pensez que votre position, telle que vous l'avez défendue avec beaucoup de conviction jusqu'à présent, qui n'a pas été validée majoritairement et démocratiquement dans cet hémicycle, est-ce que vous pensez sincèrement que si c'est la position qui est retenue par le Parlement français, est-ce que vous pensez qu'en Corse ce sera acceptable ? Démocratiquement, ça ne le sera pas. Démocratiquement, ça ne le sera pas et Jean-Martin, vous le savez très bien.

M. Jean-Martin MONDOLONI

(inaudible – sans micro)

M. Romain COLONNA

Donc ce qui vaut dans un sens, ce que vous présumez valoir dans un sens, Jean-Martin, moi je vous le dis très clairement, il faut aussi s'interroger dans le sens inverse.

Il y a une démocratie qui s'est exprimée dans les urnes avec beaucoup de force depuis maintenant 10 ans. Nous avons fait des efforts considérables dans cet hémicycle. Nous avons fait des efforts considérables dans cet hémicycle, nous ne pouvons pas continuer davantage à hypothéquer l'avenir de manière sereine de ce pays et pour les enfants de ce pays. Ce n'est juste pas possible et nous continuerons, nous, avec beaucoup de respect, beaucoup de conviction et beaucoup de détermination à faire valoir les intérêts démocratiques et collectifs de ce peuple.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Altre dumande di parolla?

Pensu chì tutti i gruppi si sò sprimati. Josepha dinò.

Allora, aghju da dì veramente 2 parole, postu chì mi sò sprimata sta mane dinò.

Una parolla popolare, un pruverbiu, chì dice chì l'affari longhi diventanu sarpe. Ma ùn hè micca colpa nostra.

Parce que bientôt, on va même nous reprocher qu'il y ait eu une dissolution, de nouvelles élections, deux gouvernements nommés en 6 mois, un passage du dossier corse entre 3 ministres au total, et là, on n'y est strictement pour rien, bien évidemment.

Moi, ce que je veux souligner, c'est d'abord la qualité de la relation avec le ministre Rebsamen qui est venu jusqu'à nous, souvenez-vous, Josépha y a fait référence, elle a pu s'entretenir avec lui, son écoute, sa clairvoyance, sa connaissance de la Corse, puisqu'il avait travaillé dans d'autres fonctions sur le statut de 82. Et puis son engagement aussi.

Il nous fait part l'autre soir de l'avis du Conseil d'État, eh bien, il est dans son rôle d'abord de responsable de ce COSTRAT, de ce comité stratégique,

il est dans son rôle de ministre et dans son rôle de ministre aussi, il a à transmettre cela et les derniers résultats de nos échanges au Conseil des ministres, qui aurait lieu donc le 30. Il est dans son rôle et je trouve que dans ce rôle-là, il a été plutôt, à notre égard, en décentralisateur convaincu qu'il est, il a été très positif.

Concernant le premier alinéa, le Président, non pas de la République mais du Conseil exécutif, vous a relu l'alinéa 1, donc le contenu que nous avions élaboré ensemble, finalisé ensemble, et chaque mot effectivement a été pesé et soupesé.

Moi, je vais vous lire très rapidement, parce que c'est très court, pour que tous les Corses entendent, la proposition du Conseil d'État. Non pas du ministre, du Conseil d'État.

« La Corse est une collectivité à statut particulier, dotée au sein de la République d'un régime d'autonomie qui tient compte de ses intérêts propres liés à son insularité méditerranéenne, à son relief montagneux », rajouté donc par le Conseil d'État « et aux caractéristiques historiques, linguistiques, culturelles et sociales de ses habitants ».

Il est évident que nous ne pouvions accepter cet alinéa pour plusieurs raisons.

D'abord, parce que la Corse, ce n'est pas une collectivité. La Corse, c'est la Corse. C'est une île avec un peuple. A minima une île pour les observateurs extérieurs. Pour ceux qui sont un peu plus avisés, une île avec un peuple qui vit sur cette île depuis des millénaires. Ça, c'est la première chose.

La 2^{ème} chose, on nous dote d'un régime d'autonomie. Moi, un régime d'autonomie, je ne sais pas ce que c'est, mais peut-être effectivement, je ne suis pas assez compétente en la matière.

On rajoute « le relief montagneux ». Alors je n'ai pas les PV de Beauvau, parce qu'ils ne nous ont jamais été communiqués. Mais par contre, je connais, et Jean-Félix est sorti, mais évidemment la reconnaissance de l'île montagne existe. Et on avait évoqué la question d'introduire, je me souviens, ou pas la montagne. Et puis on a dit, on ne va pas rajouter parce que ça va ressembler à une note des Annales de géographie, parce qu'alors on rajoute aussi les routes tortueuses, è po e capre è i porchi chì sò nant'à e strade.

Donc, aucun intérêt là de prendre un risque, Jean-Martin, on est d'accord là-dessus, de prendre un risque à détricoter cet alinéa 1 qui aurait conduit à détricoter tout le reste du texte.

Les habitants, on ne revient pas là-dessus. Je vous signale qu'en Corse, les habitants, il n'y a pas que la population qui habite, il y a aussi tous les éléments vivants, donc les vers de terre également habitent la Corse. Donc, je ne crois pas que nous soyons des vers de terre, même si j'ai beaucoup de respect pour toutes les espèces vivantes. Et donc il n'était quand même pas acceptable de pouvoir partir sur cet article-là.

Une fois cet article mis de côté, le ministre s'est engagé donc à faire cet alinéa, à engager notre propre alinéa, eh bien ce refus de notre part de la suite du texte, ce n'est pas du fétichisme. Comme le projet d'autonomie depuis maintenant plus de 50 ans n'est pas du fétichisme. On l'a dit, on en a débattu. Il n'y a pas de plan B, on est dans une logique d'acquisition d'un outil et on sait aussi que ce n'est pas une fin en soi. Et je le dis aussi pour Josépha, ce n'est pas une fin en soi.

Si pour ceux qui sont venus et qui ont assisté aux auditions de la Commission des compétences législatives, réglementaires et de l'évolution statutaire, et notamment du président du Val d'Aoste, du vice-président des Açores - Açores, qui est un des modèles d'autonomie en Europe qui a fait ses preuves -, ils nous l'ont dit, c'est un processus, ça ne s'arrête jamais. Mais comme y compris l'indépendance est un combat de toujours.

Vous croyez qu'aujourd'hui dans le monde, y compris des petits États indépendants, ne sont pas en train de négocier en permanence dans le contexte actuel ? C'est un processus permanent. Quand bien même nous serons autonomes, nous discuterons tous les ans avec l'État français pour un certain nombre de choses, bien sûr.

Donc il ne faut pas réduire la discussion de l'autre soir ou l'ensemble du processus à une logique soit fétichiste, soit à une pure logique tactique, comme l'a souligné Paul-Félix.

Bien sûr que si on entrait dans le détricotage d'une ou deux expressions et le relief en l'occurrence n'aurait pas changé la face de la terre, sans jeux de mots, mais on entrait dans le détricotage de la suite et ce n'était pas possible parce que ce n'était pas nous, ça ne nous correspond pas, ce n'est pas ce que nous sommes.

Sur le bloc des 4 alinéas qui suivent, il y avait un flou qui persistait dans l'écriture du Conseil constitutionnel, alors même qu'on nous explique que ça vise à clarifier les choses du point de vue juridique. Le flou vient de ce qu'à un moment donné, on décrit les pouvoirs qui nous sont octroyés, mais tout est renvoyé par ailleurs, la dévolution de compétences, à la loi organique dont on ne connaît aucun contour aujourd'hui, même si nous, nous avons commencé à travailler. Et ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'est Jean-Christophe Angelini qui a dit qu'effectivement, peut-être que pour l'État on gagnait en agilité, et si je n'ai pas les PV de Beauvau, par contre, j'ai toutes les notes que nous avons prises l'autre soir. Jean-Christophe a dit, on gagne en agilité mais en fait on perd en capacité normative.

Donc, on ne pouvait pas aller là-dessus non plus sur le fond.

Donc, ce n'était pas que tactique, on a un problème. Et c'est à ce moment-là qu'on a demandé l'avis intégral du Conseil d'État, pas uniquement la nouvelle mouture, la nouvelle rédaction, parce que nous aussi, vous aussi, on a besoin de comprendre ce qui les a guidés dans leur écriture, en nous réduisant à des habitants. Qu'est-ce qui les motive ? Pourquoi ? Il faut le savoir. Il faut le savoir pour l'histoire, il faut le savoir pour demain, parce qu'il y aura d'autres discussions et d'autres négociations, quelle que soit l'issue au Parlement.

Après on découvre que le Parlement décide en France, eh bien oui, anc'assai ! Le Parlement va décider, le Parlement va trancher. Bien évidemment, c'est à nous à faire ce qu'il faut, ce qu'on peut faire bien évidemment, avec la force de nos convictions et tous ceux qui ont voté la délibération, en tout cas qui étaient d'accord, parce qu'il y a plusieurs groupes là, plusieurs cercles, tous ceux qui étaient pour l'alinéa 1 et le dernier alinéa, j'espère que vous défendrez cela aussi devant le Parlement.

Je termine. Non, il n'y a pas de Plan. B.

Donc, il faut se battre et se battre avec les armes que nous avons, et nous, on a décidé que c'était les armes de la démocratie, de la parole et des textes.

Merci.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse.

Moi, je vais reprendre la parole, non pas sur les aspects techniques, juridiques ou de chronologie, mais être vraiment cette fois-ci concentré sur l'essentiel : l'essentiel, c'est la politique, surtout au moment où s'ouvre la deuxième phase, celle qui va nous conduire devant le Parlement pour savoir si oui ou non il va y avoir une révision constitutionnelle et un statut d'autonomie conforme à ce qui a été voté à une très grande majorité par les élus de la Corse. Est-ce que oui ou non le Parlement français va faire le choix de respecter l'expression du suffrage universel des Corses et du peuple Corse ? C'est celle-là la question.

Et à ce stade-là, je voudrais dire deux choses : d'abord réinscrire notre discussion d'aujourd'hui dans l'histoire, pas l'histoire de ces quelques mois ou de ces quelques années, même si elle a été dramatique, douloureuse, complexe et importante. Je vais, comme les autres intervenants nationalistes, mais je sais que le rapport à l'histoire est tout aussi important dans le groupe de droite, réinscrire dans l'histoire contemporaine ce qui nous attend dans les semaines et dans les mois à venir et qui concerne aussi les députés et sénateurs français, même si beaucoup d'eux ne connaissent pas la Corse, ou mal, ne connaissent pas la question Corse ou mal et ne connaissent pas l'histoire de la Corse ou mal. Je voudrais dire simplement que le rendez-vous avec le Parlement, c'est un rendez-vous qui convoque l'histoire. Le Gouvernement ne va pas saisir le Parlement pour améliorer la technique administrative de la gestion de la chose publique en Corse. En tout cas, ce n'est pas ça l'enjeu fondamental de la saisine du Parlement.

L'enjeu fondamental de la saisine du Parlement, c'est de savoir si oui ou non, oui ou non, la France, l'État, la République, le Président de la République, le Gouvernement, les députés, les sénateurs souhaitent entériner une logique de solution politique à travers une révision constitutionnelle, un statut d'autonomie qui permette de clore une histoire qui, lors des dernières décennies, a été celle d'un conflit politique et en clôturant cette phase-là, d'en ouvrir une autre qui sera une nouvelle phase qui a vocation à s'inscrire dans la durée d'années, de décennies où le statut de la Corse évoluera peut-être, sans doute très probablement encore ou pas, les Corses en décideront, mais une histoire qui soit celle de la paix, du développement économique, social et culturel et de la reconnaissance de ce peuple. C'est celui-là l'enjeu.

Moi, je voudrais parler en tant que nationaliste, avec les autres nationalistes et avec l'ensemble des Corses qui nous ont accompagnés et qui ne

sont pas tous nationalistes. Je disais en souriant l'autre soir lorsque nous sommes sortis de l'hôtel de Roquelaure où nous avons reçus le ministre, si on regarde l'histoire de ces 70 années, c'est un mélange des travaux d'Hercule, du Chemin de Croix et de la tapisserie de Pénélope.

70 ans, les premiers qui se lèvent : années 60 ; années 70 : le Riacquistu ; 75 : Aleria ; 76 : le FLN ; 1982 : le premier statut particulier ; 1991 : statut Joxe ; 1998 : l'assassinat du préfet Erignac ; avant cela la guerre entre les nationalistes ; processus de Matignon : années 2000 ; 2014, 2015 : accès depuis 10 ans aux responsabilités des nationalistes, et nous avons ce rendez-vous ! Qui peut penser un instant, au-delà de nos désaccords, de nos différences, qui peut penser un instant qu'un seul d'entre nous peut imaginer de brader ce qui nous constitue ? Personne à Paris ne doit l'imaginer. Je ne m'adresse pas à nous là, je parle à Paris. Nous ne pouvons pas.

Et donc, il y a ce texte qui a été voté et qui est l'expression de la démocratie et du suffrage universel. Les choses sont claires. Il y a certains nationalistes qui considèrent qu'il est insuffisant et qui disent aujourd'hui : nous vous l'avons dit et ce qui va se passer va démontrer que nous avions raison. En tout cas, c'est à craindre ou à prévoir.

Il y a une partie de la droite et une partie de la gauche qui a voté avec les autres nationalistes autour d'un projet d'écritures constitutionnelles qui doit permettre un certain nombre de concrétisations fondamentales, elles ont été citées par Pierre Ghionga qui n'est pas nationaliste : le statut de résident, la coofficialité avec le statut de la langue corse et un pouvoir législatif.

Et il y a une partie de la droite qui est d'accord sur le statut de la langue, qui est d'accord sur la Communauté, qui est d'accord sur le statut de résident mais qui ne veut pas du pouvoir législatif.

La grande majorité des élus de la Corse se sont prononcés, y compris pour un pouvoir législatif.

La question qui se pose aujourd'hui c'est : est-ce que Paris va respecter le suffrage universel et le fait largement majoritaire ? Et je dis que c'est celui-là le combat. Et moi, je dis que ce combat-là, il a commencé avec l'avis du Conseil d'État, parce que le Conseil d'État est une juridiction, mais le Conseil d'État n'est pas qu'une juridiction.

Le combat a commencé et nous savons aujourd'hui clairement ce que sont les forces. Nous connaissons l'opposition à ce jour du rassemblement national ; nous connaissons les réticences d'un certain nombre de députés ou

sénateurs, quelle que soit leur couleur politique. Nous savons aussi le soutien de beaucoup de formations. Nous constatons aussi, je le dis clairement, qu'au moment où je parle, y compris pour des raisons de politique interne française, les responsables du parti Les Républicains, représenté dans cette Assemblée, souhaitent que la révision n'aboutisse pas.

Et moi, je dis aux responsables des Républicains en Corse et à Paris, que ce choix est fondamental et que jouer l'échec de la révision constitutionnelle et du statut d'autonomie, c'est ouvrir la porte à des mois, des années, peut-être des décennies d'incertitudes et de multiples dangers.

Lorsque je dis que le combat a déjà commencé, vous l'avez peut-être vu, le deuxième personnage de l'État, le président du Sénat, Gérard Larcher, vient d'écrire et l'a fait savoir, pour, je cite, « dénoncer une atteinte grave aux prérogatives du Parlement et demander que le Gouvernement intègre dans le projet d'écritures constitutionnelles dès à présent l'intégralité des préconisations du Conseil d'État ».

Ça veut dire que le président du Sénat vient d'écrire, au-delà de cette demande de principe, qu'aujourd'hui et pour lui, et sans doute pour celles et ceux qui le soutiennent au Sénat, à l'Assemblée, au sein du Gouvernement lui-même, avec le ministre Retailleau, en Corse aussi, ça veut dire que pour lui aujourd'hui, il ne peut pas y avoir de pouvoir législatif, il ne peut pas y avoir de peuple ou de communauté corse, il ne peut pas y avoir de lien singulier à notre terre, il ne peut pas y avoir de statut de résident, il ne peut pas y avoir de statut de la langue Corse dans les proportions que vous aussi vous avez votées.

Et donc, je dis que maintenant, nos débats d'hier sont derrière nous. Le débat qui commence aujourd'hui c'est : est-ce que le Parlement, c'est-à-dire le Sénat et l'Assemblée nationale vont accepter, ils ont totale liberté de leur choix, vont accepter ou pas de voter, non seulement le texte dans sa lettre, mais au-delà de sa lettre l'accord que nous avons passé au-delà des modifications, est-ce qu'ils vont accepter la substance de ce texte ? Parce que le texte, nous n'avons pas voulu le modifier, pourquoi ? Parce que nous avons l'accord politique, que la substance sera rendue possible. Ce qui rend des défenseurs aujourd'hui, qu'il s'agisse de « Core in fronte », qu'il s'agisse de « Avanzemu », qu'il s'agisse de Pierre Ghionga, qu'il s'agisse de Charlotte ou qu'il s'agisse de « Fà populu insieme », qu'il s'agisse du Conseil exécutif ou de la présidente de l'Assemblée de Corse, ce qui fait que nous sommes des défenseurs intractables de ce texte, c'est parce que nous avons l'accord politique, qu'il permettra derrière, y compris à travers la loi organique, d'instituer une reconnaissance de ce que nous sommes collectivement, de mettre en place un statut d'officialité de la langue Corse, de mettre en place un statut de résident, d'exercer un pouvoir législatif ou de nature

législative qui sera conforme aux principes fondamentaux de la République française contrôlé par le Conseil constitutionnel, mais un véritable pouvoir législatif.

Et à tout cela, nous ne renoncerons pas. Et moi, je parle pour moi, nous n'y renoncerons pas parce qu'y renoncer, ça serait renoncer à ce que nous sommes, à la raison essentielle qui fait que nous nous sommes engagés en politique, à ce que nous sommes au-delà de la politique. Qu'on ne nous demande pas de renoncer à ce que nous sommes. C'est comme ça que le débat se pose.

Et moi je dis à celles et ceux qui croient déjà en l'accord, ou même à ceux qui n'y croient pas parce qu'ils considèrent qu'il est insuffisant ou qu'ils craignent qu'il le soit, ne nous trompons pas, le rendez-vous là, à partir de mercredi prochain, Conseil des ministres, jusqu'à la fin de l'année, date prévue pour le Congrès, c'est un rendez-vous essentiel pour la Corse. Vous, vous le savez, à Paris ils ne le savent peut-être pas tous. Vous le savez ce qui va se passer si nous loupons ce rendez-vous. Vous, nous, je, nous ne le savons pas dans le détail, nous ne savons pas comment ça va commencer, nous ne savons pas où ça va éclater, nous ne savons pas comment ça va se passer, mais vous le savez ce qui va se passer si nous loupons ce rendez-vous.

Vous savez aussi ce qui va se passer si nous le réussissons. Si nous le réussissons, nous construirons ensemble. Ce ne sera pas un grand soir, il y aura des problèmes encore, des problèmes sociaux, des problèmes économiques, des problèmes de spéculation, des problèmes de voyous, il y en aura des problèmes. On aura 10 ans, 20 ans, 30 ans, peut-être plus de travail, mais on aura offert la paix à nos enfants, et on leur aura offert le droit de croire et d'espérer.

Alors moi je dis à celles et ceux qui croient à ce texte et au-delà de ce texte, qui croient à ce que nous avons fait ensemble, que maintenant le moment est venu de monter et de monter ensemble, ENSEMBLE, pas séparément, en prenant notre bâton de pèlerin, pour expliquer et pour convaincre et pour dire aux députés et aux sénateurs ce qu'est l'enjeu de la révision et du statut d'autonomie tels que nous les avons identifiés, posés et cristallisés dans le projet d'écritures.

Là où il y a une volonté politique, il y a un chemin juridique et constitutionnel.

Chacun prend et doit prendre ses responsabilités. Nous, nous avons pris les nôtres, nous continuerons à les prendre et nous ferons tout pour que le rendez-vous avec l'histoire soit réussi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi o Sgiò Presidente.

Eccu, dunque u dibattitu nant' à l'appuntamentu di marti à nant' à u prugett d'evuluzione istituzionale hè compiu.

Allora, v'aghju da mette à l'appruvazione u prucessu verbale di a sessione di l'Assemblea di u mese di ghjugnu.

**RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**Raportu n° 128 : Appruvazione di u prucessu verbale di a sessione
di l'Assemblea di Corsica di i 26 è 27 Ghjugnu di u 2025**

Rapport n° 128 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 26 et 27 juin 2025

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Quale hè chì ghjè contru?

Quale hè chì ùn vote micca?

Astensione?

Quale hè chì vote à prò?

Tuttu u mondu ghjè d'accordu, à ringrazià vi.

Allora avà, attacchemu un rapportu impurtante, un cartulare impurtante nant'à l'accunciamentu di u territoriu chì ghjè a revisione parziale di u pianu d'assestu è di sviluppu durevule di a Corsica, chì si chjama dinò u PADDUC.

Allora pensu chì ghjè u Presidente di l'agenza d'urbanisimu chì hà da fà a so presentazione.

À ringrazià vi.

Avete a parolla.

**ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRITORIU /
AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

Raportu n° 202 : Revisione parziale di u pianu d'asestu è di sviluppu durevule di a Corsica (PADDUC) : dibattitu d'orientazione annantu à u perimetru, à a metudulugia è à u calendariu

Rapport n° 202 : Révision partielle du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) : débat d'orientation relatif au périmètre, à la méthode et au calendrier

M. Julien PAOLINI

Merci, Madame la Présidente.

Je le présente bien sûr en qualité de président de l'agence d'urbanisme et d'énergie, mais je le présente surtout en qualité de conseiller exécutif en charge du PADDUC, puisque vous le savez, aujourd'hui cette charge, ce travail a été confiée à une mission, dans le cadre de la Collectivité de Corse, sous le directeur général des services, dédiée à ce travail sur le périmètre de la révision du PADDUC.

En préambule, je souhaite revenir tout d'abord sur le fondement du PADDUC.

Il est issu de la loi de 2002 relative à la Corse. Comme vous le savez, il a été approuvé en 2015 par l'Assemblée de Corse et a été voulu par les élus non seulement comme le projet d'aménagement et de développement de la Corse à l'horizon 2040, mais il a également été voulu par les élus comme un projet de société pour le territoire corse et les Corses.

Le PADDUC est donc un document de planification qui va bien au-delà de la seule dimension urbanistique et des obligations législatives et réglementaires qui en découlent.

En novembre 2024, conformément au code général des collectivités territoriales et conformément à la méthodologie validée par l'Assemblée de Corse en novembre 2021, nous avions présenté devant cet hémicycle l'analyse des résultats de l'application du PADDUC, en s'attachant plus particulièrement aux politiques publiques conduites par la Collectivité de Corse, ses agences et ses offices.

C'est sur la base de ce bilan et conformément au texte, que nous avons décidé d'engager une révision partielle en prenant l'engagement de revenir devant vous pour débattre du périmètre, de la méthode et du calendrier de cette révision.

C'est donc l'objet essentiel de ce rapport.

À ce sujet, sur la délibération de novembre 2024, je voudrais revenir sur un point, un point qui me semble important. On a régulièrement entendu par nos opposants politiques, c'est le jeu, à la fois dans les médias, mais dans d'autres cercles également, que nous serions en retard dans la révision du PADDUC. Cette affirmation, elle est en grande partie fausse. Dire 100 fois un mensonge, vous le savez, n'en fait pas une vérité.

À ce titre, je rappellerai simplement l'article du code général des collectivités territoriales qui est clair : l'Assemblée, au terme de l'analyse, délibère sur le maintien en vigueur du PADDUC, sur sa modification ou sur sa révision complète ou partielle.

En novembre dernier, l'Assemblée de Corse a donc fait le choix d'une révision partielle, mais elle aurait très bien pu faire le choix du statu quo, du maintien du PADDUC de 2015 ou bien d'une simple modification qui ne permettait pas de modifier l'économie générale du document.

Alors ceci étant dit, je dis, c'est en partie faux puisque bien sûr l'environnement législatif et réglementaire, notamment en matière d'urbanisme, a considérablement évolué depuis 2015 et la révision doit prendre en compte ces évolutions législatives et réglementaires, notamment en ce qui concerne l'intégration des dispositions de la loi Elan, l'obligation de réduction de l'artificialisation des sols relatifs à la loi ZAN, ou encore les outils encore plus récents de la loi Le Meur-Echaniz sur la régulation des meublés de tourisme.

Mais au-delà de ces ajustements, je dirais, techniques, juridiques qui sont importants, cette révision est aussi une opportunité politique, une opportunité politique pour rendre le PADDUC plus lisible, plus accessible et plus opérationnelle. Une opportunité pour questionner à nouveau les orientations stratégiques de 2015 et une opportunité également pour mieux articuler notre document de planification avec les schémas sectoriels existants. j'en rappelle quelques-uns : schéma régional climat-air-énergie, PPE pour l'énergie et le climat, le plan régional des infrastructures de transport ou le plan régional intermodalité, le SRDEII en matière économique, le schéma de cohérence écologique, le schéma de mise en valeur de la mer pour les aspects environnementaux.

Vous voyez qu'avec tous ces schémas, j'aurais pu en citer d'autres, il n'est pas nécessaire d'avoir un PADDUC de 3 000 pages lorsqu'on a des outils spécialisés qui existent déjà pour approfondir chaque thématique.

Il est important aussi de revenir sur le choix d'une révision partielle. Cet adjectif n'a pas été choisi au hasard en novembre dernier, il a été choisi en connaissance de cause et il ne signifie pas qu'on va modifier à la marge le PADDUC de 2015. Il ne s'agit pas simplement de faire une mise à jour réglementaire. Le choix de la révision partielle permet de modifier l'économie générale du document en conservant l'esprit et la lettre du PADDUC de 2015.

La lettre du PADDUC de 2015, c'est le code général des collectivités territoriales qui le précise. Le PADDUC, c'est avant tout un outil de planification et d'aménagement du territoire. Il fixe des objectifs, notamment en matière de développement économique et de préservation de l'environnement, en essayant de trouver le juste équilibre.

Mais il dispose également d'un pouvoir réglementaire en matière d'urbanisme pour préciser notamment l'application des lois littoral et montagne, ce n'est pas rien, et aussi pour déterminer la vocation des espaces, alors les plus connus, les espaces stratégiques agricoles bien sûr, mais beaucoup d'autres espaces sont définis dans le PADDUC, ce qu'on peut faire et aussi ce qu'on ne peut pas faire : des espaces remarquables caractéristiques, des espaces proches du rivage, les extensions des zones urbaines, les secteurs d'enjeux régionaux, etc., etc.

Donc il y a la lettre et puis il y a l'esprit.

L'esprit du PADDUC de 2015, ce n'est pas à l'esprit du PADDUC de 2009, celui qui avait été porté par la droite sous la mandature Santini et Rocca Serra entre 2004 et 2010, un PADDUC qui prônait notamment un allégement de la loi littoral pour désanctuariser la Corse, un PADDUC finalement, certains s'en souviennent et fort heureusement, retiré face aux oppositions et faute de consensus.

L'esprit du PADDUC de 2015, je l'ai rappelé précédemment, c'est un projet de société pour le territoire corse et les Corses.

C'est aussi celui d'une affirmation culturelle comme socle de la cohésion sociale et sociétale.

C'est un PADDUC social, humaniste.

Mais l'esprit de 2015 s'est enfin et surtout l'engagement d'une famille politique, notre famille politique qui, je le rappelle, en 2015, s'est battue notamment par voie d'amendements, puisqu'elle siégeait dans l'opposition, pour que, on en parlait précédemment, la référence au peuple Corse soit présente dans le préambule du PADDUC. Elle s'est battue, notre famille politique, pour prôner la coofficialité de la langue, pour protéger les espaces stratégiques agricoles.

Beaucoup d'entre vous siégeant aujourd'hui dans cet hémicycle, siégeaient déjà à l'époque, ils se souviennent donc très certainement de cet engagement collectif.

Donc aujourd'hui, au-delà du maintien de l'esprit et de la lettre du PADDUC de 2015, à travers cette révision partielle, nous avons l'occasion de réaffirmer nos fondamentaux politiques qui parfois ont été dilués dans le texte actuel, notamment 3 enjeux qui sont absents ou peu présents dans le PADDUC de 2015, qui apparaissent comme des enjeux essentiels à intégrer.

Premièrement : la lutte contre la criminalité organisée et les pratiques mafieuses. La session extraordinaire du 28 février 2025 a été un moment fort, unique en Europe ou quasiment unique en Europe. L'article qui est issu de cette session extraordinaire, de la délibération, a explicitement mandaté le Conseil exécutif pour que la lutte contre les partis mafieux soit intégrée dans la révision du PADDUC.

Alors bien sûr, la lutte contre la criminalité organisée relève principalement de compétences régaliennes, des compétences de l'État, la police, la justice, la sécurité. Mais pour autant, nous refusons, c'était une des idées fortes de cette session extraordinaire, de détourner le regard de cette problématique. Notre responsabilité en tant qu'élus, c'est aussi d'agir, agir là où nous avons des compétences : en matière de commandes publiques, en matière d'urbanisme, en matière de culture et d'éducation. Agir aussi sur les secteurs économiques exposés comme l'immobilier, le foncier, les déchets.

Et par son caractère transversal, le PADDUC doit devenir un outil de prévention face aux logiques mafieuses en limitant les opportunités de captation illicite, un outil de résistance pour une société libre, apaisée et démocratique. Vous retrouverez les termes de la délibération de février dernier.

Deuxième enjeu essentiel : la protection et la défense des biens communs.

En Corse, la question de la gestion des biens communs a une acuité particulière.

En Corse, des pans entiers de notre économie se concentrent dans quelques mains.

Ce n'est pas le Conseil exécutif qui le dit, c'est l'autorité de la concurrence, c'est l'État, des pans entiers de notre économie qui se concentrent dans quelques mains dans le secteur des transports, dans le secteur des déchets, dans le secteur des carburants, de la grande distribution, dans des secteurs essentiels. Et ces phénomènes de monopole ou de duopole accentuent bien sûr les risques d'accaparement des richesses de la Corse au détriment de l'intérêt général.

Donc autour de cet enjeu fondamental de la protection des biens communs, c'est pour permettre de garantir l'accès aux Corses à leur terre, aux ressources et aux espaces naturels, quand je parle d'espaces et de ressources naturels, c'est parfois l'accès simplement aux plages, aux aires marines, aux forêts. Mais c'est aussi garantir l'accès aux biens immatériels. C'est poser des règles d'usage parce que sans règles, il n'y a plus de bien commun. C'est le principe de la régulation, comme on a pu l'entreprendre dans de nombreux secteurs. Et ensuite, protéger le bien commun, c'est bien sûr pouvoir les valoriser et les transmettre aux générations futures.

Ce principe de protection et de défense des biens communs, il doit irriguer l'ensemble du PADDUC, comme il irrigue notre projet de société.

Troisième et dernier enjeu fondamental absent du PADDUC de 2015, celui du combat contre la spéculation foncière et immobilière. Cette problématique, elle n'est pas nouvelle. La problématique de l'accès au logement qui devrait être un droit fondamental garanti, n'a fait que s'accentuer ces dernières années. Les prix du foncier, que ce soit le foncier agricole d'ailleurs ou constructible, les prix de l'immobilier, que ce soit en location ou à l'achat, ne cessent de flamber. Pourtant, il y a un paradoxe là-dedans, les prix ne cessent de flamber alors que nous avons beaucoup construit ces dernières années, beaucoup construit, environ 5 000 permis de construire par an, 50 000 logements sur les 10 dernières années, à-peu-près, un peu moins.

Donc un secteur économique de la construction qui a été boosté et boosté notamment par la croissance démographique, j'y reviendrai, et boosté aussi par le développement du tourisme.

Sur les 50 000 logements créés en 10 ans, 50 % sont des résidences secondaires, 50 % sont des raisons secondaires ! On a donc beaucoup construit, sûrement trop, pour des gens qui ne résident pas l'année sur l'île, par définition, les résidences secondaires, ce n'est pas pour y résider à l'année.

Pire encore, ces logements se sont convertis massivement, ces résidences secondaires, en meublés de tourisme, alimentant aussi une concurrence déloyale avec le secteur de l'hôtellerie traditionnelle et puis raréfiant l'offre bien sûr pour les habitants à l'année.

Et puis, cerise sur le gâteau, ces constructions, elles ont souvent été autorisées en contradiction totale avec les dispositions protectrices de la loi littoral et donc du PADDUC qui la précise. Un développement finalement qui a certainement profité, on a eu l'occasion d'en débattre avec la présidente de l'Assemblée de Corse dans le cadre de l'Assemblea di a Giuventù, un développement qui a certainement profité à quelques Corses, il faut qu'on se le dise, mais qui a exclu la majorité d'entre eux, notamment les jeunes et les ménages modestes, exclus de l'accès au logement dans de nombreuses zones de l'île, pour ne pas dire aujourd'hui dans la quasi-totalité de l'île.

Alors restent les villages de l'intérieur qui peinent à maintenir leur population alors que certaines zones urbaines et périurbaines ont connu une croissance de 2 ou 3 %, une croissance de 2 ou 3 % ! Je vous donnerai tout à l'heure les chiffres de la croissance démographique comparée à la France, 2 ou 3 % c'est énorme, des villages de l'intérieur qui résistent encore, mais pour combien de temps ? On est tombé récemment sur un article d'un magazine français que je ne citerai pas, du 21 juillet 2025 qui titre, je cite : « Haute-Corse, 5 communes où acheter une résidence secondaire à moins de 175 000 € ». La bonne affaire ! Le président sera content de savoir que Calacuccia est dans la liste, Moltifao, Omessa. Sous-titre : « des villages encore abordables pour concrétiser votre projet de résidence secondaire ». Les villages de Corse qui deviennent le nouveau luxe, il fait moins chaud..., et il fera moins chaud, il y a moins de monde et puis on a une vue dégagée sur la mer... Un appel à la spéculation !

J'ai déjà eu l'occasion de le dire, ce modèle de développement, il n'est pas souhaitable, il n'est pas soutenable, il n'est même pas acceptable. Il conduit à la fois à renforcer les inégalités sociales, toujours des riches moins nombreux, toujours des pauvres plus nombreux, mais aussi des inégalités territoriales entre des zones qui explosent et des autres qui meurent.

Cette ubérisation de la Corse, elle renforce aussi, c'est plus grave encore, le sentiment de dépossession, d'injustice ou de déclassement. En écho à nos débats précédents, cette spéculation, c'est le terreau de la colère, la colère d'un peuple.

Pour terminer sur les enjeux de la spéculation, de grâce, je m'adresse plutôt à de ce côté de l'hémicycle, même si je sais que les positions sur cette

question ont considérablement évolué, qu'on arrête de nous expliquer que c'est l'augmentation de l'offre qui permettra de réguler la dynamique infernale des marchés fonciers immobiliers. L'offre, elle, n'a cessé d'augmenter et les prix, ils ont suivi la même tendance.

La seule solution, c'est la régulation de la demande et comment on régule la demande ? En conditionnant l'accès au logement, à la notion de résident, impossible sans la réforme constitutionnelle, ou encore par une fiscalité incitative pour la réhabilitation des maisons de village par exemple, et dissuasive pour les constructions spéculatives.

J'en viens aux grandes dynamiques qu'il faut absolument intégrer dans le futur PADDUC. On ne peut pas se contenter de corriger ou d'actualiser la version de 2015. Certaines dynamiques qui sont déjà en œuvre vont profondément transformer notre île dans les décennies à venir. Ces grandes dynamiques, nous devons y réfléchir. À titre principal, j'en citerai deux. Premièrement, le dérèglement climatique et deuxièmement, la croissance démographique.

En premier lieu, le dérèglement climatique. Des études scientifiques démontrent que d'ici 2050 près de 70 000 Corses, soit environ 20 % de la population, sont exposés aux aléas naturels. Bien sûr, cette question du changement climatique, c'est une problématique qui est mondiale, on pourrait presque détourner le regard. La contribution de la Corse au réchauffement climatique planétaire, ce n'est pas grand-chose, 350 000 habitants, 360 000 maintenant.

Pour autant, notre île aura à en subir les impacts, elle les subit déjà aujourd'hui. Imaginez quels seront les impacts avec 2 ou 3 degrés de plus en 2050. Ce ne sont pas des prévisions abstraites 2 ou 3° de plus en 2050, ce sont des réalités confirmées par tous les experts sur le climat, et je ne crois pas que la géopolitique mondiale, demain, va nous permettre de réduire nos émissions de carbone à l'échelle planétaire.

Alors, quels seront ces impacts pour la Corse ? Les problèmes d'approvisionnement en eau potable ou en eau brute, rien que ça, avec les tensions que l'on connaît déjà encore, notamment dans les villages ? Nombreux sont ici, vous connaissez la problématique, je regarde Cathy, des villages de l'intérieur et de montagne où l'été, quand on ouvre le robinet, parfois il ne sort pas grand-chose. C'est difficile pour les élus.

Des besoins aussi plus importants pour l'agriculture. Les pratiques ont changé, il y a quelques années, on n'irriguait pas les vignes ni les agrumes.

Des catastrophes naturelles plus nombreuses et plus fortes en intensité, les incendies bien sûr, les tempêtes, les inondations, je ne reviens pas sur les épisodes récents.

Mais aussi des risques sur la santé humaine. Ça, on en parle moins souvent, les risques sur la santé humaine du réchauffement climatique. Santé animale aussi et végétale. Les risques sur la santé humaine, c'est l'arrivée des maladies émergentes. On a eu le COVID, je ne sais pas s'il est lié au changement climatique, peu importe, mais ce qui est certain, c'est que quand on a des cas autochtones de chikungunya en Corse, ça, c'est dû au réchauffement climatique, parce que chikungunya, la dengue ou le Palu, c'était jusque-là réservé à des pays un peu plus au Sud. C'est ça les risques qui sont devant nous.

Et au-delà du coût humain, il y a un coût économique à assumer. La prévention, la réparation, l'adaptation, on le voit dans le domaine des incendies, des charges que les collectivités auront de plus en plus de mal à assumer seules, notamment dans le contexte budgétaire actuel et prévisible, je parle du contexte budgétaire, pas de la Collectivité de Corse, mais celui de l'État, voire de l'Europe.

Alors la révision du PADDUC doit permettre de réfléchir à une politique de prévention et d'adaptation aux risques, peut-être pas dans les détails, pour ça, on aura des schémas sectoriels comme le schéma climat, air, énergie qui date de 2013, qu'il faut mettre à jour, grâce au travail aussi de la présidente de l'Assemblée de Corse dans le cadre de Corsica Pruspettiva. J'ai cité l'enjeu climatique, mais on aurait pu aussi citer l'enjeu du numérique comme une dynamique importante aussi. La Présidente a réuni récemment un groupe de travail dans le cadre de Corsica Pruspettiva sur l'intelligence artificielle. Ce sont des mutations auxquelles il faut qu'on se prépare.

Dernier enjeu, dernière dynamique et je terminerai avec celle-là : l'enjeu démographique.

La croissance démographique. Tout d'abord rappeler que sa prise en compte, elle était inexistante dans le PADDUC de 2015, on ne parlait pas de démographie. Aujourd'hui ce débat-là, on ne peut pas l'éviter, on ne peut plus l'esquiver.

Depuis 1975, je choisis cette référence comme point de départ, ce n'est pas un hasard, la Corse a vu sa population passer de 226 000 habitants à 360 000. Un taux de croissance en 50 ans de 59 %, près de 60 % de croissance démographique. La France : 25 %.

À l'échelle française, c'est comme si la France était passée de 54 millions d'habitants en 1975, c'étaient les chiffres de la population française en 1975, à 86 millions d'habitants aujourd'hui au lieu de 66 millions. 66 millions c'est la population française actuelle. Si elle avait suivi la même croissance démographique que nous, elle sera à 86 millions, 20 millions d'habitants de plus. Je vous laisse imaginer la situation de la France avec 20 millions d'habitants supplémentaires, de quoi déstabiliser un pays qui est déjà relativement fragile actuellement !

Donc ce rythme démographique, il est inédit, c'est considérable dans une échelle de temps aussi réduite, d'autant plus dans une île.

D'un point de vue économique, j'avais eu l'occasion de le dire lors d'autres interventions, d'un point de vue purement économique, cette croissance démographique peut être vue de manière positive. Elle a contribué au développement économique rapide de l'île, peut-être trop rapide, l'augmentation du PIB, le dynamisme du secteur du BTP ou du tourisme, l'augmentation de la consommation.

Mais d'un point de vue sociétal, ça a été un choc pour la Corse. En 50 ans, nous sommes passés d'une société en grande partie agropastoral à la modernité, un choc à la fois économique mais aussi social et culturel qui a en grande partie fragilisé la cohésion de notre société.

Derrière la problématique de la croissance démographique, se cache aussi celle de l'attractivité du territoire. Puisque l'objet de ce rapport, c'est de poser les termes du débat, on n'est pas encore à arrêter un PADDUC, on débat du périmètre, puisque l'objet c'est de poser les termes du débat, permettez-moi, madame la vice-présidente, une fois n'est pas coutume, d'interroger les élus de l'Assemblée de Corse sur la question centrale de l'attractivité du territoire. Est-ce qu'on souhaite avoir 500 000 habitants dans 50 ans ? Si oui, vous pouvez répondre par oui, si oui, est-ce qu'on peut parler encore d'autonomie alimentaire, énergétique, hydraulique ? Si oui, est-ce qu'on peut encore espérer une indépendance vis-à-vis de l'extérieur ? Et puis après, attractif, c'est attractif pour qui ? C'est une question aussi qu'on peut se poser ensemble. Est-ce qu'on souhaite être attractif pour les jeunes Corses qui sont partis travailler, se former en France ? La réponse est oui. Est-ce qu'on souhaite être attractif pour les Corses de la diaspora qui souhaitent rentrer au pays après une carrière de l'autre côté de la mer ? La réponse, assurément, est oui. Est-ce qu'on souhaite être attractif pour les Corses qui font le choix de s'installer ou vivre au village ? Oui, également.

En revanche, la réponse est non si on parle d'attractivité pour des investisseurs extérieurs qui cherchent à rentabiliser à très court terme leur investissement foncier ou immobilier. On a eu l'occasion d'ailleurs d'en débattre ce matin dans le cadre des questions orales. C'est non pour les grands groupes qui souhaitent s'accaparer les richesses de l'île. Et c'est non pour les spéculateurs qui cherchent une maison de villégiature à occuper durant leurs vacances ou à louer à la semaine le reste du temps. L'attractivité, elle ne peut pas être synonyme de dépossession et de dessaisissement.

La notion d'attractivité de notre territoire, elle nous questionne aussi sur les choix fondamentaux. Les questions sur les choix fondamentaux : est-ce qu'on est toujours d'accord sur la définition donnée par le PADDUC sur la notion de peuple ? Je la rappelle pour ceux qui ne siégeaient pas ici en 2015, dont je fais partie, la notion de peuple dans le PADDUC de 2015, c'est un peuple constitué de Corses d'origine et d'adoption, réunis autour d'un projet de société, donc une notion fondée sur le principe de communauté de destin. Ça interroge. La Corse est-elle toujours capable de fabriquer des Corses ? Probablement que oui, reste à savoir à quelle condition.

La révision du PADDUC est l'occasion de poser ces questions, d'y répondre, de faire ces choix pour aujourd'hui mais surtout pour demain.

Dernier point avant de conclure : le calendrier.

Le calendrier, il est exigeant, il est ambitieux et il est aussi au croisement de différents horizons politiques.

Premier horizon politique : la réforme constitutionnelle qui pourrait voir conférer à la Corse un pouvoir normatif, de nature législative, ce qui, bien sûr, transformera en profondeur notre capacité à agir dans tous les domaines, dans le domaine du foncier, de l'urbanisme mais pas seulement. Et donc au cours de cette révision et en fonction des évolutions institutionnelles, il nous faudra réfléchir à l'articulation entre les pouvoirs réglementaires actuels du PADDUC et les futures compétences législatives ou réglementaires de la Collectivité de Corse, ou encore au transfert de compétences, par exemple en matière d'aménagement du territoire.

Donc le calendrier constitutionnel, mais également le calendrier électoral. Cette révision, elle s'inscrit dans un calendrier qui prend en compte les échéances électorales à venir. C'est pour ça qu'on propose des rapports d'étape.

Tout d'abord, des rapports d'étape sur l'évolution et l'adaptation des règles en matière d'urbanisme.

Pourquoi ces rapports d'étape, par exemple sur la loi Élan, sur la loi ZAN, sur la loi Le Meur ? À la fois pour fixer une doctrine, celle du Conseil exécutif, validée par l'Assemblée de Corse et par les instances consultatives, mais aussi offrir une lisibilité aux maires qui sont en phase d'élaboration de leurs documents d'urbanisme et surtout et enfin, pour sécuriser juridiquement les futures orientations réglementaires du PADDUC.

Ces rapports d'étape doivent être aussi l'occasion, en attendant le pouvoir législatif, de demander au Gouvernement des adaptations législatives et réglementaires pour sécuriser demain les décisions qu'on prendra en matière réglementaire dans le PADDUC.

Et à ce titre, je rappelle les contentieux sur les espaces stratégiques agricoles. On pourrait y revenir éventuellement au cours des débats.

En termes de méthode bien sûr, concertation avec les associations des maires, la Chambre des territoires, le CESEC, l'Assemblea di a Giuventù et le Conseil d'aménagement et d'urbanisme de Corse qui concentre en son sein toutes les personnes qui s'intéressent à ces questions d'urbanisme, les commissions de l'Assemblée de Corse, bien entendu. Nous travaillerons en parallèle, donc au-delà de ces rapports d'étape, en parallèle, on travaillera sur le projet de société du nouveau PADDUC que nous proposerons à l'Assemblée de Corse, après les municipales de mars 2026, au troisième trimestre plus précisément, en vue d'arrêter le PADDUC fin 2027.

Donc des rapports d'étapes trimestrielles sur la question de l'urbanisme à compter de septembre 2025, un travail sur le projet de société pour une présentation à l'Assemblée de Corse en mars 2026 et un arrêt du PADDUC en 2027. Si ce calendrier est respecté, le PADDUC pourrait être transmis à enquête publique début 2028. Début 2028, ça veut dire que les Corses pourront dire, dans le cadre des élections territoriales de 2028, ce qu'ils veulent et ne veulent pas pour la Corse, suite au débat qu'on aura eu sur le projet de société dans le cadre de l'élaboration du nouveau PADDUC.

Cette révision sera donc le moment de dire ce que nous voulons et surtout ce que nous refusons.

Pour notre part, ce que nous voulons de manière très pragmatique, parce que c'est une réalité aujourd'hui, c'est que les Corses n'aient plus à choisir en fin de mois entre remplir le caddie et faire le plein, c'est que les Corses puissent se loger à des prix abordables, - ça paraît une évidence, ce n'est pas le cas -, que les Corses puissent se soigner ou se former sans avoir à prendre l'avion.

Ce que nous refusons, c'est une terre abîmée par la spéculation foncière et immobilière, une terre exposée aux 4 vents, notamment à la spéculation, une terre fragmentée et bétonnée.

Ce que nous voulons, c'est une Corse qui résiste face aux défis du 21^{ème} siècle, notamment le défi climatique, mais pas seulement.

Et ce que nous refusons, c'est une terre fragilisée face aux menaces des chocs climatiques, économiques et sociaux.

Ce que nous voulons aussi, c'est une terre qui ne tue plus ses enfants.

Ce que nous refusons, c'est une terre meurtrie par la menace mafieuse où les outils de travail brûlent régulièrement.

Enfin, ce que nous voulons, c'est une Corse qui fait vivre ses villages, sa langue, sa culture.

Et ce que nous refusons, c'est une terre qui subit, qui subit un modèle de développement importé, qui tend à uniformiser, à nier les spécificités, à diluer les identités et à renforcer les dépendances.

Vous l'avez compris, cette révision, c'est celle d'un combat pour l'émancipation, un combat qui rentre dans une phase décisive, le Président l'a dit précédemment, un combat qui va bien au-delà de la seule révision du PADDUC.

Ce combat, c'est le combat pour garder l'espoir, un espoir qui est né déjà il y a un demi-siècle, l'espoir d'un peuple, tout simplement, qui aspire à vivre dignement sur sa terre, à travailler et produire librement, à décider ici de son avenir. Tout peuple a le droit de choisir son destin. Tout peuple a le droit d'écrire son histoire. Per u dirittu di u populu Corsu di campà nantu à a so terra.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci Monsieur le Président.

Donc il y a un avis favorable du CESEC concernant cette révision partielle du PADDUC.

Le CESEC reconnaît le caractère structurant du PADDUC aujourd'hui mais aussi à l'avenir.

Il souligne, votre volonté, vous l'avez évoqué il y a un instant, de le voir participer aux travaux, de l'associer à travers une méthode participative.

Il préconise une vigilance accrue tout au long du processus sur les dynamiques à l'œuvre, que ce soit en matière de tourisme, en matière de contraintes introduites par la loi ZAN, loi montagne, littoral, Élan, etc.

Il estime qu'il s'agit de mettre en place aussi un nouveau paradigme de l'économie du tourisme pour en limiter les effets délétères.

Il relève les critiques qui ont été soulevées par certains acteurs économiques, il y a quelques semaines, mois, relativement au PADDUC.

Mais il rappelle que la préservation du foncier, de la lutte contre la spéculation et le développement durable sont des impératifs.

Il préconise un renforcement de l'action coordonnée avec les services de l'État pour que l'application du PADDUC soit effective et respectée.

Il recommande à la Collectivité de faire valoir ses droits en justice lorsque le respect des orientations du PADDUC est remis en cause.

Il attire l'attention sur quelques défis que je ne vais pas lire dans le détail : les dynamiques démographiques et les déséquilibres territoriaux, le dérèglement climatique, la nécessité de défendre les biens communs, la lutte contre la spéculation foncière et l'artificialisation, la nécessité de renforcer la priorisation sur l'agriculture qui a été un peu oubliée dans le PADDUC sous sa mouture actuelle, et de faire également, puisque vous avez parlé d'un projet de société, de la culture comme levier de cohésion et de développement.

Donc il insiste, et j'en termine, sur la nécessité de renforcer aussi les capacités locales en matière d'urbanisme et de planification, notamment par un accompagnement technique et financier adapté.

Il salue, pour terminer, l'ouverture d'un débat d'orientation sur le sujet et il réaffirme sa volonté de contribuer activement aux travaux futurs.

Avis favorable.

Il y a un rapport également de la CDENATE. Qui lit le rapport ?

M. François SORBA

Oui, vous voulez que je lise les observations des commissaires ou juste l'avis ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Si tout le monde en d'accord, vous avez été destinataires du rapport, on ne lit que les conclusions, l'avis.

M. François SORBA

Donc la commission a émis un avis favorable sur ce rapport. Non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et de Madame Josepha Giacometti-Piredda, absence du groupe « Core in fronte » et de Madame Charlotte Terrighi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Avà a parolla hè à quale a vole, sachant qu'il y a eu un doublement des temps de parole qui a été demandé par la commission permanente, qui a été accordé. Vous n'êtes pas obligés d'utiliser le doublement de temps de parole.

Madame Cognetti, pour « Un soffiu ».

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Chers collègues.

Lors du choix de la révision partielle du PADDUC que nous avons accompagné en novembre dernier, j'avais compris, comme beaucoup ici, qu'il s'agissait d'une procédure plus souple, plus rapide, plus adaptée aux urgences du moment. Je vous cite, il fallait donner donc un plan lisible, opérationnel, adapté. En fait, une politique globale devait être mise en place, c'est l'engagement.

Mais aujourd'hui, ce qui nous frappe et ce que nous déplorons profondément, c'est le calendrier annoncé, une entrée en vigueur du PADDUC révisé en 2028. C'est trop tard, beaucoup trop tard !

Je le rappelle, à partir du 22 août 2027, toute extension d'urbanisation sera interdite dans les communes corse non couvertes par un PLU, un document ou... une carte communale. C'est une échéance cruciale.

L'initiative du sénateur Parigi qui a obtenu au Sénat un sursis d'un an, est bienvenue. Mais elle ne suffira pas car 56 % des communes des 360 commune corses, soit la majorité, sont encore soumises au règlement national d'urbanisme. Et parmi elles, ce sont les plus petites, les moins dotées, celles de l'intérieur qui sont les plus exposées.

C'est pour cela que dès novembre, j'avais proposé d'accélérer le processus pour que le PADDUC révisé soit opposable dès début 2027.

Aujourd'hui, on nous annonce un décalage d'un an. Ce n'est pas un simple contretemps administratif, c'est un risque majeur pour nos territoires.

Les communes rurales ne sont pas confrontées à la pression foncière du littoral. Leurs défis, c'est la désertification, la perte de population, de services et souvent à la fin, les maires aussi, d'espoir.

Pourtant, même là, dans ces territoires peu denses, élaborer un PLU ou une carte communale reste extrêmement compliqué et surtout coûteux, alors que des autorisations d'urbanisme y sont rares.

Soyons clairs, ceux qui ont rédigé le PADDUC en 2015, n'avaient manifestement pas une vision réaliste du monde rural.

Le PADDUC, ce n'est pas seulement le ZAN, il doit porter une ambition globale, et vous l'avez dit, Monsieur le Président. Je pense par exemple à la mesure « Una casa pè tutti » introduite par notre collègue Annette Pieri pour financer la sortie d'indivision des maisons de village afin d'en faire des résidences principales accessibles à la location avec des loyers maîtrisés. Une mesure taillée pour nos villages, pour la revitalisation, mais restée en fait lettre morte. Pourquoi ? Parce que le rural reste résiduel dans les esprits, dans une île où tout gravite, souvent à cause de la population, autour de Bastia et d'Ajaccio.

Pourtant, je veux croire, la transition numérique et vous l'avez dit, le télétravail peuvent faire renaître ces zones. Mais il faut aller plus loin, services publics, aide à l'installation, attractivité réelle. Et l'attractivité dépendra de tous ces critères, vous l'avez dit. L'attractivité d'un territoire, c'est sa capacité à attirer et à garder les ressources dont il a besoin.

Je pense aussi à ce dispositif « Cresce » basé sur la classification PADDUC des territoires qui exclut de façon totalement incohérente certains villages d'altitude. C'est aussi cela qu'il faudra corriger.

Vous me connaissez, je suis de nature optimiste, mais je suis vraiment engagée au niveau du rural. Mais là, c'est épuisant de devoir sans cesse croiser le fer pour défendre ce qui devait être une évidence. La survie du rural passe par une politique d'aménagement volontariste et équitable.

Le PADDUC, vous l'avez dit, regroupe certains leviers. Utilisons-le, corrigons ce qui ne fonctionne pas et surtout, accélérons le processus, car 2028, ça sera trop tard. Et si rien ne change, ce sont les communes les plus fragiles qui paieront l'addition et ce sera la double peine : l'isolement et l'interdiction de développement.

Ce n'est pas ce développement qui a été promis aux Corses. N'oublions pas que le PADDUC de 2015 prévoyait une clause de revoyure en 2021. Vous l'avez dit, nous avons quand même quelques années de retard.

Nous le demandons aussi depuis le début de la mandature, aujourd'hui, nous devrions avoir un plan opposable et des communes engagées dans la mise en comptabilité. Au lieu de cela, nous sommes encore à la case départ. On a avancé sur certains points, c'est vrai, mais pas sur tout et pas sur ce qui est essentiel et sur les attentes des maires. C'est plus qu'un regret, c'est une faute de tempo qui aura des conséquences lourdes pour les maires, pour les habitants et pour l'avenir de notre île.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Quale hè chì vole piglià a parolla ? Ci era Josepha, dopu Paola è dopu Paul-Félix.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

À ringrazià vi.

Monsieur le conseiller exécutif, vous avez posé les éléments d'un constat que l'on pourrait partager et de choix de société qui s'imposaient pour y contrevenir, celui de la précarité, d'une déstructuration sociale, culturelle linguistique du peuple Corse, celui de la dépossession galopante des terres, mais on pourrait bien aller sur une dépossession culturelle et sociale, sur ce que traduit le solde migratoire positif, la colonisation de peuplement galopante, avec une absence totale de maîtrise sur les flux migratoires entrant constamment, des

plus riches, de ceux qui peuvent avoir la maîtrise, mais aussi les plus en difficulté puisqu'aujourd'hui, nous avons des arrivées toutes catégories, si je m'exprime ainsi, toutes catégories sociales confondues.

Vous nous avez interrogés et vous avez eu raison, c'est la bonne question sur le pour qui et le pourquoi en quelque sorte. Pour qui cette attractivité ? Nous vous répondrons, sans que cela vous étonne, pour les Corses, bien évidemment, pas pour une population hors sol arrivée comme je le disais, soit pour chercher un peu de soleil, soit pour s'enrichir et aller sur de la prédatation de richesse, pas, il faut le dire aussi, sur les logiques de l'argent roi, de l'enrichissement de quelques-uns, Corses ou non Corses et de l'affranchissement de toutes règles jusqu'à épuiser la ressource qui est la nôtre.

Il y a la question du pour qui donc et il y a la question du pourquoi pour ce modèle de société que nous préconisons, que nous avons défendu à l'époque du PADDUC, que nous défendons bien sûr en tant que composante du mouvement national, qui nous fait dire que ce pays, si nous faisions les bons choix, serait riche de ses ressources culturelles, naturelles, patrimoniales, agricoles, au bénéfice des Corses, et que bien sûr, c'est de cette attractivité-là que nous parlons.

Moi, je vais vous retourner une question justement : pour qui, pourquoi semu d'accusentu ? Per i Corsi, micca pè quelli chì ghjunghjanu da u fora, micca pè quelli chì anu e logiche di u soldu rè, micca pè quelli chì volenu impuverisce issu paese.

Moi, je vous pose la question du comment, comment maintenant ? Comment maintenant ? Parce que le PADDUC, vous en avez rappelé les grands principes, vous en avez ajouté quelques-uns, là aussi nous pouvons les partager, lutte contre la spéculation, lutte contre les dérives mafieuses, obligation de prendre en compte les changements climatiques, nécessité de préserver les biens communs.

Comment ? Comment d'abord, dans un calendrier qui ne me semble pas tout à fait pour les mêmes raisons peut-être que mes voisins de droite, qui me semblent très extensif. Même si vous l'avez dit resserré et je vous le concède, mais je vous posais la dernière fois une question en commission, calendrier, méthode ? La méthode aussi, c'est celle de la concertation, non pas seulement pour dire on concerte, et on copilote, et on codirige, mais pour véritablement associer l'ensemble des acteurs et notamment les communes. Il va arriver des échéances dans quelques mois et je crois que l'enjeu de quel modèle de société nous voulons, il est déjà prégnant.

Quelques pistes. Il y a déjà des maires dans certaines communes qui essaient, avec tous les outils qui sont à leur disposition, de freiner les processus, d'inverser la machine, d'essayer de mettre en œuvre des statuts de résidents de fait, avec toutes les limites juridiques. Pour autant, ils essaient et ils essaient de l'ancrer. Je crois que cette Collectivité, elle doit les accompagner maintenant, ici, maintenant. Il nous faut trouver les outils véritablement pour rendre ce PADDUC applicable parce qu'un autre écueil du PADDUC, et vous l'avez dit un peu dans vos propos, c'est qu'il a été une machine qui quelque part n'a pas été rendu opérationnelle et il est devenu presque artificiel.

Si nous n'arrivons pas à le rendre applicable réellement, bien que sur certaines choses, il ait réussi quand même à freiner un certain nombre de choses, mais si nous n'arrivons pas à le rendre applicable réellement, ce qui va devenir artificiel, c'est ce que nous voterons en 2028. C'est trop tard. Ci hè u focu et votre présentation, et ce que nous disons souvent dans nos débats nous le prouve, c'est trop tard !

Donc ce qu'il faut trouver, c'est les outils de court terme immédiats, les mettre en œuvre, avoir une action offensive, être, je vous répète encore, je vous cite encore, être borderline et resserrer les calendriers, resserrer les objectifs, on n'a pas le choix et mettre des méthodologies en place qui nous permettent, vous avez listé des étapes, faites en sorte qu'à chaque étape, il y ait une validation de quelque chose, un acte qui soit arrêté, même si ce n'est pas prescriptif, même si ce n'est pas opposable, il faut le faire. Il faut activer tous les leviers existants. Là où les constructions sont anarchiques, mettre des entraves. Comment on entrave ? Parce que le solde démographique, l'évolution démographique, on peut l'accepter comme une donnée positive, on peut l'intégrer, courir après en continuant d'autoriser la construction.

Attention qu'on soit clair, ci vulerà à custruisce dinò pè i Corsi, mà ùn ci vulerà più, ùn pudemu più custruisce di listessa manera, ùn pudemu più cintinuvà à stu ritimu, ùn averemu più terra.

Quand on parle de souveraineté alimentaire, il ne nous restera plus rien pour le mettre en œuvre. Vous parlez de Loi ZAN, bientôt ce sera la Corse entière qui sera désartificialisée et ça, nous le savons tous.

Donc à un moment donné, comment on va au plus proche du terrain ? Comment de ces grands principes sur lesquels on peut vous suivre, on les rend applicables ? Sinon ce sont des incantations et ce n'est plus suffisant.

Sur la préservation du bien commun avec les outils qu'on a actuellement à disposition, comment on les rend applicables ?

Je vous ai posé la question le mois dernier, je vous ai pris comme exemple la question des déchets où par exemple, on aurait pu ancrer un choix stratégique de préservation d'un bien. Vous m'avez répondu : par l'eau d'Orezza. Il faut aussi la préservation de l'eau, en général, un bien commun qui est l'eau. Ça aussi, ce sont des choix que nous devons faire.

Et je conclus, Madame la Présidente, pareil pour l'énergie, ce sont des choix stratégiques qui devront être faits. Pour la lutte contre les pratiques mafieuses, de la même façon. Je reprends le secteur des déchets, je reprends le choix de société que l'on doit faire. Je reprends la nécessité de limiter les terrains favorables au développement par un autre choix économique, par la gestion publique, par l'accompagnement de pratiques vertueuses.

Allora ne voltu à u calendariu è a metudulugia in una parolla, ci è u focu à mezu à casa.

U mese scorsu, v'aghju interrugatu nantu à a necessità di mette in furia è in opera tutti i mezi à disposizione per arradicà e scelte nantu à u terrenu avà chì d'altri prugetti s'approntanu, si nutriscenu, sò dighjà in piazza.O sinnò seremu à l'ora di u votu di a révisione di u PADDUC à una situazione chì si sarà imposta è chì ùn ci lascerà più scelte.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Paola Mosca pè « Fà populu insieme ».

Mme Paola MOSCA

À ringrazià vi.

Le PADDUC n'est pas un simple document d'urbanisme. Ce n'est pas un outil froid, technocratique, destiné à empiler des normes. Le PADDUC est et doit demeurer l'expression d'un projet de société.

Il est à la fois la trame de fond et l'instrument politique du développement que nous voulons pour notre pays, en lien avec notre vision, nos choix et notre avenir commun.

Soyons clairs : le PADDUC, tel qu'il a été conçu en 2015, a été un jalon important dans la reconnaissance de la spécificité corse. Il a permis d'inscrire des principes fondamentaux comme la lutte contre la spéculation foncière, la protection des espaces agricoles, naturels et patrimoniaux, et une vision de développement respectueuse de nos équilibres.

Mais nous savons tous ici que le monde a changé, que les pressions se sont intensifiées, que les menaces sur nos terres, nos villages, notre jeunesse sont aujourd’hui plus vives que jamais.

C’est pourquoi cette révision partielle n’est pas une remise en cause de ces fondements, mais une adaptation nécessaire, une réaffirmation de notre capacité à décider par nous-mêmes et pour nous-mêmes.

Et la seule question que nous devons nous poser est la suivante : un PADDUC, pour qui et pour quel projet ?

Souhaitons-nous prolonger un modèle de rente, fondé sur la résidence secondaire, l’artificialisation des sols, l’importation de main-d’œuvre précaire, ou encore l’accueil de populations venues ici qui ne partagent ni nos valeurs, ni notre projet collectif ?

Ou bien, faisons-nous le choix d’un modèle de production fondé sur la maîtrise du foncier, la production agricole, la réappropriation des ressources, l’ancrage de notre jeunesse, la valorisation des savoir-faire, l’économie réelle, utile, enracinée ?

Nous avons choisi la production. Et pour cela, nous devons nous doter d’outils adaptés. Le PADDUC révisé est un essentiel qui doit être vivant, évolutif, connecté au réel, en cohérence avec les nouveaux défis apparus depuis 2015.

D’abord, la crise climatique. Ce qui était préoccupant est devenu une urgence vitale. Canicules à répétition, sécheresses prolongées, incendies plus violents, épuisement des ressources, stress hydrique : nous n’avons plus le luxe de l’inaction.

Notre planification doit intégrer pleinement ces enjeux et repenser nos modèles d’aménagement à l’aune de cette urgence écologique.

Il ne peut y avoir d’avenir soutenable sans sobriété foncière, sans préservation des ressources, sans maîtrise collective des biens communs : l’eau, la terre, les espaces naturels, la biodiversité, notre patrimoine naturel, culturel et historique.

Cela signifie : limiter l’artificialisation des sols, préserver les zones humides, les espaces agricoles fertiles et les forêts, favoriser l’autonomie énergétique et alimentaire.

Il est temps de mettre fin aux contradictions : on ne peut pas, d'un côté, proclamer la nécessité de protéger la nature, et de l'autre, maintenir un cadre rigide qui fige des erreurs ou des carences passées.

La défense des biens communs est au cœur de notre combat. Ces ressources ne sont pas des marchandises : elles appartiennent à tous, et doivent être protégées pour les générations futures.

Ensuite, la question démographique. Depuis des décennies, la Corse connaît une mutation démographique préoccupante. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : nous vieillissons, nous nous appauvrissons, et nous devenons minoritaires sur notre propre terre. Des gens qui, souvent, ne s'inscrivent pas dans notre vision de société, qui vivent ici sans lien avec notre langue, notre culture, nos solidarités.

La Corse est devenue un « produit » sur le marché immobilier. Des lotissements entiers poussent en zone rurale ou périurbaine, hors-sol, sans enracinement, sans rencontre : notre modèle est mis en péril. Et cela a aussi des conséquences sociales : sur le logement, la santé, l'école, les services publics. Le PADDUC doit réguler, doit protéger, doit orienter.

Le PADDUC doit être révisé pour répondre à cette urgence démographique, en favorisant l'habitat permanent pour les résidents corses, en limitant la prolifération des résidences secondaires, en relocalisant l'emploi et l'activité dans les zones rurales et en garantissant un droit de vivre et de rester sur sa terre. Ceux qui vivent ici doivent être les premiers bénéficiaires de la planification territoriale. C'est une question de justice, mais aussi de survie culturelle et politique.

Enfin, il y a la question de la pression mafieuse. Ce n'est pas nouveau, mais nous affirmons ici clairement que ce combat fait partie intégrante de notre projet de société. Nous ne bâtirons pas une société libre et apaisée tant que des logiques de prédateur, de clientélisme ou d'intimidation continueront à gangrenner nos institutions, notre économie ou notre foncier. C'est pourquoi la révision du PADDUC devra prévoir des garde-fous clairs : transparence des aides, encadrement des marchés publics, outils juridiques contre la spéculation.

Monsieur le conseiller exécutif, salutemu a dimarchja pruposta, custruita incù concertazione è articulazione di e pulitiche pubbliche.

Spertimu l'orientazione strategiche à prò di e grande sfide di dumane : Autunumia, resilienza, solidarità, ghjustizia suciale.

Simu d'accusentu incù u calendariu chì inizia una strada chjara, ambiziosa.

Vuteremu stu cartulariu incù cunvizione chì cuntribuisce à cunstrui à un avvene sceltu, pensatu, in adequazione incù i fondamenti di a nostra andatura pulitica.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je vais essayer d'être assez court parce que je vais rester que sur la forme. Le fond, chacun a ses convictions, elles sont connues depuis des décennies pour certains. On ne va pas épiloguer sur nos ambitions ou nos contradictions et sur notre volonté.

On a acté le principe politique d'une révision simple et le président de l'Agence de l'urbanisme l'a soulevé, c'était pour garder l'état d'esprit initial d'un PADDUC protectionniste élaboré en 2015 et, je le rappelle, à l'initiative d'une majorité politique élargie aux nationalistes qui ont accompagné le document qui n'était pas parfait et qui est perfectible. Donc sur le contenu et les propositions de révision, nous y sommes favorables.

L'élargissement a trois thèmes nouveaux de manière générique : la défense des biens communs, la lutte contre la spéculation et la lutte contre la dérive mafieuse, bien entendu, sont à intégrées dans le document avec des chapitres entiers dont il faudra apprécier la position et la méthode d'implication au niveau réglementaire des attendus de ces champs de travail.

Il y a deux points que l'on voudrait améliorer : c'est la transversalité des échanges, la pluralité des débats et le travail en amont. Lorsque nous étions dans l'opposition, nous l'avions exigé, c'est pour ça que j'ai déposé un amendement qui demande un COPIL officiel et pas informel, un COPIL qui associe tout ce que la société politique, sociale et économique de Corse représente, bien entendu, les membres de l'exécutif qui en ont essentiellement la charge, les représentants des groupes politiques de l'Assemblée de Corse et chaque non-inscrit, les représentants de la Chambre des territoires, les représentants des divers organismes consulaires, de l'Assemblea di a ghjuventù, du Conseil économique et social et chaque fois qu'il en sera besoin, les

personnalités qualifiées dans chaque domaine, que ce soit des associations de défense environnementale ou des experts qualifiés.

Nous avions procédé de la même manière par le passé. J'ai listé un nombre de réunions imposées, sur deux années, ça représente une quinzaine de réunions. Mais c'est le jeu de la transparence, même si ça paraît lourd, qui impose cela. On ne peut pas s'amuser à venir en réunion plénière et à passer une journée d'amendements. On n'a pas travaillé comme ça avant et je crois qu'on doit retravailler par une méthode pragmatique. Ça permet d'éclairer le jeu et surtout d'avancer sereinement et de gagner du temps.

Ensuite, la deuxième chose que je ne partage pas et je rejoins le groupe de droite, c'est le calendrier. Il y a des obligations réglementaires pour les communes qui finissent en 2027 ou en 2028 avec des règles obligatoires très, très strictes. Dans ce cadre-là, de proposer simplement un vote de rapport non définitif à enquête publique au premier semestre 2028, c'est de la folie pour deux raisons : d'une part, c'est trop tard et d'autre part, on est dans un calendrier électoral d'élections territoriales. Cela veut dire que cette mandature-là n'adoptera pas le PADDUC. Le PADDUC va partir dans votre scénario en enquête publique en début 2028 et il sera voté ou pas voté ou relancé par une nouvelle majorité. C'est complètement fou.

Donc, je vous ai fait une proposition de calendrier. J'ai resserré de quatre mois, je n'ai pas exagéré, j'ai mis toutes vos étapes, les vôtres point par point, je vous ai mis les réunions COPIL qui vont à chaque fois et on finirait avec une fin d'enquête publique et un rapport du commissaire enquêteur au début décembre 2028. À ce moment-là, un COPIL de validation des remarques fondées ou infondées de l'enquête publique gère les propositions avec l'avis prépondérant du Conseil exécutif et on vote le document avant la fin de l'année 2027, au pire en début 2028, mais en début janvier. C'est exactement le calendrier qui avait été fait en 2015 et c'est quelque chose qui vous fait resserrer de 6 mois votre prévisionnel mais qui politiquement est dans le domaine du correct, sinon le PADDUC sera le référendum des élections territoriales. J'ai grande peur que la majorité territoriale soit sanctionnée et que le PADDUC passe à la trappe.

Donc politiquement, pour des raisons qui sont différentes peut-être de celles du groupe de droite, mais pour des raisons de pragmatisme et de logique politique, le PADDUC doit être adopté avant la comédie des élections.

C'est quelque chose d'obligatoire. Ne pas le faire, c'est volontaire. Vous faites un pari sur l'avenir, je ne le partage pas.

Donc moi, j'ai soumis l'amendement qui est très rationnel, qui est posé c'est pour ça que je vous ai dit, je vais veux parler de la forme. Le fond, chacun débattra. On sera en phase sur énormément de points, on partage les fondamentaux de la défense du bien commun, de la défense de la terre, de la défense de la culture, du progrès et de la préservation. Mais il faut être raisonnable.

Vous avez perdu 6 ans, 6 années. La révision du PADDUC aurait pu être amorcée dès la sixième année de sa promulgation initiale. On est aujourd'hui à plus de 10 ans et on va finir à 12 ans.

Donc moi je vous dis, bougez-vous et c'est pour ça qu'à la limite, un COPIL peut vous aider à travailler et vous booster parce que vous aurez un agenda figé qui vous obligera à produire et à venir et de ne pas attendre un débat hypothétique en Assemblée territoriale qui sera reporté parce que vous ne serez pas prêt. Vous êtes maître du calendrier. Alors que le COPIL, une fois qu'on a voté ce calendrier de COPIL, vous ne vous y tiendrez pas ce qu'on fera en sorte que nous y tenions tous ensemble.

Donc moi j'en ai terminé. J'ai fait un amendement qui est assez simple, il n'est pas politique, il est technique et j'espère qu'il sera voté à une grande majorité.

Il y a 2 amendements en fait, un sur le COPIL et un sur le calendrier.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Non, je ne vais rien dire, il ne vaut mieux pas !

Qui d'autre souhaite s'exprimer ? Monsieur Borri et ensuite Monsieur Savelli, après Jean-Martin Mondoloni.

M. Jean-Marc BORRI

À ringrazià vi.

Je vais intervenir, bien entendu en tant que maire et plus particulièrement en tant que maire du rural, avec toutes les problématiques qui y sont afférentes et qui sont évoquées dans ce rapport et qui participent malheureusement à la désertification : accès aux services publics, accès au logement, accès aux soins, problèmes liés à l'autonomie des personnes âgées, malades ou en situation de handicap, accès aux activités sportives ou culturelles, etc.

La question de l'urbanisme fait donc partie des préoccupations premières, comme pour les communes du littoral, certes, au-delà du fait que nous représentons, peut-être davantage quand même la Corse profonde, garante encore des composantes qui font notre richesse et notre identité, à savoir notre langue, notre culture, notre patrimoine bâti ou non-bâti, matériel ou immatériel, notre agriculture.

Même si malheureusement la spéculation immobilière et l'acquisition de biens par des personnes étrangères à la Corse est de plus en plus prégnante même dans le rural, l'un des buts les plus importants pour moi, et je pense, en tout cas j'espère que ce sentiment est partagé, c'est que nos jeunes dans les villages puissent s'y installer dans des maisons à rénover par exemple, ou construire mais en proximité immédiate sur des terrains familiaux notamment, lorsqu'ils ont la chance de les posséder ou de pouvoir les acquérir. Cela n'apporte que des avantages pour nos communes : vitalité des villages, dynamisme économique avec le maintien ou la création de commerces, dynamisme du tissu associatif, solidarité paisana, entretien et lutte contre le risque incendie, retour des services publics, maintien des écoles.

Nul besoin d'avoir à viabiliser des terrains éloignés en plaine par exemple, qui perdent leur potentialité agricole avec des coûts financiers importants en défigurant le paysage, en le bétonnant, en appliquant parfois une mauvaise gestion de la ressource en eau par la mise en péril des nappes phréatiques à cause de la multiplication des forages et le remplissage des piscines.

Nul besoin de créer de nouvelles lignes de transport scolaire dont on connaît le coût financier important pour la Collectivité et l'impact carbone qui s'y rattache pour transporter des enfants que l'on ne voit que passer mais nullement animer nos places de village au quotidien.

Nul besoin de créer des réserves indiennes même si les programmes primo accédants sont devenus nécessaires pour ceux qui n'ont ni foncier, ni les revenus nécessaires pour l'acquérir au prix du marché actuel qui impacte aussi beaucoup, on l'a évoqué également, les zones rurales.

En tant que maire donc, je suis rassuré par le périmètre de révision partielle du PADDUC qui est présenté dans ce rapport car, au-delà du respect de nos fondamentaux, il va permettre de jouer en faveur d'un rééquilibrage nécessaire entre l'intérieur et le littoral, seule alternative pour sauvegarder notamment notre identité et bien sûr, je ne parle pas du rééquilibrage qu'évoquait Julien tout à l'heure en résidence secondaire dans les villages d'Omessa et de Calacuccia.

Il va permettre aussi d'agir au service de tous les maires et de leur donner les outils nécessaires pour réaliser un travail plus sécurisé, notamment pour combattre la spéculation, tout en intégrant et en adaptant les diverses lois en vigueur, même si ce travail, bien évidemment, serait encore plus efficace au travers d'un statut d'autonomie.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Jean-Michel Savelli. Dopu, ci hè Jean-Martin, dopu ci hè Pierre Ghionga è Charlotte Terrighi, Romain Colonna.

Jean-Michel, vous avez la parole.

M. Jean-Michel SAVELLI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Conseil exécutif, cher Julien, j'ai écouté attentivement votre présentation. Effectivement, j'avais l'impression d'assister plus à un discours politique qu'à une présentation d'un rapport sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire.

Donc ceci dit que c'était de bonne facture et je vous en félicite, sauf que pour nous, c'est un peu inquiétant de voir qu'à partir du moment où sait que le constat ou en tout cas la faiblesse du PADDUC, c'est un manque de d'opérationnalité, c'est un peu inquiétant de voir que quelque part, il monte chaque fois un peu à la strate au-dessus et qu'on s'éloigne vraiment du terrain.

Je partage aussi, du coup, comme c'était une présentation très politique, je partage aussi le doute émis par Paul-Félix quant au calendrier puisqu'on sait très bien que quand on prévoit 3 ans, ça finit souvent à trois ans et demi. On va se retrouver au milieu d'une élection avec des tas de contraintes, donc si vous voulez, ça pose question.

Après il y a une autre question que je me pose et qui rejoint sur le fait que ça manque d'opérationnalité, ce que vous avez présenté, c'est que qu'est-ce qui va se passer au niveau du bloc communal pendant ces trois ans sachant que la Corse est aujourd'hui la région de métropole la plus démunie en documents d'urbanisme et d'aménagement.

Je cite par exemple 180 communes qui sont toujours soumises au RNU, on est à plus la moitié, il y a deux SCOT en projet et deux autres qui sont en cours de réalisation, on n'a pas un seul PLUI et on a quelques syndicats mixtes, une petite dizaine, ce sont des PAT ou des PETR etc.

Quand on parle, et je rejoins en même temps Josépha, quand on parle de solutions à court terme et des solutions qui sont opérationnelles, je reviens sur le PLUI et je viens par exemple sur le ZAN et le PLUI. Aujourd'hui, vous ne pouvez pas nier qu'on peut régler quand même, malgré tout, à travers des PLUI, un certain nombre de problématiques locales qui sont par exemple la mutualisation des ZAN, ou bien aussi la mixité sociale qu'impose la loi SRU et qui est souvent une difficulté pour des communs puisqu'il y a des pénalités à la clé.

Donc moi, ce que je vous incite à faire puisque vous êtes aux manettes de l'AUE normalement, sauf remaniement, jusqu'à la mi-2028, ce que je vous incite à faire aussi, c'est à travailler vraiment sur le bloc communal et d'anticiper le transfert, la délégation qu'il va y avoir auprès du bloc communal de toute cette politique d'aménagement.

Aujourd'hui, on ne la voit pas.

Paul Nicolai ce matin, j'ai écouté en voiture, a évoqué ce sujet-là, quel découpage administratif ? Il y a des SCOT qui se créent, qui s'initient sans aller très loin parfois, etc. Vous disiez d'ailleurs que c'était aussi de votre responsabilité de définir ces périmètres de SCOT, il faut les définir ou si vous n'arrivez pas à les définir, à la limite, je vous conseille même peut-être de faire un SCOT régional avec des schémas de secteurs qui seraient beaucoup plus simple et beaucoup plus adapté à notre strate administrative.

Donc, ne vous focalisez pas uniquement sur la refonte ou la révision du PADDUC, surtout que si vous ne faites rien au niveau du bloc communal, à la fin ce ne sera pas opérationnel une fois de plus. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Jean-Martin Mondoloni.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Madame la Présidente.

Une fois n'est pas coutume, je me réjouis d'être en partie en thèse pour des raisons peut-être aux antipodes, avec la proposition de Paul-Félix, mais j'y reviendrai.

Pourquoi le PADDUC, aujourd'hui, il est, on va dire, globalement mal perçu ? Ça ne tient pas au fait majoritaire, que les choses soient claires, ça tient à la composition de ce document dont il faut rappeler qu'en gros, il est constitué de deux blocs : un bloc qui a valeur de directive territoriale d'aménagement et puis un bloc qui peut se transformer rapidement en un catalogue de bonnes intentions. Vous avez listé deux types d'intentions : celle qui serait le creuset de votre politique, l'ADN de votre engagement, pourquoi pas ? Et puis, vous y agrégez ce qui transforme le monde, le numérique, la démographie, les changements climatiques, que vous souhaitez intégrer.

Pour le moment, on ne peut pas manifester de réserve sur cette dimension politique, on verra lorsque vous vous positionnerez sur ces sujets, même si on l'a bien compris par exemple, que sur la dérive mafieuse il y avait un consensus et que probablement, nous évoluerons vers des points de convergence possibles.

Donc premier risque, il faut être très attentif à ça, à ne pas rendre le nouveau document aussi illisible, aussi indigeste et aussi peu inappropriable par l'opinion que l'était le précédent. Évitons de retomber dans le même piège et évitons, ce faisant, de laisser croire que sur des politiques pour l'heure régaliennes, le PADDUC aurait vocation à apporter aux citoyens de Corse des solutions. Ces solutions ne peuvent exister que pour le moment en tout cas, qu'avec un concours sérieux de l'État, ce qui reste pour le moment très hypothétique.

On en vient au premier bloc, ce pourquoi a été pensé de façon générique et historique, le PADDUC, le PAD, c'est-à-dire un plan d'aménagement. C'est la raison pour laquelle nous poserons un amendement pour que dans ce qui nous concerne aujourd'hui, c'est-à-dire le périmètre, vous soyez en capacité de signifier que cette révision, même si concomitamment vous avez essayé de tenir les deux bouts, doit être d'abord et avant tout la satisfaction d'un objectif en direction notamment des bâtisseurs que sont les maires, mais pas seulement, en direction de l'opinion pour que vous puissiez mettre sur la table vos engagements politiques et comment ils se traduisent en termes d'aménagement.

C'est ça qui importe de mon point de vue, du point de vue en tout cas de ceux qui sont les premiers aménageurs du territoire, c'est-à-dire les maires.

Pour le reste, on va être embêtés si vous n'acceptez pas la proposition qui vous sera faite de voter par article. Pourquoi ? Parce que l'article 3 et l'article 4 correspondent à ce qu'on vous a demandé, c'est-à-dire évidemment l'intégration des dispositifs réglementaires et législatifs qui existent, on ne peut pas voter contre ça, ça existe, il faut bien les intégrer dans le PADDUC et mettre en œuvre tout ce qui est prévu dans notamment le schéma régional de cohérence écologique, la planification régionale des infrastructures de transport et le plan régional d'intermodalité. Donc tout ça, ce sont des choses sur lesquelles on ne peut pas ne pas être d'accord.

En revanche, il y a deux sujets qui nous posent souci, qui feront l'objet d'amendements : premièrement, le calendrier. Je le dis et je le redis sans détour, ce calendrier aujourd'hui ne vous permet pas d'assumer vos choix. Si vous le déposez à quelques encablures, d'abord dans un calendrier électoral qui est encore incertain, mais en tout cas, si ça devait être celui-là, à quelques encablures de l'élection territoriale, ça veut dire que vous voulez faire de ce sujet un enjeu de campagne électorale. C'est un choix assumé.

Moi, je défends la thèse avancée par Paul-Félix qu'on doit être suffisamment en retrait pour que ce sujet-là soit soldé. Alors après, ce sera un référendum sur votre PADDUC ou pas, mais ça, ce n'est pas prévisible, en tout cas, on ne peut pas laisser penser que vous avez cette date, qui est dans l'esprit de tous les maires, qui est le 22 août 2027 et qu'on va attendre encore un peu, et puis 2028. Et puis 2028, il y a peut-être des élections, il y a peut-être une alternance, il y a peut-être des gens qui vont encore vouloir le réviser, ou le détricoter et le retricoter. Il faut que les bâtisseurs et les aménageurs aient un calendrier qui puisse leur permettre de ne pas avoir le vertige à partir du 22 août 2027. Je crois que ça c'est un vrai sujet.

Quant au reste et à l'article 6, évidemment que dans les conditions actuelles et compte tenu de ce qui peut nous différencier et de ce qui fait nos divergences politiques, on ne peut pas, nous, en tout cas pour l'heure, donner un chèque en blanc au président de l'exécutif, je cite, quand vous indiquez que « on l'autoriserait à prendre toutes mesures et actes destinés à réviser le PADDUC ». Encore faudrait-il que nous connaissons les orientations que vous mettez sur la table. Je ne parle pas du millimètre, je parle au moins à défaut du kilomètre, du mètre, des orientations qui consistent à dire il faut qu'on puisse se soigner, se loger et avoir un environnement préservé et résister aux défis de notre temps, comment dirais-je, je ne peux qu'approuver, mais ça ne va pas être ça, le PADDUC.

Il va falloir rentrer dans le cœur nucléaire et qu'on puisse créer les conditions de vote sur des sujets qui touchent à la fois à l'idée que vous faites de l'aménagement du territoire et à la production d'un document avec qui les plans locaux d'urbanisme devront être compatibles. Ça, c'est le vrai sujet du moment. Après, les orientations, rentrer un peu plus précisément dans ce qui fait le cœur de vos ambitions dans ce document.

Mais de grâce, de grâce ! Essayons de sortir collectivement du syndrome de l'usine à gaz sur ce sujet.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Madama a Presidente, vi ringraziu.

Dunque, aghju da dì, a prima di e cose, sò fieru d'esse statu ind'è u cunsigliu esecutivo di Paulu Giacobbi, chì hà vutatu u 1ma PADDUC in u 2015. Ùn hè micca perfettu issu PADDUC ma ghjè sicuramente assai megliu chè quellu chì ùn hè micca statu vutatu in 2010, per esempiu, ma hà quantunque una qualità, hà messu in ballu e fundazione d'un sviluppu à long'andà di a Corsica, incù a vulintà di mantene un ambiente di qualità, è una sucetà corsa strinta da a so lingua è di u so sensu à a spertera.

Dunque oghje, a revisione di stu PADDUC deve scrive si in sta filusuffia. Deve piglià in contu 3 punti chì mi parenu impurtentissimi. U cambiamentu di più in più rapidu di u climu, a crescita maiò di a populazione, è a sferenza di sviluppu trà i nostri rughjoni. Deve esse dunque più primurosu di e nostre risorse naturale, in particolare l'acqua, più primurosu di u nostro ambiente, pigliu l'esempiu di a riserva di Scandula per esempiu, di a Restonica... Face parte di u PADDUC què. In prumuvendu un agricultura chì permetterà di fà mangħjà 300 000 persone senza danni per a salute.

U nostro sviluppu economicu è sucietale ùn deve micca esse senza pastoghje, perchè chì a libertà tutale in stu duminiu face nasce inegualità, acculturazione, è crescita di a criminalità.

Dui pilastri deveranu esse messi s'è a riforma custituzionale si face, ghjè a cuuifficialità di a lingua corsa, è u statutu di residente chì sò i strumenti maiò per a cusione suciale, è a possibilità per tutti i corsi di cumprà si un pezzu di terra.

Per compie, ripetu cum'è sempre chì u PADDUC ùn deve micca esse una semplice cartograffia. Ma un veru prugettù puliticu di prutezzione ambientale è di prumuzione di un sviluppu economicu è suciale à long'andà, à u servizi di u populu corsu.

Aghju da dì ch'o sò d'accusentu cù e 2 pruposte di Paulu Felice, è u vuteraghju.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Romain Colonna.

M. Romain COLONNA

Merci, Madame la présidente.

Merci, Monsieur le conseiller exécutif, pour votre présentation éclairante.

Aujourd'hui, peut-être les autres jours aussi, on a quelques divergences avec le groupe de droite et donc, je ne peux pas m'empêcher de reprendre un certain nombre de leurs propos, chers collègues, notamment lorsque Jean-Michel Savelli vous dit que vous avez eu un discours très politique et qu'il aurait voulu peut-être avoir un discours plus pragmatique, je suppose, et moins politique.

Nous, lorsque vous parliez, avec mes amis du groupe, on se disait, on est contents parce que le discours est extrêmement politique et vous voyez qu'on a vraiment des divergences, mais c'est normal, on n'est pas dans les mêmes groupes. Mais pourquoi on est contents que ce discours ait été frappé par le sceau du politique ? Parce que le PADDUC dépasse tous les enjeux et vous le dites dans votre rapport d'aménagement du territoire. Ils sont certes essentiels pour la Corse, mais le PADDUC, c'est encore autre chose. C'est une strate supérieure qui engage la société Corse et le peuple Corse vers des choix de société qui pour le coup, on n'est pas forcément d'accord sur les orientations qui sont retenues ou pas.

Pierre faisait référence sur la période de 2004, 2010. Il y a eu une tentative d'élaboration du PADDUC qui a été avortée parce que le peuple Corse s'y est opposé. J'entends aussi Jean-Martin quand il dit « peut-être que vous voulez faire de ce PADDUC, vu le calendrier annoncé, un enjeu de campagne

électorale ». Je ne crois pas que ça soit le cas, mais Jean-Martin, je crois que vous étiez président de groupe lorsque Ange Santini déclare la chose suivante : « je retire le rapport PADDUC de l'ordre du jour », on est en 2009, « ainsi, toute la population Corse pourra se prononcer sur un véritable projet de société avec pour le porter, une majorité absolue issue des urnes » futures élections territoriales, « la Corse y gagnera en lisibilité et stabilité, cette stabilité qui est indispensable à la réalisation de tout grand projet ». C'est ce qui s'est passé, mais je ne pense pas pour notre part que l'on veuille en faire un enjeu sur les futures élections territoriales. Mais je voulais quand même faire ce rappel historique.

Vous dire, Monsieur le conseiller, nous, il y a quelque chose qui est important pour nous, vous adossez dans votre rapport, votre démonstration, notamment avec ce qui est en train de se passer au niveau législatif ou possiblement ce qui va se passer au niveau législatif. Nous, ça nous semble d'une importance capitale pour au moins deux raisons qui apparaissent dans notre rapport. La première, c'est celle liée à la démographie. Vous avez utilement, je crois, rappelé les proportions si elles avaient été appliquées à l'échelle française d'une population de 86 millions, je crois que vous avez dit au lieu des 66 millions actuellement et vous avez dit « ça serait tout bonnement ingérable pour la France ». Je partage parfaitement votre avis, on partage votre avis.

Je voudrais aller encore plus loin. La différence fondamentale, et c'est pour ça que vous avez raison d'adosser votre rapport à une évolution du statut de la Corse, c'est que la France, en pays souverain, a la maîtrise de la plupart de ses institutions, je ne parle pas du bloc européen, mais a la maîtrise de ses institutions. La maîtrise de ses institutions, ça veut dire que la France peut essayer et réussir à fabriquer des petits Français.

Le problème, c'est qu'en Corse, nous n'avons pas la maîtrise de nos institutions, en tout cas des institutions majeures au-delà de la Collectivité de Corse et du bloc communal et intercommunal, dans le respect des compétences de chacun.

C'est pour ça que pour nous, ça nous semble indispensable de pouvoir agir sur l'école, de pouvoir agir sur beaucoup d'autres institutions et sur des enjeux fondamentaux parce que la démographie, un orateur précédent le disait, l'accroissement démographique en soi n'est pas forcément un problème, il y a un accroissement mondial, ce qui est problématique dans le cas de la Corse qui revient à peu près à sa population, au début du siècle, je crois qu'on était à peu près 300 000, on est 360 000 aujourd'hui, le problème, c'est la nature de cet accroissement démographique.

Cet accroissement démographique de par sa nature, du fait que l'on ne maîtrise aucunement les institutions qui nous permettent, vous l'avez dit, de fabriquer du Corse, elles ont une conséquence que vous évoquez dans votre rapport qui est celle de l'acculturation totale, où on a l'impression véritablement, je ne vais pas revenir sur l'ensemble des problématiques, il y a celles de l'accès au logement, il y a celle de la spéculation, mais il y a celle aussi, vous le savez, on est plusieurs sur les bancs de cet hémicycle à être particulièrement attachés, d'un sentiment de dépossession culturelle, de sens collectif qui est en train de se perdre et qui n'est pas quelque chose exclusivement de la préoccupation des nationalistes. Je pense que ça traverse tous les bancs de cet hémicycle et plus largement de la société et c'est quelque chose de terrible, d'avoir le sentiment di ùn esse più in casa soia. C'est quelque chose de terrible. Quelqu'un évoquait les réserves d'Indiens, et nous, on ne veut pas en arriver là.

Donc c'est pour ça, qu'on ne veut pas avoir un discours alarmiste sur la démographie pour dire « Ouh la la, il y a un accroissement de la population. Cette démographie-là, sa nature et la vitesse avec laquelle il y a un accroissement démographique, pose réellement problème.

La deuxième chose, je voudrais souligner dans votre rapport parmi beaucoup de choses qui nous semblent essentielles, quelque chose qui vient recouvrir beaucoup des orientations politiques auxquelles on croit, c'est la défense que vous nommez des biens, du bien public.

Quelqu'un s'interrogeait avant sur comment faire pour mettre en place des outils pour protéger le bien commun et les biens publics ? Le bien commun, je crois que pour le protéger, il faut intervenir par la loi. Ça m'a fait penser au cours de nos débats à la phrase de Lacordaire lorsqu'il dit : entre le faible et le fort, c'est la liberté qui opprime et la loi qui libère. Si l'on considère que le peuple Corse, de par sa nature, la non-maîtrise des outils d'émancipation par la pression démographique, qu'il est dans une position de faiblesse absolue, alors il faut que la loi puisse intervenir, il faut que la loi puisse encadrer, il faut que la loi puisse accompagner et il faut que la loi puisse réguler. Et si la loi fait tout ça, on aura un début de solution à nombre de nos problèmes.

C'est pour ça, et je termine, Monsieur le conseiller exécutif, que nous sommes particulièrement attachés avec l'une des parties de votre rapport lorsque vous dites que cela doit être absolument le PADDUC adossé dans le périmètre de la révision partielle aux discussions en cours. J'ai essayé de vous prendre l'exemple de la démographie, de la maîtrise des institutions et l'exemple de l'intervention par la loi pour réguler ce qui se passe en Corse qui met le peuple Corse au banc de sa propre société, et ça, forcément, on ne peut pas l'accepter.

M. Jean-Noël PROFIZI

À ringrazià vi.

Bien sûr, moi je suis d'accord avec les interventions de Jean-Marc, des orientations, des inquiétudes, des espoirs que l'on a pour l'avenir.

Je crois que là, on est vraiment au bout du bout et il faut vraiment accélérer. Je suis un maire du rural, j'ai lancé mon PLU il y a un mois, je devrais le terminer en juin 2027 accompagné par l'AUE. Il y a un gros travail. Ce qui veut dire que si on tient ce calendrier-là, je serai obligé en 2027 de le revoir, de le remettre en conformité avec le futur PADDUC.

Aujourd'hui, on n'a pas de SCOT. En 2015, on dit que c'est un projet de société pour le territoire. On n'a plus le temps aujourd'hui. Alors accélérer, bien sûr, il faut accélérer le calendrier. Mais les élus du rural ne comprennent pas et moi je ne comprends pas et je pense qu'ils ne comprendraient pas, il y a un fossé qui se creuse avec les maires du rural, mais il y a un fossé qui se creuse avec la population qui n'en peut plus aussi.

Donc je pense que de faire le choix d'avoir un calendrier accéléré et de vraiment voter ce PADDUC avant les prochaines élections territoriales, pour moi c'est quelque chose d'indispensable et de vital pour les villages du rural. Je suis un petit peu bien placé pour savoir les difficultés que l'on a au quotidien. Voilà.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Jean-Noël.

D'autres interventions ? Oui. Jean-Jacques LUCCHINI, après il y aura Hyacinthe Vanni et Pierre Poli.

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Merci, Madame la Présidente.

Moi, je voulais juste venir en complément, c'est beaucoup plus technique par rapport à l'intervention de Jean-Marc, notre ami.

Je pense que ce rapport qui nous est proposé, il a le mérite d'être ouvert et équilibré et il tient compte surtout des nouvelles lois qui concernent l'urbanisme et qui nous obligent, ça il faut le savoir, à modifier les orientations réglementaires du PADDUC pour rester dans le cadre juridique. Souvent, on

pense que c'est le PADDUC qui dicte tout au niveau de l'urbanisme, mais ce sont les lois qui dictent.

Aujourd'hui, c'est la loi littoral, la loi montagne, la loi Elan, la loi ZAN, la loi Le Meur, qui dictent les orientations en termes d'urbanisme, que ce soit en zone montagne ou en zone littoral.

Ce rapport, je pense qu'il est surtout très pragmatique sur les questions liées à la spéculation foncière et immobilière, à l'arrivée de 5 000 nouveaux habitants par an, à la préservation de la terre, du bien commun, à la mise en production des terres agricoles. Il nous propose un calendrier sur trois trimestres pour travailler sur chacune des dispositions législatives des lois Elan, ZAN et Le Meur.

Ce travail, je voulais le dire à Cathy aussi, il va associer les principaux décideurs de Corse avec la Chambre des territoires, l'association des maires, le CESEC, le CAUC, l'Assemblea di a Giuventù, eh bien entendu l'Assemblée de Corse. Il faudra pouvoir déterminer comment ces lois s'appliquent aussi bien en zone littoral qu'en zone montagne parce que souvent, ces lois s'appliquent de la même façon sur l'ensemble du territoire.

Les territoires du rural, Cathy n'est pas là, mais je veux le lui dire, auront droit à la parole et Jean-Marc l'a dit et je pense que nos maires des villages seront entendus parce que le rural ça représente quand même notre ADN et notre priorité, c'est de faire vivre nos villages.

Aujourd'hui, il faut voir que la nécessité d'un statut d'autonomie avec un pouvoir législatif est indispensable pour construire le PADDUC que nous voulons. Seul un pouvoir législatif pourra nous donner le choix de nos objectifs par territoire.

De plus, pour chaque nouvelle loi qui concerne l'urbanisme et qui est adoptée par le Parlement français, nous avons obligation de rendre les orientations du PADDUC compatibles avec ces lois, sinon nous prenons le risque que nos orientations soient attaquées juridiquement. Nous avons eu déjà l'exemple de la cartographie du PADDUC qui a été attaquée à plusieurs reprises, 10 ans de procédure je vous le rappelle, deux annulations au TA, puis saisie de la Cour administrative de Marseille et du Conseil d'État. De plus, les 40 demandes faites dans le cadre du pouvoir d'adaptation, comme vous le savez, n'ont jamais eu de réponse ni positive, ni négative.

Alors moi je veux être très court, mais juste pour vous dire que nous avons donc sur ce sujet un besoin urgent, une insécurité qui est prégnante tant

que notre Assemblée ne pourra pas légiférer dans le cadre d'un statut d'autonomie.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pierre, vas-y.

M. Pierre POLI

Merci, Madame la Présidente.

Juste quelques mots avant de passer la parole à Hyacinthe Vanni et ensuite à mon ami Saveriu Luciani qui approfondira le rapport, même si ce rapport arrive un peu tard, je pense qu'il a le mérite d'exister.

Aujourd'hui, le PADDUC a vécu, je pense, avec les bons côtés et les moins bons. S'il y a des gens qui étaient en première ligne par rapport au PADDUC, vous devez le savoir, c'est bien les maires. On a souvent essuyé les plâtres. De bonnes choses en sont sorties, d'autres un peu moins bonnes.

Donc ce que je pense qui est important aujourd'hui, je valide les propos de mon ami Benedetti qui dit qu'il faut un COPIL, mais n'oubliez pas surtout parce que quand on révise un PADDUC, que ce soit un PADDUC ou un PLU, c'est en principe pour l'améliorer et pour modifier des choses qui n'ont pas marché ou qui n'ont pas réussi à le rendre, je dirais, efficace, n'oubliez pas, et là je parle en tant que maire et les maires qui sont dans l'hémicycle, je pense, auront le même sentiment que moi, ne nous oubliez pas.

Ne nous oubliez pas parce que lors de l'élaboration du premier PADDUC et ce n'est pas un reproche que je fais, mais je pense qu'il n'y a pas eu le temps nécessaire pour que toutes les communes soient consultées, je pense qu'il n'y a rien de mieux qu'un maire et son conseil municipal pour connaître son territoire. Donc à ce niveau-là, je pense qu'il va falloir que les maires soient consultés.

Quand vous recevez un jeune du village qui veut construire sa maison sur un terrain que viennent du lui laisser ses parents de 800 m² en plein cœur du village et qu'on vous explique que ce terrain est en ESA, mettez-vous à notre place. Alors ça peut faire souffler certaines personnes ici, mais en tout cas, c'est le cas et il n'y a que nous qui savons ce que nous vivons à ce moment-là parce

que la réponse, elle est plus que délicate, si tant est qu'il y ait une réponse parce que moi honnêtement, j'ai beaucoup de mal à en trouver.

Donc à ce niveau-là, je pense qu'il va falloir être très vigilant, intégrer les communes, que les communes puissent apporter ce qu'elles doivent apporter à cette révision du PADDUC.

Vous nous avez posé une question tout à l'heure, vous nous avez demandé si nous voulions que dans quelques années il y ait 500 000 habitants en Corse. Non. Je vous réponds, non. Mais après je vais vous poser une autre question : qu'avons-nous fait pendant toutes ces années pour endiguer cette démographie ? Qu'est-ce qu'on a fait ? Vous voyez, je ne dis pas qu'est-ce que vous avez fait, je dis qu'est-ce qu'on a fait ? Je ne fais pas de politique là. Qu'est-ce qu'on a fait pour endiguer cette démographie ? Et donc à partir de maintenant, qu'est-ce qu'on va faire et quel sont les moyens qu'on va se donner pour qu'il n'y ait pas tant de milliers de personnes qui débarquent tous les ans ?

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Ghjustu 2 parole à l'accorta, ancu s'è sò d'accusentu cù Pierre, ghjustu pè dì à u me collega è u me amicu Julien, felicità lu, perchè e prime parole ch'emu scambiatu quand'ellu ci hà annunciatu ch'ellu avia da travaglià nantu à u PADDUC, l'aghju dettu, è si n'arricorda, un PADDUC pè quale? Voli rifà u PADDUC pè quale?

Et Julien m'a répondu clairement : un PADDUC pour les Corses. J'ai dit sa réponse qu'on attendait et je tenais quand même à te remercier, à te féliciter parce que c'est vraiment le dossier qu'on attendait, personnellement bien sûr, mais qui reprend nos fondamentaux et qui reprend aussi ce qu'on veut être et ce qu'on veut faire.

Nous, le PADDUC qu'on veut, ce n'est pas pour accueillir tous ceux qui viennent nous déposséder, ce n'est pas le PADDUC des résidences secondaires, ce n'est pas le PADDUC aujourd'hui des lotissements **induve** ùn ci hè mancu un Corsu, et ce n'est pas le PADDUC où il y a des immeubles éteints l'hiver et où il n'y a pas un Corse. Ce n'est pas ça qu'on veut comme développement.

C'est un choix, Cathy n'est pas là, mais le rural qu'on veut aussi, ce n'est pas le rural des gens qui arrivent de je ne sais où, qui ne s'intègrent pas et

qui déséquilibrent aujourd'hui un certain nombre de choses. Ce n'est pas ça le rural qu'on veut.

Le rural qu'on veut, c'est le rural où on installe des jeunes, l'exemple du maire du Mucale. Ça, c'est le rural qu'on veut, ça, c'est les villages qu'on veut où on permet aux jeunes de s'installer et de rester là, de travailler et pouvoir s'acheter un pezzu di terrenu pè fà a so casa. Ce n'est pas le rural où on arrive avec un pouvoir d'achat et qu'on s'achète toutes les maisons qui se vendent et où les jeunes sont exclus, sont dehors, où il n'y a plus aucune âme dans le village parce que ces gens-là, ils ne s'intègrent pas. Ils sont là, ils arrivent avec leurs prétentions, avec leur façon de vivre, etc. Vous les connaissez comme moi ces phénomènes, je ne vous apprends rien. Ça, ce n'est pas ce qu'on veut. Ce qu'on veut aujourd'hui c'est installer nos jeunes. Ce que disait Pierre, moi ça ne me choque pas. Même si on doit déclasser un ESA pour installer un jeune dans un village, ça ne me choque pas. Pourtant je suis très attaché, vous le savez, aux ESA et à la préservation. Ça ne me choque pas du tout.

Si demain, on doit déclasser pour installer des gens d'ici, vous nous trouverez à vos côtés, et là-dessus, il faut évoluer, c'est vrai. Les maires aujourd'hui ont des difficultés à installer dans leur village les gens des villages et ça, il faut le gommer.

Par contre, pour le reste, il faut aller plus loin, il faut un statut de résident. Il faut aller plus loin ! On ne peut plus accueillir tout ce qu'on accueille aujourd'hui, ce n'est plus possible. À un moment donné, il y aura des problèmes, on le sait. Donc, comme on le sait, il vaut mieux prévoir et dire.

L'annonce que vous avez citée me réjouit, mais je crois qu'il y a ma région aussi, Ponte Novu. Mais on voit ce qui se passe à Ponte Novu, des lotissements, nimu ùn si cunnoisce. Personne ne se parle. Il n'y a pas beaucoup de paisani, ùn ci hè chè ghjunghjiticci.

Je pense que c'est pareil à Ponte Leccia. Cathy n'est pas là, mais pour connaître un peu Ponte Leccia, je pense que c'est pareil. Ce n'est pas le développement qu'on veut. Le développement qu'on veut, c'est un développement raisonnable et peut-être qu'il faut construire un peu moins. Peut-être qu'il faut construire des lotissements à taille humaine. Tout doucement. 3 maisons, et après peut-être qu'on en fait encore 3. Pas des lotissements à 40 ou 50 villas induve ùn ci hè chè furesteri. Ça, on n'en veut pas, Monsieur le Conseil exécutif, et vous l'avez bien dit.

Et bien entendu, encore une fois, je vous félicite et on vous soutiendra jusqu'au bout.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Georges veut prendre la parole, vas-y ! Ensuite Annette et Saveriu.

M. Georges MELA

Merci, Madame la Présidente.

Je reviendrai sur l'historique, parce que lors de son adoption par l'Assemblée de Corse, en octobre 2015, le PADDUC a été vu et voulu par les élus comme un véritable document stratégique, ça a été rappelé, fixant des objectifs pour un développement durable du territoire.

Il a été élaboré dans des conditions particulières, même si 2 ans de concertation, puisque j'en ai fait partie avec les maires, de nombreux ont été oubliés et Pierre Poli le rappelait tout à l'heure, ont été nécessaires. Et le PADDUC devait aussi faciliter, c'était l'objectif, l'élaboration des documents d'urbanisme.

Alors certes, il n'est pas responsable de tous les maux. Mais dans une région que je connais bien, qui a souvent été ciblée, et pour cause, des lotissements et habitations individuelles déjà bâties se trouvaient sur des espaces classés espaces stratégiques agricoles et principalement en milieu rural. Oui, puisqu'à Porto-Vecchio, il y a une ruralité qui existe, où 60 % de la population vit. Je ne parle pas de la plage de Palombaggia, mais je parle de l'ensemble des hameaux qui ceinturent Porto-Vecchio.

Ces ESA ont été positionnés en faisant référence à des cartes qui dataient de 1976, sans identifier les terres répondant aux critères qualitatifs les caractérisant.

Alors, je m'en étais déjà expliqué à l'époque et je pense que le ver était déjà dans le fruit dès le vote de 2015. J'avais alerté à l'époque sur ces confusions préjudiciables qui étaient sources de contentieux futurs, mais sans résultat.

Alors l'ambition qui était partagée par bon nombre d'élus sur ce document était de le sortir le plus rapidement possible, et ce pour les 40 prochaines années.

Je rappelle quand même que 3 000 pages étaient nécessaires, quand celui de la région PACA en faisait à peine 40... Il y avait, au sein de ce document, 14 orientations stratégiques. Qu'en est-il aujourd'hui après ces 10 années d'existence ?

Alors, vous nous direz que certaines ont été atteintes, mais ce n'est pas le cas pour celui, je crois, qui était un de vos objectifs premiers et qui était de diminuer la consommation foncière sans accentuer les tensions économiques et sociales relatives à l'accès aux logements.

Si on analyse ce document à ce jour, les résultats de l'application du PADDUC depuis son adoption, et on en fait le bilan en matière d'urbanisme, parce que c'est une des préoccupations essentielles, en tout cas c'est ce que j'entends sur les bancs de cet hémicycle, et d'un aménagement du territoire, force est de constater, et vous l'avez dit Monsieur le Président, que cela est un échec.

A-t-on tenu compte dans ce document de nos réelles spécificités et faire en sorte qu'un groupement de 7 à 10 unités d'habitations soit susceptible d'être considéré comme un hameau et non de l'habitat diffus ? Non ! Et je rejoins les explications et l'intervention de Hyacinthe à ce sujet. Non !

Cette passivité, par contre, elle génère des difficultés de densification au niveau de certains hameaux et ne permet pas à nos jeunes générations de construire sur les terrains de leurs ancêtres. Jean-Marc en faisait état tout à l'heure dans son propos.

Y a-t-il moins de spéculation ? Non, vous l'avez dit. Il n'y en a jamais eu autant et elle n'a jamais été aussi forte.

Notre jeunesse trouve-t-elle à se loger à un prix décent ? Non, elle n'a jamais rencontré autant de difficultés pour se loger, et pour cause.

Après le gel de 105 000 hectares, a-t-on fait les efforts nécessaires pour les mettre en exploitation ? La réponse est non.

Mais il y a un modèle économique qui produit malheureusement des effets immédiats et dévastateurs qui est apparu, vous le savez comme moi : raréfiez l'offre de terrains constructibles en utilisant souvent les ESA comme rempart a eu pour conséquence une augmentation du prix au mètre carré.

Alors oui, plutôt que de continuer à vivre sur des incantations, vous savez comme moi qu'un travail essentiel est à faire sur les espaces stratégiques agricoles, non pas pour les diminuer, non pas pour continuer d'opposer agriculture au développement, mais simplement pour individualiser de façon commune avec les maires et en relation avec les chambres d'agriculture, les espaces qui sont véritablement à forte potentialité agricole. Seuls ceux-ci sont à sanctuariser. Cela réglerait pas mal de problèmes pour les maires.

Je pense sincèrement qu'au-delà de la dimension politique, sur laquelle des points de convergence semblent possibles, ne commettons pas les mêmes erreurs que par le passé. La révision de ce document aurait dû intervenir en 2021. Sans aucun esprit de polémique, on ne peut pas dire qu'il y a eu un empressement particulier ou qu'il y ait une manifestation particulière pour ce faire.

Aujourd'hui, le temps presse car de nombreuses communes risquent de se retrouver en difficulté par manque de décisions.

Je prendrai à titre d'exemple, et je disais tout à l'heure que j'allais dans le sens de ce qu'avait explicité hyacinthe tout à l'heure : j'ai participé récemment, lundi dernier, à une CTPENAF. Un agriculteur, sur Moca Croce, souhaitait construire sa propre résidence secondaire pour lui et pour son enfant sur Moca Croce. Il avait besoin pour cela de distraire, je crois, 100 ou 150 m² d'espace stratégique agricole. Presque 1 heure de discussion ont été nécessaires pour lui donner l'autorisation. C'est peut-être ça qu'il faudrait revoir entre nous.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, Annette.

Mme Marie-Anne PIERI

Madame la Présidente, merci.

Moi, je voudrais répondre à Hyacinthe.

Effectivement, dans nos villages, on voit beaucoup de constructions, de lotissements, c'est bien dommage parce que la Corse, elle regorge de maisons qui sont fermées. Case chjuse. Et la problématique est toujours la même, mon Cher Hyacinthe : c'est l'indivision, la sortie de l'indivision.

Alors il faudrait un jour vraiment, vraiment, que nous nous posions tous, ici, au sein de cette Assemblée, et que nous travaillions pour arriver à donner aux Corses les moyens de sortir de l'indivision et de faire réouvrir ces maisons de village.

Alors mon Cher Hyacinthe, je vais vous lire une petite citation de Lamartine qui, en 1860, a été obligé de vendre sa maison de famille et il a dit :

« J'ai été obligé de signer la vente de la moelle de mes os à un prix de détresse qui ne représente ni la valeur morale, ni la valeur matérielle.

J'ai emporté des larmes en quittant le seuil, les vestiges de ma mère et les reliques de ma jeunesse ».

Alors je ne voudrais pas, si vous voulez que demain les Corses soient obligés de vendre justement leurs biens les plus chers, dans leur village et qu'ils puissent se réapproprier ces maisons de village en sortant de l'indivision. Merci.

Juste une petite chose. Dans le PADDUC, vous n'avez pas abordé, mon Cher Julien, le bail réel solidaire. Peut-être penser justement à un office foncier solidaire, ça permet justement l'accession à la propriété aux jeunes qui ont des difficultés en faisant la dichotomie entre le sol et le bâti, puisque vous ne payez que la valeur du bâti ; le sol restant la propriété d'un office solidaire. C'est peut-être une solution également. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Oui, Saveriu.

M. Saveriu LUCIANI

Merci, Présidente.

Je vais essayer de livrer quelques sentiments comme ça sur le document.

Le PADDUC, quand on l'a voté, il me semble, on était en 2015, j'étais un des rares de cette Assemblée à l'avoir voté, après avoir longuement amendé, je ne sais pas si Pierre se rappelle. On avait passé quelques nuits dans la salle 2, notamment sur la création des ESA. À l'époque, c'était un des grands chevaux de bataille des nationalistes, à juste titre d'ailleurs. Donc les fameux 105 000 hectares de l'agriculture corse pour essayer de développer une agriculture de production. Mais bon, ça fait 10 ans. On en reparle aujourd'hui parce qu'on est sur une révision... ou sur une prévision, je ne sais pas trop.

En tous les cas, ce qui est sûr, c'est que nous, on le considérait pour beaucoup à l'époque comme un projet de société carrément. C'était un projet d'aménagement, mais aussi c'était quelque chose avec un adjectif simple qui était « durable ». Sauf que ni ça a commencé, ni ça a fini. Donc, la durabilité est périmée.

Donc, c'est important de dire que c'est un projet de société. C'était un peu, pas notre Bible parce que je ne voudrais pas rentrer dans les considérations religieuses, mais en tous les cas c'était quelque chose qui était pour nous essentiel, en tous les cas pour les 10 ans à venir.

Force est de constater qu'aujourd'hui, on est au milieu du gué, avec une grande part d'échec, une grande part, je dirais, d'impossibilité aussi, avec des contradictions. Et quand j'entends les maires dire, et pas que les maires, les usagers, que finalement on se retrouve, j'essaie de pondérer les propos, avec l'envahissement, les débarquements... ça rappelle 1984, 40 ans en arrière, IFF... Alors, je ne veux pas aller jusque-là, mais en tous les cas il y a aujourd'hui une espèce de refus, alors qu'avant il y avait une espèce d'acceptation sociale un peu plus en vogue.

Aujourd'hui, ça ne se concentre pas simplement dans les villages, si tant est que les villages vivent encore. Certains ont 2 saisons, 11 mois d'hiver et 1 mois d'été, avec des résidences bien sûr qui ouvrent l'été et les problèmes finalement qu'il n'y a pas l'hiver se retrouvent en un mois d'été, notamment les pénuries en eau, etc., je passe les détails.

Mais le littoral subit le même, je dirais, le même débarquement. Je dis le mot « subit », parce que tout est incontrôlé, personne ne contrôle rien. Ça débarque, même s'il y en a qui s'en vont aussi, mais bon, ça débarque et finalement ça déstabilise un petit peu, y compris notre projet culturel, en tous les cas notre ébauche de projet culturel.

Je parle, par exemple, et ça n'apparaît pas trop dans le document ici, mais la question culturelle, elle est prégnante et pas que simplement linguistique.

J'entendais Hyacinthe tout à l'heure qui parlait des lotissements. Simu passati d'un populu di pastori à una populazione di télécommandes di muri di dui metri incù una telecommanda per apre u purtò. La télécommande ouvre les volets, la télévision. On est passé d'un monde di l'operata à un mondu di lampà in terra è sperandia...

La culture aujourd'hui est profondément altérée, pour ne pas dire attaquée dans sa propre chair. On n'a plus le réflexe communautaire qu'on avait, ou en tous les cas dans très peu d'endroits. Donc, c'est tout un pays qui s'effondre. Et je vous mets à l'aise, ce n'est pas ce matin ou cet après-midi qu'on s'est réveillé en se disant que ça tombait, ça fait 30 ou 40 ans au moins. S'il y a eu un combat national, c'est parce qu'à un moment donné, on se rendait compte qu'il y avait un effondrement d'une société. Alors on ne rêvait pas de la garder et

de la dupliquer, mais en tous les cas de sauver ce qu'on pourrait sauver et de maintenir ce qu'on pouvait maintenir.

Donc, ce PADDUC, pour moi, il se situe à ce croisement-là, entre ce qu'on a rêvé à l'époque, ce qu'on a espéré et ce qu'on espère sauver. Et dans tout ça, il y a en vrac -moi en vrac, pas vous- j'y jette donc les points que vous énumérez.

Par exemple, la question de la population. Tout le monde en parle, on brasse la question depuis plusieurs années, ce qui sûr aujourd'hui, comme indicateur qui m'interpelle, c'est que sur 360 000 habitants, 25 % de cette population a plus de 65 ans. Vous avez un pays vieux. Je ne parle pas de la précarité parce que c'est un pays pauvre, c'est un pays pauvre et un pays vieux, et un pays par endroit désertifié.

Donc, là on a un challenge, parce que les finances de la Collectivité, et je regarde votre collègue, Bianca FAZI, elle sait très bien en projection, ce que ça va donner en termes de budget. C'est aussi le PADDUC.

Donc il y a déjà cette question-là, sans compter la question de l'intégration culturelle et du projet culturel à poser sur la table. Entre le vieux et le jeune, ci passa u mare, on a un océan d'objectifs à réaliser. Moi, je suis pessimiste là-dessus, mais bon...

Sur la question de l'agriculture et des ESA, ce que je regrette depuis 2015 malgré tout, et j'en prends ma part aussi, comme tout le monde, c'est le fait qu'on n'ait pas de projets agricoles. On n'a pas de projets agricoles. On a des projets d'extension, Office hydraulique, on est beaucoup dans le coup par coup et certaines fois peut-être dans l'intuition, mais il est évident qu'on n'a pas créé, et c'est ce qui fait dire à beaucoup de monde que finalement il faut justifier ces 105 000 hectares.

Moi le premier, fils de berger, je n'ai pas besoin de justifier, mais quand quelqu'un me pose la question et qu'il met en doute, y compris ma conviction, c'est que quelque part, il y a quelque chose qui ne marche pas. Donc, il faut que politiquement, on pèse sur ça avec un bon projet. Il faut que la terre reste la terre, notre terre. Le lien à la terre, c'est une des préoccupations qui a porté notre projet « Autunumia » jusqu'à Bougival.

Donc, la question des ESA, du projet agricole est importante.

Vous posez aussi un problème qui est, à mon avis vital, c'est celui du changement climatique.

Moi, ça a été mon dada pendant des années, vous le savez. On avait voté un plan de bassin d'aménagement sur le changement climatique en 2018-2019, si mes souvenirs sont bons, parce qu'on se rendait compte que, en termes de ressources, on était en train de toucher le mur et on touche le mur. On est dans l'aléatoire, ça va passer, ça ne va pas... On sait très bien qu'avec l'augmentation démographique de résidents, et pas que de touristes, parce que l'excuse de la piscine, ça marche un temps, mais la vraie question, c'est le fait que demain, on ait 60 ou 70 000 personnes en plus, et là ça va poser un vrai problème, parce qu'il va falloir développer l'agriculture corse et il va falloir de l'eau, il va falloir aussi subvenir aux alimentations en eau potable, il va falloir de l'eau, il va falloir des aménagements et des extensions.

Où zitè, vous savez ce que ça veut dire en termes de millions ? Sans compter que là, sur le PADDUC, à l'heure où on parle, à part 1 ou 2 retenues, on n'a pas de projets de stockage.

A mon avis, ce qu'il va se passer, c'est que l'effet de ciseau, et c'est la question de ce matin sur l'énergie, et après j'en dirai deux mots, c'est que l'effet de ciseau va arriver, pas forcément partout mais il y a déjà les camions citerne qui montent dans les villages, ou je me trompe ? Il y a des camions citerne qui montent dans les villages et vous le savez.

On est en 2025 et vous avez parlé de 2 ou 3 degrés, vous savez ce que c'est 3 degrés ? C'est-à-dire que bientôt il y a des éléphants qui arrivent dans la plaine d'Avretu, entre Figari et Sotta. Non mais, je caricature, mais on n'est plus dans un climat méditerranéen, on est dans un climat qui est pratiquement au niveau du Maghreb. On est en train de changer de climat et en changeant de climat, on doit changer d'agriculture, on doit changer de comportement et de raisonnement en termes même gestion de la ressource hydrique. Je passe...

La question de l'énergie, j'en ai parlé ce matin, même topo. Vous allez avoir des extensions de réseau, je parle pour l'Office hydraulique, des stations de pompage, vous savez combien ça pompe ? C'est le plus gros client de EDF en Corse après les hôpitaux. Et si on multiplie, si on oublie le gravitaire et si on réalise les interconnexions à coup d'électricité, vous allez voir qu'au niveau énergétique, on va tomber aussi sur un effet de ciseaux.

Moi j'ai des chiffres, je ne vais pas vous accabler de chiffres, notamment sur énergie, mais quand on voit qu'on est en plus, et le dis ici parce que peut-être des gens ne le savent pas, nous sommes la région d'Europe occidentale, la Corse, qui a la plus forte empreinte carbone liée à la production énergétique. La région qui a plus forte empreinte carbone. J'ai les chiffres et tout ce que voulez.

Donc, là il va falloir qu'on engage une réflexion sur l'énergie et sur l'autonomie énergétique. On ne peut pas se contenter demain des câbles avec la Sardaigne, avec l'Italie, avec un trépied qui n'est pas un trépied, qui est bancal finalement. Donc ça aussi il va falloir le peser dans le PADDUC.

Moi, je ne vais pas saucissonner en disant, il y a la PPE, le PADDUC... Je crois que le PADDUC, c'est le document socle qui va poser le fait sociétal à 20 ans à venir, sinon on ne parle de rien.

La question de l'urbanisation, de la spéculation, là-dessus je ne dirai plus rien. Tout le monde a bien intégré le fait qu'aujourd'hui le lien à la terre, il existe, il existe dans les déclarations, dans les communiqués, au micro, il n'existe pas sur la terre. On marche sur une terre qui aujourd'hui est de moins en moins notre. Je ne parle même pas de la jeunesse, je parle de tout le monde. Je crois qu'aujourd'hui, on est en train de vivre une dépossession historique. Quand je dis historique, je pèse mes mots.

Tout à l'heure on parlait d'indivision, les Français disent « la France est une et indivisible » ; le malheur de la Corse, c'est qu'elle est une et divisible.

Quand on est 2, il y a le blanc et le noir, il y a le pour et le contre, c'est ce pays-là qu'on a aussi. Culturellement, ça va être difficile.

Donc, la question qui se pose derrière, et je vais très vite, la question du projet culturel et linguistique est fondamentale aussi, parce que sinon on va passer de l'assimilation qui est un échec patent, et je passe sur le détail en tant qu'enseignant, à ce qu'on aspire, à l'intégration. L'intégration, ça implique que dans le copil, il y ait aussi l'université, parce que c'est un des acteurs fondamentaux pour moi de la réflexion à engager pour une société corse à venir, par exemple.

Sur la question de ce dont on parlait tout à l'heure, l'évolution statutaire. Là-aussi, on est devant un questionnement qui, de mon point de vue, doit nous interroger parce qu'on est sûr de rien. Moi, je ne suis sûr de rien et j'ai peur du pire aujourd'hui. Pas à cause de nous, parce que je pense que nous avons la même volonté d'aboutir. C'est parce que je me dis qu'il y a d'autres forces qui n'ont pas tout compris, ou qui n'ont rien compris, ou qui ont tout compris et qui veulent nous mettre les pieds dessus.

J'évoquais en début d'après-midi, la question du gouvernement militaire entre 1769 et 1789, ces 20 années-là, j'ai l'impression qu'aujourd'hui on est entre 2 dates, entre ce que nous voulons, ce que nous sommes et ce que nous revendiquons, et ce qu'on veut faire de nous. Il est dans cet enjeu là aujourd'hui.

Dernier petit point, c'est sur la forme. Voyez, je redescends dans l'hémicycle, je laisse les rêves de côté, je laisse les aspirations de côté, mon engagement de côté.

L'histoire du copil, bien sûr, j'y ajouterai bien entendu l'université parce que c'est fondamental. Après, je ne sais pas s'il faut mettre toute la liste que j'ai lue tout à l'heure dans l'amendement.

La question du calendrier : soit vous le resserrer un peu et je pense que c'est faisable, sinon vous allez électoraliser le PADDUC comme d'autres sujets, ce n'est pas le jeu. Si vous commencez à tarder, et le temps court... U corsu, ùn dice micca « u tempu passa », dice « u tempu corre ». Le temps court et nous, on se bat contre la mort. On se bat contre la mort à tous les niveaux.

Donc, vous dire simplement qu'il faut absolument un copil, une transparence parce qu'on veut la transparence et on veut aussi un calendrier resserré, non pas simplement parce que les gens le demandent sur la forme, c'est aussi une manière de conjurer le temps qui passe et qui nous met les pieds dessus.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Et nous ne parlons que de la méthodologie de révision, je précise. Ce n'est que le discours de la méthode là, ce n'est pas encore...

Bien, donc d'autres interventions ? Non.

Cette révision partielle, elle était annoncée, elle intervient à un moment important.

Je pense que le calendrier a été calculé pour intégrer l'ensemble des lois qui, entre-temps, ont été produites, parce que si nous étions autonomes, on ne serait pas contraints à l'examen de toutes ces complémentarités et subtilités entre le PADDUC et les autres lois.

Moi, j'ai toujours considéré que c'était un exercice démocratique particulièrement intéressant et vous vous y pliez, non seulement en venant devant nous, ce qui est normal, mais aussi en essayant d'y associer plusieurs parties prenantes, que ce soit des institutions ou autres.

Donc, il faut savoir que d'autres nous envient. Moi je suis membre de la Commission aménagement du territoire des régions de France, donc il y a des présidents, des vice-présidents, plutôt des vice-présidents d'ailleurs de toutes les régions. Ils nous l'envient parce qu'eux ils n'ont qu'une directive d'aménagement, qui s'appelle un SRADDET, un schéma d'aménagement, et ils nous envient le PADDUC. Donc, il faut que nous, on arrête un peu d'être comme ça, complètement négatifs tout le temps.

Maintenant, un bon PADDUC ou une bonne révision, ça se mérite. Ça se mérite et ça se travaille ensemble. Donc, il faut être bien conscient de ça.

Moi, je sens bien l'élan qu'il y a, mais on part un peu dans tous les sens aussi. Ça va être un véritable challenge, pourquoi ? Parce qu'en fait, il faut concilier 3 dimensions.

La première dimension, ça a été dit par certains, Romain je crois, c'est celle du socle et des valeurs. On n'a pas forcément, tous, les mêmes représentations ou les mêmes valeurs, ça c'est la première chose. Et c'est bien la différence avec un schéma d'aménagement ou une directive d'aménagement. Donc ça, c'est le premier élément.

Le 2^{ème} élément, c'est le projet économique et social. Là-dessus, on sait très bien qu'il y a des divergences de vue. Un certain nombre de choses avaient déjà été adoptées dans l'ancien PADDUC et j'ai envie de dire, heureusement, parce que qu'est-ce que ça aurait été, au regard des diagnostics catastrophiques que les uns et les autres, vous faites de là où vous êtes placés aujourd'hui.

Et enfin, la 3^{ème} chose, c'est la cartographie. Alors plus personne ne veut de cartographie, mais à un moment donné il faudra bien une représentation des choses.

Alors la cartographie, c'est la carte géographique d'une part, mais c'est aussi l'ensemble des données statistiques. Moi la chose que je voudrais, et donc vous aurez la lourde charge d'organiser tout cela, mais je rappelle qu'on ne parle que de révision.

Autre point, en tant que Présidente de l'Assemblea di a Giuventù, je vous remercie d'envisager d'associer l'Assemblea di a Giuventù, avec laquelle vous avez travaillé récemment, parce qu'ils ont déjà produit un rapport ; un rapport sur la question de la spéculation immobilière, avec des propositions très concrètes dans les communes littorales sans PLU. Et ils attendent de pied ferme d'être associés et de travailler sur cette révision, parce qu'il faut avoir

conscience que, globalement, l'Assemblea di a Giuventù, la moyenne d'âge, évidemment, est beaucoup plus faible qu'ici. On a des personnes qui ont entre 16 ans et 29 ans, avec une moyenne autour de 22. C'est de leur avenir qu'on parle, ùn hè micca u nostru. Nous, on va être justement dans la cohorte, beaucoup d'entre nous, dans la cohorte des séniors. Eux seront aux responsabilités, quelles qu'elles soient d'ailleurs et dans la vie active, la plupart sont étudiants ou lycéens. Eux seront dans la vie active et en difficulté pour chercher un logement et tout ce qu'on a décrit comme plaie de l'Égypte, il y a un instant, ou plaie de la Corse désormais. Donc, l'Assemblea di a Giuventù associée.

Et dans le calendrier que vous avez décrit, bien évidemment, nous serons en mesure de produire d'ici la fin de l'année civile, fin 2025 ou début d'année 2026, c'est-à-dire session de janvier, les fameux scénarios issus du laboratoire de prospective. Ils ne vont pas vous dire les scénarios, ce qu'il faut faire, ils vont vous dire ce qui probablement va être. C'est une différence entre ce qui est et ce qu'on doit faire. Ce qu'on doit faire, c'est le normatif, l'action publique.

Le laboratoire de prospective sera en mesure de dire : voilà, le climat de la Corse en 2050, c'est ça, avec des hypothèses et des probabilités bien sûr. La démographie, ça on sait un peu mieux, ça va être ça ; les évolutions technologiques et autres choses, ça va être ça.

Et donc les gens qui auront à travailler sur la révision du PADDUC pourront s'appuyer sur cette analyse prospective et ces scénarii pour éclairer le débat et les décisions ensuite qui seront prises au sein de cet hémicycle.

Voilà ce que je voulais vous dire et vous remercier pour la qualité du document que vous nous avez transmis, et remercier également l'ensemble des participants à ce débat.

Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller exécutif.

Sachant qu'il y a des amendements qui sont déposés, je voudrais avoir votre avis concernant les amendements et probablement un examen des amendements avec une suspension de séance ?

Donc je vous donne la parole, allez-y.

M. Julien PAOLINI

Merci, Madame la Présidente.

A mon tour de remercier l'ensemble des intervenants. Je crois pouvoir dire que sur le fond, tout le monde ou quasiment tout le monde est d'accord. On examinera sur la forme, notamment sur la question du calendrier ou du comité de pilotage peut-être dans le cadre d'une suspension de séance, pour pouvoir travailler en commission et pouvoir aussi en discuter avec les services, puisque le calendrier qui a été proposé ici, bien sûr, au-delà des échéances électorales, prend en compte un certain nombre de contraintes réglementaires, d'instances consultatives à saisir aux différentes phases et déjà un calendrier serré. Mais on est tout à fait disposé pour en discuter tout à l'heure.

Sur le fond, tout d'abord.

Que ce soit aujourd'hui dans cet hémicycle ou il y a quelques jours, dans le cadre de la présentation du rapport au CESEC, ce que je retiens des différents échanges, c'est que globalement, les gens nous disent : le cap que vous fixez, c'est le bon. Vos orientations, que ce soit sur la lutte contre la spéculation, que ce soit sur la protection des biens communs, que ce soit sur la lutte contre les dérives mafieuses, tout le monde nous dit, sur ces points-là, « vous avez raison, continuez, on est avec vous, mais ça va être difficile ». Il faut avoir conscience de cela, ça va être difficile, parce que les forces qui sont en face de nous, ils ne l'entendent sûrement pas de la même oreille. Et donc il faut faire coïncider ce cap politique qu'on fixe avec cet environnement aussi dans lequel on navigue.

Le périmètre, il fixe un cap politique, maintenant il y a le comment derrière.

Alors moi je peux, et Josépha, mais d'autres intervenants aussi, nous ont dit : mais comment, par exemple, lutter contre la spéculation foncière et immobilière ?

Me PIERI nous disait « le bail réel solidaire », pourquoi pas ? Ça fait partie des solutions.

A ce titre, il n'y a pas la présidente de l'Office public de l'habitat qui a demandé l'habilitation pour être office foncier solidaire. Pour vous dire les difficultés dans lesquelles on est aujourd'hui.

Elle fait une demande d'habilitation d'office foncier solidaire. Dans son règlement intérieur, en qualité d'office solidaire, elle met une condition de résidence, retoquée par les services de l'État au moment où on en parle. C'est ça l'environnement juridique dans lequel on navigue aujourd'hui. C'est pour ça que ça va être difficile.

Autre exemple, ça a été évoqué, je crois, par Hyacinthe Vanni : le maire de Moncale, d'autres maires l'ont fait également, il a voulu vendre des terrains à 44 € le m² pour des primo-accédants sur sa commune. Sa proposition, elle a été retoquée par les services de l'État, 1^{ère} barrière, puis par la Cour des comptes. Il a dû batailler ferme pour vendre des terrains à des primo-accédants à Moncale, 44 € le m².

C'est ça l'environnement juridique dans lequel on vit, les maires, lorsqu'on veut faciliter l'accession à la propriété.

Prenons l'Italie : la Sicile, région autonome, ne s'est pas embarrassée des avis des Domaines, patati, patata. Elle a mis en vente des maisons à 1 euro. Elle a commencé en 2009, elle continue aujourd'hui pour repeupler les villages. Alors pourquoi pas ? Il va falloir trouver les moyens de pouvoir le faire. Il y a les biens sans maître, la question de l'indivision, etc. Tout cela doit nous permettre aussi, plutôt que de les voir toujours de manière négatives, mais peut-être de manière dynamique.

Autre exemple, on parle de la natalité. On le sait, aujourd'hui en Corse, on a un delta entre les naissances et les décès de 1 000 personnes, - 1 000 personnes tous les ans. Déficit de natalité. Et donc, vu qu'on gagne 4 000 personnes par an, 5 000 personnes arrivent, le calcul il est simple, je vous donne les grandes masses.

Mais il y a une corrélation qui est démontrée par des études scientifiques et même de manière expérimentale, je dirais.

Au Brésil, on a offert à des jeunes ménages un logement gratuit. Et dans ces secteurs-là où on l'a fait ? On a vu un lien évident entre la constitution d'une famille, le fait de faire des enfants et la possibilité d'avoir accès à un logement. Tout ça se tient. Pour fonder une famille, il faut un minimum de sécurité, notamment un toit.

Alors est-ce que le PADDUC a tous les outils ? Non, certainement pas. Mais moi je vais en citer quelques-uns. Parce que vous vous imaginez bien que lorsqu'on vient ici vous parler de croissance démographique et de voir comment on gère cette croissance démographique, on a réfléchi.

Eh bien déjà, tout simplement, mettre en cohérence notre consommation foncière avec la création de logements. L'essentiel des consommations foncières, c'est pour créer du logement en Corse. Ces dernières années, ça a été ça. Alors des résidences secondaires, je ne refais pas la démonstration, mais ça a été pour créer du logement.

Si dans les documents d'urbanisme des communes, on sait exactement combien on va accueillir d'habitants dans les prochaines années, combien on veut accueillir d'habitants dans les prochaines années, on fait corréler ça à la consommation foncière qu'on projette, notamment en densification, notamment en mobilisant le bâti ancien. C'est ça la responsabilité.

Je crois que c'est Pierre Poli qui disait, « qu'est-ce qu'on a fait depuis 10 ans ? », en nous interpellant collectivement, pas en interpellant l'exécutif, ça a été dit...

M. Pierre POLI

Qu'est-ce que NOUS avons fait ? ».

M. Julien PAOLINI

J'ai bien entendu le message et j'ai bien compris, ce que « nous » avons fait, la responsabilité, elle est collective. Chacun a sa part de responsabilité.

Le PADDUC, il est voté en 2015, moi je vais vous dire ce qui s'est passé.

Le PADDUC est voté en 2015, mais on a dit aux communes, « on a fait des ESA », on a prôné la sobriété foncière. Moi, le discours qui tend à dire en 2027, on ne peut plus rien faire, les maires attendent pour leur PLU, etc., ce n'est pas aussi simple que cela.

Si on applique aujourd'hui dans les documents d'urbanisme, et je m'adresse aux maires notamment qui sont intervenus, Jean-Marc, Pierre, Jean-Noël, Georges. Si dans les documents d'urbanisme, on applique le PADDUC aujourd'hui qui prône déjà la sobriété foncière, la trajectoire du ZAN, Zéro artificialisation nette que nous demande l'État de mettre en œuvre, etc., etc., elle tombe. En appliquant les principes du PADDUC de 2015, on est déjà dans la trajectoire de sobriété foncière.

Donc moi, je dis aux maires, continuez à travailler sur vos PLU. Arrêtez vos PLU et vous serez compatibles avec le PADDUC trajectoire ZAN, je dirais.

Le PADDUC de 2015, il a sûrement ses défauts, mais il a le mérite d'exister. C'est un bon document. Et là je rejoins Pierre Ghionga. C'est un premier essai. On ne partait de rien, ou en tout cas on partait de tentatives avortées.

Est-ce qu'il a produit des effets ? Oui, il a produit des effets. En tout cas il a sûrement évité beaucoup de catastrophes sur des espaces stratégiques agricoles.

Là-aussi, je vais essayer de faire un peu de pédagogie. Les espaces stratégiques agricoles, ils ont été définis dans le PADDUC sur la base de critères. Ce n'était pas la Bible. Les critères, c'était quoi ? C'était, premièrement, un terrain avec une bonne qualité agronomique. Même si la carte des qualités agronomique, elle date de 1970, 1977, je dis peu importe, la qualité agronomique d'un sol, la qualité de la terre, je m'adresse aux agriculteurs, Jean-Jacques, Dumè, elle ne se détériore pas en 40 ans. Elle reste la même la qualité agronomique. Il faut plusieurs peut-être plusieurs dizaines ou milliers d'années pour dégrader la qualité agronomique d'une terre.

Donc premier critère, la qualité agronomique, mais ce n'était pas suffisant, on a rajouté la capacité d'irriguer la terre, parce que sans eau, c'est difficile de faire de l'agriculture, soit parce que les terres étaient déjà irriguées par les services de l'Office hydraulique, soit parce qu'elles pouvaient l'être.

Le 3^{ème} critère, la pente. Mais pas seulement, la pente, ce n'était pas obligé qu'il n'y ait pas de pente, mais c'était un critère supplémentaire et pas exclusif.

Et sur la base de ces 3 critères là, on a pondu une carte, un algorithme finalement a pondu une carte qui était censée dire au maire : on vous donne une indication, on vous donne un coup de main pour que vous puissiez, à votre échelle, définir la constructibilité des sols. Mais les maires, en 2015, ils avaient toute latitude pour dire : « là, vous vous êtes trompés ». C'était indicatif. « Vous pouvez les déplacer ». Impossible.

Pourtant, beaucoup l'ont fait, parce que depuis quelques années, peut-être parce que l'État est plus regardant sur les autorisations d'urbanisme, peut-être parce que les permis ne se négocient plus dans les bureaux de la préfecture, depuis quelques années, on voit que les maires s'activent sur la rédaction des

documents d'urbanisme. Et il y a des documents d'urbanisme sur des communes à très forts enjeux qui sont en train de sortir, sur votre commune d'ailleurs, mais également sur d'autres, à Olmeto, à Lecci, à Furiani, à Bastia, à Porticcio, encore cette semaine en CTPENAF.

Donc, on voit bien que les choses, elles sont en train de changer, mais elles ont mis du temps. Et pendant 3 ans, on a dit aux maires, de 2015 à 2018 : « vous avez 3 ans pour vous mettre en compatibilité avec le PADDUC ». Les effets ont été simples : ça a créé un appel d'air extraordinaire...

C'était la course aux permis de construire avant que le PADDUC ne s'applique. Sauf que derrière, il ne s'est pas forcément appliqué dans les faits.

M. Georges MELA

Pour ceux qui avaient la chance d'avoir un PLU ! Pour ceux qui étaient au RNU, c'était impossible.

M. Julien PAOLINI

Beaucoup ont élaboré depuis des documents d'urbanisme et sont sortis du RNU.

Alors qu'est ce qui va se passer là dans les délais ? Les maires vont continuer à établir leurs documents d'urbanisme sur la base du PADDUC de 2015, puisqu'il reste opposable.

Au terme de la révision, ils pourront faire le choix, soit de se mettre en comptabilité avec le PADDUC nouvelle version et ils auront 3 ans pour le faire, ce qui les amènera probablement à 2030 ou 2031, s'ils le souhaitent.

Soit constater que le PADDUC qu'ils ont construit est déjà compatible avec le nouveau PADDUC, puisque s'ils appliquent le PADDUC de 2015, dans les grandes lignes, ils vont répondre aux objectifs.

Sur les espaces stratégiques agricoles, j'ai vu passer l'amendement d'Un soffi novu, qui demande de revoir les critères de cartographie des ESA. Les critères de cartographie des ESA n'ont jamais été annulés par le tribunal administratif, jamais ! 10 ans de procédure, 2 annulations de la cartographie au tribunal administratif, de la cartographie pas des critères qui avaient été décidés par les élus à l'époque. Cour d'appel Administrative de Marseille et Conseil d'État. 10 ans de procédure pour faire arrêter une carte indicative pour permettre

aux maires de se mettre en compatibilité avec le PADDUC. On ne va pas revenir aujourd'hui pour repartir à 0.

Qu'on discute de l'algorithme qui permet de construire la carte, qu'on dise : dans ces villages-là, il y a un ESA, il est mal placé, il n'a pas de sens, etc., il faut qu'on en rediscute, pourquoi pas ?

Qu'on dise demain, « il y a des espaces agricoles qui, dans le cadre du réchauffement climatique, doivent être intégrés dans la cartographie des espaces stratégiques agricoles », la châtaigneraie, l'oliveraie... Ça, on peut en discuter, mais ne remettons pas tout en cause d'un choix politique, qui a été avant tout un choix politique et qui, à mon avis, a produit des effets.

Sur la politique de la montagne Cathy, on a mis en œuvre le PADDUC, dans le cadre de la politique de la montagne, on l'a mis en œuvre dans le cadre du schéma montagne, on l'a mis en œuvre dans le cadre du Comité de massif, on l'a mis en œuvre dans tous nos règlements d'aide. Mais vous le savez, on résiste dans ces secteurs-là. Je veux dire, on met des rustines sur une jambe de bois, au vu des besoins qu'on a dans ces territoires. Mais la volonté politique, elle est là et elle est traduite par le PADDUC.

Lorsqu'on aide une commune à 80 %, voire à 90 %, on se bat sur les contraintes des communes qui sont identifiées dans le PADDUC. Cette trajectoire-là, cette volonté-là, elle reste intacte.

Le rééquilibrage territorial, notamment sur les droits à construire, et ce sera à mon avis un sujet de débat. Les droits à construire de la trajectoire ZAN, qu'est-ce qu'elle nous dit la loi ZAN ? Elle nous dit, « vous pouvez répartir la constructibilité comme vous l'entendez sur les territoires ». L'effort de réduction, on va dire comme ça, vous pouvez le répartir sur le territoire.

Il y a des territoires, ces 20 dernières années en Corse qui ont beaucoup construit, qui ont beaucoup consommé d'espaces, est-ce qu'ils vont être solidaires avec les territoires de montagne, ceux qui n'ont pas construit, qui n'ont rien artificialisé ?

Est-ce qu'ils sont prêts à sacrifier un petit peu de constructibilité pour permettre aux communes qui n'ont rien fait, qui n'ont rien construit, qui ne se sont quasiment pas développées ces dernières années, de le faire ? Nous c'est sur cette voie-là qu'on va s'engager, qu'on va proposer des choses, sur un rééquilibrage territorial, sur un principe de péréquation pour donner une chance aux territoires de montagne et de l'Intérieur.

Et puis, après l'interdiction, probablement des résidences secondaires dans un certain nombre de secteurs. La loi Le Maire le permet aujourd'hui, on aura à en discuter.

Donc, vous voyez, autant de pistes qui démontrent qu'aujourd'hui, Josépha est revenue, il y a des moyens aujourd'hui dans le PADDUC pour traduire le cap politique sur lequel on débat aujourd'hui.

On peut même réfléchir à d'autres choses.

On a fixé des quantités d'espaces stratégiques agricoles par commune. Il fallait que chaque commune, dans le cadre de leur PLU, ait un certain volume, superficie d'espaces stratégiques agricoles. On pourrait fixer des taux minima de résidences secondaires par commune, ou maximal. Alors, ce sera probablement attaqué, comme est attaquée Juliette lorsqu'elle veut faire un statut de résident pour le bail réel solidaire.

Sécurisons au maximum les dispositifs, quitte à demander, pour être très opérationnel, des adaptations législatives et réglementaires pour sécuriser les dispositifs qu'on souhaite mettre en œuvre et on verra. Si le Gouvernement ne nous répond pas, on aura fait la démonstration que la faculté d'adaptation ne fonctionne pas. On l'a déjà faite mais on va la refaire, on le savait, il faut répéter plusieurs fois la même chose pour être entendus.

Donc voilà sur le comment. On n'est pas au stade de la mise en œuvre opérationnelle, mais je voulais vous démontrer, en tout cas essayer de vous démontrer qu'on avait réfléchi d'ores et déjà à cette question.

Ensuite, bien sûr qu'il y aura d'autres enjeux.

Vous le savez, on a 70 communes qui sont soumises à la fois à la loi « littoral » et à la loi « montagne » en Corse. C'est pas mal à 70. Dans ces communes, pour leur territoire de montagne, c'est la loi « littoral » qui s'applique.

On aura dans le cadre du PADDUC à dire quels sont les secteurs dans ces communes qui sont exclus de l'application de la loi littoral au profit de la loi montagne. Mais ça nécessite en creux de définir ce qu'est la montagne Corse. Cette question-là, on ne l'a jamais vraiment tranchée.

Georges Mela nous dit « les hameaux de Porto-Vecchio, c'est la ruralité », pour autant ce n'est pas la montagne.

M. Georges MELA

Mais il y a une montagne.

M. Julien PAOLINI

On aura des débats, à mon avis, riches.

Brouhaha.

Il y aura, à mon avis, des débats riches sur cette question.

Et puis après, il y a un aspect essentiel, je l'ai un peu abordé, de la révision du PADDUC, c'est la question de la libre administration des collectivités. Quand je disais que chacun a à prendre ses responsabilités, le PADDUC va fixer un cap politique et, Jean-Michel, je le prends comme un compliment quand vous me dites « c'est un discours qui est politique ».

Moi, je suis de formation initiale plutôt scientifique, pragmatique, mais sur cette question-là, je pense qu'il faut avoir un cap politique, c'est essentiel et surtout dans le contexte de tension qu'on vit actuellement. Et c'est pour ça qu'il faut que chacun prenne sa part. C'est ça aussi la responsabilité, c'est que chacun prenne sa part de la problématique.

L'administration, ça a été dit par Jean-Michel, les SCOT en Corse, ce n'est pas 2, c'est 5 SCOT aujourd'hui, 5 périmètres validés de SCOT.

Brouhaha.

Ah non, aucun n'est finalisé, aucun n'est arrêté aujourd'hui.

1 PLUI, on en a 1 quand même qui est en cours.

Il y a une difficulté liée à la planification, parce que les décisions, elles sont difficiles. Mais le PADDUC pourra proposer des solutions. Sur la question des hameaux, des secteurs déjà urbanisés, le PADDUC de 2015, il les critérisait déjà. La loi ELAN est venue tout balayer d'un revers de main en confiant la compétence aux SCOT, et de critériser et de délimiter.

Quand la Collectivité de Corse prend des décisions, on dit qu'elle s'impose, qu'elle ne laisse pas aux communes le choix de décider, il y a toujours une opposition, qu'elle centralise trop les choses, etc.

Donc sur ces questions-là, il y aura aussi à bien savoir qui fait quoi et à se partager la charge de travail qui est devant nous.

Merci bien sûr aux membres de « Fà populu inseme ». Je crois avoir répondu aussi à leurs interrogations.

Je regarde de ne rien oublier et je viendrai après sur les amendements.

Un dernier point que relève le CESEC et c'est en lien aussi avec ce que disait Georges Mela sur les acteurs économiques de son territoire.

Le CESEC relève les critiques formulées par certains acteurs économiques lors des manifestations récentes quant aux contraintes induites par le PADDUC, notamment en matière de tourisme et de constructibilité.

Il rappelle que si des ajustements peuvent être envisagés, ils ne sauraient remettre en cause des principes fondamentaux de préservation du foncier, de lutte contre la spéculation et de développement durable.

Le CESEC estime que les documents d'urbanisme doivent être un garde-fou contre les logiques de dérégulation et de marchandisation du territoire.

Il ne faut pas faire porter au PADDUC une responsabilité qu'il n'a pas.

Aujourd'hui, lorsque les permis de construire sont refusés, ce n'est pas en raison des dispositions du PADDUC qui précisent la loi « littoral » ou la loi « montagne », ou à cause des espaces stratégiques agricoles, ça c'est marginal. Les permis, s'ils sont refusés, c'est parce qu'il y a une loi « littoral », c'est parce qu'il y a une loi montagne, d'ailleurs qui initialement avait été faite pour les stations de ski, mais pas par des dispositions, en tout cas pas en raison des dispositions du PADDUC.

Et d'ailleurs les chiffres l'attestent. Depuis 2015, on n'a pas délivré moins de permis de construire. Maintenant, en CTPENAF...

Vous l'avez dit, à chaque fois, quasiment à chaque fois, dans 90 % des cas, quand on a un permis de construire déposé dans un village où il n'y a pas de pression foncière, où ils ont gagné 5 habitants en 10 ans, où ils ont 1 permis de construire au mieux par an, à chaque fois, on déroge à la loi « montagne ». Chaque fois, on donne un avis favorable.

Par contre, lorsqu'on vient avec des projets pour déroger à la loi « montagne », pour construire 4 ou 5 maisons de 50 m² dont on voit bien qu'elles vont être destinées à la location saisonnière et souvent, ce n'est même pas caché, eh bien on s'oppose. Ça, c'est la doctrine qu'on s'est fixé sur cette question de dérogation à la loi « montagne ». Mais j'ai presque envie de dire, c'est un détail la dérogation à la loi « montagne ». Parce que dans certaines communes littorales, ces 10 ou 15 dernières années, on a dérogé à la loi « littoral », mais on n'a pas demandé l'avis à la CTPENAF, on a demandé l'avis à personne. On a construit en discontinuité, parfois sur des terrains agricoles, en contradiction totale avec les textes en vigueur.

Et d'ailleurs, dans la plupart des communes au RNU, beaucoup de maires, à juste titre pour développer leur territoire, ils ont dit : Moi je préfère rester au RNU, c'est plus facile, j'arrive à avoir des permis. Je vais aller m'engager dans un document d'urbanisme sachant très bien qu'en bout de course, ça va me poser plus de difficultés que m'apporter de solutions.

C'est ça qu'il faut qu'on inverse et c'est en cela aussi qu'on a pris du retard en matière de planification, même si les choses, je vous le disais, vont beaucoup mieux aujourd'hui.

Donc, terminer sur les amendements.

Sur le calendrier, j'en ai parlé. On va en discuter en commission, voir aussi l'avis technique des services, parce qu'il ne faudrait pas qu'on se retrouve à prendre des engagements qu'on n'arrive pas à tenir et vous serez les premiers à me le rappeler si c'était le cas.

Sur l'article évoqué par Jean-Martin, l'article 6 de la délibération qui autorise le président du Conseil exécutif à prendre toutes mesures destinées à réviser le PADDUC. Il s'agit de mesures administratives et techniques : lancer les marchés éventuellement, mobiliser des moyens humains. Il ne s'agit pas de décisions de nature politique où, bien sûr, l'Assemblée de Corse sera bien entendu consultée, de même que les autres instances consultatives. Donc, s'il faut le modifier pour clarifier ce point, pas de difficulté.

Sur le copil, favorable sur le principe. Reste à en définir le nombre. J'entends, il faudrait rajouter X, Y ou Z, il ne faudrait pas en faire non plus une usine à gaz, sachant qu'on a déjà un conseil d'aménagement et d'urbanisme de Corse qu'on a créé en 2021.

Donc est-ce que ce copil pourrait être issu de ce Conseil d'aménagement et d'urbanisme de Corse en configuration restreinte ? Pourquoi pas, on en discute en commission.

Et sur la question du calendrier, je l'ai dit, on a essayé de le resserrer au maximum. On peut essayer de le faire davantage, mais c'est difficile.

Dernière chose... Je ne sais plus, ça va me revenir... Ça me reviendra peut-être tout à l'heure...

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Donc, concernant les amendements ?

M. Julien PAOLINI

Commission !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Mais quelle commission ? On fait une suspension de séance...

M. Julien PAOLINI

C'est ce que je voulais vous dire, Madame la Présidente, ça m'est revenu grâce à vous.

En ce qui concerne la méthode de concertation, ça a été dit par Josépha, ça a été dit aussi par Paul-Félix, ils ont raison. La manière aujourd'hui dont on saisit les instances consultatives... L'Assemblea di a Giuventù, c'était différent, elle a fait son propre rapport, on a travaillé avec eux, etc. Mais par exemple, le CESEC, ou la Chambre des territoires, ou encore les commissions de l'Assemblée de Corse, on doit pouvoir le faire suffisamment en amont pour pouvoir avoir un travail technique, juridique, politique plus approfondi. Mais ça aujourd'hui on n'a pas encore l'organisation qui nous le permet, mais il faut absolument qu'on y travaille. Ce sont des demandes qui sont récurrentes.

Alors, est-ce que c'est des copils, des groupes de travail ? À quelle échéance on prévoit de les réunir ? Tout ça, on est tout à fait bien sûr disposés à y réfléchir. Mais en tout cas, on voit bien que sur cette question-là on ne peut pas se contenter de saisir les instances ou les commissions à une semaine de

rapports aussi importants et stratégiques, surtout dans la phase qui s'ouvre aujourd'hui.

Voilà, je n'ai pas la solution, mais on est tout à fait disposés à en discuter. Merci.

Donc une suspension et si on peut aller en commission. En CDENATE ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc 2 options s'offrent à nous.

Concernant l'analyse des amendements, donc il y a un amendement de « Un soffiu novu » me semble-t-il et il y a un amendement de « Core in fronte ».

Première solution, est-ce qu'on va saisir la CDENATE, réunir la CDENATE et examiner ces 2 amendements en CDENATE ? Ou est-ce qu'il y a une discussion entre un représentant de chacun des groupes porteurs des amendements avec l'exécutif ?

Je parle sous le contrôle aussi de la présidente de la CDENATE, est-ce que vous en êtes d'accord ? Ça porte sur le copil notamment, sur le calendrier.

Donc, on fait quand même une suspension de séance là, Jean-Martin ? Sachant que le rapport qui suit concerne Aleria.

M. Jean-Martin MONDOLONI

J'ai posé une question durant les débats qui rejoint la question de forme des amendements ?

Est-ce qu'il est possible que nous votions sur ce sujet par article ? Cela fait partie des options.

Où est-ce que vous souhaitez mettre l'ensemble de la libération tel un pack complet et non sécable ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Cela se discute avec une suspension de séance. Vous en discutez maintenant.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Ça ne fait pas l'objet d'un amendement, c'est ce que je veux dire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

J'ai compris. On en discute là pendant un instant.

Par contre, je soumets cette idée à l'exécutif aussi, on a tous besoin quand même d'une petite suspension de séance de 10 minutes, mais s'il s'avère que la discussion sur les amendements durait trop, peut-être faut-il avancer sur un autre rapport ?

Je me tourne vers l'exécutif, parce que là, au moment où on se parle, nous n'avons pas fini le premier rapport de la journée, il est bientôt 20 h. Et nous avons donc normalement à l'ordre du jour d'aujourd'hui Aleria et Scola Corsa, si on veut tenir les délais de demain où il y a quand même beaucoup de choses aussi, des rapports importants, tant qualitativement que quantitativement.

Voilà donc je soumets à votre approbation, je viens en discuter avec vous, Monsieur le Président.

Donc suspension de séance 10 minutes, merci.

La séance suspendue à 19 h 40 est reprise à 21 h 05.**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

S'il vous plaît, nous reprenons nos débats.

Je suggère puisqu'il y a eu accord sur les amendements, mais ils sont en voie de mise en forme, donc vous allez recevoir dans un instant, dans l'intervalle, moi je suggère, j'invite tous les groupes à rejoindre l'hémicycle et aux collaborateurs de groupes de faire venir dans l'hémicycle, s'il vous plaît, ou de transmettre les pouvoirs, un certain nombre d'élus.

Les pouvoirs, c'est bon ? Très bien, donc nous avons le quorum.

Bien donc je vous suggère que nous passions le rapport sur la commémoration d'Aleria.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 204 : Cummemurazione di l'avenimenti d'Aleria di u 1975

Rapport n° 204 : Commémoration des évènements d'Aleria de 1975

Mme Bianca FAZI

À ringrazià vi, O sgiò Presidente.

Donc je présente ce rapport, vous le savez, le 22 août prochain, la Corse commémorera les 50 ans des événements d'Aleria. C'est un pan de notre histoire éminemment important, dont il nous faut transmettre la mémoire dans une démarche pédagogique et intergénérationnelle.

Analysé par la plupart des historiens et commentateurs politiques comme l'acte fondateur du nationalisme Corse moderne, les événements d'Aleria d'août 1975 marquent une césure à partir de laquelle va s'ouvrir une période marquée par une logique de conflit entre la Corse et l'État, sur laquelle vont venir se greffer des moments clé au plan politique et sociétal d'un demi-siècle de notre vie collective jusqu'à décembre 2015.

Les événements d'Aleria font ainsi partie de notre histoire collective, de l'Histoire contemporaine, avec un grand H, de notre île. Cette histoire dont les échos s'éloignent, reste pourtant partie prenante d'un présent qui n'a pas fini de s'écrire.

La date anniversaire des 50 ans d'Aleria arrive à un moment où l'on entrevoit, enfin je l'espère, une solution politique globale, même si on a quand même quelques craintes, visant à tourner définitivement la page des logiques de conflit pour permettre à la Corse de s'engager irréversiblement sur le chemin de l'émancipation et de la paix.

Le processus en cours a donc, au-delà de ses aspects politiques, économiques, sociaux, culturels, linguistiques, une dimension historique et symbolique : à la fois reconnaître l'existence d'un conflit, en identifier et en nommer les causes et régler celui-ci par une solution politique, par la voie de la démocratie.

C'est à l'aune de ces éléments, de ces enjeux que le Conseil exécutif de Corse souhaite poser la question de la commémoration des événements d'Aleria.

Sur le principe, il nous semble légitime de proposer à votre Assemblée de commémorer les événements un demi-siècle après leur survenance. La Collectivité de Corse est l'institution en charge de défendre les intérêts matériels et moraux de la Corse et du peuple Corse. Il est donc conforme à sa vocation et à ses missions de commémorer un événement majeur de l'histoire contemporaine de la Corse.

Commémorer un événement est en effet une façon de l'inscrire dans la mémoire collective. C'est aussi et surtout en permettre la transmission. C'est cet enjeu-là qui est pour Aleria plus prégnant que jamais, et au moment où beaucoup de jeunes nés dans les années 2000 ignorent ce moment de l'histoire. Notre institution doit donc contribuer à en conserver la mémoire, mais en respectant la pluralité des opinions et des analyses, tant à l'égard des événements eux-mêmes que de leur interprétation historique et politique. C'est de notre responsabilité collective de transmettre et de faire vivre notre histoire. Aleria, ce n'est pas seulement l'histoire des nationalistes.

Pour faire vivre cette mémoire, il est donc proposé de distinguer deux modalités de participation à la commémoration des événements d'août 75 : tout d'abord, que la Collectivité de Corse soutienne l'action portée par l'Associu Aleria 75 qui souhaite organiser une journée d'envergure sur site le 22 août. Elle souhaite donner une ampleur particulière à cette journée et se propose d'articuler différentes séquences commémoratives, mémorielles et de transmission.

Il est également proposé que la Collectivité de Corse soutienne deux manifestations à dimension artistique et culturelle : une exposition de photos, « Aleria, une histoire photographique », qui réunit les œuvres de Gérard Koch et Christian Buffa, elles pourraient être accrochées et présentées dans la salle dédiée du site antique, à l'entrée du hameau. Une pièce de théâtre qui est proposée par l'Associu TeatrEuropa, dans l'amphithéâtre de la ville antique, « Aleria 75 », qui est reliée à « I Rumani fora ».

Parallèlement, la Collectivité de Corse a entamé des démarches aux fins d'acquérir le terrain où se trouvait la cave où se sont déroulés les événements, pour y créer un espace de transmission et de mémoire.

Il est donc proposé dans le cadre du présent rapport, l'acquisition d'une parcelle sur la zone d'activité de la Punta, sur la commune d'Aleria, propriété de la communauté de communes de L'Oriente. Celle-ci a délibéré

favorablement pour la cession à la Collectivité de Corse des lots n° 4 et 5, lors de la séance du conseil communautaire du 6 juin 2025.

Au-delà de la commémoration de cette page d'histoire, notre institution doit participer à la création sur ce site dont elle sera prochainement propriétaire, sous réserve du vote favorable de votre assemblée, d'un espace de mémoire qui permettra d'enseigner et de comprendre. Le Conseil exécutif de Corse souhaite ainsi, vous l'avez compris, inscrire cette démarche sur le long terme. Ce travail débute désormais. C'est une nouvelle étape dont le chantier est ouvert. Il y aura un parcours mémorial, on vous indiquera au fur et à mesure ce qui peut avancer sur le terrain.

Je vous informe ensuite que le Conseil exécutif vous a transmis 2 amendements à ce rapport relatifs à des erreurs matérielles.

En conclusion, le président du Conseil exécutif a quitté la séance afin de ne pas participer au débat et au vote du présent rapport. À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Il y a eu un avis de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Avis favorable de la commission des finances avec la non-participation des groupes « Un soffiù novu », « Avanzemu » et « Core in Fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Il y a un avis du CESEC qui est favorable, on rentrera dans le détail si vous le souhaitez.

Concernant l'Assemblea di a Giuventù, un avis favorable, c'est intéressant l'avis des jeunes. Il salue les propositions que vous avez présentées, Madame la conseillère exécutive, et il souhaite surtout que cela s'inscrive dans le temps, pas uniquement un anniversaire une année, un One shot, mais une inscription dans le temps, avec la volonté de faire de cet endroit un lieu de mémoire digne pour celles et ceux qui ont donné leur vie pour la reconnaissance des droits légitimes de ce pays.

La commission appelle la Collectivité à piloter la structuration des lieux liés à cet événement de l'histoire moderne de l'île. Donc un avis favorable de la commission « Lingua, cultura è ambiante ».

Donc, la parole est à quellu chì a vole piglià.

Mme Charlotte TERRIGHI

Merci, Madame la Présidente.

1975, Aleria. Des gens, qui m'étaient et me sont toujours pour certains très proches, y étaient.

La légitimité de la pensée qui a entraîné l'action n'est pas à mes yeux à remettre en question. Oui, il y avait une différence de traitement entre les agriculteurs pieds noirs et les agriculteurs corses.

Oui, la chaptalisation était une pure escroquerie qui tendait à discriminer le monde viticole en pleine expansion à cette époque.

Oui, les avantages financiers pour certains, la misère pour d'autres.

Aleria est née de ces constats et de ces faits.

Oui Aleria aurait pu finir autrement si l'État avait respecté l'ébauche des négociations entre le commando et les représentants de l'État de l'époque, la reddition était quasiment acquise et dans le calme.

Oui, le tristement célèbre Poniatowski a répondu par une réponse disproportionnée. Et pendant des mois, nous ne pouvions pas rentrer chez nous sans être arrêtés, fouillés, une mitrailleuse pointée vers nous.

Oui, l'État a répondu au fusil de chasse par des automitrailleuses.

Oui à une quête de justice, nous avons eu droit au retour à un quadrillage armé de Bastia.

Oui, nous avons été nombreux à être dans les rues de Bastia pour réclamer la libération d'Edmond et pour dénoncer la répression.

Oui, mais Aleria, ce sont aussi les prémisses de la clandestinité. Aleria, c'est le début d'un cycle infernal de violence. J'avais 20 ans à cette époque et vu la moyenne d'âge dans cet hémicycle, on ne doit pas être nombreux à en avoir une mémoire vive, moi, j'en fais partie.

J'avais donc 20 ans à cette époque et la suite des événements m'a fait longuement réfléchir et j'ai réalisé, alors que la violence entraînait la violence, qu'aucune idée n'était assez noble, n'était assez grande, n'était assez juste pour justifier la mort, pour justifier des vies mutilées, des vies amputées, des vies saccagées. Je me suis alors juré que ma seule arme à moi serait les mots, la pensée, le dialogue.

Je veux profiter du fondement de ce rapport pour faire un plaidoyer à destination de la jeunesse : révoltez-vous, vous avez 1000 raisons souvent de le faire, mais révoltez-vous avec diplomatie, avec humanisme, avec respect, avec vos mots, avec vos idées, avec vos convictions.

Avons-nous, nous élus, le droit de montrer à la jeunesse de demain que le chemin de la violence est une voie positive, une voie d'ouverture ? Pour ma part, je m'y refuse. La violence est toujours négative car toujours destructrice pour toutes les parties. Il faut, même à l'injustice, savoir répondre par la légalité.

Je ne veux pas que la jeunesse de demain vive des nuits blanches comme je les ai vécues, à attendre un amoureux, à savoir s'il allait rentrer. Je ne veux pas revivre des heures d'angoisse à me demander si un cousin va rentrer. Je ne veux pas tenir la main d'une maman que la jeunesse d'aujourd'hui tienne comme je l'ai fait, la main d'une maman qui suit le cercueil de son enfant à peine sorti de l'adolescence.

Alors oui, bien sûr que des combats à mener furent nécessaires, tout autant que le seront certains à venir. Bien sûr que notre histoire est importante, c'est la nôtre. Elle nous a construit et elle doit être respectée dans son intégralité, sans en occulter aucun pan, aucun homme, aucune conséquence, aucune victoire comme aucun échec.

Non, tout n'a pas été bien fait et nos erreurs à nous, gens du passé, doivent servir aux gens de demain. Alors, je comprends la volonté de vouloir ériger et utiliser ce lieu de combat, mais je ne suis pas persuadée, je ne suis pas sûre d'avoir envie que demain, on y voit la nécessité de légitimer la nécessité d'actes répréhensifs sur ce lieu. C'est pour ça que je vais prendre mienne la pensée de Gandhi, « la non-violence est l'âme des forts ». On est là dans la négation de toute légitimité de la violence. C'est pour cette raison et exclusivement pour cette raison que je m'abstiendrai sur ce rapport. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci Charlotte. Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

L'aghju da fà corta.

Eiu, in Aleria, ùn aviu chè 10 anni. Ma ghjè quantunque un fattu maiò di a storia di a Corsica, è 50 anni dopu, à chì ne simu? Tamantu straziu. Tamanti guai. È forse ci sarà un ramentu di sempre nantu u locu.

Emu fiascatu qualchì anni fà, quandu ci hè statu a crazione di a zone di l'artighjani in Aleria culà, tarrenu nurmalamenti, s'è no erami in u stintu, ùn saria micca desacralizatu. È ùn discutariami micca oghje di u tarrenu, chì ùn hà micca u tarrenu. U locu indù ci hè a cava, hè à 542. No emu da cumprà quidda chì ci lacani à 541, hè ghjustu in faccia, hè u locu indù ci hè a casetta, di Depeille, ma u locu indù ci hè a cava hè sempre viotu, ùn ci hè nulla à nantu, ùn vecu micca parchì ùn u ci vendani micca, è ùn capiscu mancu parchì ùn u ci lacani micca, à u prezzu chì l'ani tuccatu, parchì à 70 euro u m², una tarra agricula, chì hè sempre agricula, ùn hè micca un fattu di ghjustizia. Hè guasgi un affare d'arrubecchia. È què, eiu di lacà 200 000 euro pà un tal'tarrenu, pensu chì ùn hè micca un sensu di rispunsabilità pulitica pè l'eletti di u circondru d'Aleria.

Què ghjè u mo avisu parsunale.

Dopu spergu chì ci sarà un locu permanente chì sarà podassi in u museu di a storia di a lotta di a Corsica, cù u bè è u gattivu, è chì ci sarà un ramentu annuale di i fatti d'Aleria è d'altri.

Allora, pensu chì duveti dumandà di cumprà u veru tarrenu, hè sempre dispunivuli, ùn capiscu micca parchì ùn u dani micca. Ci hè a possibilità, ùn ci hè nunda chì ghjè custruitu à nantu. Quandu si fideghja a strada, ci hè u locu di rumenzula in faccia. Emu da cumprà à manca, ma versu Aleria, a Ghisunaccia è u Sud, ci hè u veru tarrenu. Allora eiu vi dumandu di fà una dumanda in favore di l'aquisizione di u veru locu. Podassi à u prezzu chì ùn si pò micca neguzià, parchì ci sò ghjenti chì t'ani u sensu di l'affari, di u soldu, ma eiu dicu chì u locu deve firmà u locu. Ci sò stati morti, ci sò stati feriti, u sangue hà corsu nant'à 542. Ci vol'di piddà issu locu, parchì issu locu insanguinatu, issu locu di memoria è ghjè un locu chì hè quasgi sacralizatu da issi sacrificii di tutti.

Allora, simu d'accordu, è vi dumandemu di fà issu sforzu di più.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià ti. Quale hè d'altru chì vole piglià a parolla? Nadine Nivaggioni per “Fà populu”.

Mme Nadine NIVAGGIONI

U 17 d'aostu, ghjera u 9esimu cungressu di l'ARC in Corti, sott'à u tendone di Corti. Ci eranu parechje centinaie di persone, militanti, è u tremulu ci era dopoi qualchì anni. Ma di sicuru, ùn eramu micca numerosi quant'è oghje. È pò dopu à Aleria, ci hè statu Aleria, tuttu u mondu cunnoisce quì ciò chì s'hè passatu, e ragiò d'Aleria.

I Corsi ùn l'anu micca capitù subbitu ciò chì si passava.

Anu capitù chì ci era un problema cù u vinu corsu, ma daretu à issa problematica di u vinu, ci era a problematica di u fundariu digià, è di l'inghjustizia, chì l'agricoltori corsi patianu di pettu à i Pedineri. È ci hè vulsatu unipochi d'anni prima chì i Corsi capischinu ciò chì s'hè passatu.

Ci hè vulsatu prima u pruccessu di u Duttore Edmondu Simeoni chì ghjera u porta bandera d'Aleria. È ci hè vulsatu dinù, è tandu anu capitù, ci hè vulsatu u ritornu di u Duttore Edmondu Simeoni, quand'ellu hè vultatu da a prigjò di ghjennaghju 77, è m'arricordu avè discutatu incù un parente à mè, Giacubbistu à l'anima, chì ci hà dettu, era un vechju Giacubbistu è m'hà dettu : “Għej tандu ch'avemu capitù chì a Corsica ùn sarebbe più a listessa”.

Quand'elli a l'anu vistu, anu vistu tante għjente, di tutti i paesi, chì sò falati à nantu à a piazza San Niculau, è daretu pè sustene u Duttore Simeoni. Eiu avia 14 anni, mi n'arricordu chì l'aghju campata. È ci eranu għjente di u paese, d'indè mè, di Niolu, ch'ùn aghju mai più vistu, in e manifestazione, ma eranu falati, perchè chì ghjera u Duttore Simeoni. Avianu capitù chì ci era un problema nantu à a nostra terra, per via di iss'inghjustizia, è sò venuti di tutta a Corsica. È tandu, è għej perquessa chì prima, a Corsica, prima à Aleria, aviamu una certa Corsica, è dopu à Aleria, l'affari anu cambiati.

Allora, di sicuru, quandu si piglia a problematica da u latu di a viuienza, eiu possu capisce Charlotte, ciò chè tħu dici, ma arricurde mu ci à pena ciò ch'ella era a Corsica, tandu, in l'anni 60, 70, ghjera à l'abandonu economicu, ùn ci eranu micca Università, ci era l'esiliu, ci vulia à parte per campà, ci vulia lascià u so paese, ci vulia lascià à e so famiglie, è ghjera a sorte di millaie di persone kusì.

Guardate in i nostri paesi quelli chì avà sò quelli di a diaspora.

Guardate quant'elli sò stati numerosi à parte, perchè chì ci vulia à campà, ci vulia à manghjà. Avianu poca struzzione certi, certi n'avianu di più è anu fattu a so vita astrò, perchè chì quì ghjera un paese à l'abandonu.

È ci vole à ramentà si què.

È po ci era dinù, è ghjè què chì hà cambiato tuttu, ghjè chì quandu l'autunumisti tandu, tandu, anu cuminciato à rivendicà, di sicuru chì ci era una terminulugia chì ùn s'era mai intesa. Ùn s'era mai intesa parlà di lotta, di rivendicazione, dopoi i naziunali, dopoi 1769. Ùn si parlava più di difende a so terra.

I Corsi, tandu, induva andavanu? Sò pertuti à difende a Francia in tutte e culunie. Ùn avianu più difesu a so terra. È dunque, quandu s'hè passatu Aleria, Aleria cosa hè? Quand'è no lighjimu, à nantu à e maghjine, ind'è a cantina Depeille, "i colons fora", "tarra corsa à i Corsi", ghjè una rivendicazione chì ùn esiste micca dopoi tant'anni. Chì ùn esistia micca!

Dunque, definisce una leia cù a nostra terra, una leia chì ghjè nova, perchè chì ci avianu dettu durante tanti seculi, durante tante decine d'anni chì a nostra terra ùn valia nunda. È ci vulia à dà la piuttostu à i Pedineri. Perchè chì ùn valia nunda. È beh in fin'di contu, à pocu à pocu, i Corsi, ci cridianu.

È quand'elli sò ghjunti i fratelli Simeoni, Max è Edmond, i Duttori, è ch'elli anu principiato incù una manata di ghjente, di militanti, di giovani, perchè chì eranu giovani tandu, à fà capisce, à fà piglià cuscenza di issu cambiamentu. Di sicuru chì ci hè vulsatu u tempu.

È po, à pocu à pocu, anu capitù.

Anu capitù chì eramu à un mumentu di cambiamentu, è issu cambiamentu s'hè traduttu à traversu u mondu culturale. Arricurdemu ci quandu Canta u Populu Corsu, in a canzona d'Aleria, dice : " simu un populu maiò, ùn simu micca una popolazione".

Ma i detti di u Presidente oghje, i detti ch'aghju intesu da unepochi sò sempre i listessi oghje. Perchè u Senatu, u cunsigliu di Statu, cosa ci hà dettu? Hà parlatu d'abitante, hà parlatu di popolazione. Simu un populu maiò. È pè a prima volta, l'emu intesu tandu, in a storia cuntemperanea.

Dunque, ci sò cambiamenti di fondu dopu à Aleria.

È po ci hè un cambiamentu dinù, ghjè chì, in faccia à l'autunumisti, ci sò i partiti tradiziunali, chè no chjamemu "u clan" tandu, è chì sò chjosi. Sò chjosi à nantu à elli. Pè a prima volta, si sente parlà di un apertura ver'di u Mediterraniu. Si sentia parlà prima "i Sardignoli", un aspettu peghjurativu. È sò i Naziunalisti, l'Autonomisti chì cumencianu à parlà d'un apertura versu l'astri. È tandu si capisce chì l'isula vicina ghjè un isula suredda. Chì in faccia à noi, avemu d'astri populi chì sò offesi quant'è noi.

Dunque ci hè tandem un apertura, chì a Corsica, puliticamente, tòn cunniscia micca.

Dunque di sicuru ci sò stati mumenti difficiuli, è s'è no ripigliemu i scritti, perchè chì à una storia, currispondenu sempre scritti storichi, puesie, ecc. Chì dicianu? "Cù li populi fratelli, scriveremu la nostra storia". È ghjè cusì chì noi avemu intesu issa manera di apre si à nantu à u mondu.

È aghju da piglià una maghjina caricaturale, ma arricurdare ci ciò ch'ella era a classa pulitica tandem. Avemu dettu, à pena...Noi parlavamu di democrazia, elli arrubbavanu l'elezzione. Ghjera cusì. Noi perdimu ogni volta, elli vincianu. Ma, nù a representazione mentale, l'elettu, è forse chì oghje tòn piace tantu dinù a maghjina di l'elettu, ma si dicia: "pensanu à diritta, è votanu à manca". Invece noi, eramu novi. Ghjunghjiamu. Si dice: "core in fronte è strada diritta". Eramu un partitu novu.

Di sicuru tuttu què hè cambiato. Hè cambiato l'andatura di a Corsica. È ghjè perquessa chì secondu mè, ghjè u mumentu storiku, ghjè u mumentu fundatore, cum'ellu hè statu scrittu nù raportu, chì merita un ghjornu sacralizatu, perchè chì ghjè u nostru, à noi Naziunalisti, ghjè u nostru puntu di partenza. Pensu chì, cum'è ogni populu hè a so festa naziunale, noi pudemu avè a nostra festa naziunale, forse u 14 di lugliu ma per via d'un antra regiò, ma pudemu avè dinù u 22 d'aostu, quandu parte issa storia muderna di u naziunalisimu.

Dopu, di sicuru, quandu ci hè una lotta, è beh ci sò certe vie chì sò magnifice perchè chì avemu virtu l'emancipazione di un populu. Quessa, l'emu virtu ma emu suffertu dinù, chì ci sò għjente...avemu persu i nostri. Avemu parlatu pè a prima volta di patriotti. Sin'ā Aleria, si parlava di patriotti quandu si ramentava i Corsi partuti in 14, i Corsi chì sò pertuti in 40, ma dopu tòn si parlava più di patriotti. È noi avemu parlatu di i nostri incarcerati, di i nostri chì sò cascati, l'emu cunsiderati cum'è patriotti.

Dunque, ci hè una leia cù a terra, ci hè una leia cù u nostru populu, ci hè una leia cù a nostra patria, a nostra nazione chì hè cambiato tuttu.

Allora, per quessa, è per tutte ste ragiò, eiu pensu chì ghjè un mumentu impurtantissimu pè noi, pè i Corsi, è, cum'è tuttu, ùn basta micca ch'ellu sia tramandatu da e famiglie.

Gilles, u "Presidente", scusate, eiu, forse d'astri qui, a sapemu chì i nostri babbi ci eranu, è u tramandemu in famiglia. Ma pè quelli chì ùn sanu micca, pè quelli chì sò ghjungi dopu, quelli chì sò nati dopu, ancu s'elli sò corsi. S'elli ùn amparanu micca, s'ellu ùn hè micca in l'insignamentu, s'ellu ùn ci hè micca, à un mumentu datu, qualcosa chì ci ramenta, passendu in Aleria, chì ci hè statu qualcosa d'impurtante pè issu populu, pè issa nazione, è beh, ùn a saperanu micca.

Ci hè un fummatore, chì mi dicia, quist'annu, in Ghisunaccia, perchè chì amparanu u patrimoniu, a cultura...à nantu à 12 stazianti, ci n'era unu chì a sapia ciò ch'ellu era Aleria. È sò adulti, ùn sò micca ghjente di 20 anni.

Vole dì chì ci hè un travagliu di tramandera, un travagliu memuriale da fà, è un populu si ricunnoisce quand'ellu cunnoisce e so radiche.

Eccu. Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, Nadina. Altre intervensione?

Saveriu.

M. Saveriu LUCIANI

In tantu chè Naziunalisti, simu ubligati di dì qualcosa ancu noi. Eiu m'arricordu chì u 22 d'aostu di u 75, ghjera in Tenda, appressu à e pecure, è sapiamu, dipoi a vigilia, ch'ellu ci era dunque st'occupazione, st'occupazione di un cantinone, u chjameremu cusì, di u cantinone d'Aleria.

È ci avia un cucinu, chì ghjera fora, perchè chì ci era a ghjente nentru, a ghjente fora, è po a ghjente chì si pruminava, chì facia l'entre è sorte, in a ghjurnata, è m'arricordu chì a sera, simu ghjungi in paese riguaravamu e pecure à impiaghjà fin'd'aostu, è simu ghjungi in paese ci eranu digià due morti. Subbitu subbitu, i due morti, mi sò dettu "quale seranu?". È dopu s'hè sapiuta perchè chì tandu ci eranu nè RCFM, nè Via Stella, ghjeramu cù poche infurmazione, veramente, in i paesi ghjera à a vuciata, o u puttachju o qualchissia chì t'avia a televisiò perchè chì e televisiò, tandu, eranu scarse, micca tutte e case avianu a

so televisiò. È soprattutto in colore. U colore, m'arricordu chì u colore hè ghjuntu tandu.

Ghjustu pè dì vi chì ghjera mu liceani, dunque liceani m'arricordu ghjera mu liceani è entriamu 15 anni dopu, è 15 anni dopu, à Marboeuf, tandu si chjamava Marboeuf, à a scola ci era għejtie chì anu marcatu u dopu. Hè statu u principiu forse di l'indiatura di certi di i nostri amichi, forse ancu a meia perchè chì simu in Terminale, di settembre cù għejtie chì sò morti cum'è Petru Fondacci, salutu a memoria, Dédé Nobili, ci era à Patrizia Gattaceca, ci era à Patrizia Poli, ci era tuttu una sterpa di zitellacci chì cantavanu è cù un pruforessore di corsu chì si chjamava Ghjacumu Thiers.

Quessa mi n'arricordu bè, ma aviamu quantunque, a vogliu dì perchè, Aleria ghjè Aleria. Un li cacciu micca u so valore, un li cacciu micca a so storia, ma ci era statu prima, in Bastia perchè chì tandu battiamu in Bastia, ci era statu, 2 anni nanzu, in 73, i fanghi rossi. M'arricordu bè perchè chì aviamu una pruforessore chì ci avia fattu falà à quella manifestazione, è ci era statu soprattutto, à u livellu di i Naziunalisti a chjama à u FLA, chì ghjè u principiu di, diceraghju di, c'est un manifeste, a diceraghju in francese, di a dichjarazione...è ci era statu, mi dispiace chì un ci sippia micca quì sta sera, Vanina Le Bomin, perchè a parolla autunumia, a prima volta ufficialmente ch'ella s'hè intesa è letta, hè stata in 62. Ci era 2 omi, unu si chjamava Yves Le Bomin, u babbu di Vanina.

U sicondu ghjera un certu Seta, ghjera à l'ARC dopu, l'ARC hè ghjuntu à pena dopu, è sò i primichì anu postu a rivendicazione d'autunumia dunque sò, fate u contu, più di 60 anni, è l'affare hà viaghjatu, è hà viaghjatu cù...è m'arricordu perchè chì ben intesa chì bon...dopu...vogliu dì...hè accadutu chì sò statu Ghisonnacese dinò, è in Ghisunaccia, a prima mossu, hè stata a mossu ghisonaccesa di l'occupazione di a merria di Ghisunaccia, è ci statu, possu dì, unepochi di feriti, di i guardiamobili cù i paisani diceraghju, 69, perchè? Perchè chì dipoi... Bianca si n'arricorda, anu bluccatu ancu u ponte, è m'anu contu, perchè a m'anu conta dopu, è ci hè statu quantunque qualcosa di straordinariu hè chì à un mumentu datu, s'hè scrittu, è, eiu rimandu à un libru, chì hè surtitu assai dopu, in 84, Michele Poli. Michele Poli, "à umbria è à sulia". 62, a costa urientale pedinerava. M'arricordu sempre di a spessione. In 4 anni, 17 000 pedineri chì sbarcanu. Oghje, parlavamu di demugraffia, 17 000 pedineri in 4 anni, in Corsica, s'hè intesa hen! S'hè intesa in Bastia, s'hè intesa in piaghja, s'hè intesa...bon, un parlu micca di a DATAR...

Si puderia, perchè ghjè impurtente u duvere di memoria è soprattutto di... ma, bon, ancu s'è, per mè, a dicu, un ci hè micca galeria perchè chì bon, s'è n'attacchemu, ricullemu à a rivuluzione corsa di u 1729, ma vogliu dì, ghjè un evenimentu, à noi ci hè marcatu, ci eramu, studenti tandu, è liceani, è di

settembre, di settembre quandu, quandu Ghjuvan'Paulu Poletti hà scrittu a canzona chè ramentava, "davant'à a terra intera", mi n'arricordu chì ghjera...c'était le tube! C'était le tube, pè noi ancu studenti. Ùn ci n'era micca chè quessa hen. Vi ricordu dinò chì, chì hà fattu un travagliu assai interessante à u livellu culturale hè statu Antone Ciosi. Tandu, dinò, ghjera u cantadore di l'ARC hen, s'è m'arricordu bè, è ghjè, dopu di l'APC è di l'UPC, ma, vogliu dì, dunque, l'affare d'Aleria, pè noi, ghjè un evenimentu, à tempu à, forse, à l'astri evenimenti, è, bon, pè noi, dunque, ci vulia à dì la sta sera dinò, in tantu chè naziunalisti, dunque, noi aghjusterimu, l'avete capita hen, perchè ci ricorda quantunque chì bon, ghjeramu zitelli ma hà mutivatu, si pò dì cusì, a nostra vita. S'è no simu naziunalisti ghjè perchè chì ci hè statu i fanghi rossi, ci hè statu unepochi d'evenimenti.

Ci hè statu dinò, bon, l'emu lacatu à pena da cantu ma prima ci hè statu quantunque u FPCL, a GP, è dopu ci hè statu a CSC dinò postu chì tandu ùn ci era micca Università in Corsica.

Ricurdate vi dinò di a mossu nizzarda, di i Corsi chì ghjerenu in Nizza. Dipoi u 66 ci era un Università in Nizza, è po dopu ci hè stata a nostra ma assai dopu. Eiu m'arricordu chì ghjeramu studenti da mare in là, è chì rivindicavamu noi in 76, 77, 78 un Università in Corsica.

Dunque, tuttu què, ghjè u 70.

Finalamente, ciò chì ci primureghja à noi oghje ghjè dì ricurdà à a ghjente chì ci hè une memoria, una memoria chì hà fattu a Corsica, è chì ghjè quella di u 70, cù l'aspettu puliticu, l'aspettu ambientale cù i fanghi rossi è l'aspettu culturale, u famosu riacquistu chì ùn hè micca statu riacquistu. Tandu, l'anu chjamatu riacquistu assai dopu perchè chì quelli chì cantavanu tandu ùn sapianu micca ch'ellu era riacquistatu. Cantavanu pè passione è cantavanu pè acquistà è pè milità, perchè ghjera un militantisimu puliticu è culturale.

Eccu, dunque, Signora cunsigliere, avete capitù bè chì salutu quantunque, a dicu cusì, salutu a memoria dinò di u babbu di a nostra cunsigliere, d'Andria Fazi, perchè bon, l'emu praticatu hen in Ghisunaccia, ancu in campagna elettorale, è hè statu quantunque qualchissia quallà à nantu à a piaghja chì hà fattu, hà fattu assai, possu dì cusì, ghjera un militante puliticu, ghjera un professore, hà scrittu nant'à a storia di Corsica è quallà, pensu ch'ellu hè statu unu di i puntelli di quelli chì anu fattu avanzà u naziunalisimu.

Eccu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Josepha.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Allora, in quachì parolla, prima, nant'à l'esse stessu di issu rapportu, aghju da esse più prammatica, pè una volta! Certi dicerianu. Nant'à l'esse di issu rapportu, ghjè l'acquistu di sicuru di issu terrenu, pensu ch'ellu ci vole andà, hè statu dettu nanz'à mè, bellu di più luntanu nant'à què, perchè chì ùn simu micca veradimente nant'à u terrrenu duv'elli si sò passati i detti evenimenti, evenimenti d'Aleria, è po sicondu, a parte museale, ch'ellu ci vole à creà, è pè a quale l'associu s'impegna dinù, accantu à a Cullettività, è ci era dighjà stata, qualchì anni fa, una reflessione di rimette in perspettiva, in a storia cullettiva, in a storia di u naziunalismu, è di ciò ch'ellu hà purtatu, perchè aghju intesu i discorsi, parlà di viulenza, eiu parlu di resistenza.

È ùn hè micca solu una nuzione, cambia u sensu.

U sensu fondu di l'affare. È chì, u fattu primu d'Aleria, vengu nant'à u fondu, ci eranu state e mosse, ci eranu state e mosse nanzu, sò state ramintate, ghjera à l'offesa fatta à a terra.

È a presa di cuscenza hè chì quì ci era un populu duve i so dritti eranu nigati.

È dunque ete parlatu, Madama a cunsigliere di a lascita à a quale ci vulia à pinsà. Ci hè di sicuru a lascita per via di u locu di memoria è u locu induv'ellu si face opera di memoria nant'à un evenimentu chì ghjè statu in a storia cullettiva di stu paese, aldilà di i Naziunali, è pè u naziunalismu cuntempuraneu, una forma di presa di cuscenza à un mumentu datu.

È ci vole chè no pinsessimu noi dinò à a lascita in l'atti di tutti i ghjorni. Vale à dì chì quand'ellu ci hè un offesa à issi 50 anni, 60 anni, 70 anni di lotta, li devimu sempre di fà attu di resistenza, quella sia u modu, serà a più bella manera di tramandà u spiritu d'Aleria, chì a terra corsa firmessi à i Corsi è chì i Corsi firmessini un populu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià ti. Quale hè chì vole piglià a parolla?

Jean-Martin Mondoloni.

M. Jean Martin MONDOLONI

Merci, Madame la Présidente.

On avait compris au départ que c'était juste une acquisition et un sujet qui était destiné à une association. On avait aussi compris, et c'était le point de départ de notre positionnement, bien entendu qu'il y avait une charge symbolique évidente, mais pas au point où vous venez de développer.

Nous, on est respectueux d'abord de l'histoire tout court. 75 c'était un pan de l'histoire de la Corse, quand on veut parler d'un sujet d'histoire, on demande aux gens où ils étaient ce jour-là et ils s'en rappellent. C'est comme ça qu'on reconnaît un événement historique.

Donc c'est un événement historique. Ça fait partie de l'histoire, l'histoire de la Corse. Et on est prêt à vous accompagner sur l'idée qu'il faut qu'on enseigne l'histoire de la Corse, notamment aux plus jeunes, ceux qui ne l'ont pas connue et qui par définition ne pouvaient pas être là ce jour-là pour s'en rappeler.

Après il y a 2 autres sujets, le sujet c'est que ça rentre dans une logique d'acquisition de biens, Cavallo, Stoppielle, Aleria maintenant, dont on ne voit pas tout à fait l'objectif, en tout cas l'objectif final. Celui-là, on le voit à travers vos propos, c'est pour vous, l'idée de muséifier d'une certaine façon l'histoire du nationalisme.

Comprenez-nous bien que de là où on vient, on ne l'entend pas de la même oreille.

C'est la raison pour laquelle on ne va pas évidemment voter contre parce que c'est notre histoire, et je dis au passage aussi l'histoire de l'agriculture de la Corse, pas seulement du nationalisme de la Corse, ce jour-là il sanctuarise d'une certaine façon aussi le départ d'un nouveau modèle agricole par la résistance, par les armes, par la violence, certes, mais c'est aussi le point de départ d'une nouvelle façon d'agir depuis, parce qu'aujourd'hui, l'agriculture est la partie epsilon du développement économique, à l'époque, c'était quelque chose de constitutif de notre économie.

Donc, on reste très attachés à l'histoire de la Corse, mais l'histoire du nationalisme, vous comprenez bien que depuis l'endroit où on parle, on ne peut pas cautionner la charge symbolique que vous mettez sur ce sujet.

C'est la raison pour laquelle nous serons dans une abstention positive.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Jean Martin.

D'autres interventions ? Paola Mosca.

Mme Paola MOSCA

À ringrazià vi.

Les événements d'Aleria n'appartiennent pas seulement au mouvement national dont ils ont constitué à l'époque l'acte fondateur, ils appartiennent désormais pleinement à l'histoire de la Corse.

Il est légitime que la Collectivité de Corse s'engage dans cette démarche mémorielle.

Commémorer Aleria 50 ans après, ce n'est pas seulement se souvenir d'un événement marquant de notre histoire contemporaine, ce n'est pas seulement honorer la mémoire, ni simplement transmettre aux jeunes générations les clés de compréhension d'un épisode fondateur. C'est aussi et peut-être surtout regarder en face ce qu'a été Aleria, le point culminant d'une tension majeure entre l'État et le peuple Corse.

Souvenons-nous des mots prononcés par Edmond Simeoni avant de monter dans l'hélicoptère qui devait le conduire en prison : il y a un processus d'escalade qui s'est engagé et il ne faudra pas s'efforcer de continuer à traiter le problème politique, une revendication de dignité et d'identité, comme un problème économique.

Aleria, c'est le cri d'un peuple qui a voulu alerter sur son droit à exister, à être reconnu, à vivre dignement sur sa terre. C'est aussi la réponse brutale d'un État qui, à l'époque, n'a pas voulu entendre, n'a pas voulu comprendre.

C'est de cette fermeture-là que sont nés les drames : deux morts, un blessé grave, des années de prison, des familles brisées, des destins fauchés.

La leçon d'Aleria a-t-elle été retenue ? Non. 5 ans plus tard, c'était Bastelica ! Toujours cette même surdité, cette même incompréhension. Et là encore, le sang a coulé.

Malheureusement, dans notre histoire tourmentée, nous avons dû surmonter de nombreux drames qui ont fait de trop nombreuses victimes.

Ce 50^{ème} anniversaire, nous ne pouvons pas le commémorer sans cette conscience-là, celle des conséquences humaines, profondes d'un conflit né du refus de reconnaître une réalité collective, une inspiration légitime à la dignité, à la reconnaissance, au droit d'exister et de maîtriser son destin.

Alors que s'ouvre peut-être une page nouvelle dans notre histoire, nous avons le droit de rappeler cette leçon essentielle : de la volonté de ne pas comprendre naissent les drames.

Que ce 50^{ème} anniversaire soit pour tous, y compris ceux qui défendent une vision jacobine de l'État, le rappel que rien n'arrête la volonté d'un peuple dans son droit à l'existence et que la fermeture, les postures dogmatiques, les lignes rouges ne font pas avancer la paix et sont souvent annonciatrices de tensions et trop souvent de drames. Michel Rocard avait compris mieux que d'autres, la singularité du peuple Corse et de son imprescriptible volonté d'être et d'exister.

Que cette commémoration soit pour nous tous un moment important, un moment solennel, que chacun se souvienne des leçons d'Aleria et qu'au-delà de nos clivages, au-delà de nos appartiances politiques, chacun d'entre nous ait la ferme volonté de semer des graines d'espoir, de respect, de paix, afin que les générations à venir, quel que soit le camp où elles se trouvent, n'aient plus à vivre de nouveaux drames parce que nous n'aurions pas su ou nous n'aurions pas voulu nous comprendre. À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi Paola.

Altre dumande di parolla ? Nò.

Alors deux mots de ma part aussi, mais Jean-Martin l'a dit, tout le monde se souvient, ceux qui ont un peu plus de 50 ans et même un peu plus que 53, se souviennent où ils étaient au moment où il y a eu l'événement d'Aléria, comme on se souvient d'ailleurs des grands moments ou des grands chocs sur le plan historique. Et au moment où on le vit, on ne sait pas que c'est historique forcément, mais tout le monde se souvient grand, petit, jeune, vieux, chacun se souvient de ce moment-là.

Moi je voudrais avoir tout simplement une pensée pour Edmond Simeoni et pour les hommes qui l'accompagnaient.

À lire le rapport de l'Assemblea di a Giuventù, je me dis quand même que cela est entré dans la mémoire, cet événement est entré dans la mémoire de ce peuple. Mais Nadine l'a dit, la mémoire s'efface, surtout au regard du débat que nous avons eu tout à l'heure sur le PADDUC et sur les évolutions démographiques. Il y a des mutations tellement fortes que l'on oublie ce que l'on était. D'ailleurs, s'il y a eu Aleria, au-delà du problème agricole, c'est parce que les Corses aussi avaient perdu une partie de leur mémoire, il faut le dire.

La Corse était descendue, avec la saignée des 2 guerres, à un niveau de population très bas, le mécanisme de colonisation a fonctionné à plein, l'exode a eu lieu, les Corses sont partis et la mémoire a commencé à se perdre.

Et lorsqu'il y a Aleria, en fait il y a non seulement évidemment le paroxysme de la violence et de l'injustice parce qu'il y a la violence physique, mais il y a avant une violence d'État qui existe en Corse. Il y a un processus de colonisation, il y a un choc effectivement démographique parce que 17 000 personnes qui arrivent, Saveriu a raison, c'est un choc démographique.

Donc, cet événement arrive à un moment donné où il y a une concentration, un faisceau d'éléments qui fait que la situation sociale, économique devient insupportable, comme cela a été décrit aussi par Paoli.

Pour qu'un événement devienne historique, et ça c'est le travail des historiens, c'est un travail scientifique, pour que cet événement entre dans notre mémoire collective et surtout, devienne un élément de patrimonialisation, devienne un élément de notre patrimoine commun, il y a tout un processus qui doit se mettre en place. Et bien évidemment, les associations jouent un rôle important dans ce processus-là.

Ponte-Novu, on s'en souvient parce qu'il y a un homme, des hommes, mais un en particulier auquel je pense, Nunziu Grisoni, qui tout seul, avec 2 ou 3 militants, ont commencé à faire une croix en bois, ont commencé à faire une commémoration, je pense à u Prete Mondoloni aussi. Et il se trouve que tout le monde, beaucoup de gens, de militants et d'autres continuent à se rendre à Ponte Novu.

Il y a Borgu aussi, la bataille de Borgu, où là aussi, il y a une association qui essaye de maintenir cette mémoire vivace.

Mais la différence entre la mémoire et la patrimonialisation, c'est qu'à un moment donné, il y a la puissance publique qui intervient et qui démontre que cet événement-là qui est imprégné dans la mémoire individuelle et dans la mémoire collective, il doit être érigé en éléments patrimonial. Ça, ça ne peut se

faire pas seulement qu'avec les associations, auxquelles je veux rendre hommage parce qu'elles jouent un rôle très important et je veux remercier bien sûr « Aleria 75 » pour le travail qu'ils réalisent, là, il faut que la puissance publique intervienne et c'est pour ça qu'il est essentiel que la Collectivité de Corse fasse ce travail-là elle aussi et apporte son soutien.

Mais je veux rappeler qu'au-delà d'un terrain, au-delà d'une dynamique de muséification qui ne doit pas devenir une mise sous cloche non plus, les musées, c'est quand même quelque chose d'assez figé, il faut, comme l'a dit l'Assemblea di a Giuventù très justement, que l'on ait une dynamique de projet. Il faut qu'Aleria soit quelque chose porteur, mais pour tout le monde, d'un projet, d'un projet collectif, il faut une dynamique, sinon, on tombe dans le passésisme, on tombe dans la muséification. Et ce n'est pas véritablement ce qui nous correspond.

Je crois que c'était le message, au-delà donc de la commémoration qui doit avoir lieu et à laquelle j'espère nombreux d'entre vous participerez, il faut véritablement qu'à partir de là, il y ait un véritable projet avec les associations, avec les scientifiques, avec les historiens, avec l'université et avec tous ceux qui ont envie que notre mémoire non seulement soit légitimée mais aussi soit transmise.

Madame la conseillère exécutive, je vous repasse la parole.

Mme Bianca FAZI

À ringrazià vi, Presidente.

Je vais d'abord répondre à Paul-Félix sur la parcelle. Effectivement, Paul-Félix a raison, ce n'est pas tout à fait la parcelle où il y avait la cave. C'est vrai qu'on a tous le souvenir d'Aleria du 22 août 1975, moi particulièrement parce que j'y étais, mon père m'y avait amenée, pensant que l'Etat français, en l'occurrence Poniatowski, n'aurait pas envoyé des blindés et une armée pour répondre à quelques militants qui étaient dans la cave, même fussent-ils armés, etc.

Donc je pense qu'à l'époque, vraiment, on ne voyait pas la portée sinon effectivement, nous, gosses qu'on était, on n'aurait pas été sur place. Donc, je me souviens d'autant plus.

Moi ce que j'aurais aimé c'est que de cette cave, on n'abatte pas en fait le mur où il y avait toutes les inscriptions. Ça, ça a été une erreur à mon avis, pas qu'au mien d'ailleurs je pense.

Quand la communauté des communes a fait le choix de reprendre le terrain, on aurait dû garder, et ça, ça aurait été vraiment un musée à ciel ouvert et on aurait vu.

Donc, en ce qui concerne la parcelle, je pense que l'Associu « Aleria 75 », ils sont sur place

Anu vistu cù a a cumunità di cumune, d'apressu à mè ùn anu missa pussutu fà altrimente, è ghjè vera chì ci hè a casa chì ghjera a casa di u guardianu di Depeille. Ghjè persuessa ch'elli anu presu stu pezzu quì, perchè second'à mè ùn pudianu micca fà altrimente. Possu dumandà quantunque à l'associu s'elli anu dumandatu à a cumunità.

È ghjè vera dinò chì u CESEC si sò detti perchè chì a cumunità di l'Oriente ùn dà micca u terrenu per un euro simboliku. Saria stata bè ma à ciò chì aghju capitu, anu difficultà finanziarie è ghjè perquessa chì ùn ponu micca fà donu di u terrenu.

Dopu per risponde à Charlotte,

Charlotte, c'est vrai la violence, mais je crois que justement si on s'approprie notre histoire, notre culture, ce ne sont pas les prémisses de la violence, au contraire, c'est un moyen de ne pas retourner vers la violence. Parce qu'il y a eu Aleria, c'est vrai, mais c'est vrai qu'il y avait déjà les prémisses de la clandestinité, puisqu'en 1976, se crée le FLNC. Mais quelque part, ce n'est pas pour rien. Pourquoi ? Parce qu'il y avait une inéquité de traitement entre les Corses et le reste de la France.

On l'a bien vu, Jean-Martin y a fait référence quand il parle de l'agriculture. Moi je me rappelle, Jean-Martin, parce que moi j'étais militante et c'est vrai qu'on y allait même gosse, et peut-être qu'Annette s'en rappelle, on a été occupé certaines exploitations agricoles sur Ghisonaccia, je pense à certaines fermes, Giunca par exemple, où il y avait un couloir souterrain où il y avait du sucre stocké et qu'on chaptalisaient à tout va et qu'on a ruiné l'agriculture corse, qu'on a perdu certains cépages qui maintenant reviennent sur le marché, plusieurs cépages qui étaient ancestraux, et qui reviennent dans les vignes.

Donc, il y avait vraiment une réponse aussi à une violence qui était d'État, qui était d'État, ce n'était pas qu'au niveau de la Corse qu'il y avait de la violence, il y avait une réponse parce qu'il y avait une iniquité de traitement.

Donc ça, il faut aussi se le remettre en tête.

Aleria effectivement appartient à toute la Corse, pas simplement aux nationalistes, et qu'il faut en faire un patrimoine historique, culturel parce que comme disait Saveriu, ensuite, d'Aleria est partie le Riacquistu et c'est vraiment une transmission entre le culturel et le politique qui s'est établie. Je pense qu'il faut que les jeunes générations connaissent, et leur histoire, et leur patrimoine, et leur langue etc., mais ça n'appartient pas qu'aux nationalistes. Ce n'est pas restrictif que de vouloir..., pour moi, une muséification justement, c'est vraiment de l'histoire et de l'histoire contemporaine dont il s'agit.

On a fêté cette année les 300 ans de la naissance de Paoli, c'est une histoire qui est plus ancienne mais qui fait partie aussi de notre génome, j'ai envie de vous dire. Et de cette manière, il faut qu'on puisse la transmettre aux nouvelles générations.

Donc, je pense que tout le monde s'est exprimé et je vous en remercie, parce que franchement ce n'est vraiment pas pour que nous nous approprions, nous seuls, cette histoire, mais il faut vraiment la transmettre. C'est vrai que l'Associu a fait un gros travail. Sur ce site, ils veulent faire un parcours mémoriel, avec bien sûr tout ce qui est moderne dans la culture actuelle, avec des panneaux didactiques qui expliquent bien ce qui s'est passé, etc. Pour moi, c'est très important.

Je vous remercie de vos votes et j'espère que tout le monde pourra vraiment s'approprier l'histoire de la Corse. À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Il y a deux amendements de l'exécutif. Vous les lisez ? Allez-y.

Mme Bianca FAZI

Amendement n° 1 : c'est une erreur matérielle. Donc, dans la délibération au sein de l'article 3, il faut modifier le montant qui était de 197 000 euros par 220 000 euros et modifier le montant disponible à nouveau de 38 000 euros par 15 000 euros.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui souhaite s'exprimer sur cet amendement. Personne.

Donc je vais soumettre cet amendement au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Donc l'amendement n° 1 est adopté.

Amendement n° 2, nous vous écoutons.

Mme Bianca FAZI

Dans la délibération, au sein de l'article 5, remplacer la phase « approuve l'attribution d'une subvention à l'Associu « Aleria 75 » pour l'organisation de 50 ans des événements d'Aleria par « approuve le financement de l'Associu « Aleria 75 » pour l'organisation des 50 ans d'Aleria sur la base des informations et justificatifs remis par l'association à travers un premier acompte de 80 % avant l'événement et un solde de 20 % l'année succédant la manifestation ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora mettu à u votu l'amendamentu 2.

Qual'hè chì ghjè contru ? Qual'hè ch'ùn vote micca ? Astensione ?
Qual'hè chì ghjè à prò ?

Għej adupratu. À ringrazià vi.

Avà mettu à u votu u **raportu amendatu** di sta manera.

Qual'hè chì ghjè contru ? Qual'hè ch'ùn vote micca ? Astensione ?

Dunque astensione d'"Un Soffiu"

È Qual'hè chì ghjè à prò ?

Dunque **tutti l'altri votanu à prò**, d'accordu.

À ringrazià vi.

Eccu, avemu l'amendamenti, riturnemu à u PADDUC.

Allora, vi ramentu chì prima chè no piantessimu qualchì mumenti, ci era un amendamentu d' "un soffiu", è unu di "Core in fronte". Dunque, ci hè statu una discussione à pena longa, ma hà sbuccatu nantu à un accordu, trà tutte e pertite, dunque u Presidente di l'Agenzia di l'urbanisimu ci hà da prisentà st'amendamenti. L'avete ricevuti nurmalemente, sò stati trasmessi. Và bè.

ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRORIU / AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Raportu n° 202 : Revisione parziale di u pianu d'assestu è di sviluppu durevule di a Corsica (PADDUC) : dibattitu d'orientazione annantu à u perimetru, à a metudulugia è à u calendariu - **SEGUITA**

Rapport n° 202 : Révision partielle du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) : débat d'orientation relatif au périmètre, à la méthode et au calendrier – **SUITE**

M. Julien PAOLINI

On a travaillé en commission avec le groupe « Core in fronte » et le groupe « Un soffiu novu » qui portaient respectivement 2 amendements chacun.

On avait une proposition, je dirais, de consensus, donc je présente les amendements qui sont issus du travail conjoint qu'on a mené en commission.

*** Amendement n°1**

Premier amendement sur le rapport, tout d'abord Madame la Présidente, c'est celui-ci.

Cet amendement propose de modifier le calendrier qui était proposé initialement par le Conseil exécutif. Parmi ces modifications et le groupe « Core in fronte » pourra éventuellement préciser, puisque c'est à sa demande notamment, mais ça avait été aussi repris par le groupe « Un soffiu novu », mais je crois par d'autres interventions également de « Avanzemu » et de Josepha. Il prévoit une approbation définitive du PADDUC, donc après enquête publique, fin 2027, alors que le rapport initial prévoyait un arrêt du PADDUC fin 2027 et une enquête publique à compter de 2028. Donc, on a resserré le calendrier de manière à ce que l'enquête publique puisse se tenir à compter de juillet 2027 et que l'approbation définitive puisse intervenir avant la fin de cette même année.

Par ailleurs, il est proposé sur la base de l'amendement de « Core in fronte » que, au-delà des débats et des rapports intermédiaires sur les aspects réglementaires en matière d'urbanisme, on puisse avoir des débats et éventuellement des rapports intermédiaires sur les trois enjeux qui ont été identifiés dans le rapport du président, à savoir : la lutte contre la spéculation, la défense et la protection des biens communs et le combat contre les dérives mafieuses. Tout ça est précisé dans l'amendement. C'est un élément du rapport, sachant que la délibération renvoie au rapport pour ce qui concerne le calendrier. Ça y est, j'ai fini ma présentation.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Écoutez, nous mettrons un Paul-Félix Benedetti à l'organisation des calendriers, parce que j'ai vu que c'était raccourci du coup.

Donc tout le monde a compris que le calendrier était resserré. Tuttu u mondu hè cuntentu ?

Donc je vous propose de voter sur ce premier amendement qui concerne le corps du texte et en particulier précisément le calendrier. J'espère que tout le monde viendra aux réunions, surtout, on verra.

Qui est contre cet amendement ? Qui est pour ? Qui s'abstient ? Personne. Qui ne participe pas ? Personne.

L'amendement n° 1 est adopté à l'unanimité.

Donc merci de passer à l'amendement maintenant qui concerne la délibération, c'est un peu plus compliqué là peut-être.

*** Amendement n° 2**

M. Julien PAOLINI

Non ! A l'article 2, Madame la Présidente, au dernier tiret de l'article 2 plus précisément, il y a une modification qui fait suite à un amendement du groupe « Un soffiu novu » qui concerne le point qui faisait référence à l'intégration des évolutions dans le cadre du processus lié à l'autonomie.

Il est donc proposé une modification de ce dernier tiret de l'article 2 qui indique, je cite : la révision partielle vise à adapter les orientations stratégiques et réglementaires du PADDUC aux enjeux et spécificités du territoire, au regard notamment - le dernier tiret - des évolutions législatives et réglementaires à droit constant. - C'est notre capacité actuelle à proposer des adaptations législatives et réglementaires sur la loi PADDUC - Ou dans le cadre d'une réforme institutionnelle, si elle a lieu, - puisque le groupe de droite nous disait « là-dessus, on n'a pas de certitude ».

Voilà ce qui est proposé à ce stade en tout cas. Nous on a une certitude pour ce qui nous concerne, mais de l'autre côté, je n'ai pas l'impression que ce soit le cas.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bon, vous avez des certitudes, mais par contre il faut aller jusqu'au bout. Ah oui et oui, moi je n'ai qu'un amendement qui couvre toutes les modifications de la délibération, autrement ça ferait 5 ou 6 amendements.

M. Julien PAOLINI

OK. Ensuite, l'article 3 reste inchangé.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ah, c'est bien.

M. Julien PAOLINI

Un article supplémentaire est ajouté. Donc l'article 4 devient, un amendement de « Un soffiu novu » sous-amendé par le Conseil exécutif qui, je cite, dit : précise dans un souci d'opérationnalité, que le périmètre prioritaire de la révision porte sur le schéma d'aménagement territorial.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Ensuite, le 5, c'est juste une renumérotation.

M. Julien PAOLINI

Voilà. Renumérotation de l'article 5 qui est inchangé.

L'article 6 est inchangé également.

Un article 7 est ajouté suite à un amendement porté par « Core in fronte ».

Donc, je vous le lis :

« APPROUVE la création d'un comité de pilotage dédié aux travaux sur la révision du PADDUC qui comprend... », j'aurais aimé plutôt « composé », « ...des membres de l'exécutif, de la présidente de l'Assemblée de Corse », peut-être du président du Conseil exécutif avant, « ... »du président du Conseil exécutif, des membres de l'exécutif, de la présidente de l'Assemblée de Corse, de 2 représentants de chaque groupe politique et de chaque membre non-inscrit, les représentants de la Chambre des territoires, les représentants du CESEC, les représentants de l'Assemblée du Ghjuventù, les représentants des

Chambres d'agriculture, des Chambres de commerce et d'industrie, des Chambres des métiers et de l'artisanat, des personnes associées en fonction de chaque compétence thématique qui sera abordée et qui renvoie au calendrier ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors juste une précision.

M. Julien PAOLINI

Une précision. Il y avait une partie qui indiquait la fréquence de réunions de ce COPIL. Moi, elle m'avait échappée, Paul-Félix : le COPIL sur la réunion, au minimum, à mi-parcours avant la synthèse, etc. Je propose là, oralement, une rédaction pour cette partie-là qui est un peu modifiée par rapport à ce qui est indiqué dans le document qui vous a été envoyé, de manière à simplifier la rédaction. On garde toute la composition du COPIL, mais on propose : le COPIL se réunit régulièrement sur les travaux relatifs à chaque axe thématique, lors de la phase définitive d'élaboration, lors de l'examen du rapport définitif et au retour de l'enquête publique.

Ça reprend les grandes phases, mais ça ne précise pas le nombre de fois où il se réunit et si c'est avant ou après. C'est juste pour que dans la délibération...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

C'est plus élégant. Enfin, à cette heure-ci, on passera sur l'élégance, mais c'est mieux.

Par contre, il m'a échappé quelque chose, excusez-moi, dans cet article 7, lorsque vous avez énuméré la composition du COPIL : approuve la création - qu'on soit bien d'accord - approuve la création du comité de pilotage dédié aux travaux sur la révision du PADDUC composé - donc on met : ainsi composé - d'accord ? Il y a bien écrit : les membres de l'exécutif...

M. Julien PAOLINI

Oui, mais avant, il faut peut-être mettre le président.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'accord, donc : le président et les membres de l'exécutif.

M. Julien PAOLINI

Oui. Ou : le président et les conseillers exécutifs.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

« Le président et les conseillers exécutifs, la présidente de l'Assemblée, 2 représentants de chaque groupe politique et chaque membre non-inscrit. - Donc Josépha, ne te sens pas visée, il y a chaque membre non-inscrit.

Ensuite : les représentants de la Chambre des territoires, les représentants du Conseil économique, social et environnemental. - Là, on ne dit pas combien ? Non. D'accord.

Les représentants de l'Assemblea di a ghjuventù, les représentants de la Chambre d'agriculture, les représentants de la Chambre de commerce et d'industrie, les représentants de la Chambre des métiers, des personnes associées en fonction de chaque compétence thématique abordée.

On est d'accord ?

M. Julien PAOLINI

Oui, oui on est d'accord et ensuite on rajoute sur quel point il se réunit.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ce que vous avez dit. On est bon, sur la cadence.

Romain ?

M. Romain COLONNA

Encore une petite question à cette heure tardive, qui prolonge votre propos, Madame la Présidente, c'est que là si je comprends bien le COPIL, il y a 2 représentants par groupe, mais pour les autres instances, il y a quelque chose d'indéfini et on parle de représentants au pluriel.

M. Hyacinthe VANNI

Alors, mais combien ? Il a raison.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

S'il vous plaît, s'il vous plaît, on est en retransmission. Merci. Monsieur le conseiller exécutif.

M. Julien PAOLINI

Une proposition. Le seul moment où on donne le nombre de représentants, c'est pour les groupes politiques. On peut peut-être mettre : les représentants des groupes politiques et chaque membre non-inscrit, - en l'occurrence Josépha. Et ensuite préciser dans un deuxième temps la composition du COPIL, puisqu'il faudra bien à un moment donné avoir une composition nominative de ce comité de pilotage, à savoir qui on convoque, à qui on adresse les convocations, etc.

Donc on reviendra dans un deuxième temps avec une composition de COPIL arrêté, sans à ce stade en préciser le nombre.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Si la délibération dit : le COPIL ainsi composé, - je ne dis pas qu'il faut les noms des personnes, mais il faut quand même le nombre de représentants par institution parce que les représentants de chaque groupe politique, les représentants de la Chambre des territoires, on ne sait pas combien. Les noms, on les désignera après, on leur écrira après en leur disant, « votre institution est représentée au COPIL avec 3 personnes. Dites-nous quelles sont les 3 personnes ».

Mais à ce stade-là, c'est vraiment trop générique parce qu'imaginez que vous ayez, si on écrit en l'état aux institutions qui sont citées et qu'on nous envoie 10 personnes, une, 10 personnes, l'autre, 15 personnes, ce n'est plus un COPIL. C'est le CESEC, plus l'Assemblea di a Giuventù, plus tous les instituts consulaires, plus l'Assemblée, ici, on n'y arrive pas. Enfin, il me semble....

Serge Tomi, notre secrétaire général, propose la chose suivante : approuve la création du comité de pilotage dont la composition sera présentée ultérieurement et qui réunira les représentants des associations selon des modalités à définir.

Faites-moi une phrase, s'il vous plaît, qui se tienne à cette heure-ci.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Quand on a rédigé l'amendement, on n'a pas mis de nombre parce que le COPIL est un comité de travail où il n'y a pas de logique de majorité ni de minorité. Ce qu'il faut, c'est que ceux qui ont envie d'y être représentés, y soient.

Historiquement, par exemple, quand on mettait les chambres d'agriculture, on en mettait 2 parce qu'il y avait le nord et le sud. Aujourd'hui très probablement, il y en aura 2, un pour le nord et un pour le sud, mais c'est en fonction d'un retour d'information qu'il y aura une cooptation. Il n'y a pas besoin de figer le nombre. Peut-être que pour l'Assemblea di a ghjuventù, chaque groupe voudra y être et là peut-être qu'il faudra qu'on mette 5 et pas 2, et qu'ils viendront que de temps en temps.

A la fin, en 2015, il y avait un COPIL, en théorie il y avait 40 personnes, à la fin il y en avait 10 dans la salle, tout le temps. Donc ce n'est pas quelque chose où il y a besoin d'avoir un formalisme absolu.

Même pour les groupes, je pense qu'il n'y a pas besoin d'une désignation nominative, c'est 2 personnes par groupe pour qu'ils puissent y avoir une complémentarité, une subsidiarité entre les représentants pour suivre les thèmes de travail parce que même si Julien allège la proposition initiale que j'ai faite, ça représente au minimum une douzaine de réunions de travail. Il y a les réunions préparatoires intermédiaires, les réunions de validation par étapes, les rapports intermédiaires validant, c'est quelque chose qui demande du temps et de l'assiduité.

Donc il n'y a pas de quorum, ce sont des réunions sans quorum, c'est des réunions qui ne sont pas décisionnelles, qui sont informatives et de travail. Moi, je considère qu'on doit le prendre comme ça, en tout cas, c'était le sens de notre proposition. Si on s'amuse à mettre des nombres, on va rentrer dans une surenchère de demandes.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

S'il vous plaît, on va faire une interruption de séance, personne ne quitte la salle.

Je coupe parce que c'est le genre de choses qui doivent être traitées à part, pas en public. Moi j'ai des choses à dire.

Donc, suspension de séance s'il vous plaît. Merci. On en parle avec les personnes qui ont porté les amendements et le conseiller exécutif. Merci.

La séance est suspendue à 22 h 20 et reprise à 22 h 30.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, si c'est un comité de pilotage, enfin, on participe tous à des comités de pilotage ! Ce ne sont pas des assemblées plénières, ce ne sont pas des assemblées générales. Mais quelle que soit l'instance, il me semble que si c'est un comité de pilotage, moi j'entends que toutes les parties prenantes doivent être là. Qu'il n'y ait pas de logique, je dirais de comptabilité, les voix pour, les voix contre, les équilibres politiques, etc., l'idée, c'est que tout le monde soit représenté. D'accord ? Mais il faut quand même limiter la représentation.

Ensuite, c'est à l'organisme de dire, eh bien, si on dit 3 représentants - vraiment, je dis n'importe quoi et à dessein, je prends la Chambre des métiers - 3 personnes pour la Chambre des métiers, à la limite, pour prévenir l'absentéisme, etc., on peut considérer que c'est 3 personnes par roulement, qui ne se remplacent pas, etc. Donc, il faut faire quelque chose comme ça.

Paul-Félix, tu pars de l'hypothèse que finalement, au final, il n'y a pas grand monde qui viendra, on se retrouvera à 8 ou à 12, mais moi je pars de l'hypothèse que peuvent venir pour le PADDUC beaucoup de monde et nous retrouver avec une assemblée de 60, autant qu'ici. Et ça à mon avis, pour parler de technicité, de l'épaisseur du trait sur la carte et de certaines choses, c'est fini, le process n'avance plus.

Voilà, moi je le dis dans un souci véritablement d'efficacité, pour être membre, comme beaucoup d'entre vous, de plusieurs comités stratégiques, de plusieurs COPIL, de plusieurs comités de direction, c'est comme si un comité de direction, on était 20. A 20, ce n'est plus un comité de direction, c'est un conseil d'administration.

Donc, je souhaite qu'on respecte bien évidemment votre accord, l'accord qu'il y a eu, c'est à dire avec ces représentations-là, mais à mon sens, il faut un peu limiter le nombre de représentants par institution.

Brouhaha.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ah non mais ça, les auditions, les experts, les invités, les spécialistes, les es qualités, ce que vous voulez, les personnalités qualifiées, ça, c'est possible

même en commissions de l'Assemblée de Corse, en commissions organiques, il n'y a pas de problème. Mais là, à mon sens, dans un souci d'efficacité, surtout sur quelque chose qui va être regardé, qui va faire l'objet de grands débats, etc., o għejtie, moi je pense que la raison nous invite à limiter un peu les choses. Saveriu, oui, je t'en prie.

M. Saveriu LUCIANI

Moi, je n'ai pas participé à l'amendement. Je souscris à la proposition de Monsieur Tomi. En gros, acter le principe de la représentation dans un COPIL et de le préciser à la session de septembre par un petit rapport peut-être, ça nous permettra d'éviter les coupures et de bien réfléchir à la composition.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Moi, je suis tentée de faire cela dans un souci de commodité à cette heure-ci, sauf qu'on a d'un côté un calendrier où on a presque des dates qui sont fixées et un COPIL qui, lui, est quelque chose de complètement informe à ce stade.

Ce n'est pas compliqué, on part sur un principe, là, on va dire presque de collégialité, d'inclusion, de co-construction. Après chacun fera valoir ses arguments de la place qu'il occupe. Ce n'est pas la question. Mais ce COPIL, il doit rassembler toutes les parties prenantes, ça je l'entends, mais il ne peut pas y avoir 30 personnes par partie prenante, ça ce n'est pas possible.

M. Julien PAOLINI

Comme je l'avais précisé au cours des débats, on a déjà créé en 2021, ce n'était pas une obligation, c'était une volonté du Conseil exécutif qui a été validée par l'Assemblée de Corse en novembre 2021, un conseil d'aménagement et d'urbanisme de Corse qui sera consulté sur toutes les étapes via la révision du PADDUC.

Dans ce conseil d'aménagement et d'urbanisme de Corse, il y a déjà une cinquantaine de personnes où toutes les composantes et institutions listées ici sont présentes et bien d'autres, notamment les associations de défense de l'environnement, certains services de l'État, le GIRTEC, la SAFER, etc. Le COPIL n'aura pas le même rôle bien entendu que ce conseil d'aménagement et d'urbanisme de Corse.

Après, il ne faut pas qu'on rende l'exercice impossible. Si d'un côté on nous restreint le calendrier, si de l'autre on nous demande de consulter la terre

entière et d'arriver au bout de l'enquête publique en 2027, avec tout le travail qu'on a à faire, on ne peut pas y arriver. On va dans le mur, on y va en klaxonnant.

À mon avis, à ce stade, on garde le listing puisqu'on a un accord sur les institutions qui seront représentées, on met 2 représentants pour chacune des instances, on rajoute à la fin le dernier tiret des personnes invitées en fonction des thématiques abordées, donc des personnes à inviter en fonction des thématiques abordées, comme ça on sait qu'on peut consulter éventuellement des experts sur chacune des thématiques. Si on considère que le compte n'y est pas, on modifiera. Il n'y aura pas de difficultés à avoir une modification dans le cadre d'un rapport si on a oublié quelqu'un ou que ce n'est pas suffisant. Mais à mon avis, on a un CAUC qui est très large. Là, un comité de pilotage, ça doit être restreint pour des questions d'efficacité et de pragmatisme. Si on élargit à l'envie, à mon avis, comme disait le président, ce n'est plus un comité de pilotage.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, je ne savais pas qu'il allait proposer ça, mais en même temps, nous faisions les comptes.

Les membres du Conseil exécutif et le président, ça fait 11, moi ça fait 12. D'accord ? On peut supposer que le Conseil exécutif, pas tout le monde ne viendra au COPIL, les 11 membres du Conseil exécutif, mais admettons. 1, la Présidente, ensuite, 11 membres de l'Assemblée de Corse, 5 groupes, 2 par groupe et Josepha puisqu'il n'y a plus qu'une non-inscrite. D'accord, donc ça fait 11. Non mais je compte 11, 11, 1, ça fait 23, plus 2 par chambre, par organisme, je dirais, et institutions, 12 en plus. Donc ça fait 35 personnes. A 35, on peut encore discuter ; au-delà, ça fait beaucoup, plus après les personnalités qualifiées, les experts.

(M. Paul-Félix BENEDETTI sans micro)

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc ça te convient ? On fait comme ça, 2 par organisme. On part sur une base maximale de 35 en faisant ça, 2 par organisme, 2 par groupe, la non-inscrite et on est bon. On est à 35 maximum. Si effectivement il y a des gens absents, on sera probablement, mais admettons, on sera 20, 25. Et puis on peut demander aux organismes, ça on voit, de faire remplacer une personne, s'il y a des moments vraiment importants ou quoi, il n'y a pas de souci, ça, ce n'est pas gravissime.

Est-ce que vous êtes d'accord sur cette proposition ? Monsieur le conseiller exécutif, c'est la traduction mathématique de votre expression littéraire ?

M. Julien PAOLINI

Favorable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Paul Félix, c'est bon ?

M. Paul-Félix BENEDETTI

(DEBUT SANS MICRO) la représentation, je dirais social et la représentation culturelle. Il peut y avoir des demandes qui soient supérieures à 2. S'il y a un retour, il faut l'accepter. Si une organisation dit « 2, ça ne me suffit pas », on acte le principe qu'on peut moduler dans la limite du raisonnable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

L'expérience que j'ai en comitologie, même pour « Corsica pruspettiva 2050 » le CESEC, ils sont en compétences multiples parce qu'ils représentent l'ensemble de la société civile. Mais le COPIL peut très bien, à un moment donné, si on traite de culture, pas tout le monde va venir sur toutes les thématiques, on traite de culture, ce sont les représentants du monde culturel qui viennent ou la présidente vient avec son président de la commission Culture. Si on est sur l'urbanisme, la présidente, ou un vice-président, ou un président de commission à l'urbanisme vient et ils font comme ça. C'est ce qu'ils font pour « Corsica pruspettiva 2050 » ou d'autres instances. Pas tout le monde ne va venir sur tous les sujets à mon sens. Ensuite, ils seront ressaisis en fonction des dimensions qui sont abordées et du document global, en tant que CESEC, voilà moi je pense. On va faire pareil pour l'Assemblea di a ghjuventù.

On part là-dessus ? Alors on y va ?

La rédaction, c'est : approuve la création du comité de pilotage dédié... Alors je rallume, oui, excusez-moi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je reprends donc le débat où il s'était arrêté. Nous étions sur un sous-amendement oral à l'amendement présenté par le président de l'agence d'urbanisme concernant le nouvel article 7 et la composition du comité de

pilotage : approuve la création du comité de pilotage dédié aux travaux sur la sur la révision du PADDUC composé ainsi : le Président et les membres de l'exécutif ou les conseillers exécutifs, la présidente de l'Assemblée de Corse, 2 représentants de chaque groupe politique et le membre non-inscrit, 2 représentants de la Chambre des territoires, 2 représentants du Conseil économique et social de Corse, 2 représentants de l'Assemblea di a ghjuventù, 2 représentants de la Chambre d'agriculture, 2 représentants de la Chambre de commerce, 2 représentants de la Chambre des métiers et de l'artisanat, des personnes associées en fonction de chaque compétence thématique abordée.

Ensuite, la précision que vous avez apportée concernant les séquences, c'est noté.

L'article 8 est renuméroté. L'article 9 est renuméroté.

Nous sommes d'accord. Bien. Donc, je soumets cet amendement, ainsi amendé oralement. Jean Martin, pardon ?

M. Jean-Martin MONDOLONI

Madame la Présidente, à cette heure tardive, je vais introduire un élément de complexité mais que la rigueur impose.

L'amendement que vous venez de lire parce que même si nous sommes épuisés, on n'est pas obligés de fusionner avec Paul-Félix. Le COPIL, c'est Paul-Félix. Le début de l'amendement que vous avez lu il y a bientôt 30 minutes qui conduisait à signifier que les évolutions s'opéraient à droit constant ou dans le cadre d'une réforme institutionnelle.

La deuxième partie qui consistait à préciser, dans un souci d'opérationnalité qu'il fallait recentrer autour du schéma territorial, ça, c'était l'amendement de « Un soffiu novu ».

Voilà pour que tout le monde soit bien conscient du fait qu'il faut donc voter 2 fois sur l'amendement de « Un soffiu novu » et après sur l'amendement de Paul-Félix qui touche au COPIL.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Sauf qu'on considère que l'exécutif a fait un amendement de compromis qui intègre ce qu'a dit « Un soffiu novu », ce qu'a dit Paul-Félix et la proposition que nous avons faite de manière collective, à l'oral.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Donc au bout de la nuit, vous avez réussi à faire fusionner les amendements de Paul-Félix.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je suis forte ! Reprenez mon allocution lorsque j'ai été élue présidente, vous connaîtrez la fin, comme ça, de l'histoire.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Très bien, je ne manquerai pas de lire ça dès que je rentre à l'hôtel.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je soumets au vote cet amendement ainsi sous-amendé à l'oral.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement, sous amendé, est adopté à l'unanimité.

Maintenant je soumets au vote le rapport de l'exécutif ainsi amendé.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Explications de vote !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vous en prie.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Très rapidement.

Nous, on est très gênés par le calendrier, même contracté, et nous avons participé à cet effort. Il n'en reste pas moins que ce calendrier, il part d'un péché, sinon originel en tout cas de l'absence de réactivité durant, non pas des mois mais des années, ce qui fait qu'on arrive à un calendrier qui tient assez peu compte des impondérables, assez peu compte du calendrier électoral que l'on connaît à l'avance et celui que l'on ne connaît pas et qui tient assez peu compte de la charge qui va peser désormais sur les équipes.

Donc, on considère à ce stade et on prend acte des efforts qu'a fait l'exécutif pour, sinon digérer, en tout cas approuver les amendements que nous lui avons proposés, on ne va pas s'opposer mais on ne donnera pas un avis ou un quitus. À ce stade, nous nous abstiendrons.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Est-ce qu'on peut passer au vote ou il y a une autre explication de vote ? Non. Très bien, donc nous passons au vote.

Vous voulez réagir, je vous en prie.

M. Julien PAOLINI

Simplement, suite à l'explication de vote de Jean-Martin, on ne peut pas nous demander à la fois d'avoir un calendrier plus restreint, d'aller plus vite et de l'autre côté, nous le reprocher. Là, c'est une injonction contradictoire.

Moi je suis très surpris de l'état d'esprit pour le coup du groupe « Un soffiu novu ». L'ensemble des groupes et des intervenants nous ont dit, « il faut aller plus vite », vous nous l'avez dit à plusieurs reprises dans bien des domaines. On vous propose d'aller plus vite, on prend un risque politique en le faisant, vous le savez, parce que vous êtes les premiers à nous reprocher, « mais vous êtes en retard, vous ne l'avez pas fait » etc. En bout de course, nous nous dites, « parce que vous voulez aller trop vite, on ne va pas vous accompagner sur ce vote-là...

M. Jean-Martin MONDOLONI

On ne va pas vous accompagner parce que vous avez perdu beaucoup de temps depuis 4 ans.

M. Julien PAOLINI

OK, dont acte.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Punis !

Nous allons mettre au vote. Ce qui devient impossible, c'est de prévoir effectivement ce qui va se passer dans les mois qui viennent, ça, Jean-Martin, on ne peut pas ... A moins qu'on fasse un amendement maintenant, sous réserve

qu'il n'y ait pas la guerre, sous réserve que, sous réserve que. Mais ça, c'est valable pour tout.

Soyons raisonnables. Donc, revenons à l'essentiel.

Nous passons au vote sur le rapport de l'exécutif relatif à la révision du PADDUC.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? « Un soffiu novu » s'abstient. Qui ne participe pas ? Qui est pour ? Tous les autres sont pour.

Le rapport est ADOPTÉ.

Bien. Nous avons juste un élément à passer d'ordre purement administratif, c'est la proposition de dérogation au régime ordinaire des temps de travail du secrétariat général.

**DEROGATION AU TEMPS DE TRAVAIL ORDINAIRE
DES PERSONNELS DU
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

La dérogation est adoptée.

Merci. Rendez-vous demain matin 09h30 parce qu'il y a beaucoup de travail demain.

Merci.

Suspension de la séance à 22 h 40.